



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

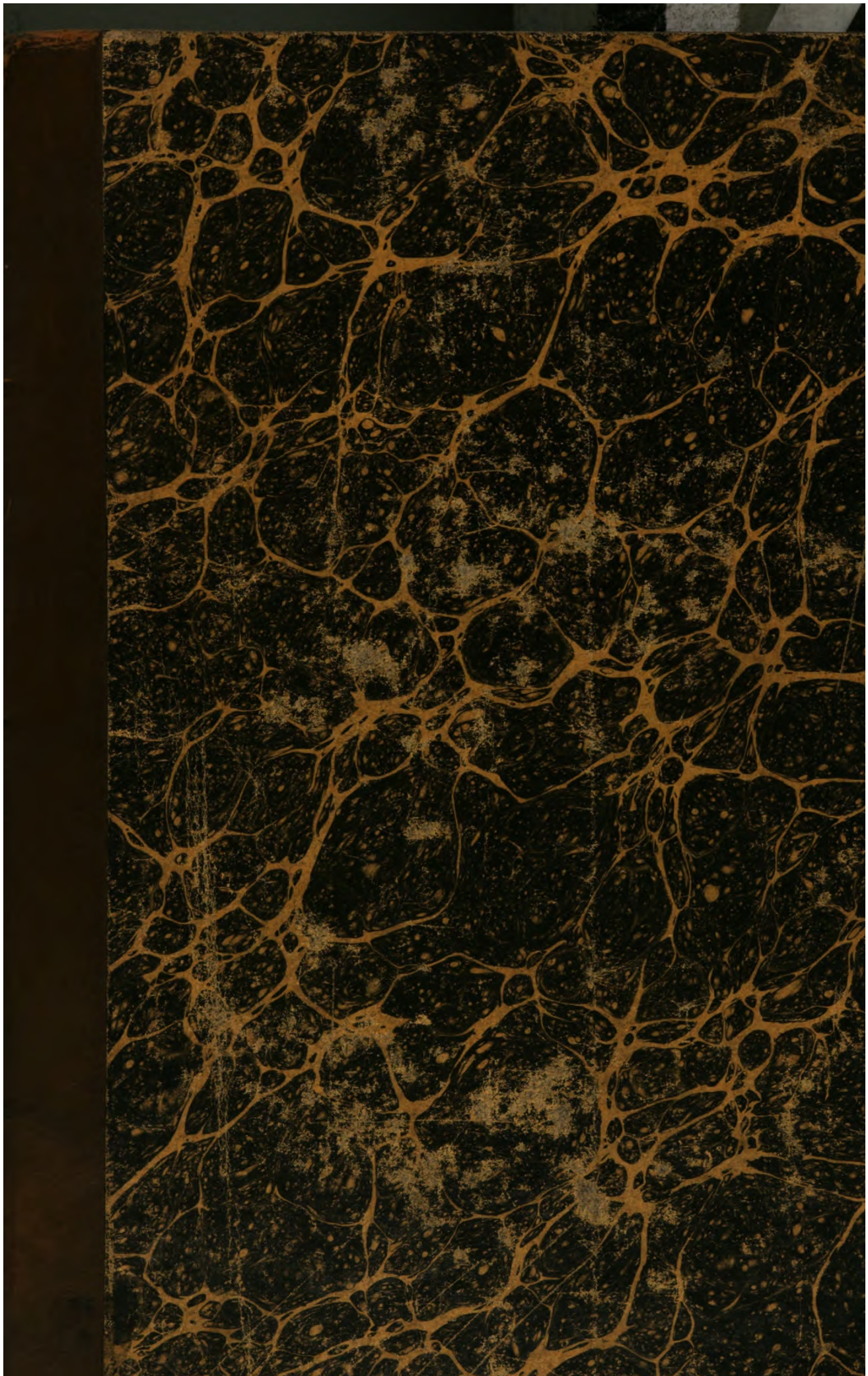
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



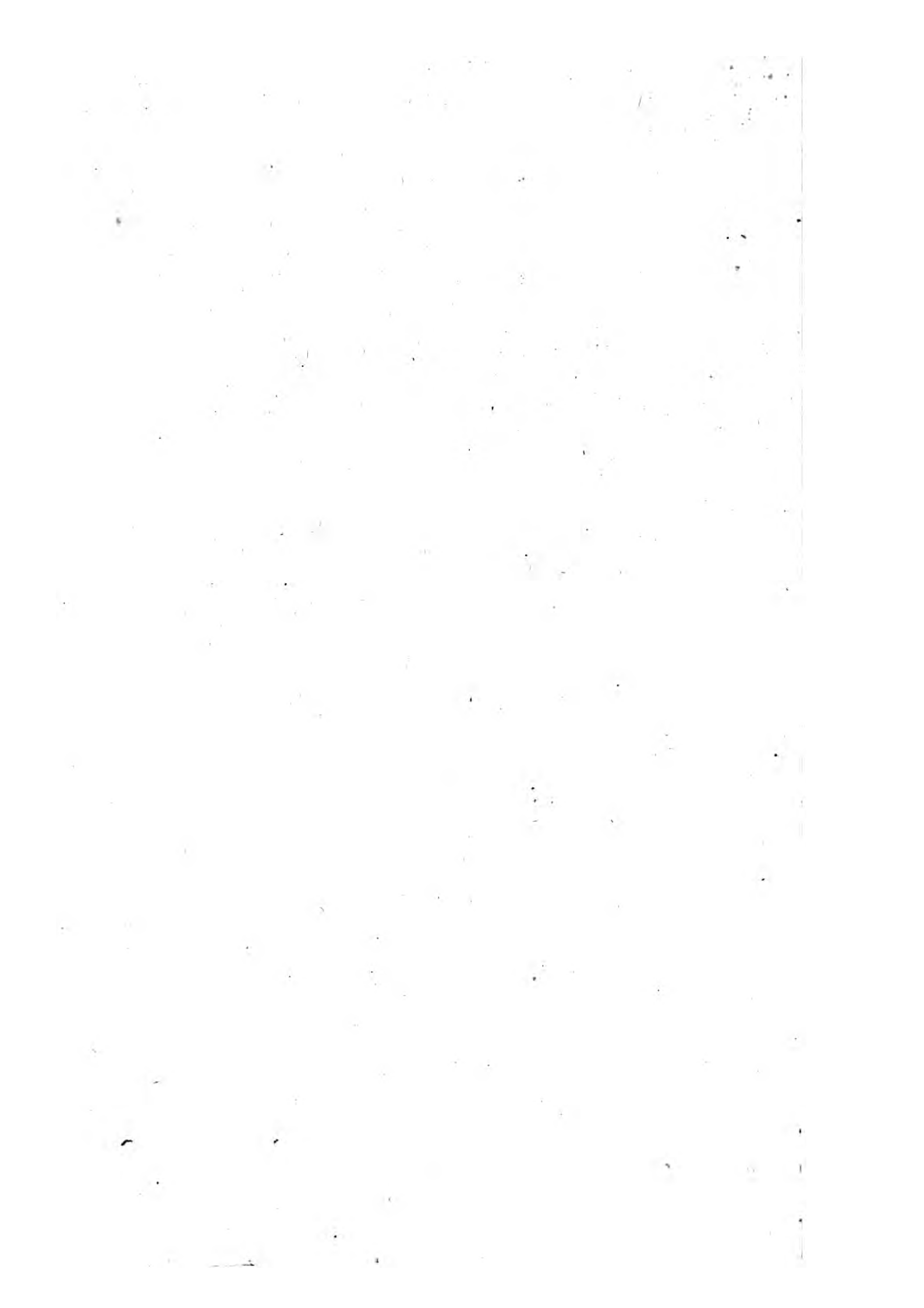
BODLEIAN LIBRARY

*The gift of*

*Miss Emma F. I. Dunston*

Dunston





**HISTOIRE**  
**PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE**  
**DES**  
**ENVIRONS DE PARIS.**

—  
**TOME I.**

**IMPRIMERIE MOREAU ,**  
**Rue Montmartre, n. 39.**

**HISTOIRE**  
**PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE**  
**DES**  
**ENVIRONS DE PARIS,**

**DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES**  
**JUSQU'A NOS JOURS ;**

**CONTENANT l'Histoire et la Description du pays et de tous les lieux remarquables**  
**compris dans un rayon de vingt-cinq à trente lieues autour de la Capitale ;**  
**enrichie d'une belle Carte des Environs de Paris, et de beaucoup de Gravures**  
**représentant les principaux Édifices, tels qu'Églises, Palais, Châteaux, Maisons**  
**de plaisance, Canaux, Vues pittoresques, etc., etc.**

**PAR J. A. DULAURE,**

**DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.**

---

---

**TOME PREMIER.**

---

---

**PARIS,**

**GUILLAUME, LIBRAIRE-ÉDITEUR,**

**RUE HAUTEFEUILLE, N. 14 ;**

**PONTHIEU, PALAIS-ROYAL, GALERIES DE BOIS, N. 252 ;**

**P. CORNEILLE, RUE DE LA FEUILLADE, N. 4.**

**1825.**





# HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DES

## ENVIRONS DE PÂRIS.

---

---

### LIVRE PREMIER.

---

*Route de Chartres.*

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

FIDÈLE au plan que j'ai suivi dans mon *Histoire de Paris*, à laquelle se rattache naturellement l'*Histoire de ses Environs*, je vais commencer par donner l'étendue, les formes et la nature du sol que je me propose de décrire dans ce livre. Ce sol est partagé par la Seine, en sortant de Paris, en deux parties à peu près égales. La partie située sur la rive droite

forme une presque île, qu'on peut supposer, du côté que la Seine ne baigne pas, limitée par une ligne tirée de la pompe à feu de Chaillot, et aboutissant au pied du Mont-Valérien. La partie située sur la rive gauche forme un carré long, limité par la route secondaire qui, au petit Mont-Rouge s'écartant de la grande route d'Orléans, passe au-dessous du bois de Meudon et de Clamart, point auquel nous nous arrêtons actuellement.

Cet espace offre, sous le rapport géologique et minéralogique, plusieurs observations intéressantes. Le vaste bassin de craie, qui renferme les diverses substances dont est composé le sol des environs de Paris nous présente ici quelques pointes qui pénètrent au travers des différens terrains, et parviennent presque jusqu'à la surface. Elles y forment comme autant d'îles, dont les autres terrains bordent les contours.

Meudon est le lieu le plus voisin de Paris, où l'on retrouve ainsi la craie, presque à la surface du sol. Elle n'y est recouverte en quelques endroits que d'une couche fort mince d'argile plastique. Cette masse de craie présente dans sa partie supérieure une espèce de brèche,

dont les fragmens sont de craie et les intervalles d'argile. En avant de la verrerie de Sèvres elle s'élève de quinze mètres au-dessus du niveau de la Seine. On peut facilement suivre la direction de la craie entre Meudon, Sèvres et Saint-Cloud. Les caves des maisons de Bellevue, les fondations du pavillon d'Italie au parc de Saint-Cloud, sont établies dans la craie. Sur d'autres points on la retrouve en creusant un peu plus profondément. Dans la plaine du Point-du-Jour, au sud d'Auteuil, en perçant un terrain formé d'un sable rougeâtre et de cailloux roulés, d'environ cinq mètres d'épaisseur, on arrive à la craie. Là, elle n'est recouverte ni d'argile plastique, ni de calcaire marin, comme dans plusieurs autres lieux.

L'argile plastique ne se fait voir nulle part à la surface du sol; mais on l'exploite sur plusieurs points où elle s'offre par couches peu profondes et continues. Celle qui recouvre la craie à Meudon est d'un rouge presque pur. Cette même couche se prolonge jusqu'à Gentilly. On l'exploite à Vanvres.

Le calcaire marin ne se montre sur l'autre rive que dans une colline étroite, qui s'étend de Chaillot à Passy. Au nord-ouest, le cal-

caire va s'enfoncer sous le terrain de transport ancien qui forme le bois de Boulogne et la plaine des Sablons. En creusant à la porte Maillot, au travers du sable et des cailloux roulés, jusqu'à la profondeur de quatre mètres, on trouve les premières couches de calcaire. Les bancs calcaires ont leur plus grande épaisseur à Passy. Ils y présentent une masse de douze à treize mètres. Là, on traverse environ vingt-quatre couches calcaires ou sablonneuses avant d'arriver aux bancs. Les couches supérieures renferment assez souvent des masses de quartz, nommées *lenticulaires*, composées de cristaux groupés et convergens. Toutes les couches ont environ sept mètres d'épaisseur.

On suit les bancs calcaires au-delà d'Auteuil. A Chaillot, on les perd à cent dix ou à cent cinquante mètres des bords de la Seine, tandis qu'à Passy on les retrouve encore jusqu'à quatre cent cinquante mètres des rives de ce fleuve. Des observations récentes donnent lieu de croire que ce terrain de troisième formation, réduit alors à l'état de marne calcaire jaune, se continue de l'ouest à l'est, pour former le premier plateau qu'on rencontre en sortant de Paris par la barrière du nord.

Sur la rive gauche, le calcaire se montre à chaque pas. Il forme un plateau qui s'étend de Meudon à Mont-Rouge. Ce plateau est limité à l'est par un vallon, où coule la rivière des Gobelins. Tous les bancs calcaires sont coupés par le vallon, en sorte que la petite rivière coule sur l'argile plastique. Le calcaire s'étend jusque dans Paris. Là, les bancs devenus minces, friables et marneux, ont, comme on sait, menacé pendant quelque temps les édifices qu'ils supportent.

Les bancs calcaires paraissent s'amincir sensiblement, à mesure qu'on se rapproche du lit de la Seine. Vers Gentilly, ils présentent une masse de quinze à dix-sept mètres d'épaisseur; près d'Issy, on n'a plus que dix à douze mètres de calcaire à traverser, pour arriver à la glaise. Dans la plaine de Grenelle, il a tout-à-fait disparu; et l'on trouve la craie presque immédiatement au-dessous du sol d'attérissement, composé de silex roulés dans un sable argileux et ferrugineux. Ce sol a, près de l'École militaire, six à sept mètres d'épaisseur.

De nombreuses carrières ouvertes dans la plaine de Mont-Rouge, jusqu'à Vaugirard, Issy, Meudon, etc., ont fait connaître la dis-

position ordinaire des couches calcaires. Une carrière observée à Meudon a présenté vingt bancs distincts de marne calcaire et de calcaire marin à coquilles, formant, en y comprenant le calcaire sablonneux, une masse de vingt-trois à vingt-quatre mètres.

En quittant Meudon, et nous dirigeant un peu vers le sud, nous arrivons au vallon de Sèvres, bordé sur ses deux côtés de carrières nombreuses, d'où l'on ne tire pas d'aussi bonne pierre que de celles de la plaine de Mont-Rouge : la raison en est qu'on ne retrouve ici que les couches calcaires inférieures, c'est-à-dire, celles qui sont immédiatement posées sur la craie : situation où elles sont toujours sablonneuses, friables, d'un jaune ferrugineux, où elles ont perdu enfin les qualités ordinaires du calcaire. Il en est de même du plateau calcaire de Saint-Cloud, qui offre aussi de nombreuses carrières.

La formation gypseuse ne s'offre ici que sur la rive gauche. On retrouve du gypse dans le vallon de Meudon, sur le chemin du village aux Moulineaux, et dans celui de Sèvres. Quand on monte à Clamart, on quitte le plateau calcaire, et l'on s'élève sur le terrain gypseux.

On trouve là plusieurs plâtrières. La masse de gypse y varie d'épaisseur. Elle s'amincit sur le bord des coteaux, au point qu'elle finit par ne plus valoir les frais d'exploitation. Vers le milieu, elle a jusqu'à six mètres d'épaisseur.

Le terrain de septième formation recouvre, comme nous l'avons dit précédemment, presque tous les autres terrains, au sud de la Seine. La plupart des bois des environs de Paris, tels que ceux de Clamart et de Meudon, sont sur le grès ou sable sans coquilles; et dans les environs de Meudon et de Sèvres, il y a des blocs de grès qu'on exploite pour paver les routes de second ordre de ces environs. Au-dessus de cette formation, et sur le plateau de Meudon seulement, est, au moins en quantité remarquable, la meulière sans coquilles, gissant par bancs minces et interrompus, et qu'on n'exploite que pour les constructions.

Le terrain d'eau douce, abondamment répandu dans la portion du sol que nous décrivons, ne nous y offre rien de remarquable; enfin le limon d'atterrissement se présente à nous sur deux points principaux. Dans la vallée formée par la plaine de Grenelle et le bois de Boulogne, et traversée par la Seine, ces terrains d'atterris-



sement ainsi que plusieurs autres des environs de Paris, sont tous composés de la même manière : « c'est-à-dire, d'un plateau calcaire » élevé, placé à une certaine distance du lit » actuel de la Seine, et d'une plaine qui tantôt » descend insensiblement de ce plateau vers » la rivière, tantôt part du pied escarpé du » plateau. Cette plaine est toujours composée » de limon brunâtre, près de la rivière; de » sable fin dans son milieu, et de gros sable » ou même de cailloux roulés vers le pied du » plateau <sup>1</sup>. »

Ces différents terrains offrent, ainsi qu'on vient de le voir, d'utiles matériaux à plusieurs exploitations industrielles; la terre végétale qui les recouvre est riche en produits agricoles. Les plaines assez inégales qui aboutissent au pied de Meudon sontensemencées de grains; les hauteurs qui les limitent sont couvertes de bois; et, sur l'autre rive de la Seine, le bois de Boulogne presque entier est compris dans la presqu'île que forme le cours sinueux de ce fleuve. De plusieurs points de cette

<sup>1</sup> *Géographie minéralogique des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniard, in-4<sup>o</sup>, page 234.

chaîne qui borne les regards au sud-ouest de Paris, la vue, après avoir parcouru les sites les plus pittoresques, peut planer sur les édifices de cette grande cité. Une colline qui part de l'Étoile, et se prolonge le long de la Seine, au-delà d'Auteuil, vivifie les bords assez nus de ce fleuve. Voici l'élévation des points principaux de cette portion de sol :

LIEUX.	AU-DESSUS DE zéro DU PONT DE LA TOURNELLE.
Passy. Sommet du calcaire. . .	30 met.
Bois de Boulogne. Rond des Vic- toires. . . . .	28
Porte des Princes. . . . .	14
Plaine des Sablons, près la porte Maillot. . . . .	18
Pied de la lanterne du parc de Saint-Cloud. . . . .	80
Sèvres. Sommet du calcaire, au haut du vallon. . . . .	69
Meudon. Plateau sableux, au rez-de-chaussée du château. .	161
Clamart. Ouverture du puits de la carrière à plâtre. . . . .	99
Seine (la) à Sèvres. Eaux moyen- nes, huit pieds plus basses qu'à Paris, suivant Picard. . . . .	2

La base des hauteurs de Meudon et de Bellevue forme de ce côté la limite entre les départemens de la Seine et de Seine-et-Oise ; à Sèvres et à Saint-Cloud, c'est la Seine qui établit cette limite. De ces hauteurs à Paris, le cours de ce fleuve sert de division entre les arrondissemens de Saint-Denis et de Sceaux.

---

---

## CHAPITRE II.

CHAILLOT, PASSY, LA MUETTE, AUTEUIL,  
BOULOGNE, LONGCHAMPS, MADRID, BAGATELLE.

§. I<sup>er</sup>.

CHAILLOT.

AVANT de franchir les limites de la capitale, arrêtons-nous un moment à Chaillot, qui forma long-temps un village particulier, remarquable par son heureuse position sur la colline qui domine la rive droite de la Seine.

A une époque très-reculée, et du temps des rois de la première race, il n'y eut dans toute l'étendue du pays compris dans l'angle formé par le cours de la Seine, au-dessous de Paris, qu'un seul lieu du nom de *Nimio* qu'on a traduit par celui de Nijon.

Chaillot, cité, pour la première fois, dans un acte de la fin du XI<sup>e</sup>. siècle, porta les divers noms de *Caleio*, *Callevio*, *Challoio*, *Caloilum*, et enfin de *Challoel*. Ce n'est qu'au XIV<sup>e</sup>. siècle que l'on commença à écrire *Chailluyau*, nom

qui fut encore changé dans le siècle suivant en ceux de *Chailleau*, *Chaleau* et *Chailliau*, d'où il est facile de faire dériver le nom actuel.

Chaillot fut de bonne heure érigé en paroisse; en 1097, cette cure appartenait au prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

Les auteurs qui ont écrit sur Chaillot rappellent le nom et la généalogie d'un grand nombre de seigneurs fort obscurs : nous nous garderons bien de les imiter. Nous dirons seulement qu'en 1450 à l'extinction des seigneurs particuliers de cette terre, elle passa comme vacante sous la domination du seigneur de Marly-le-Château, mais que le roi en conserva la haute-justice avec le droit d'aubaine et biens vacans appartenant au haut-justicier, droits dont il se démit bientôt en faveur de Philippe de Commines, son chambellan. Les lettres-patentes où est consignée cette donation à Commines portent « une tour carrée et les prisons » qui sont au dessous, l'hôtel de la seigneurie » qui était alors en ruine, environ sept arpens » de jardin et de cerisaie qui allaient jusqu'aux » fosses des égouts de Paris; trois arpens de » vigne en une pièce; seize ou vingt arpens de » terre; trente livres parisis de gros cens, huit

» livres de menu cens; rouage des vins qui se  
» baillent à ferme, et six ou sept arrière-fiefs  
» tenus de la tour carrée, justice moyenne et  
» basse, avec mairie et sergent. »

Plus tard, la haute-justice de Chaillot revint à la couronne; mais nous trouvons dans une sentence de 1633 qu'elle appartenait alors au maréchal de Bassompierre, également connu par sa galanterie et par ses exploits militaires. Plus tard, enfin, la haute-justice passa aux religieuses de la Visitation. Mais arrêtons-nous un moment pour retracer l'origine de cette communauté et de quelques autres plus anciennes qu'on vit pendant long-temps à Chaillot.

Les ducs de Bretagne avaient, au xiv<sup>e</sup>. siècle, une maison de plaisance sur l'emplacement même de l'ancien village de Nijon, dont elle conservait le nom. Cette maison fut destinée par la reine Anne de Bretagne, femme de Charles VIII, à l'établissement d'un couvent de Minimes, appelés communément *les bons hommes*, parce qu'à la cour de Louis XI on avait coutume d'appeler du nom de *bon homme* François de Paule, fondateur des Minimes : ce fut le premier couvent que cet ordre posséda dans les environs de Paris. La reine y fit bâtir

une église, sous le titre de *Notre-Dame de toute Grâce*, qui ne fut entièrement achevée que sous François 1<sup>er</sup>. Sur le fronton du portail de cette église étaient placées trois figures, qui n'avaient guère la mine catholique : leur attitude n'était rien moins que pieuse ; et peut-être pourrait-on présumer qu'elles représentaient quelques divinités païennes qui auraient orné autrefois le manoir de Nijon : ce ne serait pas la première fois que la dévote ignorance aurait fait de semblables bévues.

Il s'établit aussi à différentes époques , à Chaillot , plusieurs couvens de femmes , telles que des Augustines , des Bénédictines ; mais la plupart n'eurent qu'une existence éphémère ; il en fut autrement des religieuses de la Visitation.

Catherine de Médicis avait fait bâtir à Chaillot une maison en forme de palais : cette maison avait été embellie par Bassompierre ; et , sous Henri IV , elle portait le titre de Maison de Grammont , lorsque Henriette de France , cette *reine malheureuse* , fille de Henri IV et femme de Charles 1<sup>er</sup> , précipitée du trône d'Angleterre , vint y ensevelir sa douleur en s'y établissant avec les religieuses de la Visi-

tation , qu'elle y attira auprès d'elle. « Il n'y » avait que cinq ans encore que les religieuses » de la Visitation étaient établies à Chaillot et » reconnues dames du lieu , dit l'abbé Lebeuf , » lorsqu'elles obtinrent du roi l'amortissement » du château de ce village, de la maison du jar- » dinier, jardin et bois clos de murs , avec la » haute-justice , sans être tenues de payer finan- » ces , pour cette haute-justice. Les lettres sont » du mois de septembre 1656<sup>1</sup>. » En 1686, elles acquirent la principale justice subalterne de Chaillot , et en 1693, une seconde , la seule qui restât encore dans des mains étrangères.

Le couvent de Chaillot devint le lieu de la sépulture de sa fondatrice et de tous ses proches , obligés de s'expatrier et de chercher en France un asile que leur refusait l'Angleterre. Charles 1<sup>er</sup>. , Jacques II , sa femme et sa fille Marie furent tous inhumés à Chaillot ; mais le couvent obtint plus tard un autre genre de célébrité dont il est temps de parler.

Il n'est personne qui ne connaisse les amours et l'infortune de cette belle et intéressante Lavalrière ; il n'est personne qui , en lisant le récit

<sup>1</sup> *Histoire ecclésiastique de la banlieue de Paris.*



de sa vie , n'ait partagé ses chagrins , lorsque son âme ardente et sensible eut à gémir sur l'inconstance d'un roi qu'elle aimait pour lui-même , lorsqu'elle se vit un objet d'indifférence aux yeux d'un monarque qui avait mis tout en œuvre pour séduire son cœur et enflammer son imagination. C'est à Chaillot , c'est dans le couvent fondé par Henriette de France , qu'elle courut ensevelir et son amour et le souvenir de ses faiblesses ; c'est là que Colbert vint , de la part de son maître , l'arracher encore une fois à la douceur d'une vie paisible pour la reporter au milieu du faste et de l'intrigue d'une cour qui lui convenait si peu , et qu'elle devait bientôt abandonner une seconde fois pour consacrer le reste de ses jours à l'humilité et à la pénitence. La *sœur Louise de la Miséricorde* mourut au couvent des Carmélites , à Paris.

Dès-lors , et depuis 1659<sup>1</sup> , Chaillot était devenu un des faubourgs de Paris , sous le nom de faubourg de la Conférence ; mais il faut remarquer qu'il le fut plutôt de nom que réellement , car il n'était point assujéti aux mêmes

<sup>1</sup> Voyez édit de juillet 1659.

réglemens que les autres faubourgs ; le vin seul y payait droit d'entrée , et cela pour remplacer le prélèvement de 41,000 livres de tailles imposées à ce village depuis quelques années. Du reste , tout ce qui venait de Chaillot à Paris payait l'entrée ; le village ne relevait point du Châtelet , mais avait ses juges particuliers , ses notaires particuliers ; et on ne le voit point figurer dans les arrêts du conseil de 1674 et de 1702 , qui fixent l'enceinte de Paris et sa division en quartiers.

Chaillot n'était cependant pas encore très-considérable. Il ne consistait que dans une seule rue ; et sa population n'est portée dans le dénombrement de 1709 qu'à deux cent vingt feux. Celui de 1745 porte le même nombre.

Plusieurs personnes célèbres ont illustré Chaillot par leur séjour : entre autres le président Jeannin , dont le caractère franc , juste et loyal ne se démentit pas un instant au milieu des troubles civils enfantés par une politique insidieuse autant que par le fanatisme religieux , et ce Mézerai , regardé généralement comme l'historien le plus impartial de l'ancienne monarchie , mais qui , pour obtenir une modique pension , proposait à Colbert de *passer l'éponge*

sur tout ce qui pourrait lui déplaire dans son *Histoire de France* <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici deux lettres de Mézeray , qu'il est bon de faire connaître , pour montrer la confiance que méritent les écrits historiques de cette époque , même ceux qu'on regarde comme les plus impartiaux :

« Oserai-je vous réitérer par cette seconde lettre les mêmes  
 » prières que j'ai déjà pris la hardiesse de vous faire par ma  
 » première , dont voici les mêmes termes. Ce que m'a dit  
 » M. Perrault de votre part a été un terrible coup de foudre ,  
 » qui m'a rendu tout-à-fait immobile , et qui m'a ôté tout  
 » sentiment , hormis celui d'une extrême douleur de vous  
 » avoir déplu. Ma seule espérance est , monseigneur , que ,  
 » Dieu vous ayant rendu votre santé , vous ne me défendrez  
 » pas aujourd'hui de prendre part à la réjouissance publique ,  
 » et que pendant cette satisfaction universelle des gens de  
 » bien , vous ne voudrez pas que je sois le seul qui demeure  
 » dans une tristesse mortelle. Permettez-moi donc , s'il vous  
 » plaît , monseigneur , dans cette heureuse conjoncture ,  
 » d'implorer le secours de votre généreuse bonté ; je la supplie  
 » très-humblement d'intercéder pour moi auprès de  
 » vous , et de m'obtenir ma grâce , que je vous demande  
 » avec une entière soumission et un profond respect. Je ne  
 » prétends point , monseigneur , justifier mes manquemens  
 » autrement qu'en les réparant , et en justifiant la rectitude de  
 » mes intentions par une prompte et sincère obéissance. Ce  
 » qui me sera d'autant plus facile , qu'une seconde édition  
 » de mon ouvrage , étant augmentée de plus de trois cents ar-  
 » ticles , et d'un très-grand nombre de choses aussi utiles que  
 » rares et curieuses , effacera et anéantira bientôt la première ;  
 » car , comme le savent ceux qui entendent le commerce des  
 » livres , c'est une expérience infallible que les impressions

L'église des Minimes était alors devenue celle de la paroisse. On y voyait les tombeaux de

» postérieures , quand elles se font du vivant des auteurs, et  
 » qu'elles sont plus amples et plus correctes , font périr tout-  
 » à-fait les précédentes, en sorte qu'on n'en tient plus compte,  
 » et que même on n'en voit plus du tout. C'est dans cette dis-  
 » position , monseigneur , que j'ai prié M. Perrault de vous  
 » assurer que *je suis prêt à passer l'éponge* sur tous les en-  
 » droits que vous jugerez dignes de censure dans mon livre ,  
 » et de vous protester, en même temps, que je veux employer  
 » tous mes efforts et si peu de talent que Dieu m'a donné pour  
 » faire connaître à toute la terre que vous n'avez jamais fait  
 » de créature qui soit à vous par un attachement plus véri-  
 » table , ni qui puisse avoir plus de passion et plus de zèle  
 » pour tout ce qui vous touche qu'en aura jusqu'au dernier  
 » jour de sa vie , etc..... »

MÉZERAY.

#### SECONDE LETTRE.

« Je vous rends très-humbles grâces de l'ordonnance de  
 » deux mille livres qu'il vous a plu m'envoyer. Je l'ai reçue  
 » avec le même respect et avec la même reconnaissance que  
 » si elle eût été entière et telle que feu monseigneur le car-  
 » dinal me l'avait obtenue du roi , et que vous-même , mon-  
 » seigneur , aviez eu la bonté de me faire continuer durant  
 » plusieurs années ; mais je vous avouerai franchement ,  
 » monseigneur , que j'ai sujet de craindre qu'on ne m'ait  
 » encore imputé quelque nouvelle faute , et que ce retran-  
 » chement n'en soit une punition. Si j'en pouvais avoir con-  
 » naissance , je me mettrais en devoir ou de m'en justifier ,  
 » ou de la réparer selon vos ordres. Je m'examine pour cet  
 » effet à la dernière rigueur. Je cherche jusqu'au fond de  
 » mon âme , et ma conscience ne me reproche rien. Je tra-

Françoise de *Veyni d'Arbouse*, femme d'Antoine Duprat, d'odieuse mémoire, cardinal et chancelier de France sous François 1<sup>er</sup>. ; celui du comte de Rantzau, maréchal de France, sur lequel on lisait :

Du corps du grand Rantzau tu n'as qu'une des parts,  
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars :  
Il dispersa partout ses membres et sa gloire.  
Tout abattu qu'il fut, il demeura vainqueur :  
Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire,  
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Aujourd'hui, Chaillot ne doit plus compter au nombre des villages voisins de Paris, puisqu'il se trouve dans l'enceinte même de la ville, dont il forme l'un des plus agréables faubourgs, tant par sa position entre les Champs-Élysées, le cours de la Seine et le bois de Boulogne, que par les riantes habitations et les jardins char-

» vaille, monseigneur, selon vos intentions et selon les règles  
» que vous m'avez prescrites. Je porte mes feuilles à M. Per-  
» rault : j'avance le travail autant qu'il est possible ; ainsi,  
» monseigneur, je ne puis trouver d'autre cause de ma di-  
» minution que mon peu de mérite ; mais la générosité du  
» plus grand des rois, et la faveur de votre protection peu-  
» vent bien encore suppléer à ce défaut, comme elles y ont  
» suppléé jusqu'à l'année présente. C'est avec cette espé-  
» rance, monseigneur, que je prends la hardiesse d'avoir re-

mans descendant en amphithéâtre jusques au bord de la rivière. Tous ces avantages y attirent dans la belle saison ceux qui, fatigués du tourbillon de la ville, vont y chercher la paix et le calme que permet trop rarement dans les cités une vie active et laborieuse.

Les établissemens les plus remarquables de Chaillot sont cette manufacture royale de tapis, qui a pris de la première destination de l'emplacement où elle s'élève, le nom de Savonnerie. Sur la porte d'entrée on lit :

*Manufacture royale des tapis et meubles de la couronne, dite la Savonnerie, fondée par Henri IV, en 1604.*

Et la machine hydraulique, connue généralement sous le nom de *pompe à feu de Chaillot*, qui porte l'eau de la Seine dans une grande partie de fontaines de Paris.

» cours à votre bonté, toujours si favorable aux gens de  
» lettres, et aux créatures de feu monseigneur le cardinal,  
» dont la mémoire vous est si chère. Ne retranchez pas, s'il  
» vous plaît, une partie de vos grâces à une personne qui  
» perdrait plutôt la vie, que de rien diminuer du zèle qu'il  
» a pour votre service, et de l'attachement inviolable avec  
» lequel il fait gloire d'être, etc.

» MÉZERAY,  
» historiographe. »

Nous avons, dans notre *Histoire de Paris*, fait mention de l'établissement de cette machine ingénieuse; nous ne pouvons qu'y renvoyer ceux qui désirent des détails sur la manière dont elle est mise en mouvement, sur la hauteur de ses réservoirs, sur l'étendue de ses tuyaux de conduite, sur les fontaines qu'elle alimente.

On sait que c'est à Chaillot, sur le penchant de la colline qui domine le cours de la Seine, et en face de l'École-Militaire, que Napoléon avait jeté les fondemens du superbe palais destiné au roi de Rome. Aujourd'hui, de jeunes arbres s'élèvent sur cet emplacement.

## §. II.

### PASSY.

Passy ou Paci forme du côté de l'ouest la limite de Paris, dont il peut être regardé comme un faubourg, c'est un gros village situé au sommet et sur le penchant d'une colline, dont le pied n'est séparé du cours de la Seine que par la grande route de Paris à Versailles.

Bien que ce lieu ne remonte pas à une très-haute antiquité, cependant nous trouvons, dès

l'an 1250, dans le voisinage d'Auteuil, un endroit nommé *Paciacum*. Ce n'était alors qu'un simple hameau, qu'un groupe de quelques maisons dépendantes de la paroisse d'Auteuil<sup>1</sup>.

Dans le siècle suivant, les habitans de Passy reçurent, par lettres de Charles v, la permission de clore leurs héritages de murs faits à sable et à chaux, et même de prendre et étrangler les conils (les lapins) qui y feraient des dégâts.

Enfin les seigneurs de Passy, dont il serait trop long de donner ici la liste, y firent bâtir, vers la fin du xvi<sup>e</sup>. siècle, une petite chapelle, dédiée à Notre-Dame-de-Grâce, et, en 1667, une église qui fut bénit la même année.

Alors une cure fut établie à Passy, non sans beaucoup de difficulté; car la dame du lieu fut obligée de transiger avec le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, qui avait le droit de nomination à la cure d'Auteuil, dont relevait Passy, ainsi qu'avec le curé de ce vil-

<sup>1</sup> On trouve bien dès le xii<sup>e</sup> siècle un *magister Simon de Passiaco*, mais rien n'indique que maître *Simon* ne fût pas d'un autre Passy : car on connaissait alors plusieurs lieux de ce nom.



lage, dont la juridiction allait se trouver restreinte; la charte accordée à la dame, par l'archevêque de Paris, stipulait que la cure de Passy appartenait à la communauté des Barnabites, « parce que, dit l'abbé Lebeuf, M. de » la Brunetière, vicaire-général, s'était aperçu » que les habitans de ce lieu, profitant du voisinage de Paris, attiraient si souvent leurs vicaires en cette ville qu'ils ne restaient presque » jamais à Passy.» Quoi qu'il en soit, Passy eut pour fête patronale l'*Annonciation*. Il fut même réglé que ce jour-là, « le chapitre de Saint-Germain y enverrait un chanoine, pour y faire » l'office, lequel prendrait son repas chez les » pères Barnabites : ce qui s'est pratiqué exactement, ajoute l'abbé Lebeuf. »

Une circonstance assez singulière se rattache à l'établissement de la communauté des Barnabites à Passy. Un conseiller au parlement de Paris avait depuis peu fait bâtir dans ce lieu une maison superbe, dont le séjour, et surtout le point de vue qui s'étendait sur un horizon immense, charmaient tous ses loisirs. Ce conseiller avait été rapporteur d'une affaire, dans laquelle il avait fait dépenser beaucoup d'argent à un malheureux plaideur, qui, après tout,

avait fini par perdre son procès. Le plaideur nourrissait depuis long-temps dans son cœur le désir et l'espoir de se venger un jour, lorsqu'il apprend que son rapporteur vient de consacrer des sommes immenses à élever à Passy un petit palais, dont la possession fait ses délices ; il y court , achète un terrain qui se trouve au-dessous de celui du conseiller, et y fait bâtir lui-même une maison beaucoup plus haute que celle du juge, qui se trouve, par conséquent, entièrement masquée ; celui-ci ne put supporter un tel sujet d'affliction ; et les Barnabites eurent presque pour rien la maison où s'établit leur communauté.

Passy prenait donc chaque jour de l'importance ; des maisons élégantes s'y élevaient ; les riches habitans de la capitale venaient y passer les momens de loisir qu'ils pouvaient dérober aux affaires. La découverte d'eaux thermales en 1658, fut aussi une circonstance remarquable dans l'histoire de ce village ; les étrangers s'y rendirent en foule ; ses limites s'étendirent ; l'élégance fut introduite dans les demeures ; et bientôt un château s'éleva en amphithéâtre sur le penchant de la colline qui domine la route de Versailles.

Tel était ce beau village. La révolution passa , et ses monumens et son château furent respectés ; les alliés vinrent camper à Boulogne , et ses monumens et son château furent dévastés : c'est surtout en 1815 , que Passy , occupé tour à tour par les Prussiens et les Anglais , eut le plus à souffrir ; la plupart des maisons de ce malheureux village furent pillées et ravagées.

Aujourd'hui , l'heureuse situation de Passy , la proximité de la capitale , la salubrité de l'air qu'on y respire , le voisinage du bois de Boulogne , et ses deux sources d'eaux thermales en font un des plus agréables séjours des environs de Paris , et y attirent , chaque année , un nombre considérable de Français et d'étrangers.

Les eaux les plus fréquentées de Passy sont maintenant dans une maison charmante , appartenant au baron Delessert ; elles coulent dans un jardin vaste et commode , orné de bosquets , d'allées ombragées , et de terrasses sous lesquelles sont pratiquées des galeries élégantes , en sorte que les buveurs peuvent se promener en tout temps à l'abri du soleil de l'été , ou des frimas de l'hiver.

Le château est d'une belle apparence ; il se

compose de deux gros pavillons , séparés par un corps de logis ; ses jardins sont grands et très-bien distribués.

Le village de Passy est bien bâti ; la grande rue qui le parcourt dans toute sa longueur rappelle celles de la capitale ; les maisons y sont en général élégantes et accompagnées de jardins où l'on retrouve le goût qui distingue ceux de Paris. Plusieurs manufactures y entretiennent l'aisance et l'activité ; une superbe filature de coton et une raffinerie de sucre , appartenant au baron Delessert , une fabrique d'apprêts et teinture pour les draps , appartenant à M. Machault , sont les principales. La population de Passy est de 2,400 habitans.

Celui dont on a dit qu'il sut dompter la foudre et les tyrans <sup>1</sup>, Franklin , habita longtemps Passy : une rue porte son nom.

Le village de Passy appartient au département de la Seine , arrondissement de Saint-Denis , canton de Neuilly.

---

Je ne dois pas quitter Passy sans dire quelques mots de *la Muette* , maison royale re-

<sup>1</sup> *Eripuit cælo fulmen , sceptrumque tyrannis.*

bâtie par Louis xv, à l'entrée du bois de Boulogne.

Ce lieu n'est guère connu que depuis un siècle; cependant il est présumable qu'il y a eu dans ce lieu un ancien rendez-vous de chasse; et l'on a même une ordonnance de Charles ix, datée de Passy-les-Paris, dénomination qui ne peut guère appartenir qu'à la Muette. Plus tard, nous voyons encore Marguerite de Valois, première femme de Henri iv, faire don, en 1616, du château de la Muette au dauphin, qui fut depuis Louis xiii. Toutefois, cette maison sortit des mains de la famille royale, puisque nous voyons qu'elle fut, en 1716, achetée pour la duchesse de Berri, à un sieur Fleuriau d'Amenonville, qui reçut en échange le château de Madrid, dont nous nous occuperons bientôt.

Les écrivains qui ont parlé de la Muette nous disent que cette jeune duchesse s'y plaisait beaucoup. « Cette princesse en fait sa maison de campagne, dit le journal de Verdun <sup>1</sup>, et y va souvent passer les après-dîners avec sa nombreuse cour, d'où elle ne revient au

<sup>1</sup> *Journal du mois d'août 1716*, page 20.

Luxembourg que fort avant dans la nuit. » Mais ces plaisirs durèrent peu, car la duchesse mourut au mois de juillet 1719, âgée seulement de vingt-quatre ans. « Née avec une » constitution forte, même robuste, dit Poncez » de la Grave <sup>1</sup>, elle eût vécu long-temps, si » son appétit démesuré ne l'eût pas conduite au » tombeau, encore à la fleur de son âge. » De quel appétit s'agit-il ici? Il eût sans doute été plus exact de dire qu'elle mourut de ses excès en tous genres.

A la mort de la duchesse de Berri, le château de la Muette resta au domaine royal; alors il fut presque entièrement réparé, augmenté d'un étage et accru d'un corps de bâtiment qui touche au village de Passy; les jardins s'accrurent aux dépens du bois de Boulogne, et les terrasses furent entièrement refaites.

Ce château n'avait rien de l'étendue et de la magnificence des autres maisons royales qui se voient dans les environs de Paris; mais, ne servant que de but, de course, de pied-à-terre, encore très-rarement, il était trop grand, trop bien décoré, vu son inutilité.

<sup>1</sup> *Mémoires intéressans pour servir à l'histoire de France*, tome 4, page 346.

Le bâtiment se composait d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et de mansardes.

On voyait dans l'intérieur, des tableaux de Vandér Meulen et d'Oudry; dans la chapelle, le tableau de la sainte famille, de Raphaël, et dans les jardins, un grand nombre de statues de maîtres plus ou moins célèbres.

C'est à la Muette que fut reçue Marie-Antoinette, avant d'avoir obtenu la bénédiction nuptiale. « C'est là qu'elle coucha, dit le journal de Verdun, pour obéir aux lois de l'église, et ne pas habiter sous le même toit que son futur époux. » C'est là aussi que Louis XVI passa les premiers mois qui suivirent son avènement au trône.

Ce fut dans les jardins de la Muette que, le 14 juillet 1790, lors de la fédération célébrée au Champ-de-Mars, fut donné, par la commune de Paris, un banquet à plus de vingt-cinq mille fédérés, qui s'y rendirent après la célébration de cette fête mémorable.

Le château de la Muette fut vendu et démoli en partie pendant la révolution. Il n'en reste plus aujourd'hui que deux gros pavillons et quelques autres lambeaux, qui furent même encore exposés aux pillages des troupes

anglaises campées, en 1815, au bois de Boulogne.

## §. III.

## AUTEUIL.

Ce village, fameux par plus d'un souvenir, est situé sur le prolongement de la colline dont Passy occupe une partie, à la droite de la grande route et de la Seine, et à la distance d'environ une lieue et demie du centre de Paris.

L'existence de ce village ne remonte guère qu'au XII<sup>e</sup>. siècle; du moins les premiers titres qui en font mention sous le nom d'*Altoulium*, d'*Altolium* ou d'*Autolium*, sont de cette époque.

L'heureuse position d'Auteuil et sa proximité de la capitale lui donnèrent de bonne heure de l'importance. Le portail de son église rappelle le goût et le travail du XII<sup>e</sup>. siècle.

La seigneurie d'Auteuil appartenait alors à l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui y possédait une belle maison de campagne. Il paraît même qu'à cette époque les vignes d'Auteuil avaient une certaine réputation, car « les chanoines de » Sainte-Geneviève vendaient à des évêques » le vin qui en provenait. » Des chanoines de



Notre-Dame de Paris, qui possédaient aussi des vignes dans ce lieu, en gratifiaient leur église, afin que, du revenu, il fût fait, le jour de leur anniversaire, après leur mort, un repas à quatre services, *ad stationem quatuor ferculorum*<sup>1</sup>. Dans un dénombrement de 1745, le nombre des feux d'Auteuil est porté à cent dix ou cent vingt : ce qui suppose plus de cinq cents habitans.

Auteuil était alors et fut toujours depuis le rendez-vous des savans et des gens de lettres. Qui n'a retenu par cœur ces beaux vers que le plus éloquent de nos poètes modernes a consacrés à cet aimable séjour<sup>2</sup> ?

Auteuil ! lieu favori, lieu saint pour les poètes !  
 Que de rivaux de gloire unis sous tes berceaux !  
 C'est là qu'au milieu d'eux l'élégant Despréaux,  
 Législateur du goût, au goût toujours fidèle,  
 Enseignait le bel art dont il offre un modèle ;  
 Là, Molière, esquissant ses comiques portraits,  
 De Chrysale ou d'Arnolphe a dessiné les traits ;  
 Dans la forêt ombreuse, ou le long des prairies,  
 La Fontaine égarait ses douces rêveries ;

<sup>1</sup> *Nécrologie ecclésiastique*, Paris.

<sup>2</sup> M. J. Chénier, voyez son élégie sur la *Promenade*, tom. II des *Œuvres posthumes*, édition de 1825, in-8°. Guillaume, rue Hautefeuille, n°. 14.





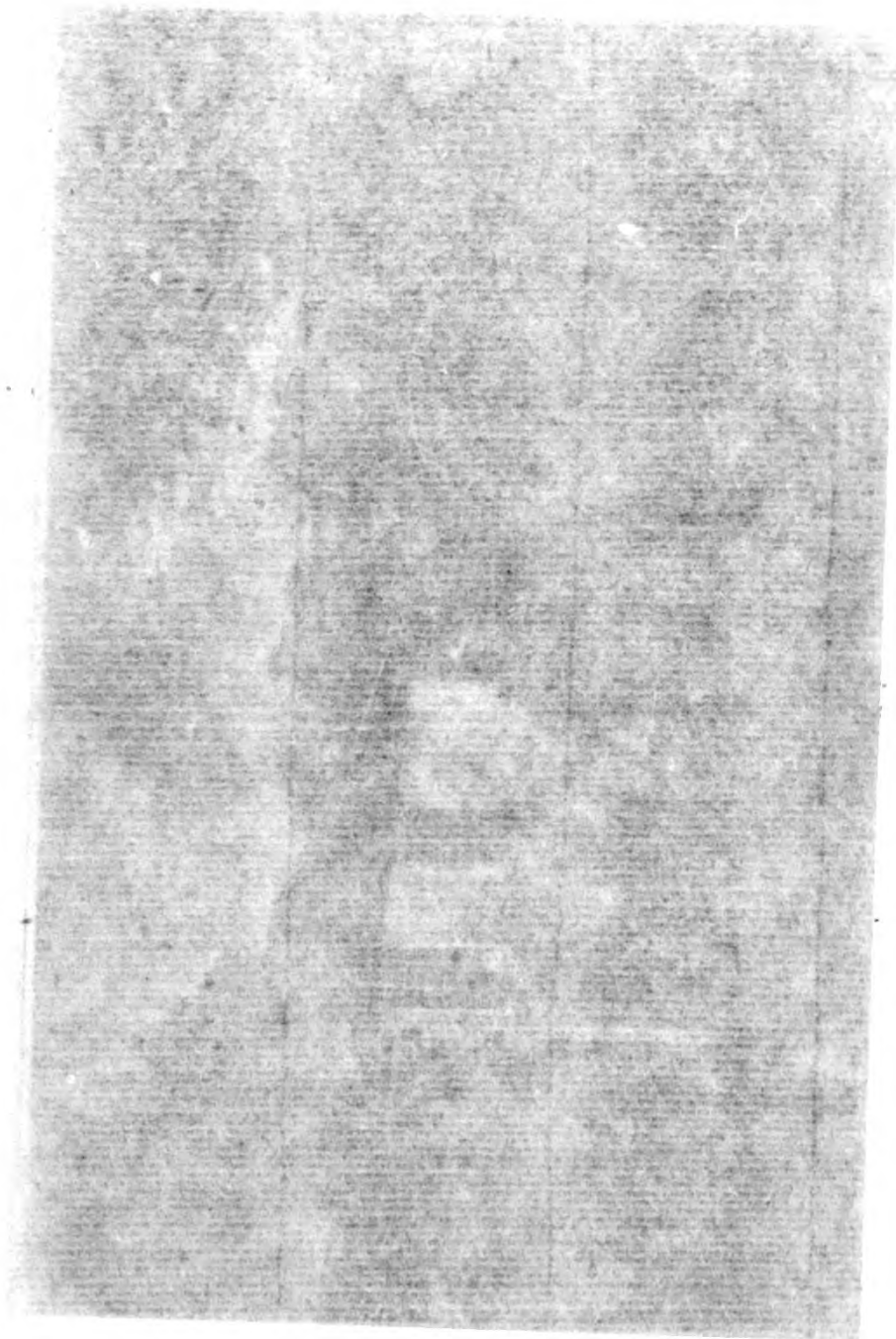
*Arbby sculp.*

*Couché, fils de.*

*London del.*

**MAISON DE BOILEAU A AUTEUIL .**





Là, Racine évoquait Andromaque et Pyrrhus ,  
 Contre Néron puissant faisait tonner Burrhus ;  
 Peignait de Phèdre en pleurs le tragique délire.  
 Ces pleurs harmonieux que modulait sa lyre  
 Ont mouillé le rivage ; et de ses vers sacrés  
 La flamme anime encor les échos inspirés.

C'est en effet à Auteuil qu'aimaient à se réunir ces grands hommes pendant la belle saison. Leur rendez-vous était la maison de Boileau , située dans un lieu fort agréable. On la voit encore aujourd'hui dans la seconde rue à gauche après l'église , sur la route de Saint-Cloud. Le joyeux Chapelain et le célèbre Baron , que Molière élevait et chérissait comme s'il eût été son fils , venaient souvent égayer cette illustre société. C'est là que pour ne pas perdre le goût et l'habitude de la satire , on plaçait sur la table , au milieu des plus brillans festins , les quatorze mille quatre cents vers du malheureux Chapelain , et qu'on forçait d'en lire quelques pages celui à qui échappait la plus légère faute de français.

Dans ces réunions , la conversation roulait le plus ordinairement sur la littérature ou la morale ; mais il arrivait quelquefois aussi qu'on oubliait à table les préceptes gênans d'une phi-

losophie austère pour s'accommoder aux principes plus faciles d'une morale enjouée : il n'est guère personne qui ne connaisse l'aventure singulière arrivée dans l'un de ces *soupers d'Auteuil*, où la raison ne conservait pas toujours son empire <sup>1</sup>. Voici comment Racine le fils raconte la chose : « Le vin ayant jeté tous les con-  
 » vives dans la morale la plus sérieuse, leurs  
 » réflexions sur les misères de la vie, et sur  
 » cette maxime : que le premier bonheur est de  
 » ne point naître, et le deuxième de mourir  
 » promptement, leur firent prendre l'héroïque  
 » résolution d'aller sur-le-champ se jeter dans  
 » la rivière : ils y allaient ; elle n'était pas loin.  
 » Molière alors leur représenta qu'une si belle  
 » action ne devait pas être ensevelie dans les té-  
 » nèbres de la nuit ; ils s'arrêtèrent et se dirent

<sup>1</sup> Je croyais cette anecdote assez répandue pour ne pas devoir la rapporter ici, surtout depuis qu'elle a fourni à l'un de nos écrivains les plus spirituels, le sujet d'une jolie comédie ; mais je me suis convaincu, à Auteuil même, que les choses le plus généralement connues sont encore ignorées de bien du monde. Je croyais reconnaître la demeure de Boileau ; et, pour éclaircir mon doute, je demandai à un vieillard d'Auteuil, si ce n'était pas là la maison du poète : il me répondit qu'il ne savait pas ce que je voulais dire ; que c'était la maison de madame Robert.

» en se regardant les uns les autres : Il a raison ! A quoi Chapelle ajouta : Oui , messieurs , ne nous noyons que demain , et en attendant , allons boire le vin qui nous reste. » Il faut dire toutefois que cette anecdote a paru controuvée à plusieurs , et que Voltaire la dément formellement <sup>1</sup>.

Boileau affectionnait singulièrement cette demeure ; cependant il la vendit sur ses vieux jours , espérant , comme le lui avait promis l'acquéreur , qu'il continuerait à y vivre comme chez lui ; mais , voyant bientôt son espérance trompée , pour n'y plus reparaître il se retira à Paris.

Le fameux d'Aguesseau eut aussi une maison à Auteuil. Plus tard , madame Helvétius vint y fixer sa retraite , y pleurer un époux dont le nom faisait sa gloire <sup>2</sup> , et rappeler le souvenir des réunions qui avaient illustré Auteuil dans le siècle passé , en même temps que sa candeur et sa bienfaisance répandaient le bonheur autour d'elle. C'est dans ces jardins d'Auteuil qu'elle groupa autour de sa vieillesse,

<sup>1</sup> *Vie de Molière.*

<sup>2</sup> Madame Helvétius refusa la main de Turgot et de Franklin , pour rester fidèle à la mémoire de son mari.



selon l'expression d'un écrivain <sup>1</sup>, une élite d'hommes distingués par la supériorité des talents et du caractère : patronage si bien exprimé par les lettres de Franklin, où le philosophe lui donne le titre ingénieux de *Notre-Dame d'Auteuil*. Là aussi, un homme vint plus d'une fois chercher les suffrages qu'il obtint d'abord sans peine, alors que libérateur de sa patrie et vainqueur de l'Italie on pouvait voir en lui l'appui et le défenseur de son pays ; mais qui lui furent refusés plus tard, lorsque, fuyant les bords du Nil, il vint appesantir sur la France une main dont l'étranger seul eût dû sentir le poids.

Le village d'Auteuil appartient au département de la Seine, arrondissement de Saint-Denis, canton de Neuilly. Sa population s'élève à peu près à mille habitans.

On trouve dans le chœur de l'église d'Auteuil le tombeau d'Antoine-Nicolas Nicolai, premier président de la chambre des comptes de Paris, mort à Auteuil en 1731.

Dans le cimetière, on voit une pyramide posée sur une base de marbre noir, surmontée

<sup>1</sup> Lemontey, *Notice sur Helvétius*.

d'un globe et d'une croix. Ce monument fut élevé à la mémoire de d'Aguesseau, chancelier de France, et de son épouse, Anne Lefebvre-d'Ormesson : le roi voulut fournir les marbres pour le monument de ce grand homme.

## §. IV.

BOULOGNE (parc et village).

Boulogne est un village considérable sur la droite et à peu de distance de la Seine, à une lieue et demie de Paris, en face de Saint-Cloud.

Du temps des rois de la première race, tout le pays compris entre Paris et Saint-Cloud était occupé par une forêt connue alors sous le nom de *Roveritum*, dont on fit plus tard *Rouvret* ou *Rouvrai*<sup>1</sup>. Cette forêt fut peu à peu abattue dans la partie la plus rapprochée de Saint-Cloud, et remplacée par un hameau nommé Menus-les-Saint-Cloud, qui fit partie de la paroisse d'Auteuil.

Le premier acte qui fasse mention de Menus-les-Saint-Cloud est de l'an 1134.

<sup>1</sup> Le bois de Boulogne était anciennement nommé *Rouvrais*, nom commun à plusieurs lieux de France : ce nom dérive de *Rouvre*, en latin *Robur*, espèce de chêne, qui sans doute abondait au bois de Boulogne.

Quelques habitans de Paris et des villages voisins qui avaient été en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer obtinrent en 1319, de Philippe-le-Long, la permission de construire une église dans le village des Menus, et d'y établir une confrérie, à condition que le prévôt de Paris, ou une personne déléguée par lui, serait présent aux assemblées qui s'y tiendraient. Cette église, bâtie sur le modèle de celle de Boulogne-sur-Mer, prit le nom de *Notre-Dame-de-Boulogne-sur-Seine* ou *Boulogne-la-Petite* : noms qui firent oublier peu à peu celui de Menus.

En 1343, l'église de Notre-Dame-de-Boulogne fut érigée en paroisse, et le village fut démembré de la cure d'Auteuil. C'est dans l'église élevée par la confrérie des Pèlerins que prêcha, le 25 avril 1429, ce fameux cordelier, frère Richard, tout récemment arrivé de Jérusalem, et qui depuis quelques jours faisait retentir de son éloquence les chaires de la capitale. Suivant le Journal de Paris du règne de Charles VII, « le cordelier prêcha le jour de saint » Marc ensuivant à Boulogne-la-Petite; et il y » eut tant de peuple..... et pour vrai, en cette » journée, au revenir dudit sermon, furent les

» gens de Paris tellement tournés en dévotion  
» et esmeus qu'en moins de trois heures ou  
» de quatre vous eussiez veu plus de cent  
» feux en quoi les hommes ardaient (brûlaient)  
» tables, tabliers, cartes, billes et billards,  
» nurelis, et toutes choses à quoi on se pouvait  
» courser à maugréer à jeux convoiteux <sup>1</sup>. »

Quant à la forêt, elle conserva long-temps encore son premier nom de forêt de Rouvrai, puis elle prit celui de forêt de Saint-Cloud. Il est certain qu'*Olivier-le-Daim*, barbier, puis favori de Louis XI, avait, dans le temps de sa faveur, le poste de capitaine du pont de Saint-Cloud et la garde de la garenne de Rouvrai : c'est là que les rois de France faisaient le plus ordinairement leurs parties de chasse. Ils eurent plusieurs châteaux dans son enceinte. (*Voyez la Muette et Madrid.*) Ce lieu fut aussi de tout temps le rendez-vous des duellistes et des partisans de plus doux combats.

Tels furent le village et le bois de Boulogne ; mais ce bois a éprouvé des dévastations telles que de long-temps on ne peut espérer d'y

<sup>1</sup> C'est-à-dire, à tous les jeux propres à engendrer des querelles, à exciter l'avidité des joueurs (*Journal de Paris*, part. prem., p. 120).

trouver ces ombrages témoins de tant de plaisirs divers. Les troupes anglaises et écossaises établirent un camp dans ces avenues superbes où les Parisiens venaient naguère montrer la richesse de leurs équipages; tout tomba sous leur rage destructive; et de nombreuses années s'écouleront avant que ses verdoyans taillis, que ses superbes avenues aient repris tout l'éclat qu'un jour a suffi pour faire disparaître.

On remarque dans le voisinage de Boulogne de nombreuses maisons de campagne, entr'autres celle qu'y possédait l'archichancelier de l'empire, Cambacérès, et celle qu'on rencontre la première à droite en entrant par le bois : cette dernière est précédée d'une longue avenue, et située au milieu d'un parc des plus agréables.

On trouve en outre à Boulogne une filature de coton appartenant à M. Boucher, et une fabrique de cire à cacheter.

Le village de Boulogne fait partie du département de la Seine, arrondissement de Saint-Denis, canton de Neuilly. Sa population est d'environ deux mille cinq cents habitans. Il y a une poste aux lettres.

---

*Longchamps.* Les pages consacrées au village de Boulogne nous amènent naturellement à parler de Longchamps, abbaye de religieuses, située sur le bord de la Seine, à quelque distance au nord de ce village, et dans l'enceinte même de la forêt.

Cette abbaye, qui date du XIII<sup>e</sup>. siècle, devait sa fondation à Isabelle de France, sœur de saint Louis.

La princesse fit consulter Hémeric, chancelier de l'église de Notre-Dame de Paris, sur ce qui serait plus agréable à Dieu, de la fondation d'un hôpital, ou de celle d'une maison de sœurs mineures<sup>1</sup> : le chancelier se prononça pour le couvent ; et Longchamps fut fondé.

Les premières religieuses de Longchamps ne furent d'abord d'aucun ordre particulier ; elles n'eurent d'autre titre que celui de *Sœurs incluses de l'humilité de Notre-Dame*, titre qu'avait choisi la princesse elle-même ; et ce n'est qu'à la sollicitation de saint Louis que le titre de *Mineures* fut ajouté au premier, afin, dit-il, qu'elles fussent censées de l'ordre de Saint-François. Dans le siècle suivant, le

<sup>1</sup> *Vie d'Isabelle*, par Agnès d'Harcourt.

titre d'*Humilité* disparut entièrement ; et le monastère prit le nom de *Longchamps*.

La fondatrice de l'abbaye se retira dans ce couvent, et y vécut dans la plus grande dévotion, sans toutefois faire de vœux ; mais elle n'habita pas long-temps sa retraite : les sœurs mineures perdirent leur protectrice l'an 1269, huit ans environ après l'établissement du monastère.

Cependant, comme si le Ciel eût voulu perpétuer les bienfaits d'Isabelle, même après sa mort, sœur Agnès, historienne de la princesse, raconta jusqu'à quarante miracles opérés par elle. Le monastère commença dès-lors à être en grande réputation : plusieurs individus voulurent être enterrés dans son église ; plusieurs princesses de France furent religieuses à Longchamps ; plusieurs rois visitèrent fréquemment ce couvent ; Philippe-le-Long y tomba même dangereusement malade : alors l'abbé et les religieux de St.-Denis vinrent pieds nus en procession de leur abbaye au couvent de Longchamps, firent toucher au prince un morceau de la vraie croix, un morceau de fer qu'on appelle le Saint-Clou, et un bras de saint Simon. L'abbé Lebeuf ajoute, d'après le continuateur de Nan-

gis : « Il se sentit guéri ou beaucoup mieux » après avoir touché ou baisé ces saintes reliques ; mais, la maladie étant revenue par sa faute, il fit ses dernières dispositions, et mourut le 3 janvier 1321. »

On assure que les premières religieuses de Longchamps vécurent dans la plus grande humilité ; mais, vers le milieu du xvi<sup>e</sup>. siècle, elles s'étaient singulièrement relâchées de l'austérité de la règle de saint François. On voit dans l'*Histoire de Paris*<sup>1</sup>, qu'Henri IV, séjournant dans ce couvent, devint amoureux d'une jeune religieuse, nommée *Catherine de Verdun* ; qu'il la récompensa de ses faveurs, en lui donnant l'abbaye de Saint-Louis de Vernon, et nommant son frère président au parlement de Paris ; et que cette religieuse lui laissa un *souvenez-vous de moi*.

Voici ce que dit saint Vincent-de-Paule dans une lettre latine adressée au cardinal Mazarin, et publiée pour la première fois par M. Delort : « Il est certain, écrit-il, que déjà depuis deux cents ans ce monastère a marché vers la ruine totale de la discipline et la dépravation des mœurs.

<sup>1</sup> Tome VI, page 238.



» Les parloirs sont ouverts au premier qui  
» se présente , même aux jeunes gens non pa-  
» rens : là , les religieuses accourent quand il  
» leur plaît , seules et sans témoins , le plus  
» souvent malgré les ordres de l'abbesse ; on  
» a même remarqué qu'il y avait dans ce lieu  
» de petites fenêtres , au péril certain des  
» jeunes vierges. Les frères mineurs recteurs  
» du monastère n'arrêtent point le mal : bien  
» plus , ils l'aggravent eux-mêmes , car ils  
» avouent hautement qu'ils s'y introduisent  
» pendant la nuit à des heures indues , pour  
» s'y entretenir avec les sœurs. L'un d'entre  
» ces frères a été trouvé la nuit dans une cel-  
» lule , où il avait été introduit par l'une des  
» plus jeunes religieuses. Plusieurs autres in-  
» trodusirent aussi de la même manière des  
» jeunes gens dans le couvent.

» L'abbesse avait interdit à une des jeunes  
» sœurs une familiarité coupable , et des en-  
» tretien fréquens et scandaleux avec un jeune  
» homme d'une haute naissance , mais de mœurs  
» corrompues ; le père provincial autorisa cette  
» familiarité et ce sentretien , comme elle le dé-  
» clara elle-même devant toute la communauté  
» et en présence du père provincial lui-même ;

» et le bruit est que le provincial reçut du  
» jeune homme une somme considérable pour  
» prix de sa complaisance.

» Souvent les frères ouvrirent à des laïques  
» des entretiens secrets dans les confessionaux,  
» destinés à l'expiation des péchés, contre la  
» volonté et les défenses formelles de l'abbesse.

» Il est constant encore que, lorsque la  
» guerre força le couvent tout entier à se ré-  
» fugier dans la ville, la plupart des religieuses  
» se livrèrent à toute espèce de scandale, en se  
» rendant seules et en secret dans les maisons  
» et dans les chambres de ceux qu'elles dési-  
» raient voir. Un ecclésiastique avertit l'ab-  
» besse de ce désordre; elle répondit qu'elle  
» ne pouvait réprimer le mal, et le pressa for-  
» tement d'en faire la tentative lui-même; mais  
» les sœurs lui répondirent avec irrévérence,  
» et d'une manière scandaleuse, etc.<sup>1</sup>. »

Nous pourrions rapporter ici beaucoup d'au-  
tres passages de cette lettre; car le bon Vin-  
cent-de-Paule nous en a encore laissé le ta-  
bleau le plus naïf de leur coquetterie et de  
leurs brillans atours: « La plupart, dit-il, por-

<sup>1</sup> *Mes Voyages aux environs de Paris*, par M. Delort. La lettre est du 25 octobre 1652.

» tent des vêtemens immodestes et indécens ;  
» elles se montrent aux parloirs , brillantes de  
» couleurs empruntées ; elles portent des mon-  
» tres d'or. » Mais en voilà assez pour faire  
connaître quel était alors l'esprit des religieuses  
de Longchamps.

Plus tard , l'abbaye de Longchamps acquit un autre genre de célébrité : on s'y rendait en foule le mercredi , le jeudi et le vendredi saints , pour assister à une espèce de concert spirituel , où se faisaient entendre , dans les leçons chantées *aux ténèbres* , les voix les plus mélodieuses. L'archevêque crut voir dans ce pèlerinage un acte de curiosité autant que de dévotion ; on dit même qu'ayant eu connaissance de désordres arrivés dans l'église il interdit la musique. L'église devint déserte ; mais la promenade n'y perdit rien ; et , jusqu'à l'époque de la révolution , on vit ces mêmes jours , dans les allées du bois de Boulogne , et jusqu'aux portes du couvent , tout ce que Paris et la cour pouvaient offrir de plus riche et de plus brillant dans tous les genres. Plus d'une fois des Anglais , quittant leur gravité britannique , passèrent le détroit pour venir rivaliser de luxe et de folie avec les plus riches seigneurs

du temps. On en a vu traînés par des chevaux ayant aux pieds des fers d'argent, élevés sur des chars dont les roues étaient aussi garnies en même métal.

Mais c'est surtout chez les femmes que se faisait remarquer cet esprit de rivalité qui leur est si naturel ; c'est là que, pour conquérir des suffrages, elles venaient étaler les plus riches parures, et le mérite de leurs habits et de leurs équipages.

L'abbaye de Longchamps fut vendue et démolie pendant la révolution ; on sent aussi que les brillantes promenades durent cesser. Mais, sous le consulat de Bonaparte, Longchamps fut plus que jamais l'objet d'un faste que chacun put dès-lors mettre en évidence. On n'y vit plus de seigneurs ou de princes : on y vit des banquiers. Les dames de la cour et les maîtresses des princes ne s'y disputèrent plus les suffrages ; mais de riches et jolies parvenues vinrent en voiture passer en revue devant le public à pied ; en sorte que, sous l'empire des consuls, Longchamps rappela les temps les plus brillans et les plus vaniteux de l'ancienne monarchie. Là finirent les beaux jours de cette réunion fameuse.

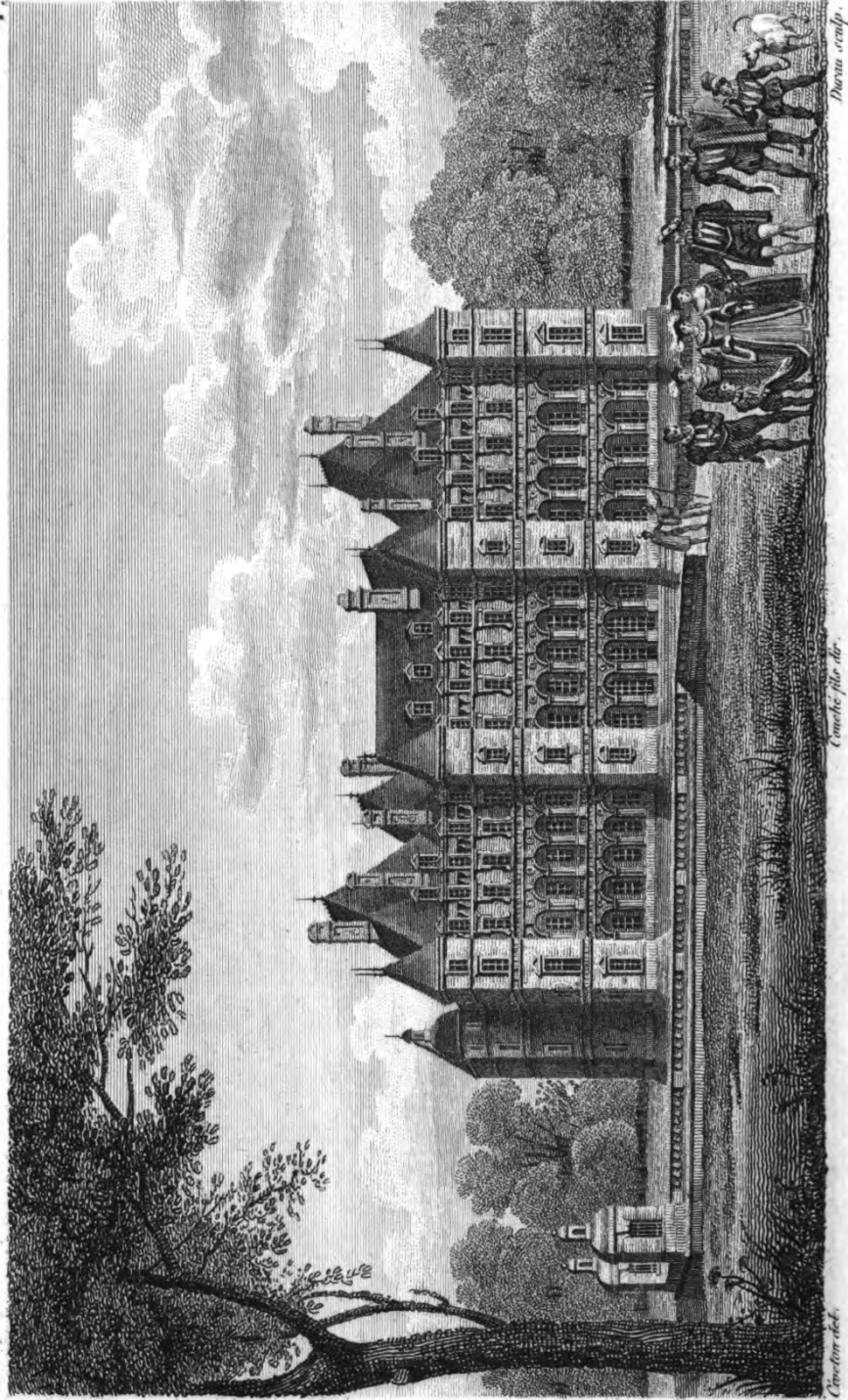
*Madrid.* Ce château, voisin de Longchamps, fut bâti par François 1<sup>er</sup>. à son retour d'Espagne, où ce roi était prisonnier de Charles-Quint.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de son nom. Les uns croient qu'il a été construit en mémoire et sur le modèle du château où François 1<sup>er</sup>. fut renfermé, et trouvent là l'explication du nom qu'il portait; d'autres, jugeant que le château du bois de Boulogne ne ressemblait en rien à celui d'Espagne, veulent que son nom soit venu de ce que le roi, qui y faisait des voyages fréquens, y était caché à l'œil perçant des courtisans, comme au temps de sa captivité en Espagne.

Quoi qu'il en soit, le château de Madrid, ainsi que nous le nommerons, était une construction du temps de François 1<sup>er</sup>.; et le style appartenait évidemment à l'époque de la renaissance des arts en France. On doit le regarder comme l'un des premiers monumens qu'ait produit en France l'enfance de l'architecture grecque.

Ce château était placé à une extrémité et dans l'enceinte du bois de Boulogne, dans une situation agréable sur les bords de la Seine.





CHATEAU DE MADRID, au Bois de Ardenne.







Tout l'édifice ne formait qu'une seule masse oblongue, placée sur une espèce de terrasse entourée d'un large fossé.

Comme le château de Madrid est depuis longtemps détruit, je vais rapporter la description qu'en laissa, en 1576, l'architecte Ducerceau, dont le langage naïf et suranné semble convenir admirablement au monument dont il parle<sup>1</sup>.

« Tout l'édifice, dit-il, n'est qu'une masse, » et consiste en ce qui s'ensuit :

» Premièrement, à chaque étage est une » salle garnie d'une petite sallette, en laquelle » est une cheminée royale : derrière icelle » cheminée il y a un petit escalier, par où l'on » monte l'étage sans être vu ; le plancher de la » sallette est élevé seulement de la moitié de la » hauteur de la grande salle, y ayant au-dessus » comme une chapelle ; cette sallette sert de » retraite pour les princes, et ont leur regard » tant l'une que l'autre sur ladite grande salle ; » aux deux côtés, il y a huit chambres et quatre » garde-robes, quatre avec deux garde-robes » de chaque part, servantes de commodité.  
» Par le dehors, règnent autour, tant au

<sup>1</sup> Voyez la gravure.

» premier qu'au second étage , allées en gale-  
» ries ouvertes à arcs voûtés à plat , et au-  
» dessus d'icelles , qui est le troisième étage ,  
» terrasses régnautes également ès-coins des  
» susdites quatre chambres et garde-robcs ,  
» qui font de chacun son côté un corps de bâ-  
» timent ; y a un petit pavillon quarré en sail-  
» lie , outre les galeries , dans chacune des-  
» quelles à savoir , aux quatre prochains de la  
» salle est une montée , et aux quatre autres  
» des garde-robcs ; entre les deux qui sont  
» aux bouts , y a encore une tour de chaque  
» côté , esquelles est une vis fort bien et in-  
» dustrieusement faite , principalement l'une  
» d'icelles qui doit être soigneusement remar-  
» quée entre artisans , et mise en leurs tablet-  
» tes ; au-dessus des terrasses sont aussi deux  
» étages avec les galetas , et est ce bâtiment  
» couvert de plusieurs pavillons entrelacés les  
» uns aux autres , et le tout si bien simétrié ,  
» tant en son plan qu'enrichissemens , que  
» rien plus : fait au reste la plus grande partie  
» des enrichissemens du premier et deuxième  
» étage , par le dehors de terre esmaillée.

» La masse est fort éclatante à la vue , d'au-  
» tant qu'il n'est pas jusqu'aux cheminées et lu-

» carnes , qui ne soient toutes remplies d'œu-  
» vres : mais , outre ce que dessus , une chose  
» me semble digne d'admiration , de voir les  
» offices pratiquées dessous , en même sorte et  
» manière de commodités que le dessus , et  
» icelles toutes voûtées , ayant leur jour des-  
» cendant du haut par quelques cadres aussi  
» pratiqués au rez de terre , répondans iceux  
» jours chacun en son endroit de l'office ; m'é-  
» tant advis qu'entre les singularités remar-  
» quables des bâtimens exquis de la France ,  
» les offices de ce lieu doivent être tenus pour  
» les principales de toutes. Le roi François ,  
» premier du nom , fait faire cette maison , la-  
» quelle est accompagnée d'un parc contenant  
» deux lieues de tour ou environ ; et , pour vous  
» faire entendre que ce lieu est digne d'être vu  
» et considéré , je vous en ai désigné particuliè-  
» rement quelques enrichissemens des choses  
» plus singulières du dedans. »

Le château de Madrid était en effet très-re-  
marquable par ses ornemens. Les galeries,  
les façades , étaient en grande partie revêtues  
de briques recouvertes d'émail , ou plutôt  
de pièces de faïences ornées de dessins ; ces  
briques , leur vernis et leurs dessins étaient

l'ouvrage du célèbre Bernard de Palissy, un des hommes les plus honorables du xvi<sup>e</sup>. siècle, par son talent, son génie et son courage civil; on appelait vulgairement cet édifice le *Château de faïence*.

On a admiré le point de vue que présentaient les galeries du château, d'où l'œil s'étendait d'un côté sur tout le bois de Boulogne, sur le rideau de Saint-Cloud, jusqu'au-dessus de l'observatoire, et de l'autre, sur la Seine, Puteau, Suresne, le Mont-Valérien, etc.

On connaît le goût de François 1<sup>er</sup>. pour le faste et la magnificence; on dit qu'il paya jusqu'à vingt-deux mille écus, somme alors énorme, une tapisserie en soie et en or représentant le triomphe de Scipion, et dix-huit mille écus une autre représentant la vie de saint Paul; mais ici François 1<sup>er</sup>. avait son but.

Avant lui, les hommes seuls formaient la cour des rois de France; les femmes vivaient dans leurs terres; il voulut aussi les attirer près de lui parce qu'*une cour sans femmes était une année sans printemps et un printemps sans roses*.

Henri II hérita des goûts de son père pour le château de Madrid. Il le fit augmenter de

deux pavillons; c'est là qu'il passa une partie de sa vie avec sa Diane de Poitiers. Cette femme très-galante, mais plus sanguinaire encore, était l'instrument que le cardinal de Lorraine employait pour diriger l'esprit du roi, et le porter à persécuter les protestans.

Charles IX aimait aussi à se retirer avec sa maîtresse, dans les sombres appartemens de Madrid.

Henri III le réservait pour d'autres plaisirs : il y faisait élever des lions, des ours et d'autres bêtes sauvages, qu'il se plaisait à voir combattre avec des taureaux; mais une nuit il rêva que ces animaux voulaient le dévorer; à son réveil il les fit tous tuer, et les remplaça par des meutes de petits chiens : voilà le prince entre les mains duquel flottaient les rênes de l'Etat après la sanglante catastrophe de la Saint-Barthélemi.

Dès lors, le château de Madrid commença à être abandonné; Henri IV le donna à la reine Marguerite; plus tard, il fut démeublé; on cessa d'y faire des réparations, et Louis XVI en ordonna la vente et la démolition. On ne voit plus aujourd'hui, dans l'emplacement qu'il occupait, qu'une jolie maison de campagne,

nommée *Madrid-Maurepas*, appartenant à M. Doumère.

En 1656, fut établie au château de Madrid la première manufacture de bas au métier.

---

*Bagatelle*. Je ne dois quitter ni l'enceinte du bois de Boulogne, ni la rive droite de la Seine, sans consacrer quelques lignes à ce joli château de *Bagatelle*, que son nom heureusement trouvé caractérise si bien. Il est situé à l'extrémité du bois, entre Longchamps et Madrid, non loin des bords du fleuve.

Bagatelle fut long-temps une simple maison de campagne, où mademoiselle de Charolois se plaisait à réunir ses amis au sein des plaisirs et de fêtes brillantes.

C'est cette même Charolois qui eut l'idée bizarre de se faire peindre en habit de cordelier, ce qui lui valut, de la part de Voltaire, cet impromptu bien connu :

Frère Ange de Charolois,  
Dis-nous par quelle aventure  
Le cordon de saint François  
Sert à Vénus de ceinture.

Ce portrait donna lieu à beaucoup d'autres plaisanteries plus ou moins fines et voilées.

A la mort de mademoiselle de Charolois, le comte d'Artois voulut conserver à ce séjour favori des plaisirs et des arts tout l'éclat qu'il avait eu : il en fit l'acquisition ; il reconstruisit le château en soixante-quatre jours , et y plaça cette inscription latine : *parva , sed apta*. Alors le château fut indistinctement nommé *Bagatelle*, ou *Folie d'Artois*. Le premier nom est le seul qu'il ait conservé.

Il est difficile d'imaginer plus d'élégance , plus d'agrément et de commodité qu'on en trouve à Bagatelle ; la situation et le paysage sont charmans. Bagatelle appartient au duc de Berri.

---



## CHAPITRE VI.

VAUGIRARD, ISSY, VENVRES, CLAMART, MEUDON,  
FLEURY, BELLEVUE, SÈVRES.

## §. I.

## VAUGIRARD.

CE village, situé à la porte de Paris, sur la rive gauche de la Seine, porta d'abord le nom de *Valboitron* ou *Vauboitron*, du latin *Vallis Bostroniæ* ou *Bostaroniæ*; or, comme le moine Abon se sert dans ses poésies du mot *Bostar* pour exprimer une étable à vaches, que la vallée qui entoure Vaugirard devait fournir de gras pâturages où l'on élevait sans doute des bestiaux, on n'a pas hésité à trouver dans ce mot de *Bostar* l'étymologie de *Valboitron*.

Quoi qu'il en soit, ce nom ne fut en usage que jusqu'au XIII<sup>e</sup>. siècle, où Girard de Moret, abbé de Saint-Germain-des-Prés, d'où relevait ce village, l'agrandit considérablement, et lui donna son nom.

Alors Vaugirard dépendait de la cure d'Issy; mais les nouveaux accroissemens qu'il reçut de Jean-de-Précy, dans le siècle suivant, y firent ériger une cure, sous la condition que les habitans paieraient, comme dédommagement, au curé d'Issy dix livres de rente, à la fabrique quarante sous, et, au nouveau curé, vingt livres de rente chaque année. L'érection de la paroisse de Vaugirard date de 1342.

L'église fut d'abord sous l'invocation de la Vierge; mais les reliques de saint Lambert, évêque de Mاستريخت<sup>1</sup>, celui-là même qui fut assassiné pour s'être élevé contre l'adultère public de Pépin, dépossédèrent la Vierge des honneurs qu'on lui rendait dans ce lieu. Ces reliques y attirèrent un concours si considérable de dévots, qu'il s'y forma, dès l'an 1455<sup>2</sup>, une confrérie en l'honneur du saint, et qu'il devint le second patron de Vaugirard.

Les persécutions du règne de François II semblaient déjà présager la sanglante catastrophe de la Saint-Barthélemi : l'oppression

<sup>1</sup> D'autres disent de Liège. Voyez *Velly*, t. I, p. 111.

<sup>2</sup> Voyez *Environs de Paris*, La Caille.

exercée envers les huguenots était extrême ; le tableau en est effrayant : « Le peuple de Paris , » (j'emprunte ici les paroles d'un écrivain qui » ne peut être suspect de partialité<sup>1</sup>) éveillé » par les récompenses promises aux délateurs , » alléché par le pillage des maisons abandon- » nées , et ameuté par quelques moines en- » thousiastes , mettait son étude et sa gloire à » exterminer sans miséricorde , une engeance » qu'on lui peignait comme ennemie de Dieu » et des hommes. Entr'autres moyens qu'on » mit en usage pour découvrir ceux qui dissi- » mulaient , celui-ci parut efficace. Comme on » connaissait leur horreur pour le culte des » images , on plaça au coin des rues , et sur la » porte des maisons les plus apparentes , de » petites statues de la Vierge ou de quelque » saint. On dressait au pied une table en guise » d'autel , sur laquelle on mettait des cierges » allumés. Si quelqu'un passait sans s'être age- » nouillé , ou du moins sans avoir dévotement » salué l'image , des gens cachés dans des bou- » tiques voisines couraient après lui , le for- » çaient de remplir ce devoir , ou le traînaient

<sup>1</sup> Garnier, *Histoire de France*.

» chez un commissaire. Pour fournir à l'en-  
» tretien du luminaire , on avait fabriqué une  
» sorte de boîte qu'on nommait *tirelire* ; on la  
» présentait effrontément au premier qu'on  
» rencontrait : et quiconque refusait d'y jeter  
» quelque pièce de monnaie était injurié ,  
» battu , et en danger d'être assommé. » Le  
parti des *mécontents* , c'est ainsi qu'on nomma  
les protestans , ne put supporter plus long-  
temps d'aussi cruels outrages ; et Vaugirard  
fut témoin des assemblées secrètes qui précé-  
dèrent la conjuration d'Amboise <sup>1</sup> ; c'est là que  
se rendirent plus d'une fois les ennemis des  
Guises et de la cour.

Le village de Vaugirard commençait alors  
à prendre quelque importance ; plus tard , il  
s'y établit une communauté de filles et de fem-  
mes veuves , sous la direction d'une dame de  
Villeneuve ; c'est là aussi que , vers le même  
temps , c'est-à-dire vers le milieu du xvii<sup>e</sup>. siè-  
cle , furent faits les premiers exercices du sé-  
minaire , qui depuis a donné naissance à celui  
de Saint-Sulpice. Cependant , alors comme  
aujourd'hui , Vaugirard n'était guère composé

<sup>1</sup> Pasquier, *Recherches*.

que de cabarets ; et en 1709, on n'y comptait encore que quatre-vingt-dix-huit feux <sup>1</sup> ; il n'y en avait que cent quinze en 1745 ; mais on voit que la population suivait une progression croissante , qui a toujours continué depuis.

Il y eut aussi à Vaugirard un autre établissement , sans doute plus digne d'éloges : c'est l'hospice des *pauvres enfans trouvés , atteints de la maladie vénérienne* , fondé en 1790 par M. Lenoir , alors lieutenant de police , mais qui ne subsista que jusqu'au temps de la révolution , où il fut transféré dans l'intérieur de Paris.

Pendant le cours de cette époque , Vaugirard , ou pour mieux dire la plaine de Grenelle qui l'entoure , acquit un autre genre de célébrité , et par l'explosion de sa poudrière , et par la conjuration qui vint avorter près du camp qu'avait formé le Directoire pour assurer sa sûreté.

« Établie dans un moment où toutes les » forces de l'Europe réunie menaçaient la ré- » publique , dit un écrivain <sup>2</sup> , la poudrière de

<sup>1</sup> Voyez le dénombrement de cette année.

<sup>2</sup> Voyez *Dictionnaire historique topographique et militaire des environs de Paris*.

» Grenelle suffit long-temps seule à fournir  
» de poudre cette foule innombrable de vo-  
» lontaires , que l'enthousiasme de la liberté  
» faisait voler avec tant de dévoûment à la  
» défense des frontières. Le chimiste Chaptal ,  
» que le gouvernement républicain avait mis  
» à la tête de cet établissement , était parvenu ,  
» par une nouvelle application de son art , à  
» fabriquer dans cette manufacture , des quan-  
» tités de poudre incroyables. Il en sortait cha-  
» que jour des chariots chargés qui allaient  
» approvisionner nos places et nos armées.  
» La poudrière de Grenelle était regardée  
» comme un des remparts de la république. »

C'est le 31 août 1794 qu'eut lieu l'explosion de la poudrière de Grenelle : les uns ont attribué la cause de ce désastre à la malveillance ; d'autres n'y ont vu qu'un événement trop commun dans ces sortes d'établissmens ; et rien n'a pu encore éclaircir le mystère : toujours est-il vrai que l'explosion fut terrible , et l'épouvante générale. La plupart des villages voisins eurent leurs maisons renversées , et dans Paris même , combien compta-t-on de portes , de croisées , de vitres brisées ! La quantité des victimes fut immense , autant dans

l'établissement que dans les villages voisins que la force de l'explosion fit écrouler ; cependant , tant était grande l'énergie des Français à cette époque, que la fabrication de la poudre n'éprouva qu'une courte interruption.

C'est quelque temps plus tard , c'est-à-dire en 1796, que fut établi le camp de Grenelle ; c'est alors aussi que les anarchistes de 1793 , réunis comme on ne l'a vu que trop souvent à ceux qui pleuraient encore sur les ruines de l'ancien régime , conspirèrent pour renverser le Directoire , et tentèrent de lui enlever l'appui qu'il avait cru lui-même devoir consacrer à sa sûreté. Ils s'assemblèrent dans la nuit du 9 au 10 septembre , dans les différentes maisons publiques de Vaugirard et des villages voisins ; et , munis d'armes de toute espèce , ils se portèrent en tumulte sur le camp de Grenelle , où ils jetèrent d'abord l'épouvante et le désordre ; mais quelques coups de fusils furent tirés , la générale battit , les régimens coururent aux armes , les conjurés furent dissipés ; plusieurs furent pris , mis en jugement , et condamnés , quelques-uns à mort , d'autres à la déportation. On trouva à Vaugirard dans l'auberge du *Soleil d'or* , une grande quantité

d'armes , telles que sabres , pistolets , cannes à lances , poignards , etc.

On a voulu nier l'existence de cette conspiration , ou plutôt n'y voir que l'effet des provocations du Directoire lui-même ; un historien<sup>1</sup> l'appelle « un massacre nocturne d'environ » deux cents citoyens. » Il nous semble que l'écrivain montre trop de rigueur envers les uns, un peu trop d'indulgence pour les autres.

Le village de Vaugirard est l'un des plus considérables des environs de Paris ; sa population est portée à trois mille cinq cents habitants ; c'est aussi l'un des plus fréquentés de la classe ouvrière de la capitale , qui vient dans ses nombreuses guinguettes oublier les pénibles travaux de la semaine ; chacune de ces guinguettes a une salle de bal pour l'hiver ; on danse l'été sur le gazon. On y trouve aussi un grand nombre de manufactures d'acides vitrioliques , d'alun de sel ammoniac , et d'autres produits chimiques , des filatures de coton , des fabriques de boutons de métal *artimantico* , etc. La plupart des habitans s'occupent de jardinage ou de la nourriture des vaches , dont

<sup>1</sup> Paganel , *Essais historiques et critiques sur la révolution française*.



le lait est chaque jour apporté dans les divers quartiers de Paris.

Il y a aussi à Vaugirard un établissement qui mérite de fixer notre attention : c'est le cimetière situé à l'entrée de ce village, du côté de Paris. Il fut ouvert en 1781, et présente une superficie plane entourée de murs, mais trop peu étendue ; en sorte qu'on ne peut espérer de pouvoir long-temps y déposer les morts que le temps moissonne si rapidement dans les grandes cités ; il est placé pour ainsi dire au centre du village, et ne peut que produire un effet funeste sur la santé des habitans, surtout par les exhalaisons qui s'élèvent de ces corps entassés dans un réduit commun.

Assez d'autres ont payé tribut à ces monumens orgueilleux qui déposent de la fortune plutôt que des vertus de ceux dont ils couvrent les cendres : nous n'inclinerons point notre front à leur approche. Qu'on élevât jadis des monumens en l'honneur des héros morts pour la patrie, des sages qui l'avaient illustrée, des artistes qui en furent la gloire, on conçoit qu'on ait voulu perpétuer le souvenir de leur mémoire, et, par des honneurs rendus

après leur mort , exciter à l'imitation de leurs vertus ou de leurs talens ; qu'un amant même dans sa douleur jette quelques fleurs modestes sur la tombe d'une amante , c'est encore rendre hommage à celle qu'il aime ; et les âmes sensibles le lui pardonneront ; mais qu'on vienne en vers pompeux graver sur un tombeau une froide épitaphe que n'inspira point l'admiration , et que ne mouilleront jamais des pleurs ; mais qu'un marbre somptueux perpétue jusqu'au sein du néant les vains privilèges attachés à la fortune, et ne s'élève sur la tombe du riche que pour le distinguer de cette classe indigente , mais vertueuse , à laquelle est réservée , pour dernier asile , cette fosse commune , objet du plus insultant mépris , c'est là le délire de l'orgueil.

Est-ce la douleur en effet qui inspira tous ces vers , si soignés qu'on serait tenté de les prendre plus souvent pour des madrigaux que pour d'éternels adieux ? Est-ce bien la douleur qui dicta tant d'inscriptions destinées à reproduire plutôt les titres des vivans que les vertus ou les hauts-faits des morts ?

Que j'aime mieux ces simples et touchantes

lignes , gravées sur une pierre, et rappelant  
un trait d'héroïsme et d'amour conjugal !

Louis-Achille-Honoré-Émile-Amédée

CHAMANS de LAVALETTE ,

né le 17 septembre ,

mort le 13 novembre 1815.

Il a été

frappé par le malheur

dans le sein de sa tendre mère.

## §. II.

### ISSY.

C'est un village situé à une lieue à l'ouest de Paris , à peu de distance de la rive gauche de la Seine.

Il n'y a point de dénomination qui ait plus occupé les étymologistes que celle d'Issy : la conformité du nom primitif *Isiacum* , *Isciacus* ou *Fiscus Isciacensis*, avec le nom de la déesse *Isis* , n'a plus laissé de doute dans leur esprit , que cette déesse n'y fût autrefois honorée , qu'elle n'y eût un temple , et qu'on n'y dût voir l'origine du nom donné au village <sup>1</sup>. Voltaire , qui riait de tout , a ri quelquefois de cette manie des hommes de vouloir tout expliquer par des conjectures.

<sup>1</sup> Voyez les *Antiquités françaises* du Père Montfaucon.

Quoi qu'il en soit, on ne peut révoquer en doute l'ancienneté du village d'Issy, puisque nous savons que la voie romaine, qui de Paris se dirigeait vers Orléans, passait par ce village, et que les rois de la première race y possédaient déjà des propriétés.

Mais, suivant l'usage de son temps, Childebert, pensant qu'enrichir le clergé était une œuvre capable de lui ouvrir les portes du ciel, donna une partie du village à l'église de *Saint-Vincent* du faubourg de Paris; Hugues Capet en donna une autre partie à *Sainte-Genève*; et, enfin, le roi Robert se dé pouilla du reste pour enrichir l'abbaye de *Saint-Magloire*.

Il paraît que le séjour que fit assez fréquemment Charles-le-Simple à Issy contribua beaucoup à l'embellissement du village, et amena la mode d'y bâtir de riches maisons de campagne : nous voyons que les évêques de Paris eurent bientôt une maison dans cet endroit, et que leur exemple fut suivi par une foule de personnages distingués de la capitale; nous voyons que plusieurs évêques d'autres diocèses y passaient la plus grande partie de la belle saison. C'est dans sa maison d'Issy que mourut,

en 1334, Bernard de Surgis, évêque de Narbonne.

C'est à Issy que fut représenté, en 1659, le premier opéra français, qu'on nommait alors la pastorale; c'est là aussi que furent tenues, en 1695, les conférences auxquelles donna lieu l'une de ces subtilités théologiques, le *quiétisme*, qui serait tout-à-fait effacée de notre souvenir, si elle n'eût mis aux prises les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'église; si elle n'eût fait naître pour Fénélon une nouvelle occasion de faire éclater sa candeur et sa vertu; pour Bossuet, celle d'exercer son génie impérieux, et de montrer une autorité que ne purent balancer auprès de Louis XIV ni l'affection du Père Lachaise, ni la protection de madame de Maintenon.

Aujourd'hui, Issy est encore remarquable par plusieurs maisons de campagne charmantes:

1°. Celle que possédait autrefois Marguerite de Valois, et qui passa plus tard au séminaire de Saint-Sulpice, auquel elle appartient encore. C'est là que, dans la belle saison, on envoie les jeunes séminaristes respirer l'air pur de la campagne: elle est située le long de la route;

2°. Celle qui appartient successivement à Bazdeni la Bazinière, puis au fameux président Talon, puis au prince de Conti, et aujourd'hui à Madame veuve de Lépine : c'est l'une des plus jolies des environs de Paris ;

3°. Celle qui appartient à Vanholles, intendant d'Alsace, au maréchal d'Estrée, puis au cardinal de Fleury, qui y mourut en 1743 ;

4°. Le bâtiment appelé la *Maison des Prêtres de Saint-François-de-Sales*, situé à l'entrée du village, et qui fut autrefois une abbaye de Bénédictines, détruite en 1751 pour y placer en effet les prêtres de Saint-François ;

5°. Enfin, sur une hauteur en face de l'église, un vieil édifice de construction gothique, que les habitans croient être la maison que Childebert avait dans ce village, et qu'ils nomment pour cette raison *maison de Childebert*.

La population d'Issy s'élève à peu près à 11,100 âmes. Si l'on en croit un poète<sup>1</sup>, son territoire produisait, au xv<sup>e</sup>. siècle, du vin qui le disputait à ceux de Rhodes et de Falerne.

*An celsos qui vina ferunt fortissima colles,  
Nobile queis rhodium cedat, nigrumque falernum.*

<sup>1</sup> Ce poète est *Daniel Perrier*

C'est , je pense , le cas de dire avec Horace :

*Pictoribus atque poëtis,  
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.*

§. III.

VANVRES ou VANVES.

Vanvres , village , est situé à trois quarts de lieue au couchant de Paris , sur la rive gauche et à peu de distance de la Seine.

Ce village ( connu par la plaisanterie de François 1<sup>er</sup>. , qui , pour montrer le ridicule de ces titres fastueux dont les rois d'Espagne surchargent leurs noms , ne prenait , dans les lettres qu'il écrivait à Charles-Quint que celui de seigneur de Gonesse et de Vanvres ) , existait dès l'an 998 , comme nous l'apprend une charte du roi Robert. On le désignait alors sous le nom de *Banna* ou *Vanna* , expressions employées dans la basse latinité pour exprimer un lieu de pêche. Sans doute , comme on l'a déjà écrit , ce village ne fut , dans l'origine , qu'un groupe de cabanes où se retiraient les pêcheurs de la Seine.

On doit croire que ces cabanes firent bientôt place à des maisons plus considérables , car , dès

le milieu du XII<sup>e</sup>. siècle, Vanvres avait déjà un curé.

Ainsi que la terre de Vanvres et cette cure appartenait à l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui, en 1247, affranchit tous les habitans du village, et ne conserva plus que l'exercice d'un droit assez singulier. « Tous les ans, » dit l'abbé Lebeuf, le jour de la Trinité, il y » avait une cérémonie à Vanvres, qu'on appe- » lait *la Fête de l'Épée*. Elle consistait en ce » que les domestiques des bourgeois de ce lieu » proposaient un prix à celui d'entre eux qui, » prenant sa course de la Porte d'Enfer de Pa- » ris, atteindrait le premier à la porte de Van- » vres; et ce prix était une épée d'une valeur » assez considérable. Il fallait que quelqu'un » donnât aux coureurs le signal pour partir de » la porte d'Enfer, qui était située vers ce qu'on » appelle aujourd'hui la place Saint-Michel. » L'abbé et les chanoines de Sainte-Geneviève » ou plutôt leur chambrier, comme étant sei- » gneur du lieu, prétendaient avoir ce droit, et » alléguaient une possession de quelques années. » Jean de Borret, abbé, fit là-dessus un accord » avec eux, vers l'an 1342. On ignore combien » de temps dura encore l'usage de la course de



» Vanvres. Il fut enfin aboli à cause des querelles auxquelles il donnait occasion. »

Mais ce n'est là rien encore auprès du fameux procès où deux ânes de Vanvres jouèrent un si grand rôle : sans doute on serait tenté de le prendre pour une plaisanterie ; mais , d'après les graves documens historiques qui nous restent , le fait ne peut être révoqué en doute.

La femme de Pierre Leclerc , montée sur son ânesse , traversait un jour le village de Vanvres ; l'âne de Marie-Françoise Sommier , femme de Jacques Féron , se trouve sur son passage ; le baudet s'approche , veut témoigner son amour à l'ânesse de la dame Leclerc. Celle-ci prend fait et cause pour sa bête , et tombe à coups de bâtons sur l'assaillant ; lui , ne se déconcerte pas , et renverse dans son ardeur la dame Leclerc ; celle-ci , furieuse , se relève , jure de se venger ou sur la bête ou sur son maître ; elle porte donc plainte , et demande à la dame Féron 1,500 livres comme dommages-intérêts de l'outrage reçu ; l'affaire se poursuit : elle va être jugée peut-être en faveur de la dame Leclerc , quand son adversaire se présente devant les juges , avec un certificat de bonne *vie et mœurs* , délivré à son âne par le

curé et les principaux habitans de Vanvres. Voici cette pièce curieuse, que nous ne pouvons nous empêcher de transcrire en entier, quoiqu'elle ait déjà été rapportée dans plusieurs ouvrages :

« Nous soussignés, prieur-curé, et habitans  
 » de la paroisse de Vanves, avons connaissance que Marie-Françoise Sommier, femme  
 » de Jacques Féron, avait *un âne* depuis quatre ans, pour le service de leur commerce,  
 » et que, pendant tout le temps qu'ils l'ont eu,  
 » personne ne l'a connu méchant, et qu'il n'a  
 » jamais blessé personne, même pendant six  
 » ans qu'il a appartenu à un autre habitant;  
 » qu'aucun ne s'en est jamais plaint, ni entendu qu'il ait fait des malices dans le pays:  
 » en foi de quoi nous, soussignés, lui avons  
 » délivré le présent témoignage.

» A Vanves, ce 19 septembre 1750. Signé,  
 » Pinteul, prieur-curé; Jérôme Paten; Claude  
 » Jeannet; Louis Rétoré; Louis Senlis; et  
 » Claude Carbonnet. »

Une partie du village de Vanvres est située dans un fond; il est remarquable par des sources d'une eau pure et abondante qui le traverse en tous sens, et forme un vaste et

beau lavoir dans le centre même du village : avantage qui a rendu les habitans de Vanvres presque tous blanchisseurs de linge pour Paris. La population du village est de seize à dix-sept cents habitans.

On remarque à Vanvres plusieurs jolies maisons de campagne, mais surtout le magnifique château bâti en 1698, sur les dessins de Jules Hardouin Mansart, et acheté en 1718 par le duc de Bourbon, lorsque sa qualité de premier ministre ne lui permettait plus d'aller à Chantilly aussi souvent que par le passé. Ce château resta depuis dans la maison des princes de Condé jusqu'au temps de la révolution, où il fut assimilé aux maisons royales conservées pour servir aux jouissances du peuple, et former des établissemens utiles à l'agriculture et aux arts.

Il est bâti sur le haut d'une montagne d'où se développe à l'œil un panorama charmant, dont les points principaux sont Paris et les buttes qui l'entourent, Auteuil, Boulogne, le mont Valérien, le cours sinueux de la Seine, les jardins et le parc de Saint-Cloud, de Meudon, et le village d'Issy. On arrive au château par une avenue superbe, formée de quatre

rangées d'ormes. Le bâtiment est entièrement isolé, c'est-à-dire, qu'il n'a point d'ailes en retour; il consiste en un grand corps-de-logis double; la grande façade est percée de sept croisées, et les côtés de quatre; l'architecture en est imposante, mais très-simple.

Quoique le château de Vanvres soit situé sur le haut de la colline, le terrain qui l'entoure a été si bien ménagé qu'à l'irrégularité de la nature ont succédé de magnifiques terrasses, et un parc admiré par tous ceux qui l'ont visité. Ce parc, qui s'étend dans la plaine, est surtout remarquable par les belles eaux que lui fournissent les fontaines de Vanvres. Les bassins, les canaux, les petites rivières et les jets d'eau, y sont d'une beauté extraordinaire; et ce qui leur donne un charme de plus, c'est que, produites par des sources très-abondantes, ces eaux sont dans une activité continuelle, et n'éprouvent jamais d'interruption.

Le château de Vanvres fut acheté par le lycée Impérial, aujourd'hui collège de Louis-le-Grand, qui le possède encore.

## §. IV.

## CLAMART, ou CLAMART-SOUS-MEUDON.

Clamart, village, est situé à une lieue et demie, au S. O. de Paris, au bas des hauteurs de Meudon.

Les plus anciens monumens connus qui mentionnent ce village sont du XI<sup>e</sup>. siècle, et le nomment *Clamardum*, *Clemartium*, Clamard ou Clamart. Alors l'autel de Clamart appartenait aux moines de Saint-Martin-des-Champs, qui y possédaient des biens assez considérables. Il y avait dans le village une maison assignée pour le prêtre. L'église paroissiale était sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul; le bâtiment, éloigné de Clamart, fut, en 1523, transporté dans ce village, où il existe encore.

Mais il faut remarquer que le don fait aux moines, de l'autel de Clamart, ne comprenait pas toute l'église, dont une partie était tenue en fief par divers individus <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Pendant le moyen âge, les églises étaient comme autant de domaines, dont plusieurs seigneurs ecclésiastiques et laïques recevaient leur part : l'un avait les sépultures; l'autre les bénédictions; un troisième l'autel, etc., c'est-à-dire, les offrandes ou le prix que le prêtre touchait en célébrant la

Quant aux seigneurs laïques de Clamart, très-peu méritent d'être nommés ici.

Nous voyons qu'un nommé Adam, grand queux (ou cuisinier), de Saint-Louis, avait au XIII<sup>e</sup>. siècle une maison dans ce lieu.

En 1657, Servien acheta la seigneurie de Clamart, qui passa avec ses différens fiefs à Louis XIV, et fut comprise dans le parc qu'il créait à Meudon : ce qui diminua considérablement l'étendue de la paroisse.

En 1815, il s'engagea à Clamart, entre les Anglais postés sur les hauteurs de Meudon, Sèvres, Chatillon, etc., et le corps d'armée de Vandamme, campé à Clamart et dans les villages voisins, une fusillade très-vive, qui laissa plusieurs prisonniers au pouvoir du général français.

La population de Clamart, qui, d'après un dénombrement de 1709, s'élevait à 254 feux, et à 205 d'après celui de 1745, s'élève aujourd'hui à 900 habitans. Les environs du village sont très-agréables ; on y remarque beaucoup de maisons de plaisance ; elles appartiennent

messe, en bénissant, en enterrant, etc. ; on usurpait, on vendait, on échangeait le tout ou partie de ces produits de l'église.

ment presque toutes à des commerçans de Paris ; le libraire Royer y possédait peut-être la plus jolie.

Il y avait autrefois à Paris un cimetière appelé *cimetière de Clamart*, situé au faubourg Saint-Victor. Ce nom a fait croire à quelques personnes qu'il appartenait au village de *Clamart* : c'est une erreur <sup>1</sup>.

#### §. V.

#### MEUDON.

Meudon, village fameux par son château royal et par des souvenirs de tout genre, est situé à deux lieues, à l'ouest de Paris, sur le penchant du coteau qui regarde l'orient.

Meudon n'est cité dans des titres certains que depuis la fin du XII<sup>e</sup>. siècle ou le commencement du XIII<sup>e</sup>. ; alors il était connu sous les noms de *Meodum* ou *Modunum*, ou *Meudum*.

L'histoire du village de Meudon n'offre que peu de particularités remarquables jusque vers le milieu du XVI<sup>e</sup>. siècle ; nous savons seulement qu'un Robert de Meudon avait été pan-

<sup>1</sup> Ce cimetière de Paris était destiné à recevoir les morts de l'Hôtel-Dieu. Voyez *Histoire de Paris*, seconde édition, tome 9, page 245.

netier du roi, en 1303; un Henri de Meudon fut grand-veneur, en 1344.

Dans la suite, Meudon eut pour curé titulaire un homme extraordinaire, c'est le fameux *François Rabelais*, qui, dans ses écrits, nous a peint les opinions, les façons de vivre et de parler, des hommes de la cour, des villes et des monastères de son temps.

Le cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, lui donna vers 1532, une prébende à Saint-Maur-des-Fossés et la cure de Meudon, c'est-à-dire, lui donna les produits et les titres de ce bénéfice, dont Rabelais ne remplit jamais les obligations. Il fut moine deux fois. On doute qu'il ait jamais été prêtre; il ne résida point à Meudon, et n'y fit point les fonctions de curé.

Aujourd'hui le bourg de Meudon, placé dans une position agréable, possède dans ses environs un grand nombre de maisons de plaisance, comme la maison des anciens capucins; et plusieurs hameaux tels que *Val de Meudon*, les *Moulineaux*, le *Bas-Meudon* et *Fleury*.

Cevillage appartient au département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Sèvres : sa population est de 2,265 habitans.



*Château de Meudon.* Il a existé deux châteaux à Meudon. Nous parlerons d'abord de l'ancien.

Nous avons vu que les seigneurs de Meudon dataient de la fin du XIII<sup>e</sup>. siècle; nous ne rappellerons pas ici des noms étrangers à l'histoire, ou dont le souvenir est dénué d'intérêt; mais, en 1539, cette terre était entre les mains d'Antoine Sanguin, d'abord chanoine de la Sainte-Chapelle, puis évêque d'Orléans. A sa mort, elle passa à sa nièce, cette duchesse d'Estampes, également connue par son esprit, par sa beauté, et plus encore par l'attachement qu'eut pour elle François I<sup>er</sup>.

La duchesse d'Estampes est sans doute l'une des femmes qui ont fait le plus de mal à la France; mais elle a protégé des peintres qui faisaient ses portraits, des poètes qui chantaient ses louanges, pour obtenir d'elle quelques faveurs : aussi voyons-nous les poètes du temps célébrer les vertus et les grâces de leur Mécène. Et comment n'en eût-il pas été ainsi, lorsque le prince lui-même semblait donner le signal? Il nous reste plusieurs monumens de la passion de François I<sup>er</sup>. pour l'impérieuse duchesse : voici des vers qu'il lui

adressait peu de temps après son retour de Madrid :

Est-il point vrai, ou si je l'ai songé,  
Qu'il est besoin m'éloigner et distraire  
De notre amour, et en prendre congé ?  
Las ! je le veux ; et si , ne puis le faire,  
Que dis-je ? veux ; c'est du tout le contraire :  
Faire le puis , et ne puis le vouloir ;  
Car vous avez là réduit mon vouloir,  
Que , plus tâchez ma liberté me rendre,  
Plus empêchez que ne la puisse avoir,  
En commandant ce que voulez défendre.

François 1<sup>er</sup>. venait souvent visiter sa maîtresse dans sa terre de Meudon ; la duchesse obtint même de lui la permission de former un parc autour de l'antique manoir seigneurial ; les terres des particuliers qui durent faire partie de ce parc , furent estimées , et en 1546 tout fut terminé ; peu de temps après , la duchesse céda au cardinal de Lorraine , archevêque de Reims , etc. , la terre de Meudon.

C'est alors que le cardinal , excessivement riche , puisqu'il possédait un grand nombre de bénéfices et les plus productifs de France , ne négligea rien pour en faire une habitation digne de son rang et de son orgueil. Le parc fut con-

sidérablement agrandi , et il s'éleva un château magnifique <sup>1</sup> sur les dessins de Philibert de Lorme , au sommet de la colline , dans une position d'où la vue s'étend sur tout Paris , et sur les plaines et coteaux qui l'entourent. Entre autres ornemens dont le cardinal en fit décorer l'intérieur , on distinguait les peintures qui représentaient les sessions du concile de Trente , où il avait assisté. Ce qui a surtout attiré l'attention , c'est la fameuse grotte bâtie dans le parc , par Philibert de Lorme , pour Henri de Lorraine , duc de Guise , neveu du cardinal ; cette grotte fut regardée comme une petite merveille <sup>2</sup>. Dans l'intérieur était cette inscription :

*Quieti et musis Henrici II.*

Après Henri de Lorraine , cette propriété passa successivement à Servien , surintendant des finances , qui fit construire la belle terrasse de ce château <sup>3</sup> , et à Louvois , qui y fit exécu-

<sup>1</sup> Voyez la gravure.

<sup>2</sup> Voyez Dubreuil , *Recherches sur les villages et châteaux*.

<sup>3</sup> Cette terrasse , très-élevée , a cent trente toises de longueur et soixante-dix de largeur. « Combien vous coûte-t-elle ? disait au financier Servien le prince Guémenée : Elle me

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

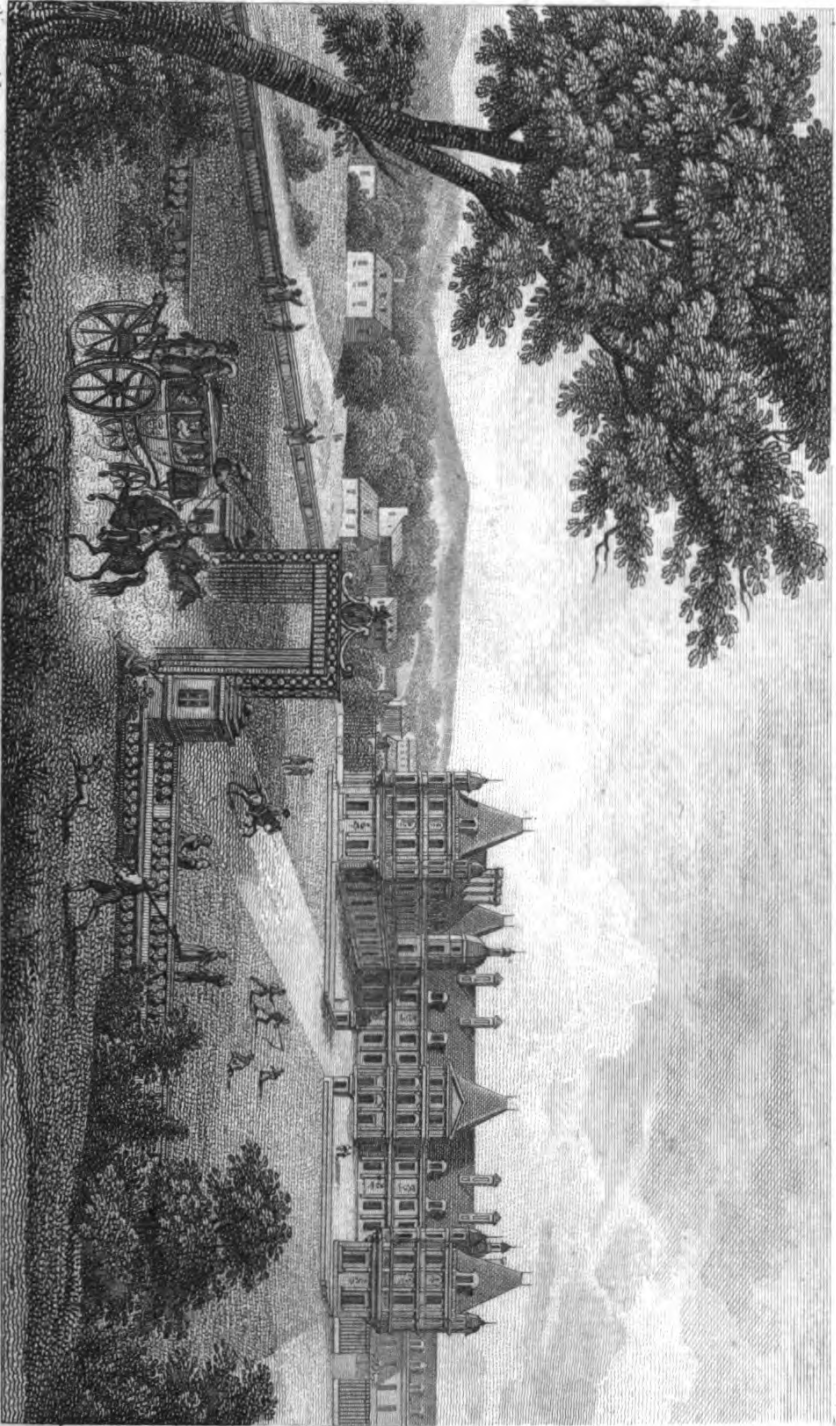
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



*L. Boisson del.*

*Pinckel sculp.*

*Revue de l'art.*

ANCIEN CHATEAU DE MEUDON.



ter des augmentations et des embellissemens, puis enfin il devint maison royale ; voici comment :

Mademoiselle de Montpensier, duchesse d'Orléans, cousine germaine de Louis XIV, fit don au grand Dauphin, de Choisy-sur-Seine, ou Choisy-le-Roi, comme on le nomma plus tard ; mais le roi, comme le remarque le duc de Saint-Simon <sup>1</sup>, « accoutumé à dominer dans » sa famille, autant pour le moins que sur ses » courtisans et sur son peuple, et qui la vou- » lait toujours rassemblée sous ses yeux, n'a- » vait pu voir avec plaisir ni ce don, ni les » voyages fréquens que le Dauphin et ses favo- » ris faisaient à Choisy : il voulut rapprocher » son fils de lui. Meudon bien plus vaste, plus » magnifique, et où Louvois avait enfoui des » millions, lui parut propre à son dessein. » Il fit donc proposer l'échange à madame de Louvois, qui reçut neuf cent mille livres et Choisy. » Monseigneur, ajoute Saint-Simon, n'en vol- » tigea que de plus en plus de Versailles à » coûte 25,000 francs. Le prince, avec plus de malice que » d'esprit, lui répliqua : Je croyais qu'elle ne vous coûtait » rien. »

<sup>1</sup> *Supplément aux Mémoires*, t. III, pag. 78.



» Meudon, où, à l'imitation du roi, il fit beau-  
» coup de dépenses et d'embellissemens dans  
» la maison et dans les jardins, et combla les  
» merveilles que les cardinaux de Meudon et  
» de Lorraine, et MM. de Servien et de Lou-  
» vois y avaient successivement ajoutées. »

En effet, le château de Meudon reçut des embellissemens que la main d'un prince pouvait seule exécuter; on perça de nouvelles routes; il s'éleva de magnifiques avenues, et sur l'emplacement même de la fameuse grotte de Delorme fut bâti un nouveau château, dont il sera parlé. Les jardins furent agrandis et replantés par le célèbre Le Notre, et Meudon devint un vrai lieu de délices. Louis XIV se plaisait à venir fréquemment y visiter son fils, et à passer dans ce lieu les jours qu'il pouvait dérober aux affaires.

A l'époque de la révolution, le château de Meudon reçut une destination bien différente de celle qu'il avait eue jusque-là; en 1793, le comité de salut public de la convention arrêta qu'il serait créé un établissement propre à faire de nouvelles recherches sur le perfectionnement des divers objets d'artillerie ou machines de guerre, et c'est le château de Meudon

qui fut destiné à ces expériences. Mais comme on mettait le plus grand soin à cacher le but de cet établissement, on créa tout à l'entour des retranchemens qui le transformèrent en une espèce de camp. « De larges fossés furent » creusés, des courtines et des redoutes furent » élevées de distance en distance, et de hauts » poteaux furent dressés, portant défense de » s'introduire dans l'intérieur de ces ouvra- » ges, sous les peines les plus graves. Les ha- » bitans du bourg donnèrent, à cette occasion, » une preuve éclatante de leur zèle patriotique. » Ils offrirent tous leurs bras pour contribuer » à la confection de ces travaux, et ils y mi- » rent une telle activité, qu'en peu de jours ils » furent tous terminés. Les commissaires de la » Convention furent si satisfaits de cet empres- » sement, que, sur la proposition du rappor- » teur Barrère, l'assemblée déclara que les » citoyens de Meudon avaient bien mérité de la » patrie, et qu'il serait inséré au Bulletin une » mention honorable de leur dévouement. »

On travaillait dans l'atelier de Meudon avec une ardeur incroyable; la nuit comme le jour, les ouvriers étaient à l'ouvrage, et, à chaque instant, l'on voyait des chariots chargés de

machines de guerre , partir pour les frontières ; c'est à Meudon que furent fabriqués ces aérostats , à la faveur desquels on pouvait , sans risques , reconnaître les forces et les dispositions de l'ennemi ; manœuvre qui , en 1794 , décida en grande partie de la victoire à Fleurus.

Les expériences faites dans cet édifice avaient porté atteinte à sa solidité ; il aurait fallu dépenser des sommes considérables pour le rétablir. On résolut sa démolition qui s'opéra dans les années 1803 et 1804.

*Second château ou château neuf* de Meudon , situé à une cinquantaine de toises au sud-est de l'ancien château , et sur l'emplacement de la grotte ci-dessus mentionnée , bâtie par le second Dauphin , père de Louis XIV.

« Le Dauphin , dit Duclos <sup>1</sup> , avait dans le  
» caractère de la douceur et de la bonté ; son  
» éloge ne s'étend pas plus loin..... Il passait  
» sa vie aussi obscurément que son rang le pou-  
» vait permettre , n'ayant de ressource contre  
» l'ennui que la table et la chasse..... Sans dé-  
» licatesse de sentimens , il eut quelques maî-  
» tresses , et finit , comme son père , par un

<sup>1</sup> *Mémoires secrets* , p. 32.

» mariage de conscience. Mademoiselle Choin  
» fut celle qui le fixa. » Voici le portrait que fait  
Saint-Simon, de mademoiselle Choin, tout en  
jetant du doute sur l'existence de son mariage.  
« C'était une grosse camarde brune, qui, avec  
» toute la physionomie d'esprit, avait l'air com-  
» mun, et qui long-temps avant cet événe-  
» ment était devenue excessivement grasse et  
» encore vieille et rebutante <sup>1</sup>. »

Mademoiselle Choin n'eut jamais ni maison  
montée, ni même d'équipage à elle, ajoute  
Duclos; elle s'était bornée à un petit logement  
chez La Croix, receveur-général des finances,  
près le petit Saint-Antoine. « Son commerce  
» avec le Dauphin fut long-temps caché, sans  
» en être moins connu; lorsque ce prince de-  
» vait venir à Meudon, mademoiselle Choin  
» s'y rendait de Paris, dans un carrosse de  
» louage et en revenait de même, lorsque son  
» amant retournait à Versailles. — Malgré  
» cette conduite simple d'une maîtresse obs-  
» cure, tout semblait prouver un mariage se-  
» cret. Le roi, dévot comme il était, et qui  
» d'abord avait témoigné du mécontentement,

<sup>1</sup> *Mémoires*, t. II.

» finit par offrir à son fils de voir ouverte-  
» ment mademoiselle Choin, et même de lui  
» donner un appartement à Versailles; mais  
» elle refusa constamment, et persista dans le  
» genre de vie qu'elle s'était prescrit. Au sur-  
» plus elle paraissait à Meudon tout ce que  
» madame de Maintenon était à Versailles. »

Placée dans un rang, où trop souvent les femmes ne savent qu'exciter l'envie, mademoiselle Choin avait eu l'art de se faire aimer de tout le monde par ses qualités et l'affabilité de ses manières. Voici un trait qui peint bien son caractère. Lorsque le Dauphin partit pour l'armée, il lui donna à lire un testament, par lequel il lui assurait la plus grande fortune; elle le força à le déchirer, en disant : « *Tant*  
» *que je vous conserverai, je ne puis manquer*  
» *de rien; et si j'avais le malheur de vous per-*  
» *dre, mille écus de rente me suffiraient.* » La suite prouva qu'elle parlait sincèrement; à la mort du Dauphin elle se retira dans son ancien logement de Paris, où elle passa près de vingt ans dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Saint-Simon raconte à cette occasion, que Mlle. Choin

Devenu palais impérial après le couronnement de Napoléon , le château de Meudon reprit son ancienne splendeur, les jardins furent replantés , le château reçut de grandes réparations, et des meubles magnifiques y furent réunis : Marie-Louise habita presque constamment Meudon depuis 1812 , et pendant toute la campagne de Moscou. C'est aujourd'hui un des domaines de la couronne royale.

Ce château fort inutile , surtout lorsqu'un autre existait tout auprès , n'a rien de remarquable que son heureuse situation. Lorsqu'il fut construit , Louis XIV voulut le voir ; au premier coup d'œil , il s'écria : *Ceci ressemble à la maison d'un riche financier plutôt qu'à celle d'un grand prince*. Il se retira sans vouloir pénétrer dans l'intérieur.

Ce château neuf existe encore.

On arrive au château neuf de Meudon par

avait une chienne dont elle raffolait « à qui tous les jours le  
» maréchal d'Uxelles , de la Porte Gaillon , où il logeait , en-  
» voyait des têtes de lapins rôtis , auprès du le petit Saint-An-  
» toine où elle demeurait , et où le maréchal allait souvent ,  
» et était reçu et regardé comme un oracle. Le lendemain de  
» la mort de monseigneur, l'envoi des têtes de lapins cessa ,  
» et onques depuis , Mlle. Choin ne le revit ni n'en entendit  
» parler. »

une longue avenue , plantée de quatre rangs de tilleuls , qui conduit jusqu'à l'entrée de la magnifique terrasse dont nous avons parlé.

---

*Fleury*. Je dois dire un mot de ce hameau , situé autrefois en partie sur la paroisse de Clamart ; mais appartenant aujourd'hui à la commune de Meudon. Il est fait mention dans un titre latin de 1235 , de *François Flori* , habitant connu d'un pays vignoble , jouissant de ses coutumes particulières. Il y a eu très-anciennement à Fleury une chapelle , qui , rasée dans les premiers troubles de la ligue , fut rebâtie en 1644 ; en 1695 , il fut permis au chapelain d'y chanter vêpres. Cette permission fut renouvelée en 1710 , par le cardinal de Noailles , de l'avis des curés de Clamart et de Meudon.

Le hameau de Fleury est situé dans une position très-agréable ; on y trouve un grand nombre de jolies maisons de campagne : telles sont celles de M. le général Barbou , de M. Richard d'Aubigny , de M. Sarrette , de M. Rouillé de l'Étang , de M. Pankoucke , etc.

## §. VI.

## BELLEVUE.

Bellevue était le nom d'une maison de plaisance située à peu près à égale distance de Sèvres et de Meudon , sur le sommet de la colline qui domine la Seine.

La marquise de Pompadour, maîtresse fameuse de Louis xv , passait un jour sur le plateau qui sépare le village de Sèvres du château de Meudon ; elle s'arrêta étonnée de la beauté de la position où elle se trouvait , et d'où se déroulait à l'œil une étendue immense en tous sens ; elle résolut d'y élever un château , et le château fut en effet construit avec une célérité qui tient de prodige.

Au jour désigné par M<sup>me</sup>. de Pompadour pour se rendre avec des architectes sur le lieu demi-sauvage où devait s'élever son palais , elle y fut reçue sur une espèce de trône rustique formé de cailloutage et de gazon ; c'est de là qu'elle expliqua ses intentions, et qu'elle exposa son projet sur la position des bâtimens et l'ordonnance des jardins ; et , comme il fallait pour remplir ses vues une plus grande étendue de terrain qu'elle n'avait imaginé d'abord , on lui



proposa d'acheter quelques centaines d'arpens de terre qui lui furent cédés avec empressement par les propriétaires, lesquels en furent bien payés. Heureux temps ! où la maîtresse d'un roi n'avait qu'à désirer, pour voir tout un peuple jaloux de prévenir jusqu'à ses vœux les plus secrets ! heureux temps pour les courtisanes !

Lassurance et d'Isle, architectes renommés dans ce temps-là, furent chargés, l'un de la construction du bâtiment, l'autre de la distribution des jardins. Ici nous sommes obligés d'emprunter les descriptions que nous ont laissées les auteurs contemporains.

En arrivant à Bellevue, du côté de Meudon, on trouvait deux pavillons élégans, suivis d'une avenue de tilleuls qui conduisait jusqu'à une première cour où étaient les écuries et la salle de spectacle. De cette cour, on entrait dans celle du château, fermée de trois côtés par les trois parties du bâtiment, et du quatrième, par une grille en fer dorée qui la séparait du parc, lequel s'étendait fort loin au midi du château. La façade principale regardait Paris et dominait toute la plaine qui remplit l'espace situé entre cette ville et Bellevue ; au-devant de

cette façade était une terrasse superbe, au pied de laquelle coulait la Seine, et où l'on jouissait du plus beau point de vue qu'on connaisse ; d'un côté on découvrait les avenues et les jardins de Meudon, et toutes les maisons de plaisance qui bordaient la rivière ; de l'autre, les beaux jardins, le palais et le village de Saint-Cloud, et dans le fond du tableau le village et le bois de Boulogne, tous les villages des environs, et enfin, Paris et le cours de la Seine serpentant dans une plaine immense.

Les faces latérales du château étaient accompagnées de plusieurs pièces de parterre à l'anglaise, entourées de beaux orangers, et terminées par des bassins revêtus de marbre ; au bout d'un de ces bassins, s'élevait un belvédère de gazon ; on descendait de la terrasse par des rampes jusqu'à la rivière.

Les jardins et le parc de Bellevue étaient admirés des connaisseurs. Le milieu de la grande allée du jardin était occupé par un long tapis de gazon, où l'on voyait la statue du roi sculptée par Pigalle ; le côté du jardin à droite de cette allée était partagé en deux parties ; dans la première était un labyrinthe, dans la seconde, plusieurs bosquets ornés de bas-

sins , de grottes et de belles statues, entr'autres de celle de la marquise , exécutée aussi par Pigalle. L'autre côté du jardin était planté en quatre salles avec des allées tournantes. Le parc avait près de cent arpens d'étendue.

L'intérieur du château offrait tout ce que l'art et la richesse pouvaient alors fournir de plus recherché, de plus magnifique et de plus voluptueux. La sculpture et la peinture avaient prodigué leurs productions, qui pour la plupart portaient l'empreinte d'un goût aussi dépravé que l'étaient les mœurs de cette époque. Carle Vanloo, Boucher, etc., revendiquaient l'honneur d'avoir concouru à décorer Bellevue.

La position de Bellevue plaisait si fort à Louis xv, le palais qui s'élevait lui promettait un séjour si délicieux, qu'il venait lui-même encourager les ouvriers; on le vit plusieurs fois, dit Piganiol, se faire apporter à manger au milieu des travailleurs; et dès que le bâtiment fut achevé « le roi vint occuper l'appartement qu'on lui avait préparé. Ce prince, » dit l'indiscret auteur, y coucha pour la première fois, le 24 novembre 1750. »

Plus Louis xv visitait Bellevue, plus il y trouvait de charmes : il voulut en conserver

la propriété, elle lui fut cédée, et le château devint dès-lors maison royale. Sous le successeur de ce prince, Bellevue fut donné à Mesdames de France. Mesdames reculèrent beaucoup les limites du parc, et ajoutèrent encore à l'agrément de ce séjour.

En 1793, le château de Bellevue devint propriété nationale; il fut compris dans le décret dont nous avons parlé à l'article *Meudon*, conservé et entretenu aux dépens de la république; Mais au mépris de ce même décret, il fut plus tard vendu. Le propriétaire commença par faire démolir l'étage supérieur, à l'exception du pavillon du centre. La démolition fit ensuite des progrès.

Aujourd'hui il ne reste plus de tant de magnificence, que deux bâtimens élevés sur une partie des deux ailes du château, et des débris qui attestent encore que là fut un édifice vaste et magnifique. Les artistes vont toujours visiter dans le parc de Bellevue cette fameuse *tour de Malborough*, qui probablement disparaîtra bientôt aussi.



## §. VII.

## SÈVES ou SÈVRES.

Sèvres est un bourg situé à peu près à égale distance de Versailles et de Paris, au point où la grande route coupe la Seine sur la rive gauche de cette rivière, et sur le penchant de la colline.

Les savans avouent qu'il est très-difficile de remonter à l'origine du nom de Sèvres<sup>1</sup>. Les plus anciens monumens latins le nomment *Savara*; encore est-il fort douteux que ce nom appartienne au bourg de Sèvres. *Sèvres* ou *Sèves* paraît plutôt dériver d'*Èvres*, d'*Ève*, qui signifie *rivière*, *eau*. Une infinité de rivières et de lieux placés sur leurs bords, ont une dénomination qui se compose du mot *Ève*, *Èvre*, *Èbre*.

Nous voyons Sèvres figurer parmi les villages dès le temps de saint Germain qui, dit l'abbé Lebeuf « y passant vers l'an 560 ou 570, » y guérit une fille appelée Magnoflède, d'une espèce de possession dont elle était affligée, » et après cela, il en fit une religieuse. »

<sup>1</sup> Voyez l'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. VII.

L'église que l'on voit maintenant dans le bourg existait déjà au XIII<sup>e</sup>. siècle, du moins quant au chœur et à la tour; car la nef est moderne. Elle avait pour patron Saint-Romain, prêtre et moine de Blaye, près de Bordeaux.

Ceci peut paraître étonnant au premier abord; mais il faut qu'on sache que le corps de Saint-Saturnin, premier évêque de Toulouse, ayant été par ordre du roi Dagobert transporté dans le monastère de Saint-Denis, les Toulousins voulurent ravoïr ce corps, et en fournirent trois autres en échange, parmi lesquels se trouva celui de Saint-Romain de Blaye, qui depuis fut grandement fêté dans l'abbaye<sup>1</sup>, et qu'enfin les reliques du saint furent transférées dans l'église de Sèvres. Cette translation était religieusement célébrée le 22 mai de chaque année.

Les anciens titres font aussi connaître les noms de quelques seigneurs peu fameux; leur château était bâti un peu au-dessous de l'église, vers le midi: c'était un édifice carré entouré de fossés, et terminé dans le haut par une espèce de donjon. On trouve dans une sen-

<sup>1</sup> Voyez *Histoire du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. VII, I.

tence du prévôt de Paris, de 1507, qu'il est permis à un sieur Henri de Livres, seigneur de Sèvres « de faire relever et redresser la justice et fourches patibulaires à deux piliers » à Sèvres, sur la motte de Châtillon, ainsi qu'il était d'ancienneté. » Ce même Henri de Livres prêtait son château pour y renfermer les prisonniers qu'on ne voulait pas laisser au Châtelet de Paris, lors des entrées des reines, parce que c'était un usage constant alors de donner la liberté à tous les prisonniers qui se trouvaient dans la ville. Ceux que l'on voulait priver de cette grâce étaient transférés à Sèvres; et l'on payait au seigneur une rétribution : son château, dans ces occasions, contenait quelquefois plus de cinquante prisonniers.

Ce château est aujourd'hui remplacé par une construction plus utile : une tannerie.

Le bourg de Sèvres a joué un rôle dans nos dernières guerres. Quelques soldats cantonnés dans ce village, se réunirent aux habitans, formèrent un corps d'environ trois cents hommes, et se disposèrent à défendre le pont déjà rompu. Pendant que les Prussiens s'emparaient du plateau de Bellevue et des collines qui entourent Sèvres de toutes parts, deux pièces de canon

furent portées à la tête de ce pont du côté de Paris. Un bon nombre de tirailleurs se jetèrent dans l'île qui le partageait en deux parties. Les Prussiens, sur les hauteurs de Bellevue, tirèrent un coup de canon dont le boulet démonta une des pièces destinées à défendre le passage de la Seine ; cependant telle fut l'activité des Français, que les Prussiens éprouvèrent encore une perte considérable, et que, craignant la mitraille des défenseurs du pont, et le feu des tirailleurs répandus dans les bois, l'ennemi ne put quitter de tout le jour le plateau dont il ne s'était emparé qu'en laissant un grand nombre des siens sur le champ de bataille.

Le lendemain, l'armée française prit position sur la rive gauche de la Seine. Plusieurs engagements de cavalerie et d'infanterie eurent lieu dans le bourg de Sèvres même ; les habitans secondèrent nos troupes : quelques maisons soutinrent une espèce de siège ; mais enfin les Français, accablés par le nombre, se virent obligés de céder le champ de bataille. Les Prussiens, irrités, mirent Sèvres au pillage pendant huit jours ; un seul bâtiment, la manufacture de porcelaine, fut respecté ; il devint même un lieu d'asile pour la plu-



part des habitans , qui se retirèrent dans les souterrains immenses qui en dépendent.

Le bourg de Sèvres est aujourd'hui l'un des plus commerçans de tous ceux qui environnent Paris ; son port est comme un entrepôt de la capitale ; il est sans cesse couvert des produits de la Bourgogne et de la Champagne ; bois , tuiles , ardoises , tout y arrive en abondance ; on y dépose des vins que ses caves ont , dit-on , la vertu de faire vieillir et de bonifier. Il se trouve à Sèvres un grand nombre de caves immenses ; ces caves furent autrefois des carrières : elles sont toutes creusées dans le roc ; la principale , qu'on nomme *la cave du roi* , peut contenir quinze mille pièces de vin : elle est divisée en trente parties , formées par autant de rues.

Il n'y eut long-temps à Sèvres qu'un mauvais pont en bois , divisé en deux parties par une île que forme la Seine. Depuis la révolution , ce pont était dans un état de vétusté qui nécessitait des réparations fréquentes ; en 1812 , Napoléon en fit construire un en pierre , mais un peu plus bas que l'ancien. Il n'était pas tout-à-fait terminé lors de la campagne de 1814 ; il ne fut nullement endommagé. Ce ne fut pas de même en 1815 : on en fit sauter une arche

pour empêcher le passage de l'ennemi ; il fut réparé bientôt après.

Ce qui rend surtout ce bourg remarquable , c'est sa célèbre manufacture de porcelaine.

Les premières porcelaines connues en Europe nous viennent de l'Orient ; il paraît que c'est en Saxe et en France que se firent les premiers essais pour en fabriquer de semblables ; mais ils étaient bien loin de leurs modèles. Soumises à l'action d'un feu violent, la plupart des porcelaines d'Europe se fondirent entièrement , tandis que celles du Japon résistent à cette épreuve sans éprouver la moindre altération. Cette première porcelaine d'Europe reçut le nom de *porcelaine tendre* ; ensuite on chercha et on parvint à imiter celle de l'Orient dans sa solidité ; et celle-ci fut nommée *porcelaine dure* : c'est en Saxe que fut fabriquée la première porcelaine de cette dernière espèce. Le secret de la porcelaine dure fut , dit-on , apporté en France par un Strasbourgeois.

Il fut créé en 1738 , au château de Vincennes , une manufacture de porcelaine , par les soins du marquis de Fulvy , gouverneur de ce château , qui consacra toute sa fortune à ce

bel établissement. Les fermiers généraux en devinrent propriétaires vers 1750 ; ils firent bâtir l'édifice qu'on voit aujourd'hui à Sèvres , et y transportèrent l'établissement de Vincennes. En 1759, Louis xv acquit cette manufacture , qui depuis a toujours fait partie du domaine de la couronne.

Pendant long-temps on n'a fait à Sèvres que de la porcelaine tendre ; aujourd'hui on y fait de la porcelaine tendre et de la porcelaine dure ; chacune a ses avantages particuliers : si la seconde soutient mieux l'alternative du chaud et du froid , la première prend mieux les couleurs et les dorures. On y fabrique par conséquent en porcelaine dure , toutes les pièces destinées à être exposées à l'action du feu ; en porcelaine tendre , les pièces d'ornemens et de décoration.

C'est au zèle et au talent de M. Brongniart , que la manufacture de Sèvres doit la juste célébrité que ses produits lui ont acquise, surtout depuis la révolution. Ce qui distingue parmi tous les autres les ouvrages qui en sortent , c'est leur blancheur , la beauté de leurs couverts et de leurs fonds en couleur, l'éclat et la richesse de leurs dorures ; « mais ce qui achève

» de lui assurer (à la porcelaine) une supériorité incontestable sur toutes les porcelaines du monde, disent les auteurs de la *Statistique générale de la France*, c'est la régularité et l'élégance de ses formes, la beauté, la perfection, la grâce de ses dessins, en un mot, les chefs-d'œuvres de peinture dont elle est enrichie, et qui la rendent précieuse aux yeux de toutes les nations où les arts sont cultivés. » Plusieurs peintres distingués, parmi lesquels on doit remarquer M. Isabey, sont attachés à la manufacture de Sèvres.

Il y a dans la manufacture de Sèvres trois collections, les plus curieuses et les plus complètes qu'on connaisse : l'une se compose de toutes les porcelaines étrangères avec les matières premières qui entrent dans leur composition ; l'autre de toutes les porcelaines et faïences de France, avec les terres qui servent à leur fabrication ; enfin, une collection des modèles de vases, de services, de statues, etc., confectionnés dans l'établissement depuis sa fondation.

Nous devons encore citer une manufacture de faïence jaune, noire et blanche, établie à Sèvres ; le directeur, M. Claverau, a pris un

brevet d'invention pour les impressions sur émail ; enfin il en est une troisième , où l'on ne fabrique que de l'émail : elle est la propriété de M. Lambert.

La verrerie dite de *Sèvres*, célèbre par la bonté de ses bouteilles , appartient à la commune de Meudon.

Le bourg de *Sèvres*, où l'on remarque un grand nombre de maisons de campagne des plus agréables , fait partie du département de Seine-et-Oise , arrondissement de Versailles ; c'est un chef-lieu de canton , le siège d'une justice de paix , et la résidence d'une brigade de gendarmerie. Sa population est de trois mille cent trente-un habitans.

---

## CHAPITRE IV.

SAINT-CLOUD ,  
(village et château.)

**S**AINT-CLOUD est un village ou bourg très-ancien, du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Sèvres, à deux lieues de Paris, sur la rive gauche de la Seine.

1<sup>re</sup>. *Période.* L'histoire de Saint-Cloud remonte aux premiers temps de la monarchie des Francs; il se nommait alors *Novigentum*, d'où l'on fit Nogent-sur-Seine : ce n'était qu'une petite bourgade d'un abord extrêmement difficile.

Dès lors cependant, il y avait à Nogent-sur-Seine une église, un pasteur; mais ce n'est que plus tard, et après le séjour d'un prince Franc, que ce bourg acquit l'espèce de célébrité dont il a joui depuis.

J'ai exposé la scène de l'assassinat commis de sang-froid, en l'an 533, par deux rois Francs, Childebert et Chlothachaire, sur les personnes de leurs neveux, encore enfans. J'ai dit que

le plus jeune de ces enfans, nommé *Chlodovalde*, fut soustrait au poignard de ses oncles; qu'on lui fit couper ses cheveux et embrasser l'état ecclésiastique : c'était alors le faire renoncer à la royauté <sup>1</sup>. De son nom *Chlodovalde*, on a fait celui de *Cloud*. Inhumé dans le lieu de Nogent, il acquit, après sa mort, une réputation de saint; et ce village, en conséquence, reçut le nom de *Saint-Cloud*.

Le tombeau de Saint-Cloud, près duquel s'opéraient, dit-on, beaucoup de miracles, attira des pèlerins dans ce lieu, et contribua à augmenter le nombre de ses habitans.

En 1209, il s'éleva une grave contestation entre le chapitre de Saint-Cloud et l'évêque de Paris, sur la possession de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, voisine de l'église collégiale; des arbitres furent nommés, des témoins entendus; la question fut décidée en faveur du chapitre. L'ancienne église de Saint-Cloud reçut des augmentations successives, à mesure que le nombre des habitans devenait plus considérable.

Il paraît cependant que la dépouille du saint

<sup>1</sup> *Histoire de Paris*, 2<sup>e</sup>. édition, t. 1, page 323.

ne fut pas toujours conservée à Saint-Cloud , puisque nous voyons les religieux du monastère de ce lieu venir processionnellement en 890 ou 891 , à la cathédrale de Paris , reprendre la châsse de ce saint , et la reporter dans leur église , « accompagnés , disent les annales de » Paris , de presque tous les habitans de ce » bourg , qui les suivaient , en chantant les » louanges de leur saint , et en témoignant la » joie qu'ils ressentaient de se trouver en pos- » session d'une aussi précieuse relique. »

En 1428 , le chapitre qui avait succédé au monastère de moines fit faire à ces reliques une châsse de cuivre doré , enrichie de pierres et de deux figures d'argent en relief ; mais , la même année , les chanoines furent obligés , à cause des guerres civiles qui désolaient la France , d'abandonner leur église et de fuir à Paris , avec leurs reliques et la châsse de Saint-Cloud , qui fut mise en dépôt dans l'église de Saint-Symphorien de la Cité , où elle demeura jusqu'en 1443 , époque où fut exécuté une nouvelle procession pour sa translation dans le lieu de Saint Cloud. On conservait aussi dans l'église de ce lieu un os du doigt de saint Jean , enchâssé dans un vase de cristal : on portait cet os en



procession, tous les premiers mercredis du mois ; on faisait , ce jour-là , la bénédiction de l'eau pour les malades , dans laquelle on plongeait le doigt du saint. Le trésor de l'église de Saint-Cloud renfermait encore d'autres reliques : ce sont une dent de saint Jean-Baptiste, et deux morceaux de bois de la vraie croix, dont l'authenticité est prouvée comme il suit : « An-  
» selme , natif de Paris , étant parti pour la  
» conquête de la Terre Sainte , fut fait , après  
» la prise de Jérusalem , préchantre dans l'é-  
» glise du Saint-Sépulcre , et trouva dans le  
» trésor d'icelle le bois de la vraie croix, sur  
» laquelle Jésus-Christ avait opéré la rédemp-  
» tion du genre humain. En ayant écrit à l'é-  
» glise de Paris , et à son évêque et chanoines ,  
» il offrit de leur en faire présent , ce qui ayant  
» été accepté avec beaucoup de reconnaissance,  
» ils lui écrivirent et députèrent pour le rece-  
» voir ; mais , craignant de perdre un trésor  
» aussi précieux , qu'il voulait procurer à sa  
» patrie , il se détermina à faire lui-même le  
» voyage , pour le porter dans l'église de Pa-  
» ris. Il partit donc à cet effet , chargé du pré-  
» cieux fardeau ; mais , étant mort en chemin ,  
» Foulques , son fils , qui l'avait accompagné

» dans le voyage , eut la gloire d'arriver jus-  
» qu'à Fontenai-sous-Louvre , en Parisis , où il  
» déposa la relique et avertit l'évêque et cha-  
» pitre de Paris de son arrivée <sup>1</sup>. »

A cette nouvelle , ceux-ci partent aussitôt remplis de joie , et transportent d'abord à Saint-Cloud ce bois sacré, *qui leur était envoyé du ciel*, pour le transférer de là à Paris le dimanche suivant; ce qui fut fait. ( Nous traduirons ici un passage d'un manuscrit de l'église de Paris , du XIV<sup>e</sup>. siècle. ) « Au jour marqué, » fête du bienheureux saint Pierre-aux-Liens , » les évêques de Paris , de Meaux et de Sen- » lis , réunirent toutes les processions dans » un même lieu , coururent en chantant des » louanges vers la croix du Seigneur , et , pleu- » rant de joie , le placèrent dans l'église de la » bienheureuse Marie. » Mais , sans doute pour récompenser l'église de Saint-Cloud , ou ne voulant pas qu'elle fût témoin d'un aussi grand bonheur , sans y participer , les évêques lui laissèrent deux petits morceaux de la précieuse relique , qu'on enchâssa dans une croix de cuivre doré , toute couverte de pierreries ; cette croix

<sup>1</sup> Lebeuf , *Dissertation ecclésiastique et civile de Paris*.

était exposée à la vénération des fidèles, le 1<sup>er</sup>. août, ainsi que le Vendredi - Saint, les jours de fête de la Sainte-Croix et le jour de Saint-Cloud.

Nous pourrions encore citer parmi les richesses de l'église de Saint-Cloud, le corps de saint Probas, et surtout les reliques de saint Mammès, l'un des plus extraordinaires martyrs de l'église ; mais ce que nous avons à en dire trouvera plus naturellement sa place ailleurs. (*Voyez Sceaux.*)

2°. *Période.* On sent que tant de célébrité dut valoir à Saint-Cloud des accroissemens rapides ; et nous voyons, en effet, qu'en 1218, il y avait là un pont sur la Seine. Cependant Saint-Cloud resta presque ignoré dans l'histoire jusqu'à l'an 1358, où il fut réduit en cendres par les Anglais et par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, réunis pour ravager la France. Plusieurs de ses habitans furent alors passés au fil de l'épée, sous prétexte qu'ils avaient refusé de se déclarer contre le régent, qui fut depuis Charles v, dit *le Sage*.

La possession de Saint-Cloud était très-importante pour les partis belligérans, à cause de sa proximité de Paris, et de sa position sur la

rivière, qu'on pouvait fermer à volonté. C'est pourquoi on avait construit sur le pont une forteresse, qui fut souvent prise et reprise par les Armagnacs et les Bourguignons, deux factions qui divisaient la France pendant les xiv<sup>e</sup>. et xv<sup>e</sup>. siècles. Le 13 octobre 1411, Collinet de Pisex, capitaine de cette forteresse, la livra aux Armagnacs, qui y tuèrent tous ceux qui s'y étaient réfugiés, et s'emparèrent des denrées et des biens qui s'y trouvaient déposés <sup>1</sup>.

Au mois de novembre de la même année, le duc de Bourgogne, pendant la nuit, partit de Paris à la tête de quinze cents hommes déterminés; il arriva à la pointe du jour devant le pont de Saint-Cloud. Il attaqua vivement le pont et la ville qui, quoique vivement défendus, furent pris. Les Armagnacs qui s'y trouvèrent au nombre de six cents, furent tués. Collinet de Pisex, qui avait trahi son parti et livré le pont aux Armagnacs, fut pris dans le clocher de l'église de Saint-Cloud, où on le trouva déguisé en ecclésiastique, conduit à Paris, et emprisonné; ce capitaine fut, le 12 novembre suivant, avec son habit de

<sup>1</sup> *Journal de Paris*, sous Charles vi, p. 5.

prêtre , décapité aux halles ; et ses membres dépecés furent exposés sur différentes places de Paris.

Il existait sur le pont de Saint-Cloud une tour entourée de fossés ; lorsque les Armagnacs se virent battus , ils s'y réfugièrent avec précipitation ; le duc de Bourgogne fit mettre le feu au pont-levis , et plus de trois cents hommes furent noyés. Ce duc de Bourgogne alla ensuite à Saint-Denis , où il continua ses dévastations <sup>1</sup>.

Le pont , alors construit partie en bois , partie en pierre , fut aussi grandement endommagé , en sorte qu'il fallut à plusieurs reprises y faire des réparations considérables ; enfin , en 1556 , il fut reconstruit en entier aux frais de Henri II : on raconte même à ce sujet , que le diable apparut à l'entrepreneur , qu'il s'engagea à l'achever pour lui , et qu'il eut un chat pour récompense , parce que cet animal fut le premier à passer sur le pont.

Lors des guerres de religion , Coligni et le prince de Condé ayant pris les armes , tous leurs soins se portèrent sur Paris , qu'ils tentèrent

<sup>1</sup> *Journal de Paris* , sous Charles VI , p. 6.

de prendre ; Saint-Cloud leur parut le lieu le plus propre à favoriser leurs projets. Ils l'assiégèrent , le prirent , et y mirent une forte garnison , afin d'arrêter sur la Seine toutes les provisions destinées pour la capitale <sup>1</sup>. Dès-lors , Saint-Cloud devint le point de mire des deux partis : il venait d'être enlevé aux catholiques , il fut bientôt repris par eux sur les protestans ; et nous trouvons une ordonnance de Charles IX , de 1568 , portant que le pont de Saint-Cloud sera rétabli et garni d'un pont-levis ; plus tard , nous voyons les habitans obtenir de Henri III la permission de faire clore le bourg de Saint-Cloud de murs et de fossés.

Les Guises contraignirent Henri III , le 13 mai 1588 , à fuir de Paris. Le roi , le 23 décembre suivant , dans son château de Blois , fit assassiner le duc de Guise par ses gentilshommes , et le lendemain , le cardinal de Guise son frère.

Henri III , méprisé par les gens raisonnables pour ses ridicules dévotions , pour ses débauches et ses crimes , haï par les ligueurs , parce qu'il occupait un trône d'où ils voulaient le renverser , détesté à cause de l'assassinat

<sup>1</sup> Sauval , tome 2 , page 262.

des Guises, se vit réduit à implorer l'assistance de son ennemi, et à se jeter dans les bras de son beau-frère, le roi de Navarre, auquel il n'avait cessé de faire la guerre. La réconciliation entre les deux rois eut lieu le 30 avril 1589, au Plessis-lès-Tours. Leurs deux armées réunies marchèrent sur Paris.

Henri III, roi de France, et Henri, roi de Navarre, prirent leur logement à Saint-Cloud. Henri III se logea dans la maison de Gondi. Ce fut là qu'un moine, jeune fanatique, envoyé par les ligueurs de Paris, sous prétexte de lui présenter des lettres, assassina, d'un coup de couteau, le roi de France. J'ai raconté en détail cet événement dans mon *Histoire de Paris*<sup>1</sup>.

Dès que Henri IV avec son armée eut, après l'assassinat du roi son beau-frère, quitté le bourg de Saint-Cloud, un grand nombre de ligueurs de tout sexe et de tout âge s'y rendirent en procession, pour visiter le lieu où le moine avait subi son supplice ; là, les genoux en terre, ils baisaient respectueusement le sol teint de son sang ; ils poussèrent même le fanatisme jusqu'à charger de cette terre sanglante

<sup>1</sup> Tome V, p. 72 et suivantes, 2<sup>e</sup>. édition.

le bateau qui devait les porter à Paris , et que le poids engloutit au milieu de la Seine, comme si le ciel eût voulu donner un exemple du châ-timent réservé au crime.

Le bourg de Saint-Cloud eut encore à souffrir dans les guerres entre Henri IV et la ligue , et surtout dans les guerres de la fronde , où il fut le théâtre de plusieurs actions meurtrières. Mais ce bourg ne fut pas le seul exposé aux ravages des armées rivales.

Il s'était établi à Montereau , à quelques lieues de Sens , un monastère de religieuses ursulines ; Montereau fut assiégé par le prince de Condé , et les ursulines reçurent ordre de sortir de la ville : ce qu'elles firent « après » avoir entendu la messe , communié , et con- » sommé toutes les saintes hosties. » Plusieurs prirent le chemin de Paris , et se logèrent au faubourg Saint-Germain , où elles menèrent pendant près de trois ans une assez triste vie ; enfin , on imagina de les placer à Saint-Cloud ; on parvint à leur réunir une petite somme , et à leur acheter une maison où elles vécurent avec la plus grande économie , depuis 1655 jusqu'au temps de la révolution.

Les religieuses eurent aussi des reliques dans



leur couvent ; en 1664 , le cardinal Chisi , légat en France , donna de la part du pape Alexandre VII , au duc d'Orléans , frère de Louis XIV , le corps de saint Eutiche , martyr , avec faculté de le garder , ou de le donner à telle église ou monastère qu'il jugerait à propos , ainsi que de le faire exposer à la vénération publique <sup>1</sup>. Le prince , usant de la faculté qui lui était accordée , et peu jaloux sans doute de faire du corps de saint Eutiche un ornement de son palais , le donna aux dames ursulines de Saint-Cloud. L'acte de donation porte :  
« Nous , Philippe de France , frère unique du  
» roi , duc d'Orléans , de Valois et de Chartres ,  
» certifions avoir donné au monastère et com-  
» munauté des religieuses ursulines de Saint-  
» Cloud , le corps de saint Eutiche , martyr ,  
» tel qu'il nous a été donné par notre cousin le  
» cardinal Chisi , légat de notre saint-père le  
» pape , en France , pour être ledit corps saint  
» exposé en vénération aux peuples , dans les  
» formes ordinaires et accoutumées , dans l'é-  
» glise desdites religieuses ursulines de Saint-

<sup>1</sup> Bulle du pape Alexandre VII , concernant la donation du corps de saint Eutiche.

» Cloud ; en témoin de quoi nous avons signé  
» le présent certificat , et fait contresigner par  
» notre conseiller et secrétaire de nos com-  
» mandemens , maisons et finances. »

Dès cette époque , l'histoire de Saint-Cloud devint l'histoire de la maison royale qui donne à ce bourg l'importance et la célébrité dont il a joui depuis.

Il existait autrefois dans l'emplacement occupé aujourd'hui par le château royal de Saint-Cloud , quatre maisons de plaisance qui furent achetées pour agrandir le parc , et pour avoir la propriété des eaux qu'elles renfermaient.

1°. La maison appartenant à la famille de Gondi , beau logis avec un jardin d'une très-grande étendue , embelli de belles grottes et de fontaines , dont les eaux faisaient jouer quelques instrumens , et de plusieurs statues de marbre et de pierre ;

2°. Un hôtel très-ancien qu'acheta la reine Catherine de Médicis , et qui se trouvait à cette époque entre les mains d'un certain Hervard , contrôleur des finances ; il forma le noyau du château de Saint-Cloud<sup>1</sup> ;

<sup>1</sup> Supplém. à Dubreuil.

3°. Une maison appartenant à Fouquet, surintendant des finances ;

4°. Enfin, une autre maison appartenant à un nommé Monerot.

Voilà les maisons sur les ruines desquelles s'éleva le château de Saint-Cloud. L'acquisition en fut faite par Louis XIV, pour son frère le duc d'Orléans ; voici une anecdote qui nous apprend comment ces achats se faisaient alors : « Le cardinal Mazarin, ayant envie d'acheter » une maison de plaisance pour Monsieur, frère » de Louis XIV, jeta les yeux sur celle d'un gros » partisan, située à Saint-Cloud, qui était » d'une étendue immense et d'une grande » beauté : aussi revenait-elle à près d'un mil- » lion à celui qui en était possesseur. » Le cardinal alla un jour l'y voir ; et, admirant la magnificence de cette maison, il dit au partisan : « Cela doit vous coûter au moins douze cent » mille livres ? » Le partisan, qui ne voulait pas qu'on connût ses richesses, répondit au cardinal « qu'il n'était point assez opulent pour » employer une somme si considérable à ses » plaisirs. Combien donc, reprit le cardinal, » cela peut-il vous coûter ? je parierais que » c'est au moins deux cent mille écus ? Non,

» monseigneur , dit le financier , je ne suis pas  
» en état de faire une si grosse dépense. Ap-  
» paremment , dit le cardinal , que cela ne  
» vous coûte que cent mille écus ? » Le partisan  
crut devoir se borner à ce prix , et convint que  
cela lui coûtait cette somme. Le lendemain , le  
cardinal lui envoya trois cent mille livres , et  
lui écrivit que le roi désirait avoir cette mai-  
son pour Monsieur : celui qui était porteur de  
la lettre et de l'argent était un notaire ; il  
avait en main un contrat de vente tout dressé ,  
que le partisan fut obligé de signer. « Ainsi, par  
» la finesse du cardinal, le roi eut pour cent mille  
» écus ce qui coûtait près d'un million au finan-  
» cier, qui fit, sans y penser, la restitution d'une  
» partie de ce qu'il avait volé à Sa Majesté <sup>1</sup>. »

Quoi qu'il en soit , la construction du nouvel  
édifice fut confiée au fameux Lepautre , archi-  
tecte particulier du duc d'Orléans , à Girard ,  
et Jules-Hardouin Mansard , architectes du roi ,  
qui réussirent à former un tout régulier des  
différens bâtimens déjà construits. Le dessin  
du parc et des jardins fut confié à Le Nostre ; et  
ce coteau sec et aride devint bientôt sous les

<sup>1</sup> *Dictionnaire d'anecdotes*, 2<sup>e</sup>. édition.

mains de cet habile artiste , un lieu admiré de tous les connaisseurs. C'est surtout à Saint-Cloud qu'il a montré toutes les ressources de son génie.

3<sup>e</sup>. *Période*. Le château de Saint-Cloud reçut des embellissemens successifs des ducs d'Orléans , dans la maison desquels il resta jusqu'en 1782 , où Marie-Antoinette en fit l'acquisition. La reine se plaisait beaucoup à Saint-Cloud , qu'elle habitait souvent ; elle augmenta le château de plusieurs bâtimens. « Les pièces intérieures , vastes et commodément distribuées , du temps de Mansard , subirent d'heureuses modifications ; on conserva et on ragréa entièrement la principale façade , qui est du dessin de Girard , ainsi que les pavillons. Celui de droite fut totalement changé dans son intérieur , on l'éleva de quelques pieds ; on y bâtit un second étage..... Du côté de l'orangerie , la façade fut refaite à neuf , et avancée de plusieurs toises. L'escalier d'honneur , construit d'abord dans l'aile du midi , où il occupait sans agrément un emplacement en fort belle vue , fut reporté dans les bâtimens du centre..... et la chapelle , qu'on déplaça pour cela , forma plus convenablement

» un corps séparé à l'extrémité de la galerie <sup>1</sup>. »

Le dernier séjour de la reine à Saint-Cloud est de 1790 ; l'année suivante, Louis XVI annonça l'intention d'aller se mettre en retraite à Saint-Cloud, et d'y faire ses Pâques ; mais déjà sans doute, on appréhendait ce qui arriva quelque temps plus tard ; on crut voir dans cette intention un prétexte de la part du roi, pour fuir d'une ville où il n'était rentré qu'à regret ; et, au moment où il se disposait à monter en voiture, il se forma dans la cour des Tuileries un attroupement considérable qui s'opposa au départ, et força le monarque à remonter dans ses appartemens. Des écrivains ont dit que cet attroupement, comme tant d'autres, fut suscité par des personnes de la cour, afin de prouver aux puissances étrangères que le roi n'était pas libre aux Tuileries.

En 1793, le château et le parc de Saint-Cloud devinrent propriétés nationales, et furent compris dans le décret de la convention qui porte que « les maisons et jardins de Saint-Cloud, etc., ne seront pas vendus, mais » conservés et entretenus aux dépens de la ré-

<sup>1</sup> *Curiosités de Saint-Cloud*, 1 vol. in-12, page 36.

» publique , pour servir aux jouissances du  
» peuple , et former des établissemens utiles à  
» l'agriculture et aux arts. »

Mais ce qui , plus que tout peut-être , assurera la célébrité de Saint - Cloud , c'est la fameuse et trop fatale révolution du 18 brumaire , où un soldat heureux vint , enivré de succès militaires , fouler aux pieds la liberté de sa patrie , et élever un trône nouveau sur ses débris.

Depuis long-temps , le gouvernement directorial était environné de pièges et d'ennemis , auxquels il ne put pas toujours résister avec succès. Bonaparte aspirait depuis plus d'un an à renverser ce gouvernement , et à s'élever sur ses ruines. Il part brusquement de l'Égypte , où il avait éprouvé des revers et devait en éprouver encore , il débarque en France , arrive à Paris , ses complices préparent les voies ; sous prétexte d'une grande conspiration , il conspire , et parvient à réussir à force de ruses , d'impostures , et d'audace. Le château de Saint-Cloud fut le principal théâtre où il débuta dans ce drame d'envahissement du pouvoir.

Bonaparte passe en revue aux Tuileries dix

mille soldats ; les trois directeurs, qu'il se promet déjà de renverser, lui font proposer un accommodement ; Bonaparte ne répond que ces mots devenus fameux par leur impudente fausseté : « Qu'avez-vous fait de cette France » que je vous ai laissée si brillante ? je vous ai » laissé la paix, je retrouve la guerre ; je vous » ai laissé des victoires, je retrouve des re- » vers ; je vous ai laissé les millions de l'Italie, » et je trouve partout des lois spoliatrices et » la misère ! Qu'avez-vous fait de cent mille » Français que je connaissais tous, mes com- » pagnons de gloire ? Cet état de choses ne peut » durer : il nous mènerait au despotisme..... » Nous voulons la république assise sur les » bases de l'égalité, de la liberté.... » C'était le 18 brumaire.

Le Conseil des Anciens, en vertu d'un article de la constitution, qui l'autorisait à transférer le Corps-Législatif ailleurs que dans les lieux ordinaires de ses séances, ordonna sa translation au château de Saint-Cloud. Le 19 brumaire, à midi, tous les députés se rendent dans ce château. Le Conseil des Anciens occupa une vaste et magnifique salle ; le Conseil des Cinq-Cents fut logé dans l'orangerie, dis-



posée à la hâte. Bonaparte , accompagné de ses aides-de-camp , paraît tout-à-coup dans la salle où les Anciens tenaient leur séance : la plus grande partie des membres de ce Conseil étaient déjà d'accord sur les mesures à prendre ; là il tint ce discours remarquable qui semble ne laisser aux membres dissidens, que la faculté de tendre les bras aux chaînes dont on les menace.

« J'étais tranquille à Paris, lorsque je reçus le  
» décret du Conseil des Anciens, qui me parla  
» de ses dangers, de ceux de la République.  
» A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères  
» d'armes ; et nous vîmes vous donner notre  
» appui ; nous vîmes vous offrir les bras de la  
» nation , parce que vous en étiez la tête. Nos  
» intentions furent pures , désintéressées ; et,  
» pour prix de notre dévouement , déjà on nous  
» abreuve de calomnies. On parle d'un nou-  
» veau César , d'un nouveau Cromwel ; on ré-  
» pand que je veux établir un gouvernement  
» militaire.

» Représentans du peuple , si j'avais voulu  
» opprimer la liberté de mon pays , si j'avais  
» voulu usurper l'autorité suprême , je ne me  
» serais point rendu aux ordres que vous m'a-  
» vez donnés , je n'aurais pas eu besoin de

» recevoir cette autorité du sénat. Plus d'une  
» fois , et dans des circonstances extrêmement  
» favorables, j'ai été appelé à la prendre. Après  
» nos triomphes en Italie , j'y ai été appelé par  
» le vœu de la nation , j'y ai été appelé par le  
» vœu de mes camarades , par celui de ces sol-  
» dats qu'on a tant maltraités depuis qu'ils ne  
» sont plus sous mes ordres ; de ces soldats qui  
» sont obligés , encore aujourd'hui , d'aller  
» faire , dans les départemens de l'Ouest , une  
» guerre horrible , que la sagesse et le retour  
» aux bons principes avaient calmée , et que  
» l'ineptie ou la trahison viennent de rallumer.

» Je vous le jure , représentans du peuple ,  
» la patrie n'a pas de plus zélés défenseurs que  
» moi ; je me dévoue tout entier pour faire  
» exécuter vos ordres ; mais c'est sur vous seuls  
» que repose son salut , car il n'y a plus de Di-  
» rectoire : quatre des membres qui en faisaient  
» partie ont donné leur démission , et le cin-  
» quième ( Sieyes ) , a été mis en surveillance  
» pour sa sûreté. Les dangers sont pressans ;  
» le mal s'accroît ; le ministre de la police vient  
» de m'avertir que , dans la Vendée , plusieurs  
» places étaient tombées entre les mains des  
» chouans. Représentans du peuple , le Conseil

» des Anciens est investi d'un grand pouvoir ;  
» mais il est encore animé d'une plus grande  
» sagesse ; ne consultez qu'elle et l'imminence  
» des dangers ; prévenez les déchiremens ; évi-  
» tons de perdre ces deux choses pour les-  
» quelles nous avons fait tant de sacrifices : la  
» liberté et l'égalité. » *Et la constitution !* lui  
crie-t-on.

» La constitution ! vous l'avez violée au 18  
» fructidor ; vous l'avez violée au 22 floréal ;  
» vous l'avez violée au 30 prairial. La consti-  
» tution ! elle est invoquée par toutes les fac-  
» tions , et elle est violée par toutes , elle est  
» méprisée par toutes ; elle ne peut être pour  
» nous un moyen de salut , parce qu'elle n'ob-  
» tient plus le respect de personne. Représen-  
» tans du peuple , vous ne voyez pas en moi un  
» misérable intrigant qui se couvre d'un mas-  
» que hypocrite. J'ai fait mes preuves de dé-  
» vouement à la république ; et toute dissimula-  
» tion m'est inutile. Je ne vous tiens ce langage  
» que parce que je désire que tant de sacrifices  
» ne soient pas perdus. La constitution , les  
» droits du peuple ont été violés plusieurs fois ;  
» et , puisqu'il ne vous est plus permis de ren-  
» dre à cette constitution le respect qu'elle

» devrait avoir , sauvons au moins les bases  
» sur lesquelles elle repose ; sauvons l'égalité ,  
» la liberté ; trouvons des moyens d'assurer à  
» chaque homme la liberté qui lui est due , et  
» que la constitution n'a pas su lui garantir. Je  
» vous déclare qu'aussitôt que les dangers qui  
» m'ont fait confier des pouvoirs extraordinaires  
» seront passés , j'abdiquerai ces pouvoirs. Je  
» ne veux être , à l'égard de la magistrature  
» que vous avez nommée , que le bras qui sou-  
» tiendra et fera exécuter ses ordres. »

Plusieurs membres s'écrient au milieu de l'agitation : *Quels sont ces dangers ? en quoi consistent-ils ? que Bonaparte s'explique.*

« S'il faut s'expliquer tout-à-fait , reprend le  
» général , s'il faut nommer les hommes , je les  
» nommerai. Je dirai que les directeurs Barras  
» et Moulins m'ont proposé de me mettre à la  
» tête d'un parti tendant à renverser tous les  
» hommes qui ont des idées libérales.....

» Je vous le répète, représentans du peuple,  
» la constitution , trois fois violée , n'offre plus  
» de garantie aux citoyens ; elle ne peut entre-  
» tenir l'harmonie , parce qu'il n'y a plus de  
» diapason ; elle ne peut point sauver la pa-  
» trie , parce qu'elle n'est respectée de per-

» sonne. Je le répète encore : qu'on ne croie  
» pas que je tiens ce langage pour m'emparer  
» du pouvoir après la chute des autorités ; le  
» pouvoir, on me l'a offert encore depuis mon  
» retour à Paris. Les différentes factions sont  
» venues sonner à ma porte ; je ne les ai point  
» écoutées , parce que je ne suis d'aucune co-  
» terie , parce que je ne suis que du grand parti  
» du peuple français.

» Plusieurs membres du Conseil des Anciens  
» savent que je les ai entretenus des proposi-  
» tions qui m'ont été faites , et que je n'ai ac-  
» cepté l'autorité que vous m'aviez confiée que  
» pour sauver la république. Je ne vous le  
» cache pas , représentans du peuple : en pre-  
» nant le commandement je n'ai compté que  
» sur le Conseil des Anciens. Je n'ai point  
» compté sur le Conseil des Cinq-Cents , qui  
» est divisé ; sur le Conseil des Cinq-Cents , où  
» se trouvent des hommes qui voudraient nous  
» rendre la Convention , les comités révolution-  
» naires et les échafauds ; sur le Conseil des  
» Cinq-Cents , où les chefs de ce parti viennent  
» de prendre séance en ce moment ; sur le Con-  
» seil des Cinq-Cents , d'où viennent de partir

» des émissaires chargés d'aller organiser un  
» mouvement à Paris.

» Que ces projets criminels ne vous effraient  
» point, représentans du peuple ; environné  
» de mes frères d'armes, je saurai vous en pré-  
» server ; j'en atteste votre courage, vous, mes  
» braves camarades ; vous, aux yeux de qui  
» l'on voudrait me peindre comme un ennemi  
» de la liberté ; vous grenadiers, dont j'aper-  
» çois les bonnets ; vous, braves soldats, dont  
» j'aperçois les baïonnettes que j'ai si souvent  
» fait tourner à la honte de l'ennemi, à l'hu-  
» miliation des rois, que j'ai employées à  
» fonder des républiques. Et si quelqu'orateur,  
» payé par l'étranger, parlait de me mettre  
» *hors la loi*, qu'il prenne garde de porter cet  
» arrêt contre lui-même ! s'il parlait de me  
» mettre *hors la loi*, j'en appellerais à vous,  
» mes braves compagnons d'armes ; à vous,  
» braves soldats, que j'ai menés tant de fois à  
» la victoire ; à vous, braves défenseurs de la  
» République, avec lesquels j'ai partagé tant  
» de périls pour affermir la liberté et l'égalité :  
» je m'en remettrais, mes braves amis, au cou-  
» rage de vous tous, et à ma fortune. »

Le Conseil des Anciens n'opposa qu'une

faible résistance ; le discours du général fut écouté jusqu'au bout ; il n'en fut pas de même dans la salle des Cinq-Cents. Ce Conseil, encore étonné de se trouver transféré hors de Paris sans connaître la cause de cette détermination, avait traversé, en se rendant au lieu de ses séances, les files nombreuses de soldats dont Bonaparte avait entouré Saint-Cloud ; l'indignation dominait dans l'assemblée ; la salle retentissait des cris répétés : *La constitution ou la mort..... les baïonnettes ne nous effraient point..... nous sommes libres ici..... point de dictateurs, à bas les dictateurs!* Un membre proposa que toute l'assemblée prêtât par appel nominal « le serment de s'opposer » au rétablissement de toute espèce de tyrannie, et de maintenir la constitution. »

Bonaparte se présente, la tête couverte, entouré de huit grenadiers. Des cris d'indignation s'élèvent de toute part ; il paraît déconcerté, s'arrête après avoir fait environ dix pas dans la salle. *Des hommes armés dans le Conseil! à bas le dictateur, le Cromwel; hors la loi! hors la loi!* On se précipite au milieu de la salle. Alors, Bonaparte, accablé par cet orage de cris improbatifs, retourne sur ses pas,

sort de la salle avec ses grenadiers , et va répandre parmi les troupes qu'on a voulu l'assassiner , qu'un député lui a porté un coup de poignard , mais qu'un grenadier , qui a détourné le coup , a reçu la blessure.

Cette allégation n'en imposa point aux hommes qui étaient présens. Ils en furent indignés. Depuis la fausseté en a été généralement reconnue :

Le président , Lucien Bonaparte , voyant l'extrême mécontentement du Conseil contre son frère , chercha à excuser son étrange conduite ; puis , s'apercevant qu'on n'accueillait pas ses excuses , il le fit secrètement avertir ; et , sur son avis , celui-ci lui envoya des grenadiers de la garde du Corps-Législatif. Alors Lucien dit : *Puisque j'ai perdu la confiance du Conseil , je dépose ici la toge sénatoriale ;* il détacha en effet son manteau , le posa sur le bureau , et se retira avec l'escorte.

Quelque temps après , on entend le bruit du tambour , et on aperçoit à la porte de la salle , des grenadiers de la garde même du Corps-Législatif , que , par une perfidie profonde , on avait choisis pour cette expédition violente. Ils n'osent franchir le seuil de cette porte. L'of-



ficier étranger qui les commande leur réitère à plusieurs reprises l'ordre d'avancer ; ils avancent enfin , et la salle est bientôt évacuée.

Un assez grand nombre de membres du Conseil des Anciens , vingt-six ou vingt-sept membres du Conseil des Cinq-Cents , restèrent à Saint-Cloud ; ils y firent des lois favorables aux projets de l'usurpateur ; les autres se retirèrent à Paris.

Ce prétendu Corps-Législatif décrète que Lefèvre , Murat , et tous les militaires qui le matin ont sauvé le général , ont bien mérité de la patrie. Telle fut cette fameuse révolution du 19 brumaire , qui put bien étouffer quelques symptômes d'anarchie , mais qui n'en est pas moins l'époque d'où date en France l'anéantissement de la liberté.

Parvenu au trône , Bonaparte conserva pour Saint-Cloud une espèce de prédilection ; il y fit son séjour le plus habituel. S'il quittait les Tuileries , c'était presque toujours pour se rendre dans ce château ; c'est là qu'il traita le plus souvent les affaires publiques , en sorte qu'on disait de son temps le *cabinet de Saint-Cloud* , comme on avait dit autrefois le *cabinet de Versailles*.

On pense bien que l'esprit de l'empereur ne dut pas rester oisif à Saint-Cloud ; tous les arts y furent appelés pour concourir à l'embellissement de son palais favori ; il fit exécuter d'immenses travaux , pour le rendre digne de recevoir la cour la plus fastueuse, et sans doute aussi la plus brillante de l'Europe. Mais en 1814, tant de soins , tant de travaux, tant de dépenses , furent perdus pour lui ; et l'état-major de l'armée autrichienne vint s'installer dans ce château , occupé naguère par Marie-Louise , princesse de la maison d'Autriche , et par l'empereur des Français ; quelques jours plus tard, le prince de Schwarzenberg donna aux princes alliés des fêtes brillantes , des spectacles , des bals , dans ces salons où naguère les princes d'Europe avaient incliné leurs fronts devant l'empereur Napoléon.

Toutefois, en 1814, les alliés se contentèrent d'admirer. Il en fut autrement lors de la seconde invasion de la France : le maréchal Blucher établit son quartier-général à Saint-Cloud. « C'est homme , a-t-on écrit <sup>1</sup>, qui depuis long-

<sup>1</sup> *Dictionnaire historique, etc., de tous les environs de Paris*, article *Saint-Cloud*.

» temps a contracté l'habitude des mœurs  
» dures et sauvages , parut prendre plaisir à  
» fouler aux pieds les produits les plus précieux  
» des arts , et à insulter, par ses souillures , à  
» la magnificence et à l'industrie française. Le  
» héros de la Prusse avait pris pour son loge-  
» ment l'appartement de Bonaparte. Il couchait  
» dans son lit ; mais , accoutumé sûrement à  
» reposer dans les camps , tout habillé , il sui-  
» vait là la même méthode. Nous avons visité  
» cet appartement après son départ , et nous  
» avons trouvé les draperies , les franges , tous  
» les ornemens du lit de l'ex-empereur, souillés,  
» déchirés par les bottes et les éperons du gé-  
» néral prussien. Suivi continuellement d'une  
» meute de chiens , il les faisait coucher sur  
» une ottomane placée dans l'ancien boudoir  
» de l'archiduchesse d'Autriche , Marie-Louise.  
» De toutes parts , enfin , on voyait les traces  
» de la barbarie et de la vengeance.

» Le château et le parc de Saint-Cloud , oc-  
» cupés par les Prussiens , ressemblaient à un  
» camp de cosaques. On ne rencontrait en tous  
» lieux que des bivouacs d'infanterie et de ca-  
» valerie ; et ce qui devait affliger davantage  
» les yeux français , c'est la vue du pillage au-

» quel étaient livrés ces beaux lieux. Blucher  
» lui-même donnait l'exemple ; et , outre les ob-  
» jets d'arts, extrêmement précieux, il s'appro-  
» pria les tableaux de la famille de Napoléon ,  
» qu'il emporta comme autant de trophées. »

C'étaient là cependant des alliés : qu'eussent donc fait des ennemis !

Telle est l'histoire du village , telle est celle du château de Saint-Cloud. Il ne nous reste plus qu'à faire connaître l'état actuel de l'un et de l'autre.

#### DESCRIPTION.

Le bourg de Saint-Cloud se présente en amphithéâtre sur le penchant de la colline qui domine la rive gauche de la Seine ; on y arrive par un beau pont en pierre jeté sur cette rivière. C'est à ce pont qu'on attachait autrefois ces fameux filets dits *de Saint-Cloud*, afin d'arrêter les objets et les cadavres que le courant de la Seine entraînait de Paris.

L'ancienne église de Saint-Cloud n'existe plus ; à la fin du siècle dernier , elle tombait en ruines ; elle fut démolie par les ordres de Marie-Antoinette , qui en faisait élever une

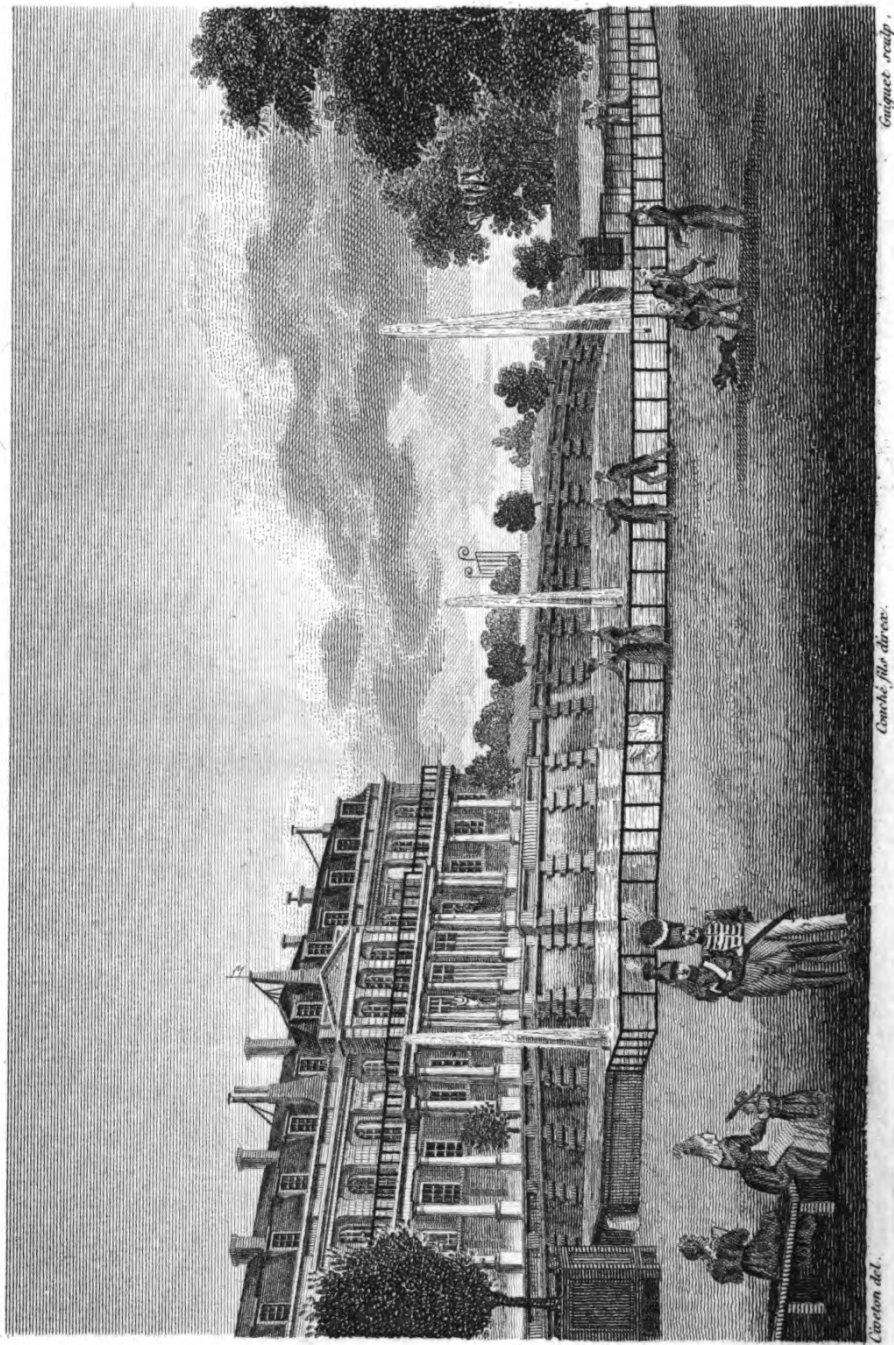
nouvelle, lorsqu'arriva la révolution; alors les travaux cessèrent, et l'office divin fut continué, d'abord dans l'église de l'ancien couvent des Ursulines, qui tombait elle-même de vétusté, et ensuite dans la chapelle de l'hôpital. Comme cette dernière chapelle était beaucoup trop petite pour la population de Saint-Cloud, les travaux suspendus depuis Marie - Antoinette furent repris, il y a quelques années; mais ils n'ont point été achevés, quoique la nouvelle église ait été consacrée en 1820.

L'église de Saint-Cloud, telle qu'elle est aujourd'hui, et telle qu'elle restera sans doute, ne se compose que de la partie de la nef, qui finit à la croisée; on voit les fondemens du chœur, de la croisée, etc., voilà tout. La façade manque aussi, et l'on entre par le côté opposé.

Le bourg de Saint-Cloud renferme deux mille habitans; on y trouve plusieurs maisons remarquables; mais ce qui, après sa maison royale, lui donne surtout de la célébrité, c'est la fête annuelle, qui y attire au mois de septembre une partie de la population de Paris: pendant trois dimanches successifs, la rivière et les routes qui conduisent à Saint-Cloud sont

---

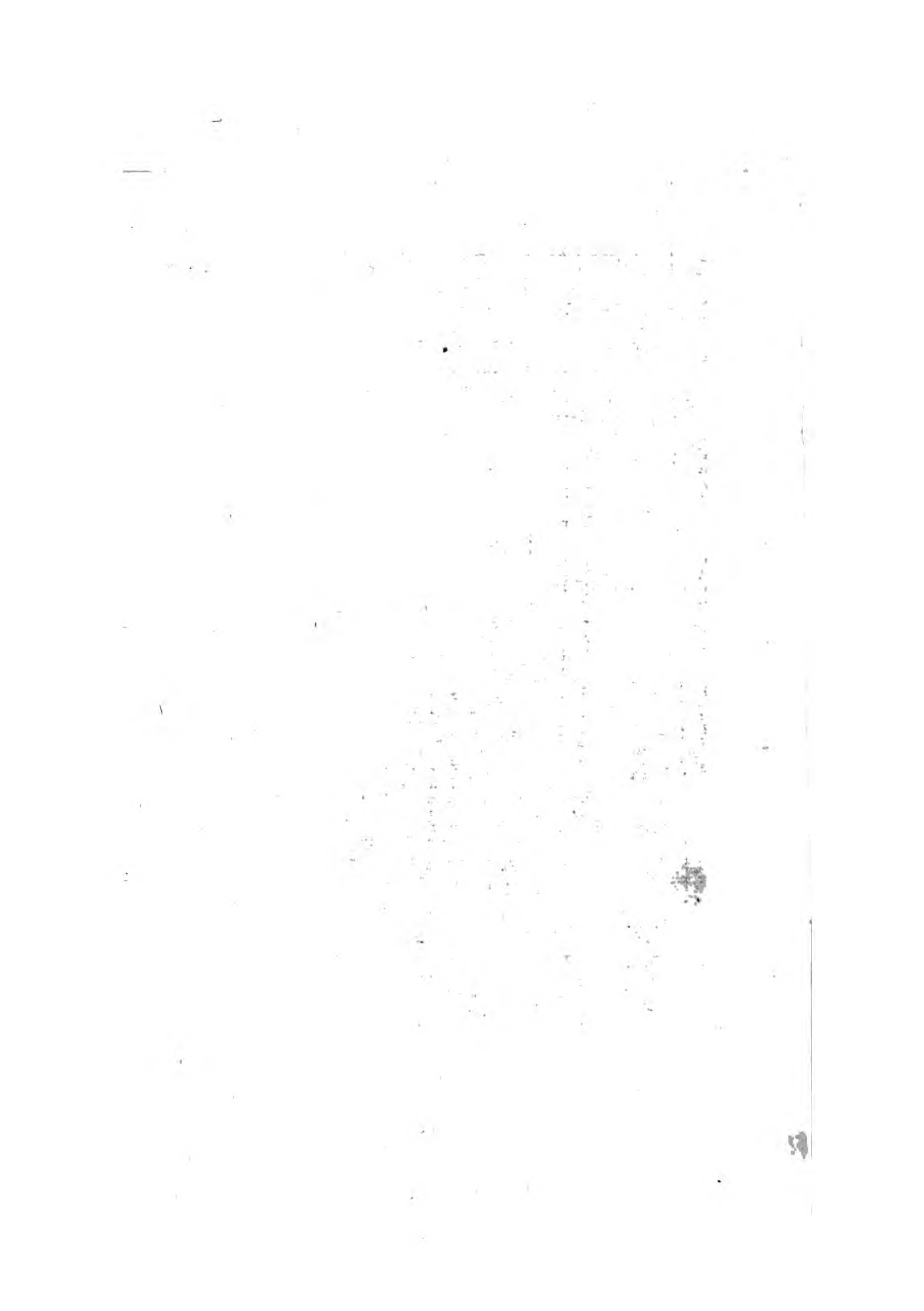




CHATEAU DE ST. CLOUD.

*[The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a dense block of text, possibly a list or a series of entries, but the characters are too light to transcribe accurately.]*





couvertes de barques et de voitures, les allées du parc remplies de boutiques brillantes, et ses bosquets, de promeneurs ou de danseurs que la gaiété seule n'y conduit pas toujours.

Quant au château royal, il serait difficile de le faire connaître parfaitement par une simple description trop souvent aride, si elle est détaillée, et qui, si elle ne l'est pas, ne laisse aucune idée dans l'esprit : on y arrive par une avenue conduisant jusqu'à une première cour, qui semble n'en être qu'un prolongement, et à l'extrémité de laquelle une seconde grille donne entrée dans la véritable cour du château. C'est au fond de cette seconde cour, que se trouve le château, formé d'un corps-de-logis principal et de deux ailes. La vue est bornée sur trois points ; mais, vers l'est, elle se promène sur toute la plaine qui le sépare de Paris : voici ce qu'en dit l'auteur des *Curiosités de Saint-Cloud* : « Le tout ensemble, sur un plan d'en-  
» viron 950 toises de superficie, se compose  
» d'un corps principal de 46 mètres 77 centi-  
» mètres (142 pieds) d'élévation, triple en  
» quelque sorte, dont les pièces du centre re-  
» çoivent le jour seulement d'en haut ; et de  
» deux corps en retour, de 39 mètres 50 centi-

» mètres (122 pieds) de longueur, sur 19 mè-  
» tres 75 centimètres (61 pieds) de largeur ;  
» l'un simple, l'autre double, mais tous deux  
» terminés par des pavillons d'égale profon-  
» deur. L'aile droite a un étage et un comble  
» en mansarde. L'aile gauche n'a qu'un étage,  
» au-dessus du soubassement, qui leur est  
» commun, avec l'ordre du corps principal.  
» Ce dernier a de plus un étage attique, et un  
» comble en mansarde. » La façade principale  
est ornée de plusieurs morceaux de sculpture,  
et de quatre colonnes corinthiennes surmontées  
de quatre statues, représentant la Force, la  
Prudence, la Richesse et la Guerre. Les deux  
ailes sont pareillement ornées : à droite on  
voit la déesse Cybèle, et dans des niches, les  
statues allégoriques de la Jeunesse, la Musique,  
l'Éloquence, la Bonne Chère ; à gauche, Bel-  
lone, et, aussi dans des niches, la Comédie, la  
Danse, la Paix, l'Abondance. Ces statues sont  
l'ouvrage de Denizot.

Si l'on pénètre dans l'intérieur, on le trouve  
divisé en neuf appartemens : sept appartemens  
d'honneur, dont les *grands appartemens*, et  
deux petits appartemens.

Les appartemens d'apparat sont ainsi dis-

tribués : la galerie et le salon de Diane, la galerie d'Apollon, les salons de Mars, de Louis XVI, des princes, et le grand salon. Le salon de Diane, meublé en 1801, n'offre rien de bien remarquable; la tenture est en tapisserie des Gobelins. Le salon de Mars est orné de seize pilastres et de quatre colonnes ioniques, de marbre d'une seule pièce, et de peintures de Mignard : aux quatre coins du plafond on lit la devise du duc d'Orléans : *Alter post fulmine terror*. Ce salon communique à la galerie d'Apollon, dont les plafonds, aussi de Mignard, sont regardés comme son chef-d'œuvre. On y trouve une grande quantité de tableaux, parmi lesquels plusieurs de Lesueur, deux de Rubens et un de Michel-Ange. Le salon de Louis XVI a été meublé en 1801 : la tenture est en damas cramoisi, de la manufacture de Lyon, du prix de 56,152 fr. Le milieu du plafond représente la Vérité, par Prud'homme. Dans le salon des Princes, tel aujourd'hui qu'il était du temps de la reine, on remarque une pendule à équation et cadran universel, de Robin, du prix de 10,000 fr., et un tapis de la Savonnerie, dessin arabe, du prix de 11,750 fr. Le grand salon, tendu en velours

cramoisi , du prix de 92,383 fr. , est orné de quatre grands candélabres en bronze , soclés et dorés , du prix de 30,840 fr. , et de plusieurs vases de porcelaine de Sèvres : ce salon a été meublé à neuf en 1812.

Nous ne pouvons ici nous arrêter dans tous les autres appartemens , qui presque tous sont ornés de peintures d'excellens maîtres.

Nous avons déjà dit un mot du parc de Saint-Cloud et de son immense étendue. Depuis le temps du régent , les princes de la maison d'Orléans en avaient laissé la jouissance au public ; lorsque Marie-Antoinette fit l'acquisition de Saint-Cloud , elle ne voulut pas déroger entièrement à un usage établi depuis long-temps ; mais cependant elle réserva à ses plaisirs particuliers toute la partie qui entoure le château : elle la fit fermer d'une palissade , et en forma par-là une espèce de jardin , qu'on a nommé depuis le *petit parc* ; ainsi nous aurons à examiner le petit et le grand parc.

*Petit parc.* C'est dans ce petit parc que se trouvent les statues qui embellissent les jardins de Saint-Cloud : il s'étend depuis la base du château , à gauche , jusqu'au sommet de la colline , mais à droite il n'occupe guère au-des-

sous du château qu'une espèce de vallée où sont réunis tous les enjolivemens possibles ; on voit là des parterres ornés de bosquets, de gazon, de bassins, et surtout de nombreuses statues, dont quelques-unes figureraient dignement dans nos musées. On peut en voir la liste dans l'ouvrage intitulé : *Curiosités de Saint-Cloud*.

*Grand parc.* Ce qu'offre ce parc de plus remarquable, c'est sa cascade et ses jets d'eau : la plus grande partie des eaux qui servent à leur entretien viennent des étangs de La Marche, et se rendent dans le bassin de la *grande gerbe*, d'où elles se répandent dans tous les bassins et réservoirs du parc.

Nous n'entreprendrons point ici de décrire l'effet de la cascade de Saint-Cloud : de cette eau dont un poète a dit :

De près est admirée, et, de loin entendue,  
Cette eau toujours tombante est toujours suspendue ;  
Variée, imposante, elle anime à la fois  
Les rochers et la terre, et les eaux et les bois.

Ce sont de ces effets qu'il faut voir ; car là, tout est pour les yeux, et aucune description ne peut en donner l'idée. Les cascades de Saint-Cloud sont divisées en *haute cascade* et en

*basse cascade*. La première est due à Lepautre ; elle a de face 108 pieds , sur à peu près autant de pente ; au bas est une espèce d'esplanade qui la sépare de la basse cascade , et d'où les spectateurs peuvent admirer le mouvement de ses eaux. La *basse cascade* est du dessin de Mansard ; elle est plus vaste que la première , et offre des effets plus variés ; elle a 270 pieds de longueur , et 96 de large ; il faut la quantité énorme de 3,700 muids d'eau pour alimenter pendant une heure ces cascades : les réservoirs qui leur distribuent cette masse d'eau extraordinaire , sont disposés de façon que les cascades peuvent jouer tous les quinze jours pendant trois heures de suite , et quatre heures en laissant vider les bassins.

Le grand jet d'eau de Saint-Cloud est sans doute le plus extraordinaire que nous ayons en France : il s'élance du milieu d'un immense bassin à une hauteur prodigieuse , et retombe au milieu des arbres dont la cime élevée forme tout autour comme une salle tapissée de verdure ; Delille , dont nous venons d'emprunter des vers , a aussi chanté le jet d'eau de Saint-Cloud <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Les Jardins*, chant III.

J'aime ces jets où l'onde en des canaux pressée ,  
 Part, s'échappe , et jaillit avec force élancée.  
 A l'aspect de ces flots, qu'un art audacieux  
 Fait sortir de la terre et lance jusqu'aux cieux ,  
 L'homme se dit : c'est moi qui créai ces prodiges ,  
 L'homme admire son art dans ces brillans prestiges.

.....  
 C'est peu: tout doit répondre à ce riche ornement.  
 Que tout prenne à l'entour un air d'enchantement !  
 Persuadez aux yeux, que, d'un coup de baguette,  
 Une fée, en passant, s'est fait cette retraite.  
 Tel j'ai vu de Saint-Cloud le bocage enchanteur;  
 L'œil de son jet hardi mesure la hauteur;  
 Aux eaux qui sur les eaux retombent et bondissent,  
 Les bassins, les bosquets, les grottes applaudissent;  
 Le gazon est plus verd, l'air plus frais; des oiseaux  
 Le chant s'anime au bruit de la chute des eaux;  
 Et les bois, inclinant leurs tiges arrosées,  
 Semblent s'épanouir à ces douces rosées.

Le grand jet de Saint-Cloud s'élève à 125 pieds au-dessus du niveau du bassin ; il sort de son canal avec une telle force, qu'il soulève un poids de 130 livres : il consomme 600 muids d'eau par heure.

Il y a encore dans le parc de Saint-Cloud, et au sommet même du plateau qu'il occupe, un monument qui attire toute l'attention et des curieux et des connaisseurs ; c'est la *lanterne de Diogène*. Pendant son séjour en Turquie,



M. de Choiseuil avait fait copier le joli monument d'Athènes connu sous ce nom , et en avait apporté les plâtres à Paris. Ces plâtres furent imités si exactement en terre cuite par les frères Trabuchi , que leur travail fut jugé digne de figurer à l'exposition publique de l'an XI , et qu'il valut à ses auteurs une médaille d'argent , et les éloges les plus mérités ; mais , comme un semblable chef-d'œuvre ne devait pas rester ignoré , on pensa à lui trouver une place ; et Napoléon fit bâtir exprès pour le recevoir l'obélisque du plateau de Saint-Cloud.

On parvient au sommet de cette espèce de belvédère , par un escalier tournant ; et de là , la vue plane sur tout le parc et sur une plaine immense et variée.

Nous pourrions encore citer un grand nombre de lieux remarquables dans l'enceinte de ce parc , tels que le *Jardin fleuriste* , ou parterre situé dans la partie qui avoisine Sèvres ; la grande terrasse à droite du château ; et , parmi les dépendances même du bâtiment , le *pavillon d'Artois* dans la première cour , l'*orangerie* , la *salle de spectacle* , les *écuries* , le *manège*.

Voici l'aperçu des frais d'entretien que nécessite cette maison royale ; nous en empruntons les détails au livre des *Curiosités de Saint-Cloud*.

« L'entretien du château de Saint-Cloud se » divise en deux parties : l'une a rapport aux » bâtimens, et l'autre au mobilier ; dans l'en- » tretien des bâtimens est compris celui des » eaux, des parcs et des jardins.

» L'entretien fixe et annuel des bâtimens » était fixé ainsi qu'il suit en 1814 :

Bâtimens. . . . .	45,000 fr.	}	94,000 fr.
Eaux. . . . .	13,000		
Parcs et jardins. . . . .	36,000		
L'entretien du mobilier se divise en			
entretien fixe et en entretien non fixe,			
qui, réunis, forment, en prenant un			
terme moyen, à peu près. . . . .			
	20,000		
L'entretien général est donc de. . . . .			114,000 fr.

**LIVRE II.****VERSAILLES ET SES ENVIRONS.**  

---

**CHAPITRE PREMIER.****COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.**

**N**ous comprenons dans ce livre un espace de terrain presque circulaire, dont Versailles se trouve à-peu-près former le centre, et dont Ville-d'Avray, Chaville, Jouy, Guyencourt, les bois de Trappes et d'Arcy, Rocquencourt et Vaucresson sont les limites. Jetons un coup-d'œil sur ce terrain, ainsi que sur le département auquel il appartient tout entier.

Versailles, quoique situé à quelques lieues du cours direct de la Seine, n'en est pas moins une dépendance du bassin géographique de ce fleuve. Le sol sur lequel est cette ville, ainsi que les bois ou villages environnans, forme comme une espèce de détroit séparé de

la vaste plaine sableuse de la Beauce par une longue ligne de collines qui termine cette plaine du sud-ouest au nord-ouest, depuis Saint-Cloud jusque vers l'embouchure de la Mauldre. Plusieurs des couches ou des formations, en général les plus développées aux environs de Paris, deviennent moins importantes, ou manquent même tout-à-fait dans les environs de Versailles. Les terrains qui composent le sol sont toujours des sédiments supérieurs à la craie, qu'on ne retrouve pas ici à la surface du sol, comme à Meudon, Bellevue et Saint-Cloud.

Nous ne voyons non plus dans ce terrain aucune trace de l'existence de l'argile plastique. Elle forme l'extrémité du plateau calcaire de Villepreux; ce plateau va toujours en s'abaissant vers le sud, de Ville-d'Avray à Versailles; aussi les carrières n'y existent-elles guères que dans la partie septentrionale.

La formation gypseuse se retrouve ici, comme partout ailleurs, placée immédiatement au-dessus du calcaire marin. Mais en général elle n'offre que des couches marneuses peu épaisses. A Viroflay et dans les environs de Saint-Cyr on trouve un lit très-mince de gypse, lequel est souvent tout-à-fait interrompu. A

Ville-d'Avray, et dans quelques autres lieux, cette formation est représentée par des marnes vertes accompagnées de strontiane. Le peu d'épaisseur de ces couches a fait abandonner les carrières de plâtre ouvertes dans ce dernier lieu.

Le terrain de septième formation (grès et sable sans coquilles), recouvre en grande partie ceux dont nous venons de parler. Le sol même du château de Versailles forme une espèce de sol sablonneux, joignant au vaste plateau de la Beauce la longue colline de même nature, qui porte la forêt de Marly. Dans ce terrain est creusée, à peu de distance de Versailles, la sablonnière de la butte de Picardie, dont le sable est renommé pour sa pureté et ses belles couleurs. Ce même plateau s'étend vers le sud-est de Versailles, et va former la base du sol des bois de Meudon, Clamart, etc.

Les grès et sables marins supérieurs forment le sommet des collines. Il paraît que des torrents ont anciennement creusé, dans l'épaisseur de ce terrain, des vallons quelquefois considérables. Les grès des environs de Versailles sont analogues à ceux de Fontainebleau, Épernon, etc. ; ils contiennent assez souvent des co-

quilles. Ils sont dans certaines situations à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. La meulière ne se retrouve ici qu'en peu d'endroits ; le terrain d'eau douce supérieur ou de dixième formation , lequel est, comme nous l'avons dit précédemment , calcaire ou siliceux , se montre à l'extrémité des buttes ou collines sableuses , entre autres de celle de Saint-Cyr ; le calcaire d'eau douce se voit dans les plaines ; « celle de Trappes , au sud-ouest de » Versailles , est composée d'un calcaire friable » qui renferme des noyaux siliceux , et qui est » pétri de limmés , de phanorbes et de gyro- » gonites <sup>1</sup> » ; le calcaire d'eau douce , quelque dur qu'il paraisse quand on le tire de la carrière , a la propriété de se désagréger par l'action de l'air et de l'eau. De là vient que dans la plaine de Trappes , ainsi que dans toute la Beauce , on en fait usage comme de marne d'engrais. On trouve dans le terrain siliceux d'eau douce des environs de Jouy , des bois silicifiés. Telles sont les observations géologiques auxquelles cette portion de territoire peut donner lieu.

<sup>1</sup> *Géographie minéralogique des environs de Paris*, p. 210.

Le sol y est constamment montueux, et offre les aspects les plus variés. Les hauteurs principales sont :

LIEUX.	AU-DESSUS DE zéro DU PONT DE LA TOURNELLE.
Ville-d'Avray. Sommet du plateau sableux. . . . .	147 mètres.
Versailles. Rez-de-chaussée du château. . . . .	141
Rocquencourt. Sommet de la montagne. . . . .	152
Satory. Sommet de la colline. .	152
Trappes (étang de). . . . .	127

Des bois qui appartiennent au grand ou au petit parc de Versailles, aux parcs de Saint-Cloud, Meudon, etc., couvrent presque entièrement ces collines pittoresques ; ils prennent ordinairement le nom soit de la colline qu'ils occupent, soit du village qu'ils entourent ; c'est ainsi qu'on dit les bois de Satory, de Ville-d'Avray, etc. Cette division, quoiqu'un peu vague et simplement locale, n'en est pas moins utile pour préciser les indications. Ces bois nourrissent une grande quantité de gi-

biers et de bêtes fauves qui fournissent un aliment aux chasses royales ; les chevreuils surtout y sont en très-grand nombre.

Cette portion de sol appartient au département de Seine-et-Oise, et particulièrement à l'arrondissement de Versailles. Elle est traversée dans sa partie méridionale par la rivière de Bièvre, qui va jusqu'au sein même de Paris recevoir le nom fameux de rivière des Gobelins. Des eaux considérables y ont été amenées à grands frais, pour l'embellissement de la résidence des princes français. A l'ouest est l'étang de Trappes ; quelques terrains marécageux y existent encore. On remarque à Porchéfontaine une source d'eaux imprégnées de substances minérales, dont les propriétés peuvent être salutaires \*. Il y a aussi de nombreux établissemens industriels, entre lesquels on distingue la célèbre manufacture de Jouy.

Nous allons tracer l'histoire de tous les lieux remarquables que nous offre cette portion du sol, en reprenant la route au point où nous l'avons laissée à la fin du livre précédent.

\* *Annuaire de Seine-et-Oise*, 1823, p. 22.



## CHAPITRE II.

VILLE-D'AVRAY, MARNES, LE CHENAY, ROCQUENCOURT, VAUCRESSON, CHAVILLE, VIROFLAY, VÉLIZI.

§. I<sup>er</sup>.

## VILLE-D'AVRAY.

VILLE-D'AVRAY est un village situé à l'extrémité du parc de Saint-Cloud, sur une colline assez escarpée, qui regarde le levant et le nord à deux lieues et demie de Paris, à une lieue et demie de Versailles, et à une demi-lieue du bourg de Saint-Cloud.

Ce village ne commence à figurer dans les actes publics que vers le XIII<sup>e</sup>. siècle; il y est nommé Villa-Davren, Ville-d'Avray, ou Ville-Davré. Dès-lors on connaît des seigneurs de ce lieu; mais il y a apparence qu'il était encore bien peu important, car ce n'est que dans le XV<sup>e</sup>. siècle qu'on le voit classé parmi les cures du diocèse de Paris: jusques-là ce ne fut sans doute qu'un hameau dépendant de

Sèvres ou de Saint-Cloud. A peu près vers ce même temps, la terre de Ville-d'Avray se trouvait dans les mains de la famille Dangeau ; mais un Milon de Dangeau, doyen de Chartres et chanoine de Paris, légua en mourant (28 novembre 1431), pour le repos de son âme et de celle d'un de ses frères, la terre de Ville-d'Avray aux Célestins de Paris.

Ces derniers firent bâtir l'église du lieu, dont l'architecture rappelle exactement celle du xv<sup>e</sup>. siècle. La construction de l'église et l'érection de la cure datent sans doute de la même époque.

Ville-d'Avray est célèbre dans la campagne de 1815 ; les Prussiens poussés par le général Excelmans, qui se portait sur Versailles, se replièrent sur ce village ; mais ils y furent reçus par le général Piré, et essayèrent à bout portant une fusillade qui enleva à la Prusse les deux régimens de Brandebourg et de Poméranie, les plus beaux de son armée.

Ville-d'Avray est dans une position des plus agréables ; on y voit des maisons de campagne charmantes ; entr'autres un très-beau château bâti dans le siècle dernier par M. Thierry, valet-de-chambre des deux derniers rois ; son parc

est arrosé par des eaux qui en font le principal ornement. On voit aussi à Ville-d'Avray une source nommée la *fontaine du roi*. Cette fontaine est située au bout du village; ses eaux furent jugées les meilleures de tous les environs de Versailles; Louis XIV la faisait réserver pour son usage particulier; et ses successeurs ont suivi cet exemple jusqu'à la révolution.

Ville-d'Avray appartient au canton de Sèvres. Sa population était de 80 feux en 1709, de 56, en 1745; elle est aujourd'hui de 564 habitans.

## §. II.

### MARNES.

Ce village est situé sur la pente très-douce d'une petite colline, à deux lieues et demie à l'ouest de Paris, à l'extrémité du parc de Saint-Cloud; son territoire est presque tout couvert de bois; on y voit aussi quelques étangs qui arrosent des champs tenus en pâturage.

Le village de Marnes fut jusqu'au treizième siècle un simple hameau de la paroisse de Saint-Cloud. « Il n'en aurait peut-être pas été parlé,

» dit l'abbé Lebeuf, s'il n'eût appartenu à l'Église. »

Il paraît que le lieu où fut bâti ce village n'était qu'une forêt, et que c'est à Eudes de Sully, évêque de Paris, qu'on doit sa fondation. L'abbé Suger avait déjà bâti Vaucresson; Eudes voulut élever un second village tout auprès; il fit arracher la forêt et en distribua des portions de terre aux paysans qui en désirèrent; chaque père de famille reçut huit arpens de terre labourable et un arpent pour l'emplacement de sa maison: l'évêque se retenant, pour ce dernier arpent, indépendamment des redevances exigées pour les huit autres, un setier d'avoine payable à la nativité de la Vierge, six deniers de cens à la saint Remi, et, à la fête des morts, une demi-mine de froment ou une paire de chapons <sup>1</sup>.

Eudes de Sully avait fait construire une église à Marnes, et y avait établi un curé de sa seule autorité. Les chanoines de Saint-Cloud réclamèrent; ils prétendirent qu'à eux seuls appartenait le droit de présentation à une cure située sur leur paroisse, et surtout la

<sup>1</sup> Voyez Ducange, *Glossaire*, au mot *hospes*.

dîme qui en provenait : cette demande leur fut accordée.

Ainsi se forma le village de Marnes. En 1702, il prit beaucoup d'accroissement par la réunion qu'y fit le cardinal de Noailles, des châteaux de l'Étang et de Villeneuve ; mais, en 1790, lors de l'établissement des Communes, les choses furent remises dans le même état, et les châteaux rendus au village de Garches, d'où ils avaient été démembrés.

Malgré cette nouvelle distribution, on voit toujours, sur le territoire de Marnes, un château appelé le Grand-l'Étang, appartenant au duc de Dalmatie, et le *château de Marnes*, édifice antique et assez mal bâti.

Marnes fait partie du canton de Sèvres. Le nombre de ses habitans n'allait qu'à 110 en 1726. Il est aujourd'hui de 172.

### §. III.

#### LE CHENAY ou CHESNAY.

Ce village, qui dut son nom aux bois de chênes qui l'entouraient, est situé à quatre lieues à l'ouest de Paris, et à peu de distance au nord de Versailles, dans un territoire fer-

tile en grains et en vignes. On y voit aussi quelques prairies.

On ne sait que peu de choses sur l'origine de ce village. L'abbé Lebeuf s'est jeté dans de longues discussions pour prouver qu'il n'est qu'un démembrement de celui de la Celle. « On ne » peut révoquer en doute, dit-il, qu'il n'y ait » eu autrefois deux églises sur le territoire de ce » dernier village; car alors la paroisse de Celle » était beaucoup plus étendue vers le midi » qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'une de ces » églises était sous l'invocation de saint Pierre; » l'autre était dédiée à saint Germain; celle de » Saint-Pierre forme la paroisse de Celle : où » donc retrouver celle de Saint-Germain, sinon » au Chenay qui est contigu? »

Sans prononcer sur cette question, dont la solution demanderait quelque chose de plus positif que des conjectures, nous ferons observer que l'abbé Lebeuf eût pu appliquer à tout autre village qu'au Chenay, à Rocquencourt par exemple, tout ce qu'il allègue à l'appui de son opinion; d'ailleurs il est obligé lui-même, dans sa supposition, de reconnaître que l'église de Saint-Germain de la Celle était d'abord plus près de l'église de Saint-Pierre; mais que par la

suite elle fut transportée un peu plus loin, c'est-à-dire à un quart de lieue vers le midi, d'où nous concluons que sa longue discussion ne prouve rien, sinon que l'origine de ce lieu est enveloppée dans l'obscurité du moyen âge.

Toujours est-il certain que, lors des ravages des Normands, les moines de Saint-Germain-des-Prés se virent obligés de donner le Chenay à des seigneurs puissans qui pussent les protéger contre ces pirates. Cette terre appartenait, au onzième siècle, à la maison des comtes de Montfort, fameux dans l'histoire de cette époque.

Ce n'était pas dans l'église de Saint-Germain, brûlée sans doute par les Normands, mais dans une chapelle du titre de Saint-Sulpice, bâtie entre le Chenay et Versailles, que s'assemblaient les habitans de ce premier village (car Versailles aussi était alors un village). Mais bientôt après, en 1181, un certain Foulques, abbé de Saint-Germain, donna aux habitans une place au centre de leurs demeures, pour y bâtir une église qui dut être consacrée sous le titre de Saint-Germain-de-Paris, circonstance qui a sans doute amené la confusion dans laquelle peut être tombé l'abbé Lebeuf.

Cette église était déjà, au seizième siècle, tellement délabrée, que les habitans furent obligés une seconde fois de recourir à la petite chapelle qu'on n'appelait plus de Saint-Sulpice, mais de Saint-Antoine-du-Buisson. Le curé et les habitans du Chenay reçurent, en 1585, la faculté d'y établir une confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch, confrérie qui devait les préserver ou les guérir de la peste.

Un autre fléau fatal à l'humanité, l'ignorance, fut, sans doute avec plus de succès, combattue dans ce lieu, en 1651, par les soins de M. Pierre Lepelletier, auditeur des comptes, qui fonda une école au Chenay, et paya un prêtre pour y instruire les enfans. C'est aussi dans ce village que se retirèrent une partie des solitaires de Port-Royal, lorsque leur maison fut détruite.

La terre du Chenay fut, en 1683, achetée par Louis XIV aux bénédictins de Saint-Germain, pour être comprise dans le grand parc de Versailles.

Il y a dans ce village, du côté le plus rapproché de Versailles, un très-beau château. Il est situé dans une position charmante, ses jardins sont délicieux et son parc immense.



Le village du Chenay fait partie de l'arrondissement et du canton de Versailles; sa population formait 82 feux en 1709, 129 en 1745, y compris Rocquencourt : elle est aujourd'hui de 295 habitans.

§. IV.

ROCQUENCOURT.

Ce village est du grand nombre de ceux qui appartinrent d'abord à l'abbaye de Saint-Denis; il est situé à une lieue de Versailles, entre cette ville et Saint-Germain, dans la plaine qui se prolonge jusqu'auprès de Marly.

Les étymologistes ont vu dans le nom latin de Rocquencourt, *Rocconis curtis*, une expression désignant une maison de campagne d'un nommé Roccon, d'où ils ont conjecturé que cette terre, qui appartenait, au commencement du x<sup>e</sup>. siècle, au monastère de Saint-Denis, lui venait de Roccon, l'un des grands du royaume sous le roi Thierry.

Quoi qu'il en soit, on voit que Rocquencourt était une paroisse au xiii<sup>e</sup>. siècle, et que la cure était *pleno jure* à la nomination de l'évêque de Paris; car alors, et dès le xii<sup>e</sup>. siècle,

des seigneurs laïcs avaient succédé à l'abbaye. Il existait même plusieurs seigneurs dans ce village. Au xvi<sup>e</sup>. siècle, la seigneurie appartenait à la famille Sanguin; vers le milieu du siècle dernier, cette terre fut vendue à un bourgeois de Paris, qui y fit bâtir une maison dont il ne conserva pas long-temps la possession : car elle fut rasée en 1783 par *Madame*, et reconstruite sur un plan plus vaste et plus élégant.

Le 1<sup>er</sup>. juillet 1815, le village de Rocquencourt fut témoin d'un combat acharné entre les troupes françaises et prussiennes; les Prussiens, maîtres de Saint-Cloud, se portaient sur Versailles; les troupes françaises cantonnées à Versailles, soutenues par quelques gardes nationales, marchent à leur rencontre; le général Excelmans, instruit de ce mouvement, quitte Chaville, fait embusquer ses soldats dans les bois qui entourent ce village, et ordonne aux troupes de Versailles de recevoir seules le feu de l'ennemi; le mouvement s'exécute : les Prussiens, forts de leur nombre, s'avancent avec confiance; ils font un feu qui est rendu à l'instant, un combat très-vif va s'engager, quand les cris de la troupe embusquée viennent les

avertir qu'ils sont à peu près cernés ; ils se forment en bataillon carré ; ils sont attaqués avec impétuosité , se défendent avec courage ; mais, ignorant la force du général français , et voyant leurs rangs s'éclaircir à chaque instant , ils mettent bas les armes , sont conduits au quartier-général de Vandamme , et le soir amenés en triomphe à Paris.

On ne voit aujourd'hui de remarquable à Rocquencourt que le château presque entièrement environné de bois , et situé sur une petite hauteur , d'où la vue domine une partie du parc de Versailles ; Rocquencourt fait partie de l'arrondissement et du canton de Versailles. Sa population est de 162 habitans.

#### §. V.

#### VAUCRESSON.

Ce village , dont l'abbé Suger fut le fondateur , est situé à peu près à égale distance de Saint-Cloud et de Versailles , c'est-à-dire à une lieue environ de cette dernière ville. Le gros du village est bâti sur la pente douce d'un coteau qui fait face au midi.

Le terrain offre une culture variée. Il est

en général coupé de bois et de terres labourables. Il y avait des vignes vers le milieu du xvii<sup>e</sup>. siècle ; elles ont disparu <sup>1</sup>.

A l'époque encore barbare où le ministre de Louis VII dirigeait le gouvernement de la France, Vaucresson n'offrait qu'une vallée inculte dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, et qui servait de retraite à des voleurs. Suger qui l'appelle dans ses lettres *Vallis crisonis*, chassa ces brigands, fit labourer les terres et construire une église et des habitations ; puis, afin de peupler son village, il donna une charte en date de l'an 1145 <sup>2</sup>, portant que tous ceux qui viendraient y habiter recevraient quatre arpens et demi de terre, moyennant un cens de douze deniers, qu'il ne retiendrait pour lui sur l'arpent de terre *Saint-Denis*, en sa qualité d'abbé, que trois écus et la dîme ; que les habitans ne seraient tenus d'obéir à aucunes sommations de prendre les armes, qui leur seraient faites de la part de tous princes et seigneurs, et du roi lui-même, et qu'ils ne seraient obligés de se rendre à l'armée que

<sup>1</sup> Lebeuf, tome VII, page 267.

<sup>2</sup> Duchêne, tome IV, page 554.

lorsque l'abbé leur commanderait de s'y rendre avec lui. Cette chartre produisit des résultats rapides ; car, du temps même de Suger, on y comptait déjà soixante feux. On voit combien était grande la puissance féodale, puisqu'elle dispensait les habitans de céder aux somnations du roi.

L'église fut alors dédiée à saint Denis, et l'on croit même qu'elle fut d'abord desservie par des religieux. Quelques reliques du saint y furent transportées de l'abbaye. Cette église a fait place à une autre bâtie il y a environ un siècle ; et à saint Denis ont succédé comme patrons saint Leu et saint Gilles, après la destruction de l'église de La Marche.

Vaucresson se trouva donc à sa naissance, et resta long-temps sous la domination de l'abbaye de Saint-Denis ; l'évêque de Paris avait confirmé aux abbés le droit de nomination à la cure, comme fondateur de l'église. Dans le dernier siècle ce droit était échu aux dames de Saint-Cyr.

Deux lieux qui appartiennent à la commune de Vaucresson doivent être mentionnés ici : il s'agit de La Marche et de Jardy.

Le territoire situé au sud de Vaucresson

formait anciennement une paroisse. Cette paroisse avait, au commencement du XIII<sup>e</sup>. siècle, été fondée par Jean de Vernon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et l'église dédiée par lui à saint Leu et saint Gilles. Quelques donations enrichirent cette église ; mais il ne paraît pas que le village ait jamais été fort considérable. Au XVII<sup>e</sup>. siècle, en 1635, on n'y voyait plus que le château et quelques faibles dépendances. L'église, située dans un endroit marécageux, étant sur le point de s'écrouler, fut rebâtie. Plus tard elle se trouva enfermée dans le parc de l'étang, appartenant au contrôleur-général Chamillard. Alors, c'est-à-dire, en 1702, la paroisse ne se composait plus que d'un feu. On résolut de la réunir à une autre ; après avoir hésité entre celles de Jardy et Vaucresson, on donna la préférence à cette dernière ; on dressa un autel aux deux patrons ; et afin de ne pas faire perdre entièrement à l'abbé de Saint-Germain le droit de nomination, il lui fut accordé de nommer à la cure de Vaucresson de trois fois l'une <sup>1</sup>. Le château de La Marche existe encore.

<sup>1</sup> *Histoire de saint Germain*, page 273.

Au-dessous de La Marche, c'est-à-dire, plus au sud, existait un monastère dont on trouve le nom diversement écrit dans les titres; il était situé au lieu appelé actuellement Jardy. Ce monastère dépendait, dès le XII<sup>e</sup>. siècle, de l'abbaye de Tiron; alors le bois et le pays environnant portaient le même nom : on voit, en 1120., Girbert, évêque de Paris, confirmer à l'abbaye *ecclesiam in nemore Jarzia sitam* <sup>1</sup>. On voit ensuite les prieurs de *Jardiis* souvent cités dans les actes des XIII<sup>e</sup>. et XIV<sup>e</sup>. siècles. Ce prieuré, ayant perdu avec le temps toute importance, n'était plus dans le siècle dernier qu'une espèce de ferme, où l'on avait néanmoins conservé une chapelle. Il a fait place à une jolie maison de campagne, dont le propriétaire actuel est M. Johannot. Jardy offre encore une habitation où M. Mazeleyre entretient un des plus beaux troupeaux de mérinos qu'il y ait en France.

Vaucresson dépend du canton de Sèvres. Sa population est de 231 habitans.

<sup>1</sup> *Gallia christiana*, tome 7, colonne 58.

## §. VI.

## CHAVILLE.

Le village de Chaville est situé à trois lieues de Paris, à la gauche du chemin de Versailles, sur le penchant d'une colline qui regarde le couchant.

Ce village est nommé dans les titres du XIII<sup>e</sup>. siècle, premiers monumens qui en font mention, *Cativilla* et *Chavilla*, d'où l'abbé Lebeuf infère, un peu légèrement sans doute, que ce nom est une corruption de *Chadi-Villa* ou *Inchadi-Villa*, parce qu'au IX<sup>e</sup>. siècle il y avait à Paris un évêque nommé Inchadus, qu'il regarde, sans aucun fondement, comme ayant donné son nom à Chaville.

Quoi qu'il en soit, Chaville fut de bonne heure érigé en cure; les revenus en étaient très-modiques et son église très-petite.

On connaît plusieurs seigneurs de Chaville; mais les seuls qui méritent une mention particulière sont ceux de la famille Le Tellier, qui posséda cette terre vers la fin du XVI<sup>e</sup>. siècle. C'est surtout au chancelier Le Tellier que ce lieu dut la célébrité dont il a joui pendant



quelque temps ; dès l'an 1651, le roi lui donna la justice dans cette terre. Il fit construire le parc à grands frais ; Louvois, son fils, fit bâtir dans le bas, sur les ruines de l'antique manoir de ses pères, un château magnifique. Mais, en 1696, Louis XIV acquit, par échange fait avec la veuve de Louvois, la terre de Chaville et quelques autres, dont il fit don au Dauphin.

Le château de Chaville, qui se montrait pompeusement à gauche en arrivant de Paris à Versailles, n'était pas entièrement achevé ; il ne fut jamais habité. Ce château et le parc, devenus propriété nationale, furent vendus à M. Gouly, qui, vers l'an 1800, fit démolir le château.

Un vaste enclos contigu au parc de Chaville, dépend d'un haras.

Chaville est dans l'arrondissement de Versailles, canton de Sèvres. Sa population s'élevait, en 1745, à 35 feux ; elle est aujourd'hui de 79 $\frac{1}{4}$  habitans. Il y a une poste aux lettres pour Sèvres.

## §. VII.

## VIROFLÉ ou VIROFLAY.

Ce village est, comme on vient de le dire, situé près de Versailles, sur une colline qui fait face à Montreuil, dont il n'est éloigné que d'un quart de lieue, et à la gauche de la grande route.

Les plus anciens titres qui fassent mention de ce lieu, sont du XIII<sup>e</sup>. siècle; il y est nommé *Villa-Ofleni* ou *Vil-Oflen*, d'où l'on a fait d'abord *Viroflen*, puis enfin *Viroflé*. Au XIII<sup>e</sup>. siècle, c'était un simple hameau dépendant de Montreuil; mais, comme le vallon qui les séparait rendait presque toujours les communications difficiles, qu'il y avait, dès l'an 1343, à Viroflé une chapelle dédiée à Saint-Denis, ce hameau fut érigé en paroisse vers le milieu du XVI<sup>e</sup>. siècle.

On ne remarque parmi les seigneurs qui ont possédé la terre de Viroflé, qu'un seul nom connu, celui du chancelier Le Tellier, qui la vendit à Louis XIV.

Le village de Viroflé est dans une position très-agréable, et renferme quelques jolies mai-

sons de campagne ; les productions de son territoire sont principalement des bois. Sa population , qu'on portait à 56 feux en 1709 , et à 109 en 1745 , est aujourd'hui de 847 habitans. Il y a une poste aux lettres pour Versailles.

---

*Le petit Viroflé* est un hameau dépendant de la même commune ; on y remarque une belle maison avec une cave construite dans le roc , à l'instar de celles de Sèvres ; elle peut contenir de cinq à six mille pièces de vin ; elle est divisée en huit rues : deux sources alimentent un réservoir qu'on voit à son entrée : le petit Viroflé est situé tout près et au nord du village dont il emprunte son nom.

#### §. VIII.

#### VELIZY ET URSINES.

Ce petit village est situé à trois lieues un quart au S. O. de Paris , au sud , et à peu de distance de Viroflé et de Chaville. Son territoire , peu étendu , est cultivé en bois et en grains.

Velizy , qui n'était d'abord qu'un écart d'Ursines , lui succéda , il y a à peu près un siècle ;

L'histoire de Velizy exige donc que nous disions d'abord quelques mots du village d'Ursines.

On le trouve cité pour la première fois dans un acte de 1084 ; il est nommé *Uncinæ* ; mais, au XIII<sup>e</sup>. siècle, on le trouve sous le nom de *Urxinæ*, *Oncinæ*, *Ocinæ*.

L'église paroissiale d'Ursines, située à une demi-lieue de Chaville, était entourée d'un presbytère et de quelques maisons, et placée dans un vallon.

Lorsque Louvois bâtit son château de Chaville, la position du village d'Ursines lui fit naître l'idée de le remplacer par des étangs. Il fit en conséquence détruire l'église paroissiale et en construisit une nouvelle dans le hameau de Velizy, pour servir de paroisse aux habitants. Dès-lors Velizy prit rang parmi les cures du diocèse de Paris ; au temps où écrivait l'abbé Lebeuf, on ne voyait plus sur l'emplacement d'Ursines qu'une seule ferme.

Jusques-là le hameau de Velizy était à peu près inconnu. Cependant on voit qu'au XIII<sup>e</sup>. siècle le chapitre de Paris jouissait de la terre de Velizy. En 1275, le pape Adrien v, ayant donné à Notre-Dame de Paris, par son testa-

ment, un doigt de saint Jean-Baptiste, le chapitre déclare qu'on prendra pour faire son obit six livres sur la terre de Velizy.

Ce village fut en 1815 le théâtre d'un combat assez vif entre les Français commandés par le général Exelmans, et un corps de Prussiens; les premiers, quoique bien inférieurs en nombre, coupèrent les rangs serrés de leurs ennemis, et les mirent en fuite, non toutefois sans une grande perte d'hommes; la fortune changea : le village fut pris deux jours après; et les Prussiens le pillèrent sous prétexte que quelques paysans étaient sortis de chez eux en tirailleurs, et avaient fait feu sur les troupes alliées.

La commune de Velizy est peu étendue; elle appartient à l'arrondissement et au canton de Versailles. Sa population était de 33 feux en 1709, de 18 en 1745; on y compte aujourd'hui 200 habitans, y compris ceux d'un village nommé *Villacoublay*, dont nous allons dire un mot en passant.

---

*Villacoublay*. Ce village, ou plutôt ce hameau, situé à l'est et à peu de distance de Ve-

lizey, figure dans les titres du XII<sup>e</sup>. siècle, sous les noms de *Vilescoblen*, *Villa Escoblen*, *Villescoublain*; voilà à peu près tout ce qu'on sait sur les premiers temps de son histoire. Plusieurs écrivains ont réuni les noms des seigneurs qui possédèrent successivement cette terre; le seul fait digne de remarque à cet égard, c'est que l'un d'eux fut un ami particulier du célèbre jurisconsulte Dumoulin<sup>1</sup>; qui, dans une maladie qu'il fit en 1538, se retira à Villacoublay où demeurait cet ami.

<sup>1</sup> *Vie de Dumoulin.*

---

## CHAPITRE III.

VERSAILLES.

—  
HISTOIRE.§ I<sup>er</sup>.

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A LOUIS XIII.

Tous les écrivains sont d'accord pour reconnaître qu'une charte donnée par un Odon ou Eudes, comte de Chartres, au monastère de Saint-Pierre, de la même ville, est le titre le plus ancien, où soit mentionné le lieu qui porte aujourd'hui le nom de Versailles. Dans le nombre des témoins signataires de ce titre, se trouve un certain *Hugo* ou *Hugues de Versaliis*. On ne sait rien de plus sur ce personnage. C'est donc en 1037 qu'il fut fait mention pour la première fois d'un lieu devenu depuis si célèbre. Nous trouvons, immédiatement après cette charte, un acte de 1065 ou 1066, par lequel un Geoffroy de Gomet fait à la fameuse abbaye de

Marmoutiers en Touraine, entr'autres dons, celui de trois prébendes à Versailles, dont l'une tombera dans le domaine du couvent (*in dominio*) et dont les deux autres formeront deux canonicats qui seront à la disposition de ses religieux (*arbitratu et dispositione dictorum fratrum majoris-monasterii*). Enfin, en 1084, l'évêque de Paris, Geoffroy, concédant quelques chapelles dans son diocèse aux mêmes moines de Marmoutiers, y comprend ce qu'il désigne sous ce nom : *Altare sancti Juliani de Versaliis* <sup>1</sup>.

Il est ici quelques remarques intéressantes à faire. On voit que Versaliæ avait alors une collégiale, fondée sans doute par un ancien seigneur (peut-être Hugo de Versaliis) aux droits duquel ce Geoffroy de Gomet avait succédé d'une façon quelconque ; et de plus, une église paroissiale, sous la dédicace de saint Julien. La maison de Versaliis, qui paraît avoir possédé à cette époque le territoire environnant, ne tarda pas à imiter l'évêque de Paris et les gentilshommes que nous venons de nom-

<sup>1</sup> *Annal. Bened.*, tome IV, page 87. — *Histoire ecclésiastique*, Paris, tome I, page 606.



mer, en enrichissant l'abbaye. Vers l'an 1100, Philippe de Versaliis, dégoûté du monde, quitta sa femme Helvise, et se retira à Marmoutiers pour y prendre le froc, après avoir, de concert avec cette Helvise, fait diverses concessions à l'église et au prieuré (ainsi désignait-on la collégiale), et lui avoir même donné une terre labourable auprès de Fontenay.

Les recherches qu'on a faites pour trouver l'origine du nom de Versailles n'ont pas été heureuses. La plupart des écrivains ont répété que ce nom lui venait de l'élévation du sol, qui faisait renverser les moissons <sup>1</sup>.

L'abbaye de Marmoutiers eut en sa possession les prébendes, le prieuré et la cure de Versaliæ, pendant environ un siècle. Au commencement du règne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire, vers l'an 1180, l'abbé de Saint-Magloire, de Paris, fit un traité avec l'abbaye, et lui donna un prieuré qu'il avait dans le diocèse de Saint-Malo, en échange du prieuré dit

<sup>1</sup> On retrouve ce nom dans une rue appelée, dès le XIII<sup>e</sup>. siècle, *Vicus Versaliis*. C'est la rue de Versailles actuelle dans le faubourg Saint-Victor. L'abbé Lebeuf croit qu'elle a reçu son nom d'un des seigneurs de *Versaliis*.

de Saint-Julien et de ses dépendances <sup>1</sup>. Le roi confirma ce traité par un diplôme daté de Saint-Germain-en-Laye, dans lequel il exprime que la maison de Versailles, *domum de Versaliis*, continue à être, ainsi que par le passé, sous sa royale protection.

La fête de ce saint Julien, honoré dès longtemps à Versailles, se célébrait le 28 août, avec beaucoup de pompe; et comme le saint était en grande réputation dans tout le voisinage, elle attirait un concours assez nombreux de dévots.

L'église paroissiale avait le même patron; elle était desservie par un curé, qu'on nomma l'abbé de Saint-Magloire, jusqu'au xvi<sup>e</sup>. siècle, temps où cette antique abbaye fut réunie au diocèse de Paris <sup>2</sup>. La nomination appartient alors à l'évêque; toutefois les prieurs de Saint-Julien se prétendaient titulaires primitifs de la cure, et ils avaient vraisemblablement raison, car il est probable que le prieuré avait longtemps fait l'office d'une cure, et que l'établissement paroissial datait simplement de l'époque

<sup>1</sup> *Gallia christiana*, tome 7, colonne 313.

<sup>2</sup> Voyez le Pouillé du xiii<sup>e</sup>. siècle.

où l'accroissement de la population avait paru l'exiger. Les prieurs, au reste, alléguaient une preuve assez bizarre à l'appui de leur prétention : c'est qu'ils étaient tenus de fournir à l'église, dans l'hiver, *de la paille pour les femmes*. On voit, en y réfléchissant, que cette espèce de redevance du titulaire du prieuré pouvait en effet être considérée comme le reste des devoirs et des soins que leur imposait le titre de pasteur, envers une si précieuse portion de leurs ouailles <sup>1</sup>.

Les prieurs de Saint-Julien étaient au nombre de ceux qui devaient à l'église de Notre-Dame de Paris un tribut annuel d'un genre tout particulier. Ils donnaient, le jour de l'assomption de la Vierge, le *pigment*, sorte de *vin épice*, ordinairement servi à la fin des grands repas, et dont on usait peut-être pour terminer d'une manière un peu mondaine les solennités religieuses. Un registre, qui date du règne de Philippe-Lebel, porte diverses mentions de prestations pareilles : le prieuré fut réuni au

<sup>1</sup> Le sol des maisons particulières, des églises, des écoles, les planchers des palais de rois, étaient aux XII<sup>e</sup>. et XIII<sup>e</sup>. siècles, recouverts de paille. Le luxe consistait à en changer souvent.

diocèse de Paris entre 1664 et 1671, sous l'épiscopat de Péréfixe, historiographe de Henri IV.

Indépendamment des titulaires de son prieuré, Versailles comptait encore des successeurs de ces anciens seigneurs qui l'avaient fondé. Tel était Martial de Loménie, conseiller et secrétaire des finances, sous le règne de Charles IX. Vers l'an 1561, le roi, sur l'invitation de ce seigneur, y établit dans cette même année quatre foires, qui devaient avoir lieu, l'une le 28 août, fête du patron du lieu, la seconde, le 25 janvier, la troisième, le jeudi de la mi-carême, et la dernière, le mercredi d'après la Pentecôte; le même monarque permit aussi d'y tenir marché le jeudi de chaque semaine. Loménie, suspect à la cour, parce qu'il avait donné diverses preuves d'intérêt au jeune roi de Navarre, fut enveloppé dans l'abominable proscription qui signala le jour de la Saint-Barthélemy, en l'an 1572. Le roi de Navarre, devenu Henri IV, transmit au fils de Loménie la bienveillance qu'il avait marquée au père. Il allait, dit un contemporain, *courre le cerf avec lui à Versailles*<sup>1</sup>. Jean de Soisy, seigneur

<sup>1</sup> *Mémoires de Villegomblain*, partie I, page 314.

de Versailles, vendit, en 1627, à Louis XIII cette terre, qui de *chétif château*, comme le gratifiait Bassompierre, devint maison royale.

## §. II.

### LOUIS XIII.

Ce prince fit d'abord construire un petit pavillon pour servir de rendez-vous de chasse. Peu après, le roi « ennuyé, et sa suite encore » plus, d'y avoir souvent couché dans un méchant cabaret à rouliers et dans un *moulin à vent*, après de longues chasses dans la forêt de Saint-Léger et plus loin encore, » transforma ce pavillon en *un petit château de cartes* <sup>1</sup>.

Arrêtons-nous ici pour examiner la situation de Versailles avant les grands changemens, qui vont lui donner une face toute nouvelle.

Quelques détails sur l'état même du sol sont d'abord nécessaires. Le tertre sur lequel est aujourd'hui le château se trouvait alors le point le plus méridional d'une vallée dite de *Chaville* vers l'est, et de *Galie* à l'ouest. La

<sup>1</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, tome 1, page 104.

vallée s'étendait même sur les côtés de la butte de Versailles, jusqu'au pied de la colline de Satory, située au sud. La butte de Montbauron, renfermée actuellement dans l'intérieur de la ville, formait la limite entre les deux portions de la vallée. Au-delà de ces hauteurs étaient les marécages de Porchéfontaine, dont le nom est resté à une ferme située à gauche de la barrière de Versailles, sur la grande route de Paris; et ceux de Glatigny et de Choisy-aux-Bœufs, où il y avait déjà des hameaux peu considérables : le second n'existe plus. Plus près de la butte de Versailles se trouvait le village de Montreuil, aujourd'hui réuni à la ville moderne. A cette époque, où le vieux pont de bois qu'a remplacé depuis à Sèvres celui en pierres que nous voyons actuellement n'existait pas encore, la grande route de Paris à Brest traversait Saint-Cloud, et se dirigeait de là vers Vaucresson, Rocquencourt, Villepreux, etc.; une route secondaire partait de Saint-Cloud, passait par Ville-d'Avray, Montreuil, où elle paraît avoir laissé son nom à une rue, qui porte encore le nom de rue aux Bœufs, coupait le village de Choisy-aux-Bœufs, et se prolongeait vers les pâturages de la Nor-

---

mandie ; c'était depuis un temps immémorial le chemin qu'on faisait suivre aux bestiaux destinés à l'approvisionnement de Paris. La plupart des collines environnantes étaient alors couvertes de bois , dont il reste encore des portions assez considérables , mais entre lesquelles les bâtimens et les cultures modernes ont mis de plus vastes intervalles. Tels sont les bois des Gonards , de Porchéfontaine , etc. , qui vont se réunir vers le nord-est à ceux de Meudon ; celui de Fausses-Reposes , qui occupe les environs de Ville-d'Avray ; celui des Hubies ou des *Spectres* et *Loups-Garous* , qui va par Rocquencourt rejoindre la forêt de Marly ; et enfin celui de Satory , qui , se continuant de colline en colline vers le sud-ouest , parvient en offrant peu d'interruption jusqu'à la vaste forêt de Rambouillet.

Lorsque Louis XIII fit l'acquisition de Versailles , le petit château seigneurial occupait le penchant de la butte en face des hauteurs de Satory , au-dessous d'un moulin placé sur le sommet. Ce moulin était, à ce qu'il paraît, d'une date assez ancienne, et jouissait d'un certain renom dans le pays. Louis XIII y avait quelquefois couché , ainsi que le dit Saint-Simon.

Le monarque, en faisant élever son château sur le sommet de la butte, trouva, dit-on, le moyen d'épargner le moulin. Une anecdote, que la tradition a conservée, est un témoignage de ce fait. Louis XIV montrant un jour à un des seigneurs de sa cour les vastes bâtimens dont il avait couvert la colline, lui dit : « Vous souvient-il d'avoir vu un moulin en cet » endroit ? — Oui, sire, répondit le seigneur ; » le moulin a disparu, mais le vent est resté. »

L'église de Saint-Julien était placée un peu au-dessous de la maison seigneuriale, et sur l'emplacement même où Louis XIV fit depuis ériger le grand-commun. Le village s'étendait le long de la route aux Bœufs, sur le reste de la colline depuis le bas de la place d'armes jusque vers la porte de l'Orangerie : tel était alors Versailles.

Le château que Louis XIII fit construire à la place de la maison seigneuriale n'eut que vingt-deux toises sur chaque face. Il était formé de quatre pavillons liés ensemble par des corps de bâtimens simples. L'intervalle était une cour carrée. Le corps de bâtiment, où se trouvait l'entrée, ne consistait qu'en arcades surmontées d'une galerie en terrasses, et orné



d'un frontispice. A une époque où l'ambition et la turbulence des seigneurs tourmentaient le royaume, on avait cru devoir mettre la demeure royale à l'abri d'un coup de main, au moyen d'une *fausse-braie*, sorte de chemin couvert, en dessus du fossé qu'on traversait sur un pont-levis. Ce château ressemblait, comme on voit, à tous ceux qui furent élevés en France au xvi<sup>e</sup>. siècle. Ensuite à ces châteaux déjà plus réguliers, plus spacieux, plus commodes et plus ornés que les manoirs féodaux qu'ils avaient remplacés, succédèrent de plus élégans et de plus somptueux édifices <sup>1</sup>.

Dans son ensemble, ce château était, comme on voit, une assez mesquine construction. Le passage de Bassompierre, qui suit les mots que nous venons de citer, prouve que les contemporains en portaient le même jugement. On délibérait, dans l'assemblée des notables convoquée au commencement de l'année 1627, sur quelques propositions du roi, notamment s'il devait être fait quelques retranchemens aux dépenses pour les bâtimens. Bassompierre, di-

<sup>1</sup> *Description des environs de Paris*, par Alexis Donnet, ingénieur-géographe, in-8°. , 1824, page 278.

sant d'abord sur ce point qu'il aurait pu être de cet avis sous le règne précédent, ajoute : « Nous avons bien pu connaître au roi actuel » la qualité de destructeur, mais non celle » d'édificateur. Saint-Jean-d'Angély, Clérac, » Les Tonnains, Montheur, Negrepelisse, » Saint-Antonin, et tant d'autres places ra- » sées et démolies ou brûlées me rendent » preuve de l'un, et le lieu où nous sommes, » auquel, depuis le décès du feu roi son père ; » il n'a pas ajouté une seule pierre, et la sus- » pension qu'il a faite depuis seize années au » parachèvement de ses autres bâtimens com- » mencés, me font voir clairement que son » inclination n'est point portée à bâtir, et que » les finances de la France ne seront pas épui- » sées par ses somptueux édifices ; si ce n'est » qu'on veuille lui reprocher le chétif château » de Versailles, de la construction duquel un » simple gentilhomme ne voudrait prendre va- » nité <sup>1</sup>. »

Le château avait été placé de manière à ce que, de cette élévation, la vue portât aussi loin que possible. Sur ce tertre borné de plu-

<sup>1</sup> Bassompierre, *Mémoires*, in-18, tome III, page 319.

sieurs côtés par des hauteurs assez rapprochées, quelques chemins furent percés au travers des bois, qui, en descendant de la butte de Montbauron, ne se terminaient qu'au milieu de la place d'armes actuelle, c'est-à-dire, sur le penchant même du tertre de Versailles. Alors, dans les environs et du même côté, furent élevées quelques maisons de plaisance par des courtisans, qui désirèrent avoir leur résidence près d'un séjour que le prince semblait affectionner particulièrement. Ce jeune et infortuné Cinq-Mars entre autres, qui paya de sa tête sa résistance aux volontés tyranniques de Richelieu, avait près du château une habitation dont il ne reste plus de traces. Autour de ces demeures durent naturellement se multiplier les chaumières; et le village se trouva ainsi étendu graduellement sur l'autre revers de la colline. Quelques rues furent même commencées dans l'emplacement où est actuellement la ville neuve. Telle est celle qui reçut alors, et qui porte encore actuellement le nom fameux de Duplessis. Ce quartier possédait alors une *léproserie* très-ancienne, à laquelle tous les villages environnans envoyaient leurs malades. Elle existait dès le XIV<sup>e</sup>. siècle, dotée de quel-

ques terres situées aux environs <sup>1</sup>. La nomination du desservant appartenait à l'évêque de Paris, au commencement du xvi<sup>e</sup>. siècle. Elle fut sans doute abandonnée ainsi que plusieurs autres établissemens du même genre, dans le cours des guerres de religion. Louis XIII en fit un hôpital sous le nom de la Charité, et il loua à cet effet une maison voisine, afin d'agrandir le nouvel établissement : c'est là l'origine de l'hospice actuel de Versailles, situé rue Duplessis, et auquel nous reviendrons.

Il nous reste à reconnaître les changemens opérés sur les derrières du château. Un jardin occupa tout ce côté de la colline, mais il ne comprenait guères que la moitié du jardin actuel, et ses limites étaient deux bosquets dont on avait dessiné symétriquement les allées. Il y en avait un qui portait le nom de bosquet *Dauphin*, en l'honneur du prince que la reine mit au monde après vingt-trois ans de stérilité <sup>2</sup>; ces bosquets avaient été non pas plantés, mais percés dans un bois qui occupait tout l'ouest du tertre. En dehors de l'enceinte

<sup>1</sup> *Liber visit. lepros*, ann. 1351, folio 68.

<sup>2</sup> Voyez *Histoire de Paris*, 2<sup>e</sup>. édition, tome VI, pages 219 et suivantes.

tracée autour du jardin, était un parc qui ne s'étendait que jusqu'aux villages de Choisy-aux-Boeufs et de Trianon. A peu de distance fut établie une ferme dite de la *Ménagerie*, mais où il ne paraît pas que le roi Louis XIII ait réuni d'autres animaux que ceux qui étaient nécessaires à ses chasses.

Tels étaient sous ce règne la ville et le château de Versailles. Louis XIII y séjournait surtout dans l'automne, comme on le voit par la date de plusieurs déclarations. Quelquefois, abandonnant le séjour de la capitale, où tant d'ennuis l'assiégeaient, il venait se réfugier dans ce petit château comme pour secouer un moment le joug inévitable que la faiblesse de son caractère lui faisait porter : c'est ce qui fit de Versailles le théâtre du dénouement inattendu de la fameuse *Journée des dupes*.

La reine-mère désirait ardemment que son fils Louis XIII éloignât de la cour le cardinal de Richelieu, son ennemi. Pendant l'absence de ce cardinal, elle eut à ce sujet un entretien secret avec le roi son fils. Celui-ci promit tout ce qu'on lui demandait; mais le cardinal, soupçonnant cet entretien et son objet, parvint à pénétrer dans le lieu où se tenait le concilia-

bule. Il entre au moment où les deux interlocuteurs s'y attendent le moins. — *Ah ! le voici*, s'écrie le roi. — *Vous parliez de moi !* dit hardiment le cardinal à la reine. Celle-ci, frappée de l'apparition subite du ministre, hésite d'abord, puis elle répond : *Oui, nous parlions de vous comme du plus méchant et du plus ingrat de tous les hommes*; et alors elle se répand contre lui en accusations et en injures. Le roi la supplie vainement de se modérer. Le cardinal se jette à ses genoux; mais elle n'écoute plus rien : il faut qu'il soit chassé à l'instant même. Il se tourne alors vers le roi, et le prie de lui permettre de quitter son service et la cour. Le faible Louis XIII, cédant à la première impression, l'invite à se retirer. Le cardinal obéit, il fait ostensiblement tout préparer pour son départ. Marie triomphe : la cour entière bientôt instruite des résultats de cette scène, se transporte au Luxembourg; et le roi, encore indécis, se réfugie presque seul à son château de Versailles.

On a prétendu que si la reine-mère l'eût accompagné au lieu de rester à Paris pour y accueillir des félicitations, elle eût triomphé. Elle se crut trop sûre du succès; et cette

confiance la perdit. Le roi se trouva le lendemain dans une disposition favorable à son ministre ; on le fit secrètement savoir à celui-ci , qui , par le conseil du cardinal de La Vallette , partit sur-le-champ pour Versailles. En entrant , il se précipita aux genoux du monarque , en l'appelant le *meilleur des maîtres*. Louis lui répondit qu'il le regardait comme le *serviteur le plus fidèle et le plus affectionné* ; et , après avoir ajouté diverses autres paroles , il termina en disant : *Continuez à me servir comme vous avez fait jusqu'ici , et je vous maintiendrai contre toutes les intrigues de vos ennemis*<sup>1</sup>. Le cardinal , se voyant dans cette heureuse position , voulut se faire adresser de plus vives instances pour conserver le pouvoir ; en conséquence , *comme il pleurait quand il voulait* , suivant l'historien Leclerc<sup>2</sup> , il se jeta de nouveau à genoux , en versant d'abondantes larmes , et dit « qu'il ne pouvait pas accepter » l'honneur de demeurer auprès de Sa Majesté , de peur d'être l'occasion d'une division » scandaleuse entre le fils et la mère , et qu'il

<sup>1</sup> *Mémoires de Brienne*, tome III.

<sup>2</sup> *Vie du cardinal de Richelieu*, tome II.

» chercherait quelque solitude pour s'y aller  
» cacher et pleurer le reste de ses jours le  
» malheur qu'il avait d'être diffamé comme un  
» ingrat envers sa bienfaitrice. » Le roi lui  
commanda absolument de rester à son service,  
et lui assigna pour logement l'appartement  
du comte de Soissons ; et sur-le-champ ils tra-  
vaillèrent tous deux à chercher les moyens de  
punir les auteurs de l'intrigue dont le cardinal  
avait failli devenir victime. Voilà ce qu'on a  
appelé la *Journée des dupes*.

La domination de Richelieu dura dès ce  
moment jusqu'à sa mort , sinon paisible , du  
moins toujours triomphante. Ce ministre cessa  
de vivre en 1642 , et son maître le suivit de  
près dans le tombeau.

### §. III.

#### RÈGNE DE LOUIS XIV.

Après la mort de Mazarin et les troubles  
qu'il avait causés pendant la régence en 1661 ,  
Louis XIV déclara qu'il voulait gouverner la  
France par lui-même. Presque aussitôt se ma-  
nifestèrent ses goûts fastueux , qui imprimè-  
rent un aspect tout nouveau à la cour de



France, et furent l'origine des misères que la population eut dans la suite à endurer par les dépenses énormes qu'ils occasionèrent.

Jusqu'alors la cour s'était fixée tour à tour à Paris, à Vincennes ou à Saint-Germain. Plusieurs raisons rendirent le séjour de la première de ces résidences désagréable au jeune monarque. « Les troubles de la minorité, dont » cette ville fut le grand théâtre, dit Saint-Simon<sup>1</sup>, avaient inspiré au roi de l'aversion » pour sa capitale. La persuasion encore que » son séjour y était dangereux, et que la résidence de la cour ailleurs rendrait à Paris » les cabales moins fréquentes par la distance » des lieux, quelque peu éloignés qu'ils fussent, et en même temps plus difficiles à chercher par les allées et venues, fut un nouveau » motif qui l'en éloigna.

» Il ne pouvait pardonner à Paris sa sortie fugitive de cette ville, la veille des Rois ; » il s'y trouvait encore importuné de la foule du peuple chaque fois qu'il sortait et qu'il paraissait dans les rues. Il ne l'était pas » moins d'une autre sorte de foule de gens de

<sup>1</sup> *Mémoires*, tome 1, page 102.

» la ville , qui n'était pas pour l'aller chercher  
» plus loin.

» Le goût de la promenade et de la chasse ,  
» bien plus communes à la campagne qu'à  
» Paris éloigné des forêts et stérile en lieux  
» de promenade ; celui des bâtimens qui vint  
» après , et peu à peu toujours croissant , ne  
» pouvaient être satisfaits dans une ville où il  
» n'aurait pu éviter d'être continuellement en  
» spectacle ; enfin , l'idée de se rendre plus vé-  
» nétable en se déroband aux yeux de la multi-  
» tude et à l'habitude d'en être vu tous les  
» jours : toutes ces considérations fixèrent d'a-  
» bord le roi à Saint-Germain. »

Mais, voulant signaler son règne par la construction d'une demeure qui attestât réellement tout l'orgueil de la majesté royale, il tourna ses regards sur Versailles, dont la situation paraissait, à quelques égards, favorable à ses vues, et où il ne s'agissait que de continuer l'ouvrage entrepris par Louis XIII. Les travaux commencèrent dès 1661 ; il fallut surmonter des obstacles de tout genre, et dompter la nature à force d'art et de prodigalité.

Les travaux furent poussés avec activité, sous les ordres de l'architecte Leveau ; deux

corps de bâtiment, qui composaient les deux côtés d'une avant-cour, s'élevèrent sur deux lignes parallèles, en avant et à quelque distance du château, en de-çà des fossés. On abattit la partie de l'ancien château qui en formait l'entrée; et ainsi fut découverte l'enceinte appelée cour de marbre. Bientôt après, le vieux château fut en quelque sorte enfermé dans un nouveau plus élégant. Ainsi l'aspect général changea, comme on peut le voir au frontispice d'un ouvrage qui retrace les fêtes données par le roi à Versailles, en 1664<sup>1</sup>. On y a représenté une vue du château; un cortège chevaleresque en fait le tour. Quoique cette vue soit bien loin de donner une idée de ce qu'est actuellement ce vaste et magnifique palais, on y chercherait vainement la modeste demeure que nous venons de décrire. C'est du côté des jardins qu'il y eut le moins de changements. Les deux bosquets dont nous avons parlé aboutissaient encore à cette époque fort près des bâtimens.

Pendant que les travaux se continuaient, le roi venait assez souvent passer quelques jours

<sup>1</sup> *Fêtes de Versailles*, in-folio.

à Versailles : « Son goût pour madame de La  
» Vallière , dit Saint-Simon <sup>1</sup> , qui fut d'abord  
» un mystère , donna lieu à y faire de fré-  
» quentes promenades. » Quand il lui parut  
que le château commençait à devenir digne  
de lui , il voulut donner aux reines et à La  
Vallière *quelques fêtes peu communes* , pour  
me servir des expressions de la relation con-  
temporaine <sup>2</sup>. En conséquence , il s'y rendit , le  
5 mai 1664 , accompagné de toute sa cour.  
Alors furent déployés un luxe et une élégance  
dont la cour de France n'avait point encore  
offert d'exemple. « Le roi traita pendant dix  
» jours plus de six cents personnes ; outre  
» une infinité de gens nécessaires à la danse et  
» à la comédie , et d'artisans de toute sorte  
» venus de Paris. »

Cette relation offre déjà ces formes d'adula-  
tion qu'on a tant prodiguées depuis dans de  
pareilles occasions. « Le ciel même , y est-il  
» dit , sembla favoriser les desseins de Sa Ma-  
» jesté , puisqu'en une saison presque toujours  
» pluvieuse , on en fut quitte pour un peu de

<sup>1</sup> *Mémoires* , tome 1 , page 104.

<sup>2</sup> *Fêtes de Versailles* en 1664.

» vent , qui sembla n'avoir augmenté que pour  
» faire voir que la prévoyance et la puissance  
» du roi étaient à l'épreuve des plus grandes  
» incommodités. De hautes toiles, des bâtimens  
» faits de bois presque en un instant, et un nom-  
» bre prodigieux de flambeaux de cire blanche  
» pour suppléer à plus de quatre mille bou-  
» gies , chaque journée , résistèrent à ce vent ,  
» qui partout ailleurs eût rendu ces divertis-  
» semens impossibles à achever. »

Un gentilhomme modenais , Vigarani , avait été chargé, de concert avec le duc de Saint-Aignan , d'arrêter le plan de cette fête. Les plaisirs de chaque journée dûrent, suivant l'usage de cette époque, se rapporter à un sujet donné. Les fictions séduisantes de l'Arioste s'offrirent au gentilhomme italien. Il choisit le *palais d'Alcine*; ce qui fit appeler ces fêtes *les plaisirs de l'île enchantée*. « On avait fait en conséquence  
» orner un rond, où quatre grandes allées  
» aboutissaient entre de hautes palissades, de  
» quatre portiques de trente-cinq pieds d'élé-  
» vation et de vingt-deux en carré d'ouverture ,  
» et de plusieurs festons enrichis d'or et de  
» diverses peintures avec les armes de Sa Ma-  
» jesté. » D'autres salles et théâtres avaient

été construits de la même manière en divers lieux des jardins.

La première journée fut un carrousel où le roi représentait Roger, couvert de diamans, et brillant de tous les avantages personnels dont la Nature l'avait doué. Accompagné des autres chevaliers qui devaient disputer les prix, il entra d'abord dans la lice, précédé des hérauts-d'armes, des pages et des écuyers, tous richement équipés. Les dames, assises sous des arcs de triomphe, applaudissaient à cette entrée brillante. La cavalcade était suivie d'un char colossal, représentant celui du soleil entouré des âges d'or, d'argent, de fer et d'airain, des saisons, des heures, etc.; quelques-uns de ces personnages allégoriques vinrent tour à tour débiter des vers aux reines; puis les courses commencèrent. Le roi y remporta quatre fois le prix. La nuit venue, des tables furent placées par les divinités qui entouraient le char du soleil; et alors Pan et Diane s'avancèrent sur une montagne mue par des ressorts cachés, en descendirent, et firent poser sur ces tables tout ce que les campagnes et les forêts produisent de plus exquis. Derrière ces tables, sur un théâtre élevé comme par enchan-

tement, des musiciens, pour charmer le repas, exécutèrent des symphonies. La journée suivante offrit des plaisirs analogues : nous y voyons figurer un des plus beaux génies dont la France s'honore ; la gazette rimée de Loret porte ceci :



Le second jour la comédie,  
Des rimes de Molière ourdie,  
Où l'on remarque pleinement,  
Grand esprit et grand agrément <sup>1</sup>.

Cette comédie, *ourdie par les rimes de Molière*, est *la princesse d'Élide*, où la cour trouva une foule d'allusions fines et plaisantes. On y voit un de ces fous, personnages fort communs dans les palais, au xv<sup>e</sup>. siècle, et dont la cour d'alors offrait encore quelques analogues.

Les jours suivans, d'autres comédies de Molière, *le Mariage forcé*, *le Fâcheux*, furent également représentées devant cette assemblée. Enfin, le roi voulut aussi voir jouer les trois premiers actes de *Tartuffe*, que Molière n'avait point encore achevé. Quoiqu'il approuvât beaucoup cet admirable ouvrage, il en défendit

<sup>1</sup> *Muse historique*, du 10 mai 1664.

la représentation publique jusqu'à ce qu'il l'eût mûrement examiné. Les applaudissemens que reçurent les pièces de Molière attestent les progrès du goût dans cette cour. Toutefois, par un singulier contraste, on s'extasiait en même temps devant les devises et les intermèdes que Périgny et Benserade avaient composés dans un jargon fade et ridicule.

Cependant les travaux se poursuivaient. L'architecte, *Jules-Hardoin Mansard*, avait alors remplacé Leveau dans la direction de ces bâtimens. Mansard avait reconnu, dès l'abord, combien la nécessité de conserver l'ancien château de Louis XIII pouvait contrarier la grandeur de ses plans. Il le fit sentir, mais sans pouvoir changer à cet égard la volonté de l'impérieux monarque. Soit sentiment de respect pour ce qu'avait construit son père, soit bizarrerie de goût, Louis XIV persista à conserver le château; et l'on rapporte que les inspecteurs des bâtimens lui ayant un jour déclaré, sans doute afin de servir les vues de Mansard, qu'il n'était pas d'une construction assez forte pour pouvoir être maintenu : *Je vois bien*, dit-il avec humeur, *où l'on veut en venir : si le bâtiment est mauvais, il faut l'abattre ; mais il*



*séra rétabli comme il est.* Le bâtiment se trouva bon.

L'opiniâtreté du roi fut donc le motif de la conservation des trois façades de ce qu'on appelle aujourd'hui la *Cour de marbre*, à cause du pavé dont elle est revêtue. Cette cour paraîtra toujours mesquine à côté des vastes bâtimens qui l'accompagnent ; son sol fut exhaussé de quelques marches ; son niveau est à trois cent quatre-vingt-quinze pieds au-dessus de la hauteur des eaux de la Seine à Sèvres. C'est le point le plus élevé du sol du château.

Pour réunir la cour de marbre aux bâtimens construits par Leveau , en avant du château , ainsi que nous l'avons dit précédemment, on fit d'abord une addition de construction de quinze toises de profondeur , dans un style analogue à celui du bâtiment primitif. Ceci fait, on éleva , devant la façade du château qui regardait le jardin , un vaste corps de logis qui le masqua entièrement. Là rien ne gêna Mansard ; dans cet état , le château occupait un parallélogramme d'environ soixante - dix toises. Il avait , comme on voit , changé une troisième fois de face.

Un peu plus tard fut construite l'aile du sud ;

mais alors elle n'était point liée au château, comme elle le fut dans la suite. De l'autre côté, à l'emplacement où est aujourd'hui la chapelle, on éleva cette grotte célèbre d'où l'on voyait un torrent d'eau se précipiter à grand bruit entre des rochers artificiels sous les voûtes de l'édifice. On doit cette ingénieuse composition aux dessins de Robert; et, pour l'embellir, Girardon, aidé de deux autres artistes, exécuta les beaux groupes dont on a décoré depuis cette partie des jardins connue sous le nom de *Bains d'Apollon*.

Cette grotte, construite à grands frais, fut démolie; et sur son terrain on éleva la *Chapelle* actuelle, le troisième édifice qui ait porté ce même titre. Il est fait mention de la première chapelle dès 1665<sup>1</sup>; une seconde fut, le 30 avril 1682, bénite sous l'invocation de saint Louis; et des prêtres de la mission eurent l'emploi de la desservir; les lettres-patentes de cette année<sup>2</sup> portent fondation d'une communauté de quatorze membres de cette congrégation, savoir : six prêtres, six clercs et deux

<sup>1</sup> *Registres archiépiscopaux*, Paris, année 1665.

<sup>2</sup> *Registres du parlement*, 15 mai 1682.

frères, pour être attachés à cette chapelle, et y administrer les sacremens aux personnes de la cour. Enfin, en 1699, fut décidée la construction de celle que l'on voit aujourd'hui. Achevée en 1710, elle fut bénite par le cardinal de Noailles, le 5 juin de la même année.

Il semble qu'avec l'aile du nord qu'on venait d'ajouter à celle du sud, le château devait offrir des logemens suffisans pour la cour la plus nombreuse et la plus magnifique. Toutefois, ce ne fut point assez encore; et l'on se vit obligé de construire ces deux bâtimens parallèles qui forment une troisième cour et se prolongent jusqu'à la grille. La première intention avait été d'élever seulement quatre pavillons; les intervalles furent remplis dans la suite; ces pavillons furent assignés aux ministres. En adjoignant aux diverses constructions que nous venons d'énumérer un immense bâtiment carré que le roi fit bâtir devant l'aile du sud, sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Julien, et qu'il appela le *grand commun*, on saisit l'ensemble des édifices qui constituent le château de Versailles, et auxquels les successeurs de Louis XIV n'ont pu apporter que de légers changemens. Ce grand commun était

destiné aux cuisines et magasins ; il contenait mille chambres, où se trouvait entassée cette foule de valets de tous grades, nécessaire pour le service d'un si vaste palais.

En dehors de la dernière enceinte terminée par une grille, est une vaste place d'armes, à laquelle aboutissent trois avenues que l'œil peut embrasser du centre même des cours du château, et qui offrent un magnifique aspect. Ces avenues furent séparées par les écuries, vastes bâtimens que Mansard voulait rattacher tout-à-fait au château par des galeries qui eussent entouré la place, en venant se terminer aux extrémités mêmes de la grille.

Les changemens ne furent pas moins considérables sur l'autre revers de la butte ; le génie de Lenôtre y seconda merveilleusement les belles conceptions de Mansard : de magnifiques jardins y remplacèrent les humbles bosquets de Louis XIII. Mais, ainsi que l'architecte, le dessinateur des jardins eut à lutter contre un entêtement irréfléchi de Louis XIV. Ce prince s'opposait à ce que l'allée royale ou du *tapis-vert* fût agrandie selon les vues de Lenôtre.

Celui-ci, renouvelant ses instances, parvint un soir à obtenir une sorte de consentement ;

et, craignant de le voir bientôt révoqué, il passa toute la nuit à faire exécuter son projet. Lenôtre avait, comme on sait, une vivacité d'esprit et une liberté de manières qui rend ce fait assez probable. Quoi qu'il en soit, les autres allées reçurent aussi des dimensions proportionnées à la majestueuse étendue de l'allée principale. Des pièces d'eau furent heureusement distribuées dans ce vaste espace; et l'orangerie, élevée dans les années 1685 et 1686, concourut à former un ensemble imposant.

Nous avons fixé plus haut les limites du jardin et du parc de Louis XIII; dans la suite elles furent changées. La plus grande partie des terres qui avaient appartenu au parc jusques-là furent attribuées aux nouveaux jardins; et les limites de ceux-ci ayant été portées plus loin, celles du parc dûrent nécessairement aussi être reculées. Une nouvelle enceinte comprit donc les villages de Trianon et de Choisy-aux-Boeufs, qui furent alors détruits: c'est la portion qu'on appelle encore, de nos jours, le *petit-parc*. Les terres des deux villages furent départies aux trois fermes de Satory, de Galie et de la Ménagerie. Cette enceinte avait 16 myriamètres de tour; une seconde, qui en avait 38, comprit

les villages de Rennemoulin , Noisy , Bailly , Fontenay , Bois - d'Arcy , Saint - Cyr , Guyancourt et Buc : c'est ce qu'on appelle le *grand-parc*. La clôture de ce grand-parc est aujourd'hui presque entièrement détruite , et les terres sont aliénées en très-grande partie ; de sorte que cette vaste étendue de terrain porte une dénomination qui n'a plus de sens. Il faut remarquer que ces deux enceintes n'ont jamais été enfermées exactement l'une dans l'autre ; la ville , le château et le jardin les coupent en un point où les deux lignes viendraient à peu près se confondre.

Le petit-parc se trouve rattaché aux jardins par deux belles pièces d'eau : le grand canal , et celle dite des Suisses , parce qu'un régiment suisse fut employé à la creuser.

Cet article des eaux de Versailles rappelle de pénibles souvenirs. On ne peut lire sans effroi , dans les écrits des contemporains , des passages relatifs aux travaux immenses qu'il fallut exécuter pour amener ces eaux sur cette butte aride , environnée jusque-là de quelques marais insalubres. Écoutons Saint-Simon : « Mais l'eau » manquait , quoi qu'on pût faire ; et ces mer- » veilles de l'art , ces fontaines , tarissaient ,

» comme elles font encore à tout moment ,  
» malgré la prévoyance de ces mers de résér-  
» voirs qui avaient coûté tant de millions à  
» établir, et à conduire sur le sable mouvant  
» et la fange. Qui l'aurait cru ? ce défaut de-  
» vint la ruine de l'infanterie : madame de  
» Maintenon était à la cour ; M. de Louvois  
» était bien avec elle ; on jouissait de la paix ;  
» il imagina de détourner la rivière d'Eure ,  
» entre Chartres et Maintenon , et de la faire  
» venir tout entière à Versailles.

» Qui pourra dire l'or et les hommes que la  
» tentative en coûta pendant plusieurs années ,  
» jusques-là qu'il fut défendu , sous les plus  
» grandes peines , dans le camp qu'on y avait  
» établi , et qu'on y tint très-long-temps , d'y  
» parler des malades , surtout des morts que  
» le travail , et plus encore les exhalaisons de  
» tant de terres remuées tuaient. Combien  
» d'autres furent des années à se rétablir de  
» cette contagion ? combien n'en ont pu re-  
» prendre la santé pendant le reste de leur  
» vie ? et toutefois , non-seulement les officiers  
» particuliers , mais les colonels , les brigadiers  
» et ce qu'on y employa d'officiers-généraux ,  
» n'avaient pas , quels qu'ils fussent , la liberté

» de s'en absenter un quart d'heure, ni de  
» manquer eux-mêmes un quart d'heure de ser-  
» vice sur les travaux.

» La guerre les interrompit en 1668, sans  
» qu'ils aient été repris depuis; il n'en est  
» resté que d'informes monumens qui éterni-  
» sent cette cruelle entreprise <sup>1</sup>. »

Dangeau nous apprend qu'en 1684 il y avait  
tous les jours vingt-deux mille hommes et six  
mille chevaux qui travaillaient à Versailles <sup>2</sup>.  
L'année suivante, il porte le nombre des tra-  
vailleurs à trente - six mille. Madame de Sé-  
vigné dit <sup>3</sup> qu'on emportait la nuit des cha-  
riots remplis de malades ou de morts. Enfin  
nous lisons dans les Mémoires de madame de  
Lafayette : « On employait les troupes à ce  
» prodigieux dessein *pour avancer de quel-*  
» *ques années les plaisirs du roi*, et on le fai-  
» sait avec moins de dépenses et moins de temps  
» que l'on n'eût osé l'espérer. La quantité de  
» maladies que cause toujours le remuement  
» des terres mettait les troupes qui étaient cam-

<sup>1</sup> *Mémoires*, tome I, pages 134 et 135.

<sup>2</sup> *Mémoires*, 27 août 1684.

<sup>3</sup> *Lettre 652*, édition de Blaise.



» pées à Maintenon , où était le fort du travail ,  
» hors d'état d'aucun service ; *mais cet incon-*  
» *véniement ne paraissait digne d'aucune atten-*  
» *tion , au sein de la tranquillité dont on jouis-*  
» *sait* <sup>1</sup>. »

Entraîné par de fausses idées de grandeur et de gloire , Louis XIV avait poussé la prodigalité jusqu'à la démence : ici le même entraînement le conduisit à des actes de cruauté.

Cependant , tandis que ces grands travaux s'opéraient , une ville nouvelle prenait la place de l'antique village de Versailles. Le roi encouragea par une foule de concessions avantageuses , les personnes de tout rang à imiter son exemple , et à faire construire autour de son château.

En 1672 parut une déclaration royale qui fut suivie de quelques autres , également favorables à la cité nouvelle : elle confirmait les dons d'emplacement sur lesquels on avait déjà bâti , ou sur lesquels on devait bâtir. Ces maisons ne pouvaient être affectées à aucune hypothèque , ni saisies et adjudgées pour autres

<sup>1</sup> *Mémoires de la cour de France*, pour les années 1688 et 1689, in-12, page 2.

causes que des dettes privilégiées ; en 1692, les mêmes avantages furent étendus aux héritiers des propriétaires auxquels la cité devait de nouveaux accroissemens ; enfin , en 1696 , il fut ordonné que les loyers de ces maisons ne pourraient être saisis que pour le paiement des dettes privilégiées. Tant de concessions avantageuses devaient naturellement amener une prompte métamorphose : les modestes clos des paysans se vendirent en peu de temps , pour servir à la construction de vastes et élégantes demeures ; et les voies étroites qui menaient à l'ancien village , devinrent comme par enchantement des rues spacieuses et tirées au cordeau. Louis XIV , en 1713 , crut devoir supprimer les déclarations dont on vient de parler , *attendu*, dit l'ordonnance , *que les motifs en étaient cessés , et que ses vues à cet égard avaient été remplies au-delà de ses espérances.*

Toutefois , cette révocation n'arrêta point les progrès de la cité nouvelle ; mais , comme le despotisme ne pouvait jamais perdre entièrement ses droits sous le règne de ce prince , il fut d'abord défendu aux simples particuliers de bâtir en pierres de taille , et d'en donner même l'apparence à leurs maisons

au moyen du plâtre : il fallut qu'à l'imitation des bâtimens royaux, les premières habitations fussent en briques, ou du moins qu'elles fussent peintes de manière à le faire croire.

La ville fut rattachée au château, d'une part par la rue des Réservoirs, et de l'autre par celle de la Surintendance. Elle offrit alors trois divisions principales : au nord, la *ville-neuve*; au sud, le *Vieux-Versailles*; en face du château le vaste emplacement où se trouvait le faubourg de Limoges, ainsi nommé, parce qu'il était le séjour d'une colonie de Limousins employés au château. Ce faubourg était partagé en deux rues parallèles : c'est le côté de la ville qui a le moins gagné jusqu'à nos jours. Louis XIV y fit construire derrière les écuries et sur la grande avenue de Paris deux maisons, pour être les demeures du grand-veneur et du grand-maître de la maison du roi. Un peu au-delà de ces deux bâtimens, fut tracée une avenue transversale formant une espèce de boulevard, qui séparait la ville de la campagne; en avant des deux buttes de Montbauron et du parc aux cerfs, la grande avenue n'offrait aucune habitation; et Bontemps, valet-de-chambre favori du roi, n'ob-

tint pas sans peine l'autorisation d'y construire un petit pavillon, car le roi voulut que rien ne détruisît le caractère d'unité que lui offrait cette position. Ce petit pavillon, étendu par la suite, est devenu la *maison de Vergennes*.

Dans le vieux Versailles, l'antique église de Saint-Julien avait été détruite pour faire place au *grand-commun*, sans laisser d'autres traces qu'une rue qui porte encore le nom du saint. En face de cette rue fut bâti un couvent de récollets établi d'abord dans la ville neuve, et depuis transféré dans cet autre quartier pour dédommager les habitans de la perte de leur église. Cette maison de récollets devint dans la suite une des plus riches de cet ordre. L'église n'offrait de remarquable que quelques tableaux de Jouvenet; pendant la révolution elle fut démolie; et le couvent fut transformé en une caserne de suisses.

Un parc, destiné à élever des cerfs et autres bêtes fauves, occupait tout l'espace entre le potager actuel et la butte des étangs Gobert. Sur la fin du règne de Louis XIV, on fit de ce terrain un nouveau quartier qui conserva le nom de *parc aux Cerfs*. Des rues furent ali-

gnées et des maisons bâties , et l'on fixa l'emplacement d'une église.

Dans la ville neuve , une chapelle vaste avait été construite dès les premiers temps , assez près de l'église actuelle de Notre-Dame : elle était desservie par les missionnaires de Saint-Lazare. On continua cependant d'y honorer d'un culte particulier l'ancien patron saint Julien. La population ayant rapidement augmenté , Louis XIV posa , en 1680 , la première pierre d'une autre église qui fut achevée en 1686 , et placée sous l'invocation de la Sainte-Vierge. On y transféra de l'église voisine les reliques de saint Julien ; mais le culte de ce saint fut abandonné l'année suivante ; et l'on ne voit pas qu'il en ait été fait, depuis cette époque, aucune mention particulière à Versailles. Quant à la petite église , elle ne servit plus dès-lors que pour inhumer ceux qui n'avaient pas voulu être ensevelis bourgeoisement dans le cimetière public. Le célèbre Pélisson y reçut une tombe. Cette église n'existe plus. Les principales rues de ce quartier datent de cette époque.

Le palais avait été terminé , du moins quant à ses parties principales et nécessaires , en 1672 ; et c'est aussi vers ce temps que le roi y

établit sa cour d'une manière fixe. Ainsi il avait fallu onze ans pour ériger tous les bâtimens autres que ceux que nous avons indiqués , comme étant d'une date postérieure. C'est là , qu'entouré de toutes les magnificences qu'il avait créées , Louis XIV passa les vingt-sept ou vingt-huit dernières années de sa vie , marquées par des revers au sein desquels il se montra plus réellement grand , que dans le cours des prospérités de sa jeunesse. Nous esquisserons ici les particularités principales qu'offre l'histoire de la cour pendant cette période de son règne.

Louis XIV , après avoir dans les premiers temps couvert ses amours de quelque mystère , avait cru pouvoir ensuite s'affranchir de toute contrainte , et afficher publiquement l'adultère et l'immoralité. La Vallière , la seule de ses favorites dont le caractère ait trouvé grâce devant l'histoire , fut en quelque sorte une seconde reine dans la demeure royale. Dès-lors il fut tacitement convenu à la cour que le roi devait avoir une maîtresse au moins , et que des actions , coupables chez un de ses sujets , n'avaient plus rien que d'ordinaire et de régulier chez un monarque aussi puissant. On

suit les progrès de l'esprit de la cour sur ce point , en lisant les contemporains , en comparant par exemple les passages qui se rapportent au commencement de la faveur de La Vallière, et ceux qui regardent le temps où , lassé de ses complaisantes tendresses , son infidèle amant cherchait auprès de la fière Montespan des relations d'un autre genre , et des plaisirs plus vifs.

Les charmes d'une artificieuse rivale étaient enfin parvenus à éteindre la passion du roi pour la première de ses maîtresses en titre. La Vallière recula long-temps devant cette cruelle certitude ; enfin , obligée de reconnaître que le courage même avec lequel elle supportait l'infidélité du monarque était à charge , elle accomplit une résolution formée depuis long-temps : celle de cacher les erreurs de sa vie dans un couvent. En conséquence , le 19 avril 1674 , elle reçut les adieux de la cour chez celle qui l'avait remplacée , et s'ensevelit le lendemain , à l'âge de trente ans , dans le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques , où , sous le nom de sœur de la Miséricorde , elle vécut trente-six ans dans la pratique des vertus religieuses. « Une anecdote singulière ,

» dit Saint-Simon , c'est que madame de Montespan , étant tombée dans la disgrâce, allait souvent voir madame de La Vallière aux Carmélites , et la consultait comme un directeur <sup>1</sup>.» Cette circonstance peint le caractère de La Vallière mieux que tout ce qu'on pourrait dire.

Montespan régna dès-lors à la cour, non pas sans partage à la vérité : car une foule de maîtresses , dont il est fort inutile de citer ici les noms , occupèrent plus ou moins de temps les affections du léger monarque ; mais la faveur dont elle jouissait n'était que momentanément altérée ; le roi revenait toujours à elle ; et les inégalités même de son caractère semblaient l'attacher encore à cette femme , sur laquelle madame de Maintenon a écrit ce singulier passage : « Elle attelait six souris à un carrosse de filigrane, et s'en laissait mordre ses belles mains. Elle avait des cochons et des chèvres dans des lambris peints et dorés. Le roi la montrait aux ministres comme un enfant , se récriant sur le badinage de Mortemart ; mais elle savait tous les secrets de l'État , et don-

<sup>1</sup> *Mémoires* , tome III , page 367.



» nait de très-bons conseils et de très-mauvais ,  
» selon ses passions <sup>1</sup>. »

En 1673, les filles de la reine furent dispersées et remplacées par des dames. « C'é-  
» tait, raconte madame de Sévigné <sup>2</sup>, une  
» caverne redoutable que cette chambre des  
» filles, d'où sortait une hydre à têtes renais-  
» santes, qu'il fallait sans cesse combattre.  
» Madame de Montespan préféra la sûreté  
» qu'elle se procurait, en l'étouffant tout d'un  
» coup, à l'honneur incertain d'en triompher  
» souvent. » L'attachement momentané du roi  
pour une de ces filles fut, dit-on, ce qui porta  
madame de Montespan à exiger une réforme  
qui peut avoir contribué à rendre plus tran-  
quille l'existence des favorites, mais qui paraît  
n'avoir été d'aucune utilité sous le rapport des  
mœurs.

Ici nous voyons paraître sur la scène la cé-  
lèbre veuve du poète Scarron. Long-temps  
obscur à la cour, où elle ne présageait guères  
qu'elle y occuperait un jour le second rang,  
elle soignait avec une affectueuse patience l'é-

<sup>1</sup> *Lettres de madame de Maintenon*, tome VI, page 283.

<sup>2</sup> *Lettres de madame de Sévigné*, tome II, page 299.

ducation des enfans que la favorite donnait au monarque. L'humble gouvernante que le roi avait d'abord vue avec une sorte de déplaisir sut graduellement gagner son estime, sa confiance et son affection. La rivalité éclata, dès que l'impérieuse maîtresse s'aperçut des progrès de madame Scarron sur le cœur du roi; et cette rivalité subsista long-temps, Louis ne pouvant que peu à peu rompre les liens qui l'attachaient à madame de Montespan. D'ailleurs madame Scarron, politique dans son ambition, et rêvant dès-lors une puissance à laquelle les autres favorites n'avaient pas osé prétendre, ne manifestait que des dispositions bienveillantes envers sa rivale; elle marchait lentement pour arriver avec plus de certitude au but. A mesure que les grâces de son esprit séduisaient le roi chaque jour davantage, elle le familiarisait de plus en plus avec ces idées et ces habitudes dévotieuses qui faisaient le fond de son caractère. Peu à peu, des scrupules s'élevèrent dans le cœur du roi, sur les liaisons coupables dont il avait si long-temps donné l'exemple; madame de Montespan, toujours plus négligée, s'éloigna momentanément de la cour; enfin, en 1685, après le mariage de ma-

demoiselle de Blois, sa fille, avec le duc de Chartres, depuis régent du royaume, elle cessa entièrement d'y reparaître. Elle vint à Paris, où, jusqu'à l'année 1707, époque de sa mort, il lui fut régulièrement payé une pension de mille louis d'or par mois (vingt-trois mille cinq cent cinquante de nos francs) <sup>1</sup>. Ainsi madame de Montespan coûtait elle seule à la France trois fois plus que tous les savans de l'Europe et du royaume, dont les pensions se montaient, suivant Duclos <sup>2</sup>, à soixante-six mille trois cents livres; c'était payer un peu cher, sans doute, les faiblesses d'une concubine disgraciée.

Aussitôt après cette rupture solennelle eut lieu la bizarre et secrète union qui plaça dans le lit du plus orgueilleux des potentats de l'Europe, la veuve d'un poète dont le nom rappelle à la postérité une figure ridicule, et des écrits d'un style burlesque. Les écrivains ont varié sur la date du mariage du roi avec cette veuve devenue marquise de Maintenon. On l'a rapportée tour à tour aux années 1684, 1685 et 1686. Il est probable que c'est à l'année intermédiaire

<sup>1</sup> Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

<sup>2</sup> *Mémoires secrets*, tome I, page 198.

qu'il faut s'arrêter. La cérémonie fut célébrée à Versailles dans une des chapelles des cabinets, en présence de Louvois et de Monchevreuil. L'archevêque de Paris, Harlay, fit la célébration, le père de La Chaise dit la messe, et Bontemps la servit <sup>1</sup>.

Parvenue au titre d'épouse de Louis XIV, il paraît que madame de Maintenon aspira à celui de reine, en rendant son mariage public. Le ministre Louvois, qui, après s'être en vain opposé à ce mariage, avait du moins fait promettre au roi qu'il serait toujours tenu secret, l'emporta sur les instances de la nouvelle épouse. Plus tard, elle fit encore quelques tentatives, que Louvois rendit une seconde fois infructueuses, de concert avec l'archevêque de Paris <sup>2</sup>.

Le règne de madame de Maintenon changea la face de la cour : c'est alors que la licence des mœurs s'y couvrit d'un voile de prudence orgueilleuse et de souple hypocrisie, qui ne fut depuis que momentanément soulevé. Tous les esprits se tournèrent vers une dévotion sans lu-

<sup>1</sup> Saint-Simon, *Mémoires*, tome IV, page 53.

<sup>2</sup> Duclos, *Mémoires secrets*, tome I, page 173

mières ; on s'attacha surtout aux pratiques, aux vaines observances ; et on négligea la morale évangélique , objet principal de la religion. Conduit dans cette fausse route par les jésuites La Chaise et Letellier , on arriva au fanatisme ; et bientôt d'effroyables persécutions précédèrent la révocation de l'édit de Nantes.

« Tant que le roi, dit Duclos <sup>1</sup>, avait été  
» occupé de ses amours , la cour avait été  
» galante ; aussitôt que la dévotion s'en fut  
» emparée , elle devint triste et hypocrite. On  
» s'était empressé aux fêtes , aux spectacles :  
» on courut à la chapelle ; mais le roi était tou-  
» jours le dieu à qui s'adressait un nouveau  
» culte. Il ne tint qu'à lui de s'en apercevoir  
» quelquefois : un jour que ce prince devait  
» venir au salut , les travées étaient pleines de  
» dévots et de dévotes de cour. Brissac , major  
» des gardes-du-corps, entre dans la chapelle ,  
» dit tout haut aux gardes , que le roi ne vien-  
» drait point , et les fait retirer. Les travées se  
» vident à l'instant ; il n'y reste que la marquise  
» de Dangeau et trois ou quatre autres femmes.  
» Un quart d'heure après , Brissac replace les

<sup>1</sup> *Mémoires secrets* , tome I , page 189.

» gardes , le roi en arrivant est étonné d'une  
» solitude si extraordinaire : Brissac lui en dit  
» la raison , le roi en rit , et peut-être excusa-  
» t-il l'indifférence qu'on marquait pour le sa-  
» lut , par le respect et la crainte qu'on témoi-  
» gnait pour sa personne. »

On sait les disgrâces qui assaillirent Louis XIV dans la dernière époque de sa vie. Plusieurs batailles perdues amenèrent des partis ennemis jusqu'aux portes de Paris. Une famine opiniâtre se réunit au fléau de la guerre pour accroître les souffrances du peuple. Un luxe insensé avait épuisé le royaume. Les impôts ne pouvaient plus suffire à l'entretien des armées , et il semblait que la misère , de plus en plus croissante , allait tarir toutes les sources du revenu public. Villars sauva la France à Denain. La paix fut conclue , et Louis XIV put continuer , dans une tranquillité humiliante , un règne pompeusement commencé , et tristement fini.

Il est présumable que les résultats graves et nombreux de l'orgueil et de l'ignorance de ce roi lui causèrent des chagrins qui avancèrent ses jours : la Nature l'avait doué d'une constitution robuste et d'un sens droit , qui laissèrent souvent à deviner son défaut d'instruction

et ses illusions du pouvoir. Ce monarque , très-malade , dit à ceux qui l'entouraient : « Je » meurs dans la foi et la soumission à l'église ; » *je ne suis pas instruit des matières qui la* » *troublent*<sup>1</sup> ; et en s'adressant aux prélats : » Je n'ai suivi que vos conseils ; j'ai fait uni- » quement ce que vous avez voulu ; si j'ai mal » fait , vous en répondrez devant Dieu , que je » prends à témoin. » Les cardinaux de Rohan et de Bissy ne répondirent que par des éloges sur sa conduite : « car il était destiné , dit Duclos<sup>2</sup> , à » être loué jusqu'au dernier instant de sa vie. »

Il ajouta ensuite : « Je prends encore Dieu » à témoin que je n'ai jamais haï le cardinal de » Noailles ; j'ai toujours été fâché de ce que j'ai » fait contre lui , mais on m'a dit que je le de- » vais faire. » On proposa alors de recevoir l'archevêque , il déclara que , loin d'y avoir de la répugnance , il le désirait : « Si ces messieurs , » dit-il , en regardant les deux cardinaux , n'y » trouvent point d'inconvéniens. » Ceux-ci , qui n'en trouvaient que trop pour eux , se retirè-

<sup>1</sup> Par son défaut d'instruction en matières religieuses , il se jeta dans les bras des jésuites , qui lui firent commettre toutes les fautes qui déshonorèrent la fin de son règne.

<sup>2</sup> *Mémoires secrets* , tome 1 , page 145.

rent dans l'embrasure d'une fenêtre pour en délibérer avec le père Le Tellier, le chancelier et madame de Maintenon. « Tellier et Bissi, continue Duclos <sup>1</sup>, jugèrent l'entrevue fort dangereuse, et la firent juger telle à madame de Maintenon.....; et tous, se rapprochant du lit, recommencèrent leurs éloges sur la délicatesse de conscience du roi, et lui dirent que cette démarche pourrait exposer la bonne cause; qu'ils approuvaient cependant que l'archevêque pût venir, s'il voulait donner sa parole au roi d'accepter la constitution. »

L'archevêque refusa les conditions, et ne put voir le monarque.

Dans la même matinée, le roi fit venir le Dauphin, et lui adressa ces paroles, qui furent encadrées au chevet de son lit, au-dessus de son prie-Dieu. « Mon cher enfant, vous allez être bientôt roi d'un grand royaume; ce que je vous recommande le plus fortement, c'est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu... Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes... Tâchez de conserver la paix avec vos voisins.

<sup>1</sup> *Mémoires secrets*, tome 1, page 146.



» *J'ai trop aimé la guerre*<sup>1</sup>; ne m'imitiez pas  
» en cela non plus que dans les *trop grandes*  
» *dépenses* que j'ai faites. Prenez conseil en  
» toutes choses, et cherchez à connaître le  
» meilleur pour le suivre toujours. Soulagez  
» vos peuples le plus tôt que vous le pourrez,  
» et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pou-  
» voir faire moi-même. » Grandes et belles le-  
çons, dont ses successeurs ne profitèrent pas.

Le roi fit entrer tour à tour les princes et princesses du sang, leur parla à tous, mais s'adressa séparément au duc d'Orléans ainsi qu'aux légitimés qu'il avait mandés les premiers.

« Le mardi 27, le roi, n'ayant auprès de lui  
» que madame la comtesse de Maintenon et le  
» chancelier, ordonna qu'on lui apportât deux  
» cassettes dont il fit tirer et brûler beaucoup  
» de papiers, et donna pour les autres ses vo-  
» lontés au chancelier. Ensuite, il demanda  
» son confesseur, et après lui avoir parlé bas,  
» il fit venir le comte de Pontchartrain, et lui  
» recommanda de faire porter son corps aux

<sup>1</sup> Aveu fardif, qui ne réparait pas les désastres que ce goût avait entraînés.

» jésuites , et de l'y placer vis-à-vis de celui de  
 » Louis XIII , son père. »

Le lendemain , il aperçut dans la glace deux domestiques qui pleuraient au pied de son lit :  
 « Pourquoi pleurez-vous ? leur dit-il : m'avez-  
 » vous cru immortel ? » Puis regardant ma-  
 dame de Maintenon : « Ce qui me console de  
 » vous quitter , c'est l'espérance que nous nous  
 » rejoindrons bientôt dans l'éternité. » Il pa-  
 raît que cet adieu ne fut pas goûté par celle à  
 qui il s'adressait , s'il est vrai qu'elle ait dit en  
 sortant : « *Voyez le rendez - vous qu'il me*  
 » *donne ! cet homme-là n'a jamais aimé que*  
 » *lui.* »

Depuis que le roi était alité , la cour se rap-  
 prochait insensiblement du duc d'Orléans ;  
 bientôt la foule avait rempli son appartement ;  
 mais , le jeudi 29 , le roi ayant paru se ranimer ,  
 le duc d'Orléans se trouva seul <sup>1</sup>.

Le surlendemain , il répéta plusieurs fois :  
 » Mon Dieu , venez à mon aide ; hâtez-vous de  
 » me secourir » , et il tomba dans un état d'a-  
 gonie. Le dimanche , 1<sup>er</sup>. septembre 1715 , à  
 huit heures un quart du matin , il expira.

<sup>1</sup> Duclos , *Mémoires secrets*.

Tels furent les derniers instans de ce roi, mélange bizarre de grandeur et de petitesse, de confiance et d'orgueil, de courage et de faiblesse, résultat nécessaire de son heureux naturel et de son défaut d'instruction.

#### §. IV.

#### RÈGNE DE LOUIS XV.

Son successeur n'avait que cinq ans. Le régent, Philippe d'Orléans, dont la conduite a fait époque dans les annales de la corruption, était un prince qui au courage militaire joignait beaucoup d'esprit, des talens variés et des connaissances supérieures à celles que reçoivent ordinairement ceux qui sont chargés de gouverner; mais ces belles qualités furent ternies par un penchant à la débauche dont il fit une habitude, lorsqu'il fut arrivé au faite du pouvoir. Le Palais-Royal devint le théâtre de ses dérèglements, et fut seul témoin des saturnales de cette époque; c'est une page de moins dans les pages scandaleuses consacrées à l'histoire de Versailles: il en restera toujours assez.

Louis xv prit les rênes du gouvernement

en 1722. La première moitié de son règne est toute brillante : une maladie menace ses jours à Metz ; un cri général de douleur et d'alarme se fait entendre dans toute la France ; les temples étaient remplis de Français qui demandaient à Dieu la guérison de leur jeune monarque ; Louis xv recouvre la santé ; et à cette occasion il est proclamé *le bien-aimé*. La seconde moitié est déshonorante : déjà séduit par sa propre cour , il tombe d'excès en excès , et devient l'esclave de ses maîtresses et de ses ministres , ou le froid spectateur de leurs intrigues , toujours basses et souvent criminelles ; il meurt , et des railleries seules accompagnent son cadavre dans son dernier séjour. Entrons dans quelques détails.

Versailles s'était gravement ressenti de l'absence de la cour pendant la régence. « Les maisons , pendant sept années , ne s'y vendaient pas le quart de la valeur qu'elles avaient acquise précédemment ; mais , Louis xv ayant constamment fait de Versailles sa principale habitation , l'ancien ordre de choses reparut <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Le Cicerone de Versailles*, page 16.

La ville reçut sous ce règne quelques accroissemens assez importans. Le nombre des habitans augmentait de jour en jour ; les espaces et le terrain perdu furent mis à profit ; on bâtit en totalité les rues à pavillon ; et les avenues de Paris et de Saint-Cloud devinrent de magnifiques faubourgs.

Mais c'est surtout dans le quartier du Parc-aux-Cerfs qu'eurent lieu les changemens les plus notables : là , tout prit une physionomie nouvelle ; et, l'église de Notre-Dame étant devenue trop petite pour ce quartier, qui s'agrandissait tous les jours, Louis xv fit exécuter le projet de celle du Parc-aux-Cerfs, qui avait été suspendu jusqu'alors. Cette église fut construite en 1726 et 1727 , avec un presbytère ; son portail fut placé du côté du nord.

Dans le même temps , le village de Montreuil s'étendait vers la ville, et formait, avec le faible écart du Petit-Montreuil du côté de Porchéfontaine , deux faubourgs très - vastes et très-commerçans.

Le château ne subit aucun changement important. Louis xv le transmit à son successeur, à peu près tel qu'il l'avait reçu à son avènement au trône.

Nous allons maintenant analyser quelques-uns des principaux événemens qui se rattachent en assez grand nombre au séjour de Louis xv à Versailles.

Louis xv, élu roi à cinq ans, ne reçut point une éducation convenable aux grands devoirs qui lui étaient imposés par ses augustes fonctions. Il répugnait à l'étude ; et l'on craignait d'affaiblir, en l'y contraignant, sa constitution déjà très-faible par elle-même. Son instruction fut donc presque aussi insuffisante que celle de son bisaïeul Louis xiv.

Bientôt on lui fit épouser la fille d'un prince détrôné, de Stanislas, roi de Pologne. Marie Lesksinski, qui, dès ses plus jeunes ans, avait été abandonnée dans l'auge d'une écurie de village, vint habiter dans le plus magnifique des palais, et s'asseoir sur le trône d'un des premiers royaumes de l'Europe.

Les premières années de cette union furent heureuses ; Louis xv était sous la tutelle de ses ministres, ou plutôt ne faisait qu'appuyer de son nom leur administration ; il était tout entier à l'intérieur de sa famille, et y trouvait la paix qui fuit trop souvent la demeure des rois.

Ainsi s'écoulèrent les belles années, les années sans taches du jeune monarque.

Ce temps fut court; et, à ces marques si expressives d'attachement qu'il ne cessait de recevoir, succédèrent bientôt les preuves non moins formelles de haine, et plus encore de mépris; aux protestations d'amour, les sarcasmes et les railleries; aux statues, les plus dégoûtantes caricatures.

Un dauphin venait de naître; la reine possédait alors tout le cœur de son mari; peut-être l'eût-elle possédé long-temps encore. Elle n'exerçait sur son esprit aucune influence fâcheuse, les ministres gouvernaient seuls l'État; mais l'affection du roi pouvait cependant se tourner vers un autre objet, dont l'ascendant pourrait finir par devenir fatal à leur ambition: on voulut prévenir le coup, et faire naître un changement dont on se promettait de maîtriser les résultats. Déjà des courtisans avaient fait auprès du roi de vaines tentatives de séduction, lorsqu'une jeune dame du rang des illustres de la cour se chargea du succès. Elle eut l'infamie de faire au roi des provocations si pressantes, que le jeune roi, violenté, succomba; et la provocatrice, fière

de son triomphe, se hâta d'aller impudemment en offrir les preuves aux yeux de ses instigateurs; elle reçut des applaudissemens, et devint la maîtresse du roi <sup>1</sup>. A celle-ci succédèrent tour à tour ses trois sœurs. On rougit d'avoir de telles turpitudes à raconter. La carrière du libertinage fut ouverte à Louis xv; il la parcourut tout entière, et ne la quitta qu'à la mort.

On a accusé le cardinal Fleury d'avoir favorisé les premiers actes de débauche de ce monarque; cette accusation est sans fondement. Il est certain que ce prélat fit des remontrances au roi, qui les repoussa avec fierté; alors Fleury laissa faire ce qu'il ne pouvait empêcher.

Quatre dames de la cour, toutes sœurs, furent donc successivement les maîtresses du roi : c'est aux deux premières qu'on doit l'in-

<sup>1</sup> Je dois ajouter que cette dame, dont l'effronterie était comparable à celle de la dernière prostituée, se repentit, devint dévote et même pieuse. Elle fréquenta assidûment les églises, et soulagea les pauvres. Un jour, dans l'église de Saint-Roch, ayant dérangé quelques personnes pour se placer, un brutal dit presque à haute voix : *Voilà bien du train pour une p....*, elle répliqua modestement : *Puisque vous la connaissez, priez Dieu pour elle.*



vention de ces petits soupers dans des réduits solitaires accessibles aux seuls confidens, désignés sous le nom de *petits appartemens*. Louis xv, enchanté de la découverte, en fit pratiquer dans tous ses châteaux; ils furent également destinés aux plaisirs de l'amour:

Louis xv croyait de bonne foi effacer par des pratiques de dévotion le scandale de sa conduite. Jamais, au milieu de ses plus grands désordres, il ne manqua de dire ses prières du matin et du soir; il entendait régulièrement la messe tous les jours; il avait alors un livre d'heures d'où il ne levait pas les yeux; et le mouvement de ses lèvres marquait qu'il articulait chaque mot; assidu à vêpres, au sermon, au salut, ce prince était plein de vénération pour les prêtres, d'horreur pour les indévots.

Quand il allait, soit dans ses petits appartemens, soit dans la maison du Parc-aux-Cerfs, où se trouvaient souvent renfermées de jeunes filles que ce roi avait fait enlever violemment de la demeure maternelle, il leur enseignait le catéchisme; et, avant de les admettre dans sa couche, il leur faisait réciter leurs prières. Ce mélange de débauche et de dévotion se retrouve dans la conduite de plusieurs rois.

Aux quatre sœurs succédèrent d'autres maîtresses, dont la plus connue fut madame Le Normand d'Estiole, fameuse sous le nom de *marquise de Pompadour*. Depuis long-temps cette jeune femme, bercée de fausses idées par sa mère, aspirait à l'honneur ou plutôt à la honte d'être la concubine du roi. Elle affectait de se trouver sur son passage. Un jour, le roi et toute la cour s'étant rendus à un bal donné à l'hôtel-de-ville de Paris, elle ne manqua point de s'y rendre. A la faveur de son déguisement elle approcha du roi, lui fit des agaceries et parvint à piquer sa curiosité. Elle se démasqua ; puis, par un raffinement de coquetterie, elle s'échappa dans la foule en laissant tomber le mouchoir qu'elle tenait à la main ; le roi le ramassa aussitôt, et, ne pouvant atteindre du bras la belle fugitive, le lui jeta le plus civilement qu'il put ; et l'on entendit aussitôt dans tous les coins de la salle : *le mouchoir est jeté*.

Le premier valet de chambre et un écuyer furent chargés, de concert avec le duc de Richelieu, de prendre les arrangemens les plus prompts pour mettre le monarque à même de jouir des charmes de la nouvelle sultane.

Admise dans son vil emploi, ses charmes ne produisirent que très-peu d'effet sur le monarque dégoûté ; il la dédaigna ; elle revint en pleurs auprès de sa mère. Bientôt elle intrigua auprès des ducs, des valets de chambre. Les seigneurs de la cour, quoiqu'illustres, ne rougissaient pas alors de remplir auprès du roi l'infâme emploi de Proxénète. Leurs intrigues réussirent ; et madame Le Normand d'Estiole fut maîtresse déclarée.

Le premier acte de la favorite fut de faire exiler son mari dont le caractère ne se serait pas accommodé de la nouvelle fortune de sa femme.

Bientôt, par ses talens, par son intrigue et par son art merveilleux d'amuser Louis xv, elle prit sur ce roi, et conserva jusqu'à sa mort, à peu près le même empire qu'avait exercé madame de Maintenon sur Louis xiv. Le roi ne sortit de la tutelle du cardinal de Fleury que pour tomber sous celle de la marquise de Pompadour. Pendant toute sa vie, elle régla la destinée et du monarque et de la France ; elle fit et défit les ministres, décida de la guerre et de la paix, et peupla les prisons de ses victimes.

Cette conduite attira sur Louis xv la haine que les Français portaient à la Pompadour ; mais la passion du roi s'usait. Sa maîtresse ne s'occupa plus que de servir ses goûts ; elle lui céda sa maison du Parc-aux-Cerfs. Sa complaisance , ses intrigues la maintinrent en faveur. Ce ne fut point l'amour , mais l'avidité des richesses et du pouvoir qui attachait la Pompadour ; ce n'était pas non plus de l'amour que le roi ressentait pour elle, il cédait à une ancienne habitude. Les liens qui unissaient ces deux êtres se trouvaient fort relâchés, lorsque , le 15 avril 1764, ils furent rompus par la mort de madame de Pompadour. Le roi en fut peu affecté ; et, placé à une des fenêtres du château de Versailles, il contempla d'un œil sec le convoi de sa favorite.

On ne pourrait compter les sommes que ses parens retirèrent de sa succession : la seule vente de son mobilier dura un an. C'était un spectacle où l'on allait par curiosité. On y trouvait continuellement des objets extrêmement rares qu'on n'avait vus nulle part. Il semblait que toutes les parties du monde se fussent rendues tributaires du luxe de la marquise.

Parmi les nombreuses épitaphes auxquelles

cette mort donna lieu , il faut remarquer la suivante ; mais pour l'entendre il est nécessaire de savoir que le nom de fille de madame de Pompadour était *Poisson*, et que cette favorite était sujette à une infirmité appelée *fleurs blanches*.

*Hic piscis regina jacet, quæ lilia suxit  
Per nimis ; an mirum si floribus occubat albis ?*

Il en est une plus sanglante encore que nous nous dispenserons de transcrire. Elle est connue de la plupart des lecteurs.

On crut que Louis xv, après la mort de la Pompadour, et notamment après celle de la reine, avait fait un retour sur lui-même et allait s'imposer une conduite plus régulière. Vain espoir ! Toujours dévot et toujours débauché, il ne manquait pas d'aller à la messe et au sermon, et de fréquenter son sérail du Parc-aux-Cerfs ; et laissant le gouvernement dans des mains d'hommes vicieux, il se livra plus que jamais aux excès variés de la débauche <sup>1</sup>.

Ce fut bientôt après que parut à la cour la

<sup>1</sup> Voyez *Histoire de Paris*, tome v. Là, j'ai aussi raconté la tentative d'assassinat par l'émissaire des jésuites, Damiens : je ne reviendrai pas sur ce point historique.

fameuse Du Barry, qui mit le comble aux désordres.

Louis xv, depuis la mort de sa dernière maîtresse, était dans un état d'insouciance et de satiété; chaque jour, de nouveaux caprices lui soumettaient ou des femmes de la cour, ou de simples grisettes dont la faveur n'était qu'éphémère.

La cour abondait alors en personnages dont l'unique emploi était de pourvoir aux plaisirs du monarque. Entre ceux-ci se trouvait un certain Lebel, premier valet de chambre du roi, et spécialement chargé du rôle de pourvoyeur. C'est ce Lebel qui fit la découverte de celle qui devait fixer les goûts du roi.

On ne connaît pas bien l'origine de cette femme dont les destinées offrent une bizarrerie si grande. Il est certain toutefois que, venue à Paris de bonne heure, elle fut placée dans la communauté de saint Aure, où on lui reprocha bientôt de lire de vilains livres et de les faire lire aux autres pensionnaires.

Manon Vaubernier, c'est son premier nom, quitta bientôt la communauté et se retira à Vitry avec sa mère. Là, un père *Ange*, picpus, qui, suivant quelques-uns, était le père

de Manon et qui la traitait lui-même comme sa nièce, la plaça chez une vieille dame en qualité de demoiselle de compagnie. Mais la vieille dame, ayant découvert des liaisons secrètes entre Manon et ses deux fils, renvoya la demoiselle de compagnie.

En sortant de cette maison, Manon fut placée chez une marchande de modes ; c'est là qu'elle vit un jour une dame Gourdan, surintendante des plaisirs de la cour et de la ville. Manon fréquenta bientôt l'hôtel de la Gourdan, qu'on nommait alors *la petite comtesse*.

Dans la maison de la marchande de modes, demeurait aussi un commis de la marine, jeune et riche ; Manon, qui avait reçu des leçons de dessin, crayonna, autant que la chose était possible, les traits de ce jeune homme sur une feuille de papier et l'attacha à la porte de M. Duval : ainsi se nommait le jeune homme. Celui-ci écrivit au bas : *Je voudrais bien connaître l'auteur*. Le soir il trouva un second portrait, celui de Manon, avec ces mots : *C'est moi*. Le lendemain Duval entre chez la marchande de modes, observe les physionomies ; la petite Manon sourit, et le soir elle lit ces mots écrits sur sa porte : *Quand mon maître pourra-t-il*

*m'achever de plus près ?* Manon répond sans perdre de temps : *Votre peintre ira déjeuner chez vous dimanche , à neuf heures ; laissez votre porte entr'ouverte.* C'était mener les affaires grand train.

L'entrevue eut lieu ; mais Manon fut inflexible sur un point ; elle consentait à se rendre , mais après capitulation. Duval tourne alors ses vues d'un autre côté , et écrit à la modiste « que son obstination l'a mis dans le » cas de lui préférer une femme qu'avec un » peu plus de complaisance elle l'aurait facilement engagé à lui sacrifier. » Manon répond « qu'une jeune fille de seize ans a toujours » mieux valu , vaut et vaudra toujours mieux » qu'une grosse *coche* de quarante ans , fût-elle issue du sang des Bourbons. » On ne se décide qu'avec peine à rappeler de semblables grossièretés ; mais elles peignent , mieux que tout ce qu'on pourrait dire , le caractère et les mœurs des personnages qu'on veut faire connaître.

Manon , retirée chez sa mère , qui venait de se remarier , fit la connaissance d'une marquise Duquesnoi qui donnait à jouer deux fois par semaine , et qui , pensant que la présence de



la demoiselle pourrait lui attirer plus nombreuse compagnie , la prit avec elle et la garda pendant dix-huit mois.

Là, venait souvent un certain comte du Barry, très-répandu dans ce qu'on nommait alors *le grand monde*. Du Barry proposa à Manon de devenir la souveraine de son hôtel , où elle verrait des marquis , des ducs , des princes même. Les propositions du comte furent acceptées.

Dans cet hôtel Manon vit Lebel : c'est de là qu'elle passa dans le lit du monarque ; mais Lebel , qui était loin de penser sans doute que les charmes de Manon exerceraient plus tard un empire assez grand sur le roi pour l'attacher irrévocablement à elle , la lui avait présentée comme la femme d'un homme de condition. Lorsqu'il vit l'influence que prenait chaque jour la favorite , il craignit que la vérité vînt à se découvrir , et par là de perdre sa faveur ; il se jeta aux pieds du roi et lui dit qu'il avait été trompé ; que Manon n'était ni mariée ni de condition. « Tant pis, dit le roi : » qu'on la marie donc promptement , afin que » je sois dans l'impossibilité de faire quelque » sottise. » Et , au bout de huit jours , le mariage fut conclu avec le frère de celui-là

même des mains duquel le roi l'avait reçue, avec Guillaume dit du Barry.

C'est ainsi qu'on vit une fille perdue s'asseoir, en quelque sorte, sur le trône, ruiner le trésor public pour étaler un luxe de reine, et faire dépendre de ses caprices le destin de la nation. C'est ainsi qu'une femme, reste impur de la prostitution, aidée des d'Aiguillon, des Richelieu, des Maupeou, des Terray, enfonça de plus en plus la France dans l'abîme de maux dont une révolution générale pouvait seule la tirer.

Cependant la du Barry n'était point encore maîtresse en titre : il lui manquait la présentation ; et cette cérémonie suprême rencontrait beaucoup d'opposition de la part des princes et des princesses. Pour la première fois peut-être, Louis xv témoigna une fermeté constante ; et la présentation fut décidée. Mais alors s'offrit une autre difficulté : il fallait trouver une femme qui se chargeât du cérémonial.

Il existait alors à Paris une madame de Béarn, fille de qualité et veuve d'un garde-du-corps, poursuivant un procès duquel dépendait toute sa fortune ; elle était alliée aux Richelieu et aux d'Aiguillon ; ceux-ci lui firent d'abord gagner son procès. Cette circonstance

et cent mille livres qui lui furent promises la firent passer pardessus toutes les convenances, et la déterminèrent à présenter à la cour madame du Barry.

La favorite, dans les premiers temps, éprouva quelques contrariétés; mais elle en triompha aisément; bientôt même elle eut une cour. Le roi soupait tous les soirs chez sa maîtresse dont les cartes d'invitation portaient : *S. M. m'honorera de sa présence*. On vit insensiblement les comtesses, les marquises, les duchesses, les princes du sang venir grossir la cour de la du Barry. Dès-lors son triomphe fut complet; et le renvoi du duc de Choiseul, regretté de la France entière, en fut une preuve<sup>1</sup>.

Depuis cette époque tout fut confusion et pillage dans l'administration. Du Barry *le roué*, accusé d'avoir tiré sur le banquier de la

<sup>1</sup> Voici la lettre que lui écrivit Louis xv : « Mon cousin, » le mécontentement que me causent vos services me force » à vous exiler à Chanteloup, où vous vous rendrez dans » vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus » loin, sans l'estime particulière que j'ai pour madame la du- » chesse de Choiseul, dont la santé m'est intéressante. Pre- » nez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre » parti. Sur cela, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait » en sa sainte grâce. » Les témoignages de l'estime publique vengèrent le duc d'une disgrâce aussi dure.

cour, se récriait de n'avoir encore touché que deux millions trois cent mille livres. Le banquier de la cour, dans ses comptes, prenait en effet pour comptant les mandats du comte. Il était naturel que celui-ci profitât de son crédit; et il en usait largement. Le roi lui avait donné en outre un marquisat de cent mille livres de rente; et, quelque temps plus tard, le comte se vantait d'en être à son cinquième million<sup>1</sup>.

Le mari de la comtesse avait aussi reçu soixante mille livres de rente, à condition qu'il ne mettrait plus les pieds dans Paris.

De son côté, la favorite puisait à son gré dans le trésor; les ministres faisaient des dépenses énormes: comment l'État n'eût-il pas penché vers sa ruine!

La comtesse cherchait, autant qu'elle le pouvait, à étourdir le roi par de nouvelles orgies. Les ministres, toujours chancelans, ne s'occupaient qu'à mettre la favorite dans leur parti pour renverser leurs adversaires.

Cependant, au comble de sa faveur, la du Barry ne pouvait échapper à la haine de la na-

<sup>1</sup> Un jour il perdit au jeu, sur parole, sept mille louis; mes amis, dit-il à ses créanciers, que cela ne vous inquiète pas: *Frérot* paiera tout: c'est ainsi qu'il nommait Louis xv.

tion tout entière. D'abord cette haine s'était manifestée par des épigrammes , par des chansons sur sa conduite passée <sup>1</sup>. Plus tard , un chevalier de Morande , réfugié en Angleterre , publia un ouvrage intitulé : *Mémoires secrets d'une femme publique , ou Essais sur les aventures de la comtesse du Barry , depuis son berceau jusqu'au lit d'honneur* <sup>2</sup>.

Plus tard enfin les choses prirent un caractère plus grave ; et , à mesure que le monarque approchait de sa fin , les princes , et à leur exemple toute sa cour , s'éloignaient de la favorite. Un jour , dans un sermon , l'abbé de Beauvais , résolu d'avoir un évêché ou d'aller

<sup>1</sup> Le comte Lauraguais prit une fille de la rue Saint-Honoré , lui donna une maison , et la fit publiquement appeler la *comtesse du Tonneau*. La comtesse Du Barry rit beaucoup de la plaisanterie , mais la pauvre comtesse du Tonneau fut mise à la Salpêtrière ; et le comte de Lauraguais fut obligé de fuir à Londres.

<sup>2</sup> Le chevalier de Morande menaçait de publier un nouvel écrit : on envoya en Angleterre un affidé chargé d'offrir du manuscrit quarante mille livres. La négociation ne réussit pas ; mais Beaumarchais s'en chargea ; et il eut le manuscrit pour cinquante mille livres comptant , et la promesse , de la part du gouvernement français , d'une pension de deux cents livres sterling , dont moitié réversible , après la mort du chevalier , sur la tête de sa femme.

à la Bastille , s'étendit sur les mœurs de Salomon , et laissa à chacun le soin de faire les applications. « Ce monarque , disait-il , rassasié de volupté , las d'avoir épuisé , pour réveiller ses sens flétris , tous les genres de plaisirs qui entourent le trône , finit par en chercher d'une espèce nouvelle dans les vils restes de la corruption publique. » L'abbé fut nommé évêque de Senez.

Mais le moment approchait où Louis xv allait quitter le trône avec la vie. Depuis longtemps , il était triste et mélancolique ; ceux qui l'entouraient résolurent de le tirer de cet état , de le rappeler au goût du plaisir ; et ils tinrent chez la du Barry un comité dans lequel on décida qu'il fallait faire un voyage à Trianon.

On fit alors connaître au roi la fille d'un concierge que la comtesse crut propre à dissiper la mélancolie du monarque ; les menaces et les promesses furent prodiguées ; la jeune fille partagea la couche du prince. Elle portait dans son sein le germe de la petite vérole ; le roi en fut atteint , et ramené malade à Versailles.

Son état ne paraissait pas encore dangereux ; et la du Barry ne quittait pas un instant le chevet de son lit.

Mais la maladie faisait des progrès ; le roi demanda que la comtesse se retirât ; puis , portant un regard sur sa conduite passée , il dit « qu'il » était fâché d'avoir donné du scandale à ses su- » jets ; qu'il ne voulait vivre désormais que pour » le soutien de la religion et le bonheur de ses » peuples. » Belles et tardives résolutions !

## §. V.

## RÈGNE DE LOUIS XVI.

Ici les choses vont prendre un caractère différent. Louis xv a légué à son successeur un État ruiné, des ministres intrigans ou ineptes, une cour corrompue et méprisée ; c'est alors , entouré de ces élémens de destruction , que Louis xvi va prendre les rênes du gouvernement.

Les premières années du règne de Louis xvi furent assez paisibles , et Versailles se ressentit de ce calme momentané. Des accroissemens assez considérables eurent lieu du côté du nord ; à la même époque fut effectuée la réunion des deux Montreuil à la ville. C'est sous Louis xvi que fut élevée , en 1777 , la salle de spectacle connue sous le nom de *théâtre Mon-*

*tansier* ; c'est en 1788 que son plafond , qui n'avait pas assez d'élévation , fut remplacé par une voûte en grisaille en forme de parasol. C'est sous Louis xvi que furent construits plusieurs autres édifices publics , qui , s'ils n'ont pas le même éclat , la même richesse dans leur construction , présentent du moins plus d'utilité dans leur destination ; c'est sous Louis xvi enfin que furent replantés les jardins du château.

Ce prince monta sur le trône en 1774 ; les circonstances étaient difficiles ; et peut-être avait-il déjà raison de s'écrier en apprenant la mort de son aïeul , qui l'appelait à la royauté : *O mon Dieu , quel malheur pour moi !*

Louis xvi appela au ministère les hommes que l'opinion publique lui désigna comme les plus propres à réparer les maux de l'État. Vergennes eut le département des affaires étrangères ; Turgot , qui s'était fait remarquer dans son intendance de Limoges , dirigea les finances ; Malesherbes , connu par sa probité , fut employé dans le conseil ; sous leur administration , les affaires semblèrent se rétablir un instant ; le crédit national reprit ; et l'on osa concevoir l'espoir d'une prospérité durable. On



remboursa vingt-quatre millions de la dette exigible , cinquante de la dette constituée , et vingt-huit des anticipations ; mais la plaie était profonde , et ne pouvait se cicatriser. Il fallait un remède prompt et énergique : plusieurs furent essayés sans succès. Le mal empirait chaque jour ; et , lorsqu'il fut parvenu à son dernier période , on fut obligé d'en venir à reconnaître ce grand principe proclamé par tous les hommes de bonne foi : que la vie de la nation est dans la nation même , que c'est là qu'il faut l'aller chercher ; les états-généraux , demandés avec tant d'instances , furent enfin convoqués à Versailles <sup>1</sup>.

Ce fut un beau spectacle que cette représentation nationale assemblée pour cicatriser les plaies de l'État , et demander à son roi le redressement des abus sans nombre sous lesquels elle gémissait ; tous les ordres étaient d'accord sur un point : tous désiraient des changemens ; mais déjà l'on pouvait remarquer une contradiction frappante dans les espérances et dans les prétentions de chacun.

<sup>1</sup> On sentira facilement pourquoi nous passons de suite à la convocation des états-généraux.

Tout ce qu'on fit dans les jours suivans ne contribua qu'à mettre au plus grand jour cette divergence d'opinions.

On s'efforça d'abord de rendre aussi apparente que possible la division de la nation française en trois ordres, en assignant à chacun un costume particulier, approprié à d'autres temps, à d'autres mœurs.

Le 5 mai 1789, la vaste salle des Menus, disposée avec toute la magnificence possible, reçut les députés pour la séance d'ouverture. Le clergé et la noblesse, en grand costume, occupaient les deux côtés; derrière les deux premiers ordres étaient les membres du tiers-état, vêtus de noir. Outre cette distinction humiliante, on avait encore affecté aux plébéiens une porte de derrière, dont l'accès n'était abrité que par un hangar sous lequel ils restèrent entassés pendant plusieurs heures, tandis que les députés de la noblesse et du clergé partageaient avec le roi l'honneur d'entrer par la porte principale. Voilà de ces faits peu importans en apparence, mais qui entraînent souvent d'immenses résultats.

Le chancelier, dans son discours, dit : « Le

» roi s'en rapporte aux vœux des états pour  
» recueillir des voix. » Le tiers pensa que voter par ordre, c'était lui enlever l'avantage qui lui était assuré en votant par tête, puisque les députés de cet ordre étaient égaux en nombre à ceux des deux ordres réunis ; et, le soir même, il décida que les députés du clergé et de la noblesse se réuniraient à lui pour procéder à la vérification des pouvoirs respectifs, et que les votes seraient comptés par tête. Dès lors le gant fut jeté.

Une proclamation royale convoquait pour le lendemain, 6 mai, les trois ordres, dans le local destiné pour les recevoir. Les députés du tiers seuls s'y trouvèrent ; le lendemain et les jours suivans, les députés du tiers attendirent encore vainement ceux des deux autres ordres, qui, réunis chacun dans une salle particulière, prétendaient que les pouvoirs de chaque député fussent vérifiés par l'ordre seul auquel ils appartenaient.

Enfin, lassés de tant de longueurs, les députés du tiers, fiers de la force que leur prêtait l'opinion publique, soutinrent leurs prétentions avec fermeté ; quelques membres du clergé se réunirent à eux ; le 17 mai, ils déclarè-

rent que « l'œuvre de la restauration nationale pouvait et devait être commencée sans retard par les députés présents », et ils se constituèrent en *Assemblée nationale*.

Bientôt, dans la chambre du clergé, la majorité fut d'avis de se réunir à cette assemblée ; la noblesse luttait encore, lorsque la cour, alarmée de la force et de la considération dont l'assemblée nationale était entourée, prit des mesures pour en arrêter l'effet.

Le 20 juin, les députés, se rendant à leur salle, trouvent les portes fermées et gardées par des soldats. Ils protestent ; et l'assemblée nationale de France se retire dans un jeu de paume « dans un lieu témoin d'escrimes » et de jeux, et qui allait l'être des destinées de l'empire <sup>1</sup>. » Là fut pris l'arrêté suivant : « L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, etc..., rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'as-

<sup>1</sup> Bailly, *Mémoires*, tome 1, page 187 (collection des frères Baudouin).

» semblée nationale, etc. » Tous les membres présens prêtèrent serment de ne jamais se séparer et de se réunir partout où les circonstances l'exigeraient, et ce serment fut confirmé par leur signature.

Cependant, le comte d'Artois envoya dire au maître de la salle qu'il jouerait à la paume le lendemain 22<sup>1</sup>. Celui-ci, intimidé, parce qu'on lui avait durement reproché sa condescendance, prévint les députés qu'il ne pourrait leur prêter sa salle pour tenir leur séance. Ils allèrent alors occuper l'église Saint-Louis, où les députés qui n'avaient pas assisté à la séance du jeu de paume vinrent encore prêter serment. Bientôt enfin la majorité du clergé vint demander à se réunir.

Le lendemain 23 était fixé pour la tenue d'une séance royale. Là le roi recommanda aux deux premiers ordres de proposer « une réunion d'avis et de sentimens », et le garde-des-sceaux lut une déclaration qui annulait « les délibérations prises par *l'ordre du tiers-état*, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui

<sup>1</sup> Ferrières, *Mémoires*, tome 1, pages 55 et 56 (collection des frères Baudouin).

» auraient pu s'ensuivre comme illégales et in-  
» constitutionnelles. » Le roi termina ensuite  
son discours en disant : « Je vous ordonne ,  
» Messieurs , de vous séparer tout de suite , et  
» de vous rendre demain matin chacun dans  
» les chambres affectées à votre ordre , pour y  
» reprendre vos séances. »

La noblesse et une partie du clergé obéirent ;  
le reste de l'assemblée demeura dans la salle ,  
pensant que la nation en corps ne pouvait  
recevoir d'ordres <sup>1</sup>. C'est là que Mirabeau ,  
lorsque le grand-maître des cérémonies vint  
sommer l'assemblée d'exécuter les ordres du  
roi , prononça ces paroles devenues célèbres :  
« *Allez dire à ceux qui vous envoient que*  
» *nous sommes ici par la volonté du peuple ,*  
» *et que nous n'en sortirons que par la puis-*  
» *sance des baïonnettes.* » L'assemblée déclara  
qu'elle persistait dans ses précédens arrêtés ,  
décréta que la personne des députés était in-  
violable , et que ceux qui se prêteraient à des  
attentats contre eux seraient déclarés traîtres à  
la nation et coupables de crime capital.

Tandis que ces choses se passaient à Ver-

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, tome I, page 214.

sailles , le régiment des gardes-françaises criait à Paris *vive le tiers-état!* Les autres troupes suivaient cet exemple , et les murs de la Bastille tombaient sous les attaques des citoyens.

Cependant le roi avait fait rassembler autour de Versailles une armée de dix mille hommes , sous le commandement du maréchal de Broglie. L'assemblée avait réclamé plusieurs fois contre cette mesure ; mais elle n'avait pu obtenir du roi une réponse satisfaisante.

La cour avait fixé la nuit du 13 au 14 pour l'arrestation de plusieurs députés. « Les » régimens de royal-allemand et de royal-étranger avaient ordre de prendre les armes ; les » hussards s'étaient postés sur la place du château ; les gardes-du-corps occupaient les » cours. A ces préparatifs menaçans la cour » joignait un air de fête...

» On fit jouer la musique des deux régimens.  
 » Les soldats , auxquels on n'avait pas épargné  
 » le vin , formèrent des danses ; une joie insolente et brutale éclatait de toutes parts :  
 » une troupe de femmes , de courtisans , se livrait à un insultant triomphe <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Ferrières , tome 1 , page 130.

Ces fêtes avaient lieu à l'orangerie ; l'assemblée les connaissait ; elle savait que la salle des états devait être entourée , et que les députés que leur patriotisme avait fait désigner pour victimes devaient être enlevés de force du milieu de leurs collègues ; elle savait enfin qu'elle devait être dissoute par le roi.

Le 15 , les députés étaient à leur poste dès huit heures du matin ; une adresse fut décrétée ; mais à peine la députation fut - elle sortie de la salle , qu'on reçut avis que le roi allait se rendre à l'assemblée. Les événemens de Paris étaient connus.

Le roi vint en effet annoncer qu'il se confiait à l'amour de ses sujets ; qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. « Je vous autorise , ajoutait-il , et vous » invite à faire connaître mes résolutions à la » capitale. » Ce discours fut couvert d'applaudissemens ; et l'assemblée entière se leva pour reconduire le roi dans son palais.

Cependant Paris s'était affranchi de la dépendance royale : une nouvelle organisation municipale avait remplacé l'ancienne , et une milice nationale s'était formée. On craignait à chaque instant une excursion des Parisiens.



Alors, plusieurs personnes de la cour, et entre autres les princes, partirent de Versailles et se retirèrent hors de France.

Cependant l'assemblée nationale décrétait les droits de l'homme et l'abolition de tous les titres et privilèges, au grand déplaisir de la cour et du roi qui refusa son assentiment à la déclaration des droits et aux premiers articles de la constitution.

Ainsi, l'assemblée et la cour étaient sans cesse en opposition ouverte; cette opposition prit un nouveau degré de force dans les premiers jours d'octobre; la discussion sur le *veto* fut le prétexte de beaucoup d'agitation; la cour crut avoir à craindre quelque chose de cette effervescence générale, et appela de nouvelles troupes à Versailles. A leur arrivée, les gardes - du - corps donnèrent aux officiers un repas où furent aussi invités les officiers des cent-suisse, des gardes-suisse, des chasseurs des Trois-Évêchés et de la milice bourgeoise. Ce repas eut lieu le 1<sup>er</sup> octobre. Les convives, livrés d'abord à la joie, ensuite exaltés par le vin et inspirés par des personnages puissans, firent des extravagances, et se portèrent à des excès. La cocarde et l'habit nationaux furent insultés.

A Paris, on se raconta les scènes de Versailles, on exagéra tout; bientôt des groupes se formèrent dans tous les quartiers de la ville; et des agens d'une puissance ennemie, qui avait froidement résolu la ruine de la monarchie française, profitèrent du mécontentement général, soulevèrent une masse effroyable de peuple qui criait : *du pain ! du pain ! à Versailles !*

Une troupe d'hommes et de femmes, armés de fourches, de piques, de bâtons, se réunirent aux Champs-Élysées et se mirent en marche. La place de Grève était couverte d'individus qui répétaient : « Le peuple est malheureux : » la source du mal est à Versailles; il faut aller chercher le roi et l'amener à Paris; il faut exterminer le régiment de Flandre et les gardes-du-corps qui ont osé fouler aux pieds la cocarde nationale..... »

Le général Lafayette tenta en vain d'apaiser l'effervescence; il sentit la nécessité de suivre l'attroupement afin de le contenir et d'en régulariser les mouvemens

Vers les cinq heures et demie, l'attroupement formé aux Champs-Élysées entra dans Versailles; aussitôt la générale bat, toutes les

troupes et la garde nationale sont sous les armes ; la municipalité s'assemble ; les gardes-du-corps sont à cheval et se forment en escadrons sur la place d'armes.

Pendant ce temps, les Parisiens, dispersés par le mauvais temps, s'étaient réfugiés en grande partie dans les galeries de l'assemblée nationale. Les hommes étaient assez calmes, mais les femmes ne pouvaient se contenter d'un rôle passif<sup>1</sup>, toutes voulaient entrer dans la salle ; enfin elles conviennent d'un certain nombre ; la députation entre, et leur orateur (Maillard) s'écrie : « Le peuple manque de » pain depuis trois jours ; il est au désespoir ; » il a le bras levé ; il se portera sûrement à » quelques excès. Nous demandons la permis- » sion de fouiller dans les maisons suspectées » de recéler des farines ; et c'est à l'assemblée » à épargner l'effusion du sang..... Nous vou- » lons le renvoi du régiment de Flandre et une » satisfaction de l'insulte faite à la cocarde na- » tionale. Nous obligerons tout le monde à la » porter..... »

Quelques momens après, un militaire pari-

<sup>1</sup> Bailly, tome III, pages 80 et 81.

sien , à la tête d'un peloton de femmes , veut pénétrer dans la cour du château ; les gardes-du-corps s'y opposent ; et quelques-uns d'entre eux le frappent de coups de plat de sabre ; celui-ci crie qu'on veut l'assassiner, et appelle à son secours la milice de Versailles. On répond de tous côtés que les gardes-du-corps chargent le peuple ; la milice fait avancer deux canons ; le peuple attaque les gardes , et la milice fait sur eux un feu de mousqueterie.

Alors une troupe d'hommes et de femmes proposent d'attaquer le château ; mais la nuit vint sur ces entrefaites mettre un terme à ces scènes déplorables , sans pour cela calmer l'agitation.

J'ai dit dans un autre ouvrage <sup>1</sup> qu'une partie des femmes restées dans l'assemblée nationale y passa la nuit ; que d'autres , pour se mettre à l'abri de la pluie , s'étaient réfugiées dans des églises , dans des corps-de-garde , dans des cabarets ; que d'autres enfin , groupées avec les hommes féroces qui les accompagnaient , méditaient sur les moyens d'exécuter les crimes qu'il leur restait à commettre.

<sup>1</sup> *Esquisses historiques sur la révolution* , tome 1 , page 316.

Lorsque, vers minuit, les députés se rendirent à leur séance, ils trouvèrent la salle pleine d'étrangers. Des femmes, en grand nombre, remplissaient les loges et les places des députés, où elles chantaient, buvaient et vociféraient. La salle retentissait de ce cri : *du pain ! du pain !* Les députés furent même insultés par quelques furieux.

Cependant l'armée parisienne, conduite par le général Lafayette, arrivait à Versailles. La ville, la cour et les magistrats furent un peu rassurés ; mais leur sécurité fut de peu de durée.

A six heures du matin une foule de femmes et d'hommes s'élança brusquement dans les rues, et marche vers le château, dont la garde avait été refusée à la milice parisienne. Les brigands pénétrèrent facilement dans les cours ; une femme injurie un garde-du-corps placé à une fenêtre ; celui-ci fait feu et tue un volontaire parisien. La fureur des assaillans redouble ; ils saisissent un garde-du-corps, lui coupent la tête et la placent au bout d'une pique.

Pendant que la cour du château était le théâtre de ces scènes sanguinaires, une autre troupe de femmes et de bandits se dirigeait vers l'appartement de la reine, et éclatait en

injures atroces contre elle. Tout cède à leur fureur : plusieurs gardes - du - corps tombent sous leurs coups ; mais enfin le général Lafayette arrive ; ses troupes s'emparent du château ; et les brigands et les femmes les plus déterminées se retirent à la hâte , et marchent vers Paris , emportant comme un trophée les têtes de deux gardes-du-corps.

Dès lors Versailles fut plus tranquille ; la fraternité s'établit entre la garde parisienne et les gardes-du-corps ; l'on n'entendit plus que les cris de *vive la nation ! vive le roi ! vive la reine ! vivent les gardes-du-corps ! vive le général !* Cet autre cri , qui devint presque général , se fit entendre : *le roi à Paris !* Alors le roi se présente au balcon et dit au peuple : « Mes amis , j'irai à Paris avec ma femme et » mes enfans ; c'est à l'amour de mes bons et » fidèles sujets que je confie ce que j'ai de plus » précieux. »

Le départ eut lieu à une heure après-midi ; et , comme l'assemblée nationale avait décrété qu'elle « était inséparable de la personne du » roi pendant la session , » une députation de cent membres accompagna le monarque dans la capitale , et , quelques jours après , l'assemblée

entière quitta Versailles , et alla s'établir à Paris , qui fut désormais le lieu de ses séances.

La même faction qui avait souillé par des meurtres les premiers jours de la révolution à Paris , qui avait poussé une masse de peuple à se porter à Versailles , arma les bras de ses horribles agens pour ensanglanter encore cette dernière ville.

Le 9 septembre 1792 , des prisonniers d'Orléans furent conduits à Versailles. Au moment où les voitures qui contenaient ces malheureux entraient dans la ville par la route de l'Orangerie , une troupe d'hommes étrangers entoure les voitures et leur escorte , en criant : *à bas les aristocrates ! il faut les égorger !* Ils s'avancent dans ce dessein ; deux fois repoussés , ils reviennent à la charge. Le nombre de ces assaillans augmente. Alors l'agitation n'a plus de bornes ; les trois pièces de canon qui précédaient la troupe avaient à peine dépassé la grille de l'Orangerie , que les portes en furent refermées ; et cette troupe féroce , se jetant sur les voitures sans défense , massacra tous les prisonniers qu'elle put saisir. De cinquante-cinq qu'ils étaient , trois seulement échappèrent à la mort. Parmi les victimes on comptait MM. Ber-

trand , l'évêque de Perpignan , le commandant de la même ville , le juge de paix Larivière et le duc de Brissac , pair de France et gouverneur de Paris.

Les meurtriers ne bornèrent pas là leurs exploits : ils se portèrent dans les prisons de Versailles et assassinèrent un grand nombre de détenus. Le maire , des magistrats et plusieurs habitans de la ville firent des efforts héroïques , s'exposèrent vingt fois à la mort pour les contenir. Leurs efforts ne furent pas entièrement sans succès ; mais ils ne purent détourner tous les coups des assassins ; et le sang humain fut répandu en abondance.

« Long-temps tourmentée par les différentes » factions qui se sont tour à tour arraché le » gouvernement depuis la grande catastrophe » de 1793 , dit l'auteur du *Dictionnaire histo-* » *rique des Environs de Paris* , la ville de Ver- » sailles , avec le reste de l'empire , sembla » enfin retrouver le calme et la tranquillité » lors de l'établissement du consulat. » Pendant la durée de l'empire , Versailles ne fut le théâtre d'aucun événement remarquable. Le silence de l'histoire est pour les villes un indice de paix et de bonheur.



Toutefois, Versailles donna les plus grandes preuves de dévouement au gouvernement consulaire et impérial. En 1814, cette ville reparut sur la scène historique.

A cette dernière époque, Versailles ne pouvait rester étrangère aux événemens qui changèrent la face de la France ; elle se rendit aux Prussiens sans tenter une résistance inutile ; mais aussi, en 1815, elle fut une des premières à arborer le drapeau tricolore.

Après la bataille du Mont-Saint-Jean, lorsque les environs de Paris furent inondés par les troupes alliées, un assez grand nombre de gardes nationaux de Versailles offrirent de servir activement dans les rangs de l'armée française, et prirent en effet une part très-active au combat qui se donna le 1<sup>er</sup>. juillet dans les bois de Rocquencourt, combat où furent complètement défaits deux régimens prussiens<sup>1</sup>.

Cette circonstance devint fatale à Versailles.  
» Blucher, dit l'auteur que nous venons de  
» citer, en apprenant le désastre de ses troupes,  
» jura qu'il tirerait de la ville une vengeance  
» éclatante. En effet, le lendemain, 2 juillet,

<sup>1</sup> Voyez article *Rocquencourt*.

» il partit lui-même à la tête d'un fort détache-  
» ment de son armée. En vain la ville avait  
» déjà arboré le drapeau blanc ; en vain les au-  
» torités constituées , précédées de ce dra-  
» peau , allèrent à sa rencontre et implorèrent  
» sa clémence : Blucher s'obstina à entrer en  
» ennemi dans Versailles. A peine y fut-il ar-  
» rivé qu'il ordonna à tous les habitans , sous  
» peine de mort , de lui apporter leurs armes  
» dans l'espace de deux heures. Quand , par  
» cette mesure , il eut ôté aux habitans tout  
» moyen de résistance , il permit à ses soldats  
» de mettre la ville au pillage ; la plupart des  
» maisons , surtout celles des rues écartées ,  
» furent ravagées de fond en comble. »

Tels sont les principaux événemens histo-  
riques qui se rattachent à la ville et au châ-  
teau de Versailles. Il ne nous reste plus qu'à  
offrir la description de l'une et de l'autre.

## §. VI.

## DESCRIPTION DE LA VILLE.

On sait qu'après avoir long-temps été la seconde ville de l'Ile-de-France, Versailles est devenu le chef-lieu du département de *Seine-et-Oise*, qui enveloppe de tous côtés celui de la Seine. La plus grande longueur de ce département, d'une limite à l'autre, est de 10 miriamètres, et sa plus grande largeur de 8. Son étendue en superficie est de 572,547 hectares, ou de 1,126,685 arpens carrés, ou enfin de 270 lieues géographiques <sup>1</sup>. Cette étendue est distribuée comme il suit :

Habitations. . . . .	796	hect.
Terres assolées {	froment. . . . .	273,733
	seigle ou méteil. . . . .	113,658
Vignes et pépinières. . . . .	21,176	
Jardins, prairies artificielles, etc. . . . .	18,300	
Bois {	des domaines de l'État. . . . .	7,302
	des communes et établissemens publics. . . . .	793
	des domaines de la couronne. . . . .	25,908
	des princes de la famille royale. . . . .	2,358
	des particuliers. . . . .	35,780
Total. . . . .	499,804	

<sup>1</sup> *Annuaire de Seine-et-Oise*, pour 1823, page 20.

D'autre part. . . . .	499,804
Prés. . . . .	25,643
Eaux courantes. . . . .	2,877
Étangs. . . . .	1,819
Marais, pâtures et friches. . . . .	36,946
Routes. . . . .	2,958
Chemins vicinaux. . . . .	2,500
Total. . . . .	<u>572,547</u>

Vingt-sept petites rivières parcourent le département de Seine-et-Oise ; on porte à 87 le nombre de ses étangs ; sa population , d'après le recensement fait en 1820 , s'est élevée à 424,490 individus , distribués ainsi qu'il suit dans les six arrondissemens communaux qui le composent :

Arrondissement de Mantes . . . . .	59,534	} 424,490
de Pontoise. . . . .	86,920	
de Versailles. . . . .	123,466	
de Corbeil. . . . .	51,340	
d'Étampes. . . . .	38,249	
de Rambouillet. . . . .	64,981	

Voici le mouvement de population pendant la même année 1820 :

Naissances. . . . .	12,800
Mariages. . . . .	3,173
Décès. . . . .	11,363

Ainsi le nombre des naissances surpasse celui des décès de 1,437.

Les contributions du département s'élèvent à la somme de 7,465,285 fr. 66 c., et sont prélevées comme il suit :

	fr.	c.	
1 <sup>er</sup> . arrondissement. . . . .	845,328	54	} 7,465,285 66
2 <sup>e</sup> . idem. . . . .	1,691,556	77	
3 <sup>e</sup> . idem. . . . .	1,994,298	28	
4 <sup>e</sup> . idem. . . . .	1,069,581	32	
5 <sup>e</sup> . idem. . . . .	694,561	62	
6 <sup>e</sup> . idem. . . . .	1,169,959	13	

Le commerce du département consiste en grains, farines, fourrages, fruits, vins, bestiaux, laines, arbres, bois, et en objets de consommation locale.

Quant à l'industrie qui appartient spécialement aux fabriques et aux manufactures, elle s'exerce surtout avec succès dans la manufacture royale de porcelaine de Sèvres, dans celle de bouteilles du Bas-Meudon, de toiles peintes de Jouy-en-Josas, de tanneries dans plusieurs lieux, de toiles de coton répandues dans les divers arrondissemens, enfin de plusieurs autres espèces, telles que celles de bas de soie à Dourdan, et dans un grand nombre

de fabriques et exploitations de chaux , plâtre , briques , tuiles , tourbes , etc.

Du reste , le département de Seine-et-Oise fait partie de la première conservation forestière et de la première division militaire ; il relève de la cour royale de Paris ; il envoie sept députés à la chambre des députés.

Venons à la description particulière de la ville.

#### VILLE DE VERSAILLES.

Trois quartiers bien distincts forment Versailles. Le *Vieux-Versailles* est la partie de la ville située à gauche de la place d'armes ; le *Parc-aux-Cerfs* comprend tout ce qui est à gauche de l'avenue de Sceaux ; et enfin la partie qui est à droite de la place d'armes est appelée la *Ville-Neuve*.

#### MONUMENS.

Les fontaines de la ville sont alimentées par un grand nombre de sources ; celles du nord sont recueillies , entre Bailly et Vauluceaux , dans un aquéduc , réunies au regard de Chevreloup , amenées par un conduit en fer au regard de la grande pépinière , entre la route

de Saint-Germain et le chemin du Chénay. Là elles se mêlent à celles qui viennent de Rocquencourt et du Chénay ; puis elles sont enfin conduites au pavillon des sources, rue de la Pompe.

Les sources du nord-ouest sont rassemblées à la porte du Bel-Air, et sont amenées avec celles des Fonds-Maréchaux au regard de la plaine de Glatigny, et de là distribuées dans les fontaines.

Les eaux de la Seine, conduites à Versailles par le moyen de la machine de Marly, alimentent aussi un grand nombre de fontaines.

Enfin les eaux des étangs, destinées à remplir les bassins des jardins, alimentent aussi les fontaines du château et deux fontaines dans la ville.

Pour les monumens proprement dits, ils se réduisent à un petit nombre.

L'église Saint-Louis tient sans contredit le premier rang ; elle est située dans le quartier du Parc-aux-Cerfs ; c'est la paroisse de ce quartier. Louis xv en posa les premiers fondemens en 1743. L'architecture rappelle trop la triste époque où tous les arts tombaient en France vers leur décadence. Les chapelles sont déco-

rées de tableaux de différens maîtres, mais qui, presque tous, portent la même empreinte que l'architecture : ce sont des tableaux de Boucher, de Vanloo, etc. Il en est cependant deux, l'un de Vien et l'autre de Jouvenet, qu'il ne faut pas confondre avec ceux de ces premiers peintres.

L'église de Notre-Dame, située dans le quartier de la Ville-Neuve, fut bâtie par Louis XIV, sur les dessins de J.-H. Mansard. Le portail a deux ordres, le dorique et l'ionique, couronnés par un fronton. Les deux campanilles placées aux angles tiennent de ce dernier ordre, et sont moins élevées que le dôme qui répond au milieu de la croisée. L'intérieur de l'église présente un ordre dorique denticulaire ; il est orné de plusieurs tableaux de différens maîtres.

La nouvelle salle de spectacle, ou le théâtre Montansier, fut construite en dix mois par le machiniste Boulet, sur les dessins de Heurtier. La façade est composée d'un avant-corps d'ordre dorique et ionique, orné, au rez-de-chaussée, de cinq arcades et de deux portes en arrière-corps. Au-dessus de l'entablement est un groupe de Melpomène et de Thalie, sculpté par Boulet, frère du machiniste. L'intérieur



est disposé en rotonde avec un plafond qui offrait autrefois un tableau circulaire de M. Bocquet, mais qui est remplacé aujourd'hui par une voûte peinte en grisaille. La salle peut contenir jusqu'à 1,200 personnes.

Le jeu de paume, devenu fameux depuis 1789, a conservé les deux inscriptions suivantes, gravées sur métal.

« Les représentans des communes de France,  
 » constituées le 17 juin 1789 en assemblée nationale, ont prêté ici, le 20 du même mois,  
 » le serment qui suit :

» Nous jurons de ne jamais nous séparer, et  
 » de nous rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondemens solides. »

Ce jeu de paume est aujourd'hui un atelier de menuiserie.

Il faut encore citer, parmi les monumens publics, la maison de justice, l'église Saint-Symphorien, l'hospice royal et militaire, le collège royal et la bibliothèque, dont les descriptions entraîneraient beaucoup trop loin<sup>1</sup>. Il est temps de parler du château.

<sup>1</sup> Voyez, sur tous ces monumens, le *Cicerone de Versailles*.

## §. VII.

## CHATEAU DE VERSAILLES.

Saint-Simon, qui voyait tout au travers d'un prisme rembruni, appelait Versailles le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux. Louis XIV, selon lui, ne s'était plu qu'à y tyranniser la nature à force d'art et de trésors. « Il y bâtit l'un » après l'autre, dit-il<sup>1</sup>, sans dessein général; » le beau et le vilain furent confondus, et le » vaste fut joint à l'étranglé. » Il faut avouer que voilà un jugement un peu sévère. Sans doute le site était ingrat, sans doute le château laisse encore bien des choses à désirer; mais quelques défauts, quelques vices doivent-ils empêcher de reconnaître des beautés sans nombre ?

On a fait beaucoup de descriptions du château et du parc de Versailles; et la plupart de ces descriptions occupent plus d'un volume. Obligés de nous renfermer dans quelques pages, nous ne parlerons que des points principaux et intéressans.

<sup>1</sup> *Mémoires*, tome I.

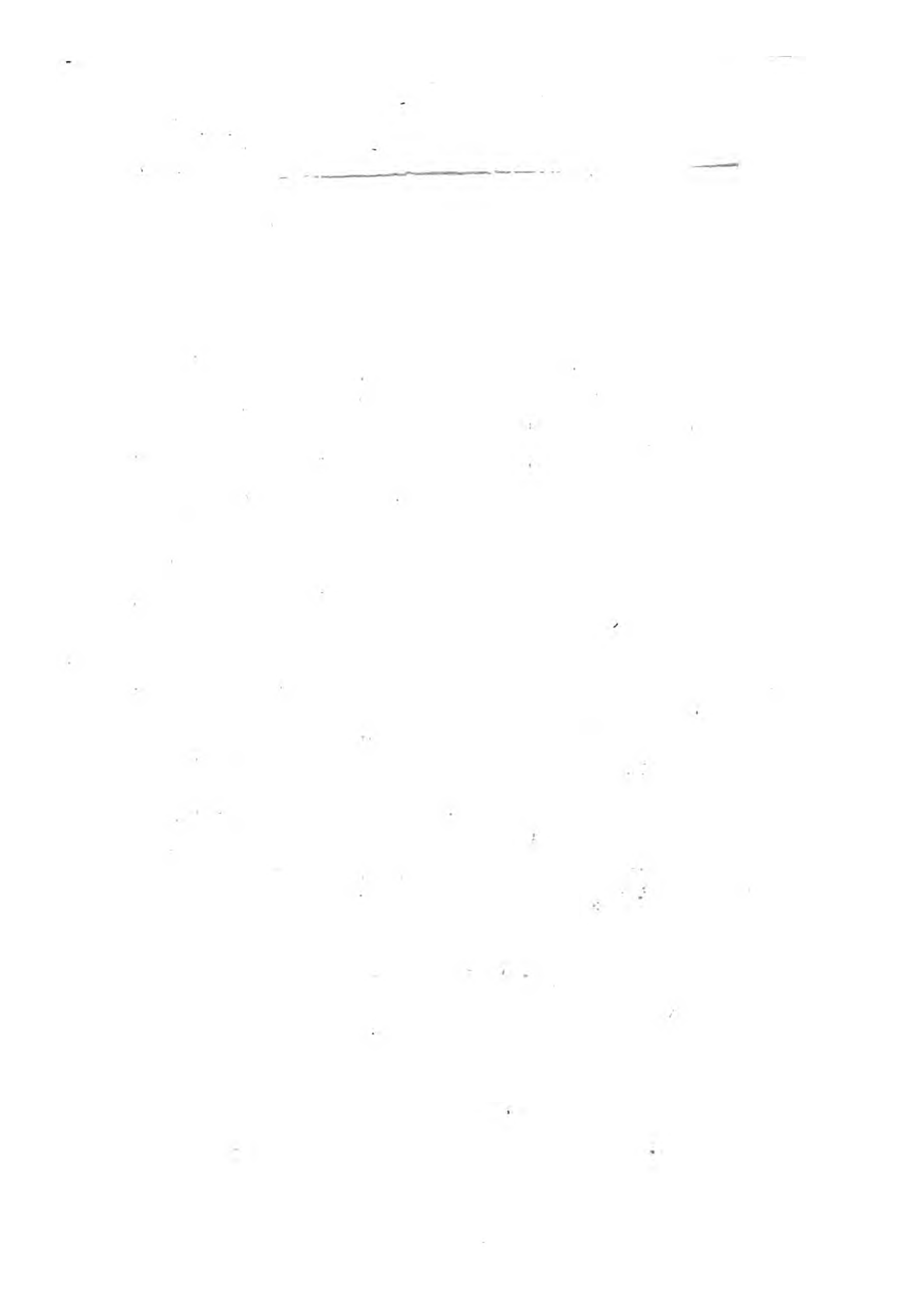
Trois avenues à quatre rangs d'arbres chacune mènent au château de Versailles : l'une vient de Saint - Cloud, une autre de Sceaux ; l'avenue du milieu, la plus longue, est celle de Paris. Ces trois avenues se réunissent à une place immense appelée *Place d'armes*.

En face est une grille en fer qui donne entrée dans la cour du château.

A droite de cette cour est la chapelle. Voltaire, qui n'avait sans doute pas de grandes connaissances en architecture, mais dont le tact exercé était souvent un guide sûr, a dit, dans son *Temple du goût* :

Il n'a rien des défauts pompeux  
De la chapelle de Versaille :  
Ce colifichet fastueux,  
Qui du peuple éblouit les yeux,  
Et dont le connaisseur se raille.

Cet édifice devait être tout de marbre ; mais la crainte de le rendre froid fit changer de projet : il est le dernier ouvrage de Jules-Hardouin Mansard ; encore ce grand homme ne l'a-t-il pas vu finir avant sa mort. C'est surtout à l'extérieur de cette chapelle qu'on doit rapporter les reproches que lui faisait Voltaire.



-----

-----





Du même côté et aux extrémités de la galerie est la *salle des spectacles* de la cour. Dès le règne de Louis XIV, l'emplacement de cette salle était désigné; mais elle ne fut construite que sous son successeur. Depuis, l'exécution en a été interrompue plusieurs fois; reprise avec activité en 1767, elle fut achevée en 1770, pour les fêtes données à l'occasion du mariage de Louis XVI.

La forme de cette salle est un ovale tronqué dans la partie des loges, et carré dans celle de l'avant-scène; elle est peinte en marbre vert antique, et tous ses ornemens sont dorés en or mat. Dans les fêtes extraordinaires, le théâtre se change en une seconde salle, et s'unit à celle du spectacle par l'avant-scène, de manière que les deux n'en font qu'une.

Revenons au palais proprement dit. Sa façade du côté de la ville est mesquine et tourmentée; l'architecture est en pierre et en brique; les deux ailes qui forment les deux côtés de la cour sont aussi construites en pierre et en brique; tout cela forme, avec le reste du palais, un contraste frappant. « Ce bâtiment et » les deux ailes, a dit un écrivain, ne sont autre chose que ce *chétif château* de Versailles



» bâti par Louis XIII, honni par Bassompierre,  
 » et conservé avec un soin presque ridicule par  
 » Louis XIV. Ils nuisent singulièrement à l'en-  
 » semble et à la majesté du palais du côté de la  
 » ville; et celui qui le voit pour la première fois,  
 » de la place d'armes, a peine à se figurer qu'il  
 » soit digne d'une aussi haute réputation<sup>1</sup>. »

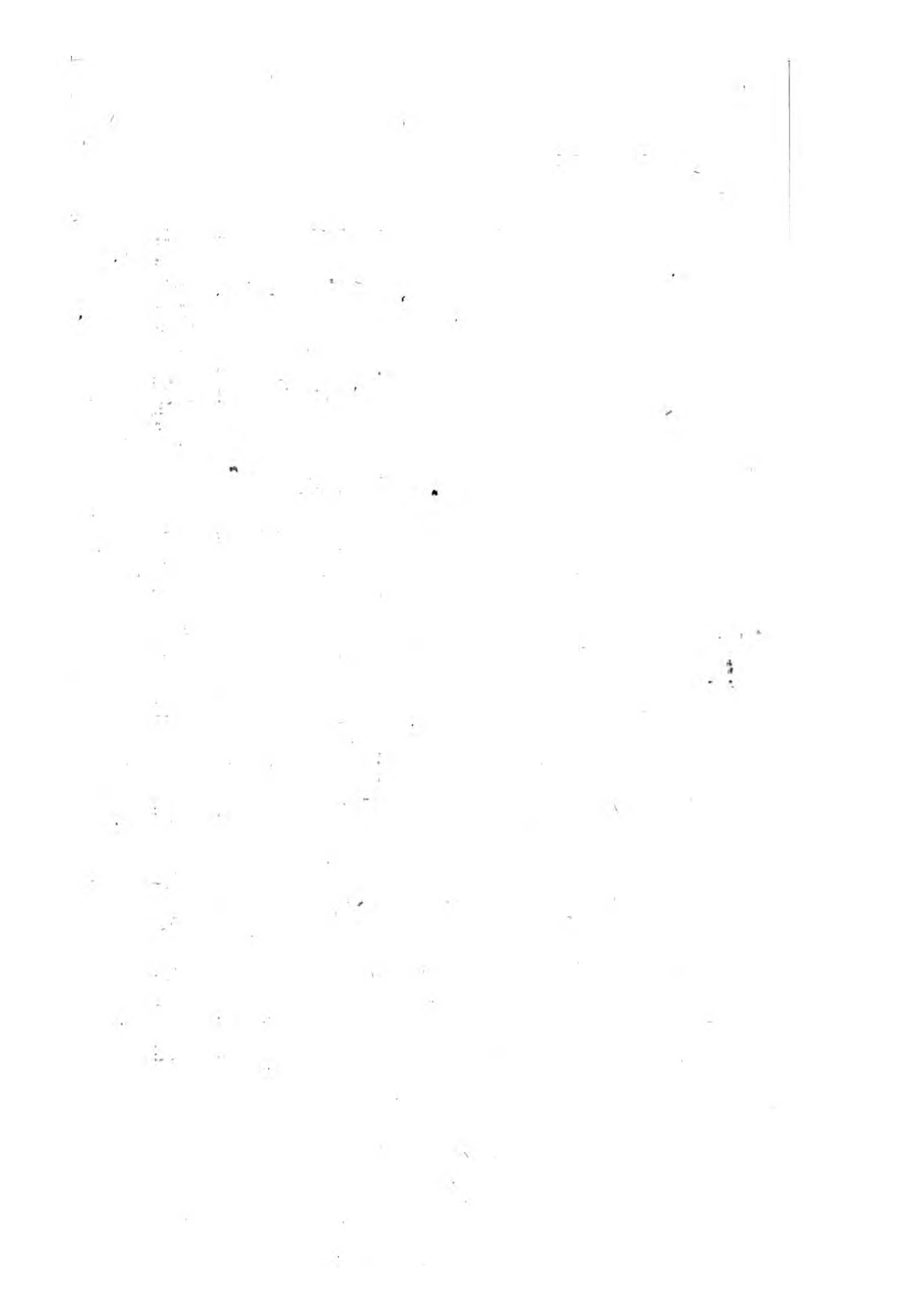
Mais la façade du côté du jardin, qui présente une étendue d'à peu près 600 mètres<sup>2</sup>, détruit bientôt cette impression fâcheuse; et l'on y reconnaît facilement ce Versailles admiré de l'univers, et si digne de l'être.

Cette façade est composée de trois corps de bâtimens : celui du milieu avance de plus de 40 toises dans les jardins, et en a pour le moins 50 de face; les deux autres, appelés *ailes*, ont chacun 80 toises. Le corps de bâtiment du milieu, qui est en quelque sorte la principale face du château, a trois avant corps ornés de colonnes ioniques, qui portent douze figures représentant les mois de l'année.

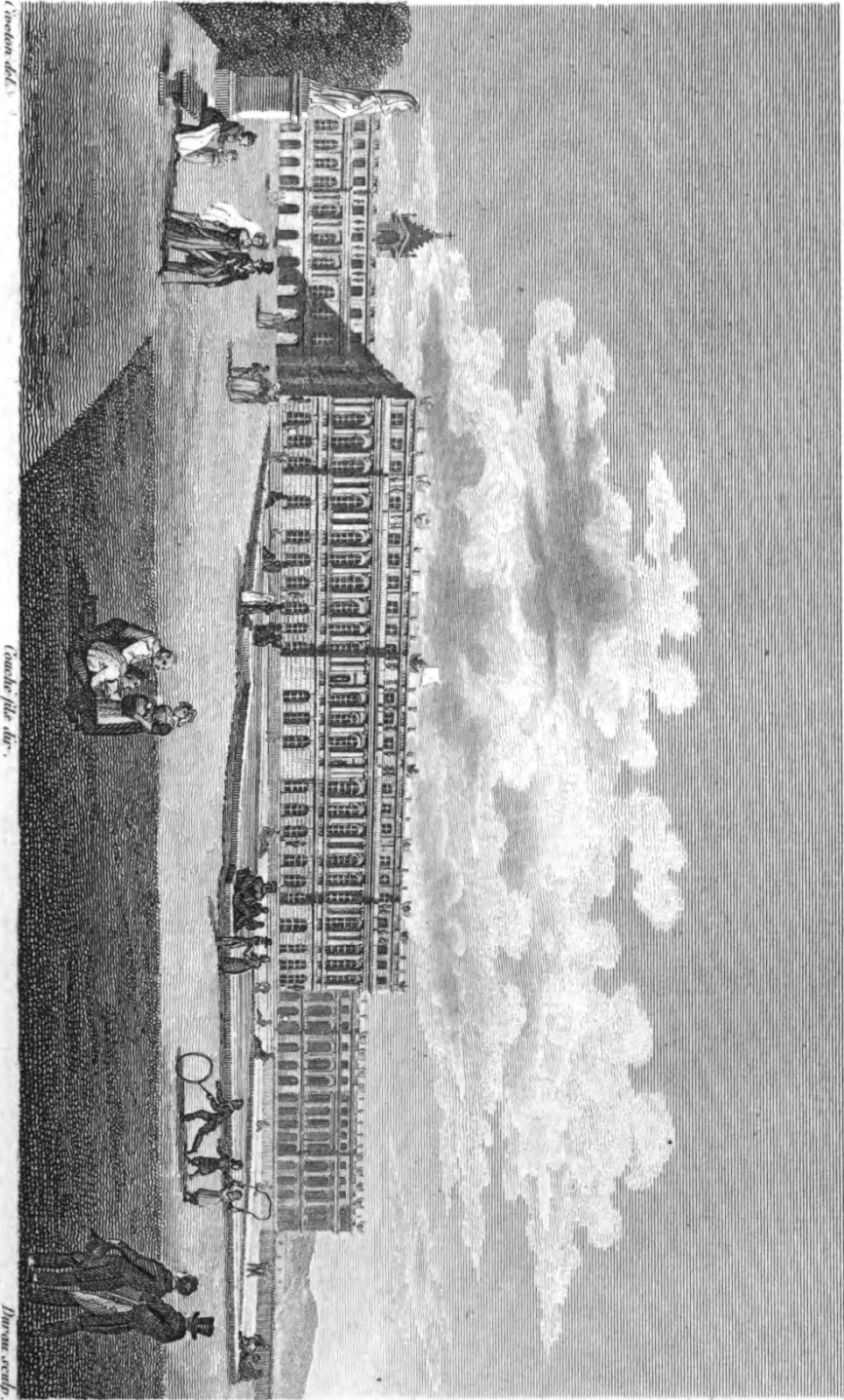
Cette magnifique partie du château est couronnée d'un attique dont l'entablement sup-

<sup>1</sup> Voyez la gravure.

<sup>2</sup> *Cicerone de Versailles*, page 56.







CHATEAU DE VERSAILLES, vu du côté de Paris.



porte un comble à la romaine , terminé par des balustres enrichis de vases et de trophées <sup>1</sup>.

Arrivons à l'intérieur du château , et parlons des lieux auxquels se rattache quelque souvenir curieux.

La grande galerie est une des plus belles de l'Europe par son étendue , sa magnificence et la beauté de ses peintures ; elle a trente-sept toises de longueur , trente-sept et demie d'élévation et cinq de largeur. Elle est éclairée par dix-sept grandes croisées en face desquelles sont autant d'arcades , dont le fond , rempli par des glaces , réfléchit les jardins et leurs pièces d'eau. Entre les arcades et les croisées sont quarante-huit pilastres de marbre rance , d'ordre composite , dont les bases et les chapiteaux sont de marbre doré. L'entablement est décoré de sculptures qui représentent des chiffres et des devises de Louis XIV ; sur la corniche sont rangés des trophées auxquels des enfans attachent des guirlandes de fleurs. La plupart de ces ornemens ont été sculptés par Coysevox ; et Lebrun a fourni les dessins tant de l'architecture que de tous les autres objets de

<sup>1</sup> Voyez la gravure.

détail. Le plafond a été peint par cet artiste célèbre, qui y a représenté, sous des figures symboliques et de savantes allégories, une partie de l'histoire de Louis XIV, depuis 1661, époque où il prit les rênes du gouvernement, jusqu'en l'année 1678, de laquelle date la paix de Nimègue. Cette histoire est divisée en vingt grands tableaux et dix-huit petits; les sujets de chacun sont indiqués par de courtes inscriptions.

L'appartement de la reine, composé de plusieurs pièces, est aujourd'hui dégarni des nombreux tableaux qui en firent long-temps l'ornement; les plafonds seuls sont restés intacts: on les doit à Gilbert de Sève; mais, ainsi que l'appartement du roi, celui de la reine est mal éclairé et distribué d'une manière peu commode.

L'appartement du roi, contigu à celui-ci, se compose d'un grand nombre de pièces, entre autres d'une seconde antichambre, plus connue sous le nom de *l'œil de bœuf*, parce que sa frise est percée d'un œil de bœuf destiné à donner plus de jour à cette pièce. « Là, dit Mercier<sup>1</sup>, » vit un suisse carré et colossal: c'est un gros

<sup>1</sup> *Tableau de Paris*, tome IV, page 253.

» oiseau dans la cage. Il boit , il mange , il dort  
» dans cette antichambre et n'en sort point : le  
» reste du château lui est étranger. Un simple  
» paravent sépare son lit et sa table des puis-  
» sances de ce monde. Douze mots sonores or-  
» nent sa mémoire et composent son service :  
» *Passez, messieurs, passez, messieurs, le roi!*  
» *retirez-vous. On n'entre pas, monseigneur.*  
» Et monseigneur file sans mot dire. Tout le  
» monde le salue , personne ne le contredit ;  
» sa voix chasse dans la galerie des nuées de  
» comtes , de marquis et de ducs , qui fuient  
» devant sa parole. Il renvoie les princes et  
» princesses , et ne leur parle que par mono-  
» syllabes : aucune dignité subalterne ne lui  
» en impose ; il ouvre pour le maître la por-  
» tière de glaces et la referme ; le reste de la  
» terre est égal à ses yeux. Quand sa voix re-  
» tentit , les pelotons épars de courtisans s'a-  
» moncèlent ou se dissipent ; tous fixent leurs  
» regards sur cette large main qui tourne le  
» bouton ; immobile ou en action , elle a un  
» effet surprenant sur tous ceux qui la regar-  
» dent. Ses étrennes montent à cinq cents louis  
» d'or ; car on n'oserait offrir à cette main un  
» métal aussi vil que l'argent. Le soir , un



» groupe de courtisans traverse de nouveau  
» l'œil de bœuf, et s'attroupe auprès d'une  
» porte fermée, en attendant qu'elle s'entr'ou-  
» vre. Ce sont des prétendants à l'honneur in-  
» signe de souper avec le maître : tel a pour-  
» suivi cette grâce pendant trente-cinq années,  
» fidèle tous les jours de sa vie à cette porte  
» ingrate ; et il est mort à la poursuite de ses  
» faveurs, sans l'avoir vu bailler pour lui.  
» Chacun se flatte d'une espérance qui ne s'é-  
» teint pas, quoique si souvent trompée. Au  
» bout de deux heures, cette porte, adorée et  
» pressée dans un tremblement respectueux,  
» s'entr'ouvre ; un huissier de la chambre pa-  
» raît avec une liste à la main, et crie sept à  
» huit noms : noms fortunés qui entrent, ou  
» plutôt se glissent dans l'étroit et envié pas-  
» sage. Puis l'huissier ferme subitement la  
» porte au nez des autres qui, faisant semblant  
» de se consoler de cette disgrâce, s'en vont,  
» le chagrin et le désespoir dans le cœur. » Il  
n'y a rien à ajouter à ce tableau.

#### PARC DE VERSAILLES.

Le parc de Versailles se divise en grand et

en petit parcs , qui , réunis , forment environ vingt lieues de circuit.

Le petit parc , le seul dont nous parlerons , renferme les jardins plantés par Le Nostre. C'est là que cet artiste a épuisé toutes les ressources de son art ; c'est là surtout qu'il faut être pour bien juger la comparaison qu'a faite l'auteur des *Jardins* entre Kent , qui le premier dessina le genre libre , et Le Nostre , qui a excellé dans le genre régulier.

Je ne décide point entre Kent et Le Nostre :  
Ainsi que leurs beautés , tous les deux ont leurs lois.  
L'un est fait pour briller chez les grands , chez les rois :  
Les rois sont condamnés à la magnificence ;  
On attend autour d'eux l'effort de la puissance ;  
On y veut admirer , enivrer ses regards  
Des prodiges du luxe et du faste des arts.  
L'Art peut donc subjuguier la Nature rebelle ;  
Mais c'est toujours en grand qu'il doit triompher d'elle.  
Son éclat fait ses droits : c'est un usurpateur  
Qui doit obtenir grâce à force de grandeur.

Si l'art est excusable , c'est surtout dans les jardins de Versailles , où il se montre avec tant d'avantage.

Les détails de ces jardins étonnent , par leur variété , par les riches effets des eaux , et par

la beauté des sculptures qui y sont répandues avec la plus magnifique profusion.

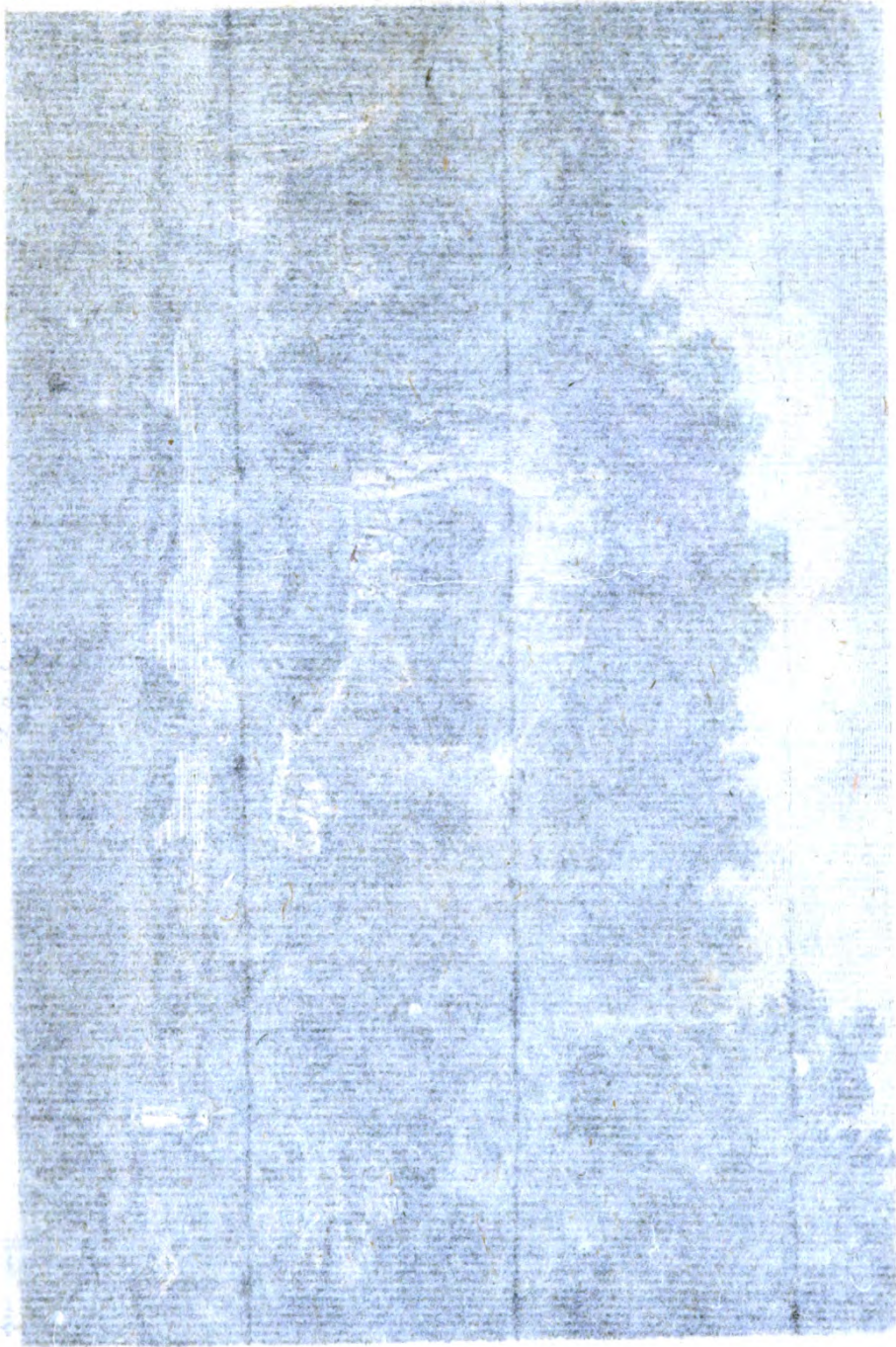
La grande terrasse, ou le *parterre d'eau*, se rencontre vis-à-vis la grande façade du palais. Ce parterre est formé par deux pièces d'eau, bordées de plusieurs groupes de nymphes, de naïades, d'amours et de zéphyr, fondus, les uns par Aubry et Roger, les autres par les Kellers.

De là, on descend par de magnifiques escaliers, ou par des rampes de gazon, dans les jardins qui s'étendent de tous côtés autour de cette magnifique terrasse.

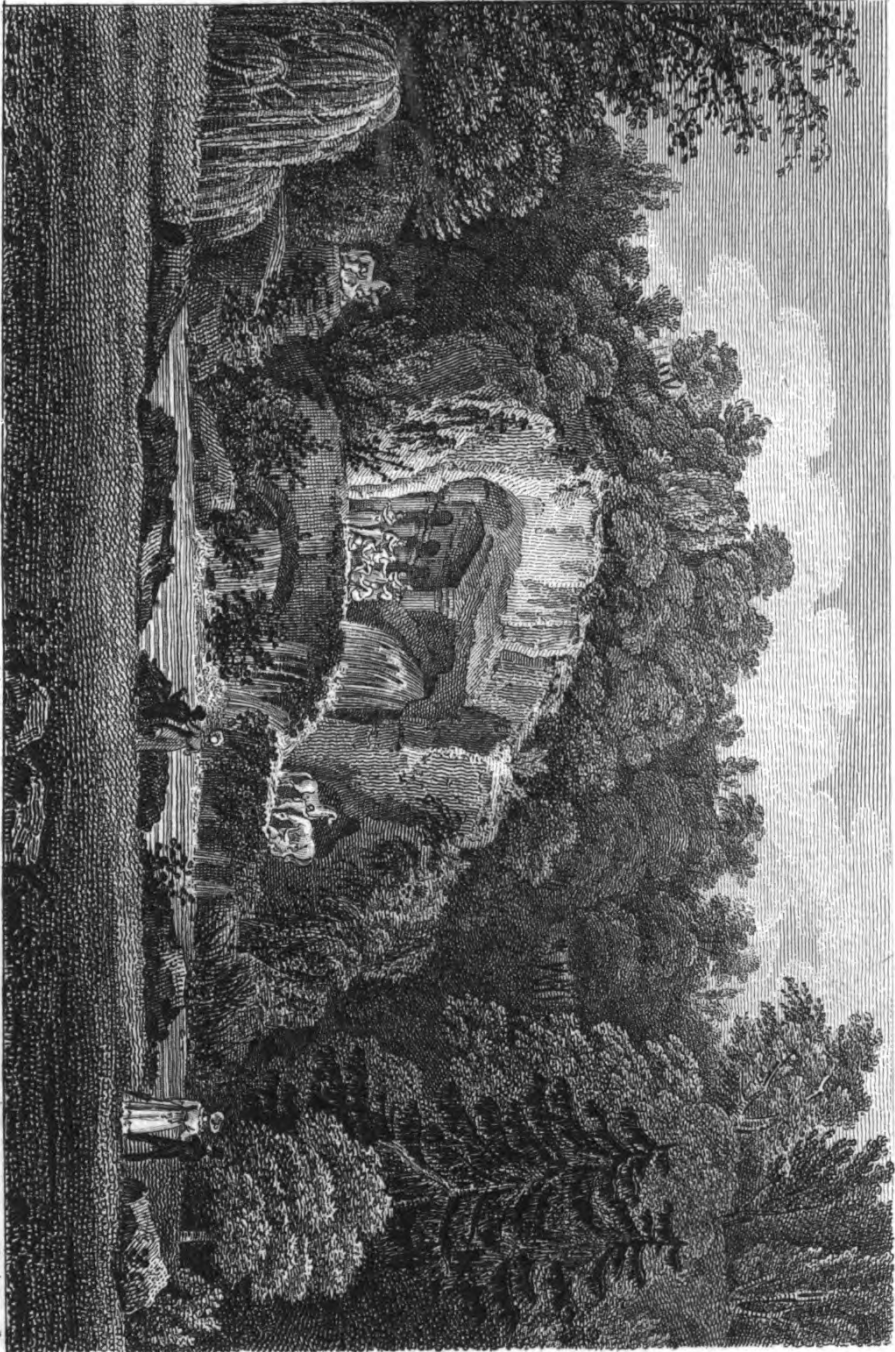
C'est là que s'offrent en tous genres, des richesses dont l'œil est ébloui autant que l'esprit étonné.

Le *parterre Latone*, le *bassin d'Apollon*, la *Salle du bal*, ou *bosquet de la Cascade*; le *Bosquet de la colonnade*, l'*Allée d'eau*, le *bassin de Neptune*, l'*orangerie* surtout, sont admirés des curieux; les *bosquets de l'Obélisque*, ou les *cent tuyaux d'Encelade*, les *bosquets des dômes*, méritent la même attention, mais c'est plus particulièrement les *bains d'Apollon* ou le *Rocher*, qu'admirent les connaisseurs<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voyez la gravure.







*Chardon del.*

*Couche fils de.*

*Juncker sculp.*

**BAINS D'APOLLON** (Par le Dr. J. J. Vauvillier.)



Ces bains sont un des chefs-d'œuvre du célèbre Girardon ; ou y voit trois beaux groupes , couverts par autant de baldaquins , et exécutés sur les croquis de Perrault , que Lebrun dessina en grand , sans presque y rien changer. Le groupe du milieu représente Apollon chez Thétis , assis et environné de six nymphes , qui s'empressent de le servir.

Ces trois groupes avaient été primitivement placés dans une grotte décorée , qui faisait partie de l'aile septentrionale du château ; transportés sous Louis XVI où ils sont aujourd'hui , on les plaça dans une grotte , représentant l'entrée du palais de Thétis ; cette grotte est percée dans une masse de rochers , arrangés d'une manière pittoresque.

Lorsque les eaux jouent , la scène est animée par une nappe considérable qui tombe en cascade dans un grand bassin.

Nous pourrions étendre considérablement cette description ; mais les beautés du jardin de Versailles demandent à être vues : il est impossible d'en donner dans quelques lignes une idée exacte.

Nous ne voulons pas quitter Versailles , sans parler de ces deux charmans châteaux ou



maisons de plaisance , que renferme son parc à peu de distance l'un de l'autre : le grand et le petit Trianon ; mais ils feront l'objet d'un article particulier. Contentons-nous ici de nommer les hommes célèbres auxquels Versailles donna le jour.

#### BIOGRAPHIE DES PERSONNAGES CÉLÈBRES.

Séjour des rois de France depuis Louis XIV, Versailles devait voir naître dans son sein plusieurs des princes de cette maison royale. Nous parlerons de ceux dont les noms n'ont pu trouver place dans le cours de ce chapitre.

*Louis, dauphin* de France, si connu sous le titre de *duc de Bourgogne*. Ce prince, fils du *grand dauphin*, c'est-à-dire, petit-fils de Louis XIV, naquit le 6 août 1682. Il était à peine âgé de sept ans, qu'un seigneur de la cour lui ayant demandé quel titre il ambitionnerait le plus entre ceux qu'avaient reçus les prédécesseurs de son aïeul : *Celui de père du peuple*, répondit-il vivement. Le duc de Beauvilliers et l'illustre Fénelon furent chargés de diriger ces heureuses dispositions ; on sait quel

fut le résultat de leurs efforts. Ils préservèrent le moral de ce jeune prince des nombreux dangers où il était exposé dans la fastueuse cour de Louis XIV. Son caractère, qui semblait destiné à devenir violent, n'offrit plus qu'un modèle de douceur; et le duc de Bourgogne promit à la France un autre Henri IV. Son amour pour le peuple ne se démentit jamais. Le génie de Fénelon lui avait inspiré le désir de grandes et utiles réformes dans l'administration; une économie sévère présidait à ses dépenses. *Les sujets, disait-il, ne sont assurés du nécessaire, que lorsque les princes se privent du superflu.* Il aimait à s'éloigner de ces vains plaisirs dont les cours sont toujours si avides. *Le spectacle du dauphin, répétait-il à cette occasion, c'est l'état des provinces.* Sa vie entière eut pour base cette maxime si remarquable dans une bouche royale : *les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois.* Ce prince avait fait la guerre en 1701 et 1702, comme général des armées françaises; il fut enlevé à la France, le 18 février 1712. Six jours après, Marie de Savoie, son épouse, dont il avait eu Louis XV, le suivit dans la tombe.

*Louis, dauphin de France, fils de Louis XV*

et de Marie Leckzinski , naquit en 1729. La vie de ce prince forme un contraste frappant avec celle de son père. Elle fut un modèle d'austérités et de vertus chrétiennes. Il semblait avoir hérité de cette tendre et compatissante affection pour le peuple , qui avait marqué la trop courte carrière de son aïeul le duc de Bourgogne. *Pour qu'un prince , disait-il à un ambassadeur espagnol , goûtât une pure satisfaction à un festin , il faudrait qu'il pût y convier toute la nation.* A la naissance de son fils aîné , le second duc de Bourgogne , il distribua en aumônes les sommes consacrées ordinairement aux réjouissances publiques ; six cents jeunes filles furent alors dotées et mariées. Le roi voulait , dans cette grande circonstance , que la pension du prince fût augmentée ; le dauphin demanda que le montant de cette augmentation fût ôté sur les tailles. Il envoyait ses enfans dans de misérables demeures , afin de leur apprendre à pleurer sur les souffrances des pauvres. On raconte qu'un jour , à la chasse , ayant refusé obstinément de traverser une pièce de blé , il entendit un des assistans dire avec un vif sentiment de gratitude : *Ah ! voyez notre bon dauphin , il ne veut pas fouler nos*

*semences!* Il se tourna alors vers un des seigneurs de sa suite, et dit ces mots, qui doivent faire frémir tous ceux que le ciel a destinés à porter une couronne : *Monsieur, ils nous tiennent compte de tout le mal que nous ne leur faisons pas!* Ce prince mourut le 20 décembre 1765. Il avait montré du courage à la bataille de Fontenoy. Son règne eût été glorieux; toutefois, il est probable qu'un zèle mal entendu pour la religion, et une aversion prononcée contre l'esprit philosophique du siècle, en auraient diminué l'éclat et les bienfaits.

*Lazare Hoche*, l'un des généraux les plus célèbres de la révolution, naquit le 24 juin 1768, à Montreuil, l'un des faubourgs de Versailles. Fils de parens pauvres, et abandonné à lui-même dès l'âge de seize ans, il s'engagea dans les gardes françaises; c'est de là qu'il sortit officier en 1792. Il était adjudant-général à la bataille d'Hondscotte; et ses talens l'y firent tellement remarquer, qu'il fut nommé presque en même temps chef de brigade, général de division, et général en chef de l'armée de la Moselle; on connaît les succès de nos armes dans cette partie de la France; Hoche

en fut récompensé par sa mise en accusation. A peine était-il sorti des prisons , qu'il courut pacifier la Vendée.

Bientôt il reçut le commandement de l'expédition qui devait débarquer en Irlande , et plus tard le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Dans les divisions qui agitèrent le Directoire et les Conseils , Hoche prit un moment le parti des directeurs ; ceux-ci , voyant leur complot découvert par les Cinq-Cents , perdirent le général. Hoche en mourut de désespoir à la tête de ses troupes , au milieu de ses compagnons d'armes ; le jour de sa mort fut un jour de deuil général pour l'armée ; des honneurs insignes lui furent rendus et par les Français et par les Autrichiens , justes appréciateurs de son mérite : il n'avait que vingt-huit ans <sup>1</sup>.

Après ces noms , parmi lesquels nous nous interdrons de placer ceux de personnages encore vivans , doit trouver place celui d'un

<sup>1</sup> Voyez l'éloge composée sur sa mort , par M. J. Chénier , tome III des OEuvres anciennes , belle édition in-8°, imprimée par Firmin Didot , Paris , 1824 et 1825 , Guillaume , libraire , rue Haute-Feuille , n° 14.

homme honorable par ses écrits et par son caractère , celui de Ducis , naguère encore le Nestor de notre littérature , et le successeur de Voltaire à l'académie. Il était né à Versailles, le 22 août 1733.

---

**CHAPITRE IV.**

TRIANON (GRAND ET PETIT), MONTREUIL, SAINT-CYR; VILLEPREUX, BOIS-D'ARCY, BUC, LES LOGES, GUYENCOURT, CHATEAUFORT.

§. I<sup>er</sup>.

TRIANON (GRAND ET PETIT).

**L**E grand et le petit Trianon sont deux châteaux, ou plutôt deux maisons de plaisance, situés dans le parc de Versailles, à peu de distance l'un de l'autre.

Dans l'emplacement occupé aujourd'hui par ces châteaux, était autrefois un village qui, au XII<sup>e</sup>. siècle, portait le nom de *Triarnum*. Il appartenait, ainsi que le bois et la terre adjacens, à l'abbaye de Sainte-Geneviève. Mais Louis XIV, lorsqu'il eut bâti Versailles, acheta la terre de Trianon pour l'enclorre dans son grand parc; le village disparut alors et fut remplacé par un château de fantaisie, destiné aux plaisirs du prince.

On ne peut parler de Trianon, sans rappeler l'anecdote fameuse de la croisée, citée par Voltaire. Saint-Simon dit cette anecdote *certaine* <sup>1</sup>. Louis XIV se promenant avec son ministre Louvois, devenu surintendant des bâtimens depuis la mort de Colbert, crut remarquer un défaut à une croisée; mais le surintendant se mit en tête de soutenir avec son opiniâtreté ordinaire, que la croisée était bien. Le roi lui tourna le dos. Le lendemain, rencontrant Le Nostre, il lui parla de sa discussion avec Louvois, et parut désirer que le point fût vérifié. Le célèbre dessinateur des jardins, qui ne se souciait guère de se trouver dans la nécessité de donner tort au fier monarque ou à son fougueux ministre, demanda quelques jours pour juger la contestation; mais le roi, comprenant ses motifs, lui ordonna de se rendre à Trianon, en ajoutant que Louvois et lui s'y rendraient à la même heure.

Les adversaires se trouvant en présence, il fut d'abord question de la fenêtre. Le Nostre gardait le silence. Le roi lui commanda de mesurer. « Tandis qu'il y travaillait, Louvois, en

<sup>1</sup> *Mémoires*, tome 1, page 22.



» furie de cette vérification , grondait tout  
» haut , et soutenait avec aigreur que cette fe-  
» nêtre était en tout pareille aux autres. Quand  
» tout fut bien examiné , le roi demanda à Le  
» Nostre ce qui en était ; et Le Nostre de bal-  
» butier ; le roi se mit en colère et lui ordonna  
» de parler net. Alors Le Nostre avoua que le  
» roi avait raison. Il n'eut pas plutôt achevé ,  
» que le roi , se tournant vers Louvois , lui dit  
» qu'on ne pouvait tenir à ses opiniâtres ;  
» que , sans sa remarque , on aurait bâti tout  
» de travers , et qu'il aurait fallu tout abattre  
» aussitôt que le bâtiment aurait été achevé.  
» En un mot , il lui lava fortement la tête. Lou-  
» vois , outré de cette sortie et de ce que cour-  
» tisans , ouvriers et valets en avaient été té-  
» moins , arrive chez lui furieux ; il y trouva  
» Saint-Fouange , Villeneuve , le chevalier de  
» Nogent , les ducs Tilladets , quelques autres  
» féaux intimes qui furent bien alarmés de  
» le voir en cet état. » *C'en est fait , leur dit-il ,  
je suis perdu auprès du roi de la façon dont il  
vient de me traiter pour une fenêtre. Je n'ai de  
ressources qu'en une guerre qui le détournera  
de ses bâtimens , et qui me rende nécessaire ;  
et parbleu il l'aura !*

Quelques mois après fut engagée en effet la guerre de 1688, qui fit chanceler le trône de Louis XIV, et mit son gouvernement à deux doigts de sa perte.

Le château de Trianon porte le caractère de grandeur qui distingue ce qui appartient à l'époque où il fut élevé. Il rappelle le faste de Louis XIV ; tout y avait été mesuré sur la taille du maître : tout se trouva hors de proportion pour son successeur.

Sous Louis XV quelques femmes de la cour imaginèrent ces soupers mystérieux faits dans de petits réduits désignés sous le nom de *petits appartemens* ou *petites maisons*, et destinés aux plaisirs de la galanterie ou à ceux de la table. On n'admettait aux premiers que les courtisans assez corrompus pour être les compagnons des débauches du monarque, ou assez vils pour en rester les simples témoins ; les autres comprenaient un cercle plus étendu et plus honnête ; les princesses même y assistaient souvent : alors tout se passait avec décence. Cependant il arrivait quelquefois que, lorsque les princesses étaient retirées, ces réunions dégénéraient en orgies : on y renouvelait les défis des anciens buveurs ; c'était à qui mettrait sous

la table son adversaire ; et il fallait souvent que des serviteurs affidés vinssent enlever également tous les convives, vaincus et vainqueurs.

Louis xv aimait excessivement ces parties , pour lesquelles ses mains royales ne dédaignaient même pas de faire la cuisine et de préparer de petits mets. Il y eut bientôt dans tous ses palais des *petits appartemens* qui communiquèrent avec les appartemens de réception par une porte secrète pratiquée dans la chambre à coucher du monarque , et par laquelle il pouvait se dérober sans bruit avec les convives favorisés.

Louis xv joignit donc au palais de Trianon des appartemens pour sa société familière ; et, dès-lors , le palais de Louis xiv prit le nom de *grand Trianon* ; celui de Louis xv retint celui de *petit Trianon*.

Nous ne rappellerons pas ici toutes les aventures galantes dont l'un et l'autre Trianon furent le théâtre ; nous serions sans doute entraînés beaucoup trop loin ; il suffit de savoir que l'un fut destiné aux plaisirs de Louis xiv , l'autre à ceux de son successeur. C'est là , comme nous l'avons dit , que Louis xv finit ses jours.

Louis XVI, depuis, donna la jouissance du Petit-Trianon à Marie-Antoinette, qui en embellit beaucoup le parc. Les jardins avaient été consacrés par Louis XV à la botanique; sous Marie-Antoinette; les collections végétales eurent une double destination, et devinrent le principal ornement d'un des jardins les plus agréables qu'on connaisse en France dans le genre libre ou pittoresque, ou dans le genre anglais, si on l'aime mieux. Selon Delille, le jardin de Trianon est un modèle dans ce genre; et la richesse paraît toujours y avoir été employée par le goût.

Les deux Trianons eurent à peu près le même sort pendant la révolution : ils furent dévastés, restèrent long-temps déserts, et ne commencèrent à être restaurés que dans les premières années du règne de Napoléon. Le Grand-Trianon, où il se plaisait beaucoup et où il allait souvent passer plusieurs jours de suite, reçut une bibliothèque choisie par lui et composée des meilleurs ouvrages écrits dans toutes les langues de l'Europe. Le petit fut plus particulièrement, depuis le mariage de l'empereur avec l'archiduchesse d'Autriche, affecté à Marie-Louise, qui, chaque fois qu'elle

se rendait à Versailles seule, ou avec son époux, occupait le château du Petit-Trianon. C'est là qu'eut lieu, en 1814, son entrevue avec l'empereur d'Autriche, son père, et que fut déterminé son départ pour Vienne.

*Grand-Trianon.* Saint-Simon a dit de ce château qu'il fut « d'abord maison de porce-  
» laine à aller faire des collations, agrandie  
» après pour y pouvoir coucher, enfin palais  
» de marbre et de porphyre avec des jardins  
» délicieux <sup>1</sup>. »

Le Grand-Trianon est un bâtiment à l'italienne, qui n'a qu'un rez-de-chaussée : il fut construit par Jules Hardouin Mansard, dans le genre le plus gracieux et le plus élégant ; il consiste en un corps de logis principal avec deux ailes en retour, formant pavillons et réunies par un beau péristyle orné de colonnes ioniques. Toute cette architecture, ainsi que celle des deux ailes, est de marbre du Languedoc, excepté les colonnes du péristyle du côté de la cour, qui sont d'une seule pièce de marbre de Campan.

L'une des deux ailes a été construite après

<sup>1</sup> *Mémoires*, tome 1.

coup; elle est bâtie inégalement et en pierres de taille ordinaire.

Les jardins qui primitivement avaient été plantés par Le Nostre, furent distribués de nouveau, en 1776, par l'architecte Leroy.

*Petit-Trianon.* Ce palais s'est formé par agrandissemens successifs, et porte le cachet de diverses époques. Le principal bâtiment consiste en un corps de logis ou pavillon qui a vingt mètres en carré. Il est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

Les jardins réunissent les agrémens de la variété au charme d'une ingénieuse composition. On y trouve de belles eaux, une île au milieu de laquelle s'élève le temple de l'Amour en forme de rotonde avec la statue du dieu, un belvédère octogone élevé au-dessus d'une vaste pièce d'eau irrégulière, des bosquets charmans, un hameau, une grotte dont le caractère sauvage produit un contraste frappant avec la pompe des lieux qui l'entourent, des collines, des terres cultivées, des groupes d'arbres : c'est le tableau riant de la nature avec toutes les grâces d'un beau désordre.

## §. II.

## MONTREUIL ( PRÈS VERSAILLES ).

Comme ce lieu a long-temps formé un village particulier, nous en donnerons ici l'histoire séparée, bien qu'il soit aujourd'hui un des faubourgs de Versailles.

Montreuil fut d'abord appelé *Monasteriolum*, puis *Monsteriolum*, puis enfin *Monstrolium*, noms qui désignèrent d'abord un monastère, une église, enfin un endroit habité par des religieux. Le monastère qui a pu donner son nom au village dont il s'agit ici était situé au point où se réunissaient les deux forêts appelées *Iveline* et *Cruye*; il était consacré sous l'invocation de saint Symphorien martyr. Ce titre est toujours resté à l'église; car, ainsi que l'observe l'abbé Lebeuf, « les religieux » abandonnèrent successivement ces monastères solitaires à mesure qu'il s'en forma dans les villes; et, alors, leurs chapelles furent réservées pour servir d'églises paroissiales aux paysans qui défrichaient la terre aux environs, et qui leur conservaient leurs noms. » Il pense que le monastère de Saint-Symphorien,

dont il rapporte l'origine au temps de saint Germain, évêque de Paris, a cessé d'exister vers le temps des guerres des Normands.

Le village qui se forma autour de la chapelle de Saint-Symphorien s'éleva sur une es-pèce d'éminence au bas de laquelle passe la grande route de Versailles, vis-à-vis de Viroflay, qui occupe l'autre côté du vallon. Comme le pays était un peu aquatique, quoiqu'en pente vers le midi, il y avait dans les environs peu de vignes, mais beaucoup de prairies et quelques bois. La paroisse de Montreuil était autrefois très-étendue; Chaville et Viroflay en ont été détachés.

On ne connaît guère de seigneurs de Montreuil que depuis la fin du douzième siècle. A cette époque, un Udon de Saint-Cloud fit don au prieuré de Notre-Dame-des-Champs d'une censive située à Montreuil; et, <sup>1</sup> Hugues de Crespières prétendant qu'elle appartenait à son fief, le fils d'Udon lui offrit le duel pour prouver la fausseté de cette réclamation, duel qu'empêchèrent les religieux en payant à Hugues la somme de 15 sols.

<sup>1</sup> *Chartul. B. Marice à Campis.*



Nous voyons aussi qu'au temps de Charles VI<sup>1</sup>, Porché-Fontaine était le château seigneurial de Montreuil ; qu'il fut confisqué en 1392 par le roi et donné à son frère le duc d'Orléans, lequel en fit présent aux Célestins de Paris, qui devinrent par-là seigneurs de Montreuil. Ce château était et est encore bâti dans une plaine, sans autre défense que les étangs qui l'entouraient ; aussi, lors des premières guerres de religion, les calvinistes n'eurent, en 1565, qu'à se présenter pour s'en emparer. Ils le trouvèrent gardé par un seul valet.

En 1685, Louis XIV fit don à madame de Montespan de Porché-Fontaine et des terres qu'il avait à Montreuil. En 1722<sup>2</sup>, le régent fit dresser un camp à Porché-Fontaine et un fort à Montreuil, pour exercer Louis XV au métier de la guerre.

Alors le voisinage de Versailles donnait beaucoup d'importance à Montreuil. Vers l'année 1750, la grande rue de ce village s'étendait jusques aux portes de la ville, dans l'enceinte de laquelle il se trouve aujourd'hui. On a toujours depuis distingué le grand et le petit Mon-

<sup>1</sup> *Histoire de Charles VI*, par Le Laboureur, page 215.

<sup>2</sup> Voyez *Mercure* de septembre 1722.

treuil. Le premier est bâti sur une éminence ; le second situé au bas , et par delà la route de Versailles : on y remarque des maisons et des jardins charmans. Ce fut la patrie d'un des généraux les plus distingués des armées républicaines , de *Lazare Hoche*, dont nous avons déjà parlé. En 1709 , Montreuil contenait cent quatre-vingts feux, et, en 1744, trois cent un. Sa population se confond aujourd'hui avec celle de Versailles ; il a été réuni à cette ville depuis la révolution.

## §. III.

## SAINT-CYR.

Ce village est situé sur la grande route de Chartres , à une lieue environ à l'ouest de Versailles, et à cinq de Paris.

Dans les premiers temps de l'introduction du christianisme en France , une très-belle femme nommée Julithe attira les regards d'un chef payen , qui mit tout en usage pour la séduire et pour lui faire abjurer la religion chrétienne ; la dame résista à toutes ses tentatives , et elle fut décapitée. Son fils , âgé seulement de trois ans , avait reçu d'elle les premières notions de sa religion , et résista constamment

aux sollicitations qui lui furent faites pour le déterminer à changer de croyance. Le juge qui l'interrogeait, furieux de ne pouvoir vaincre la résolution de cet enfant, le précipita du haut d'un rocher où il avait établi son tribunal. Cet enfant de trois ans se nommait *Cyrus*. On en fit un saint de la manière suivante : Quelques chrétiens épars, instruits du fait, se rassemblèrent et fondèrent une petite colonie sous les auspices du martyr, qu'ils adoptèrent pour patron, et dont le nom fut donné au village qu'ils élevèrent; c'est ce que raconte la légende de Saint-Cyr; mais il faut de la foi pour y croire.

Pendant long-temps ce village ne fut composé que de quelques maisons de paysans, au milieu desquelles on distinguait le château du seigneur, remplacé aujourd'hui par une mince auberge sous l'enseigne de *l'Écu de France*; il y eut aussi un couvent de femmes fondé très-anciennement.

Mais Saint-Cyr acquit une grande importance sous le règne de Louis XIV, lors de l'établissement de cette communauté fameuse, dont madame de Maintenon se déclara la protectrice et l'institutrice.

Depuis long-temps madame de Maintenon méditait la fondation d'une vaste retraite pour

les filles des nobles sans fortune ; elle arrêta ses regards sur Saint-Cyr, résolut d'y transporter la communauté qu'on voyait auparavant à Noisy, et bientôt tous ses plans furent exécutés.

Françoise d'Aubigné, avant d'être marquise de Maintenon, était liée d'amitié avec une religieuse ursuline nommée madame *Brinon*, qui, après la ruine de son couvent, fut obligée d'aller chercher à vivre chez sa mère. C'est à la fortune de la première de ces dames, aux malheurs de l'autre, et au zèle de toutes les deux, qu'on dut l'établissement de la communauté de Saint-Louis de Saint-Cyr.

Madame *Brinon* <sup>1</sup>, dont la vie ferait un ro-

<sup>1</sup> Elle fut d'abord religieuse ursuline ; son couvent étant ruiné, elle se retira chez sa mère ; sa mère étant morte, elle entra dans un couvent à Saint-Leu. Forcée d'en sortir par le mauvais état des affaires de ce couvent, elle s'associa une religieuse de ses amies, et loua, avec elle, une maison à *Anvers*, où, pour subsister, elles prirent des petites filles en pension. Elle quitta *Anvers* pour *Montmorency*, instruisant toujours les enfans. Ce fut là le commencement de sa faveur ; elle y vit madame de Maintenon, qui la protégea. De *Montmorency* elle se transporta à *Ruel* avec ses écolières, de *Ruel* à *Noisy*, et de *Noisy* à *Saint-Cyr*. Enfin, après y avoir joui d'une grande considération, et tenu le premier rang, elle fut disgraciée et obligée de se retirer à l'abbaye de Maubuisson, où elle reçut de la maison de Saint-Cyr une pension viagère de 2,000 livres.

man, après avoir passé par différens états, composa les constitutions de cette communauté, en fut la première supérieure, et pour cela fit son quatrième vœu : celui d'*élever et d'instruire les demoiselles*.

Cette communauté fut établie en faveur de *deux cent cinquante demoiselles* qui, depuis l'âge de sept à douze ans, devaient être gratuitement reçues, élevées, nourries et entretenues de toutes choses jusqu'à vingt ans, aux dépens de la fondation. Ces demoiselles étaient instruites par environ quarante dames, et servies par autant de sœurs converses ou servantes. En y entrant, elles devaient faire preuve de quatre degrés de noblesse du côté paternel, à compter du père.

Le roi régla que ces dames porteraient un habit particulier, grave et modeste, qui cependant n'aurait rien de monacal; qu'elles ne s'appelleraient ni *ma mère*, ni *ma sœur*, mais *madame*, avec le nom de famille; et qu'elles auraient chacune au cou une croix d'or parsemée de fleurs de lis gravées, avec un Christ d'un côté, et un saint Louis de l'autre. Les croix des sœurs converses étaient d'argent et gravées de la même manière.

Madame de Maintenon s'occupa ensuite d'un habit tel qu'elle l'avait imaginé, et tel qu'il exista, à peu près, jusqu'à la suppression de la communauté.

Cette communauté fut transportée de Noisy à Saint-Cyr, à cause de la plus grande facilité de s'y procurer de l'eau. *Jules Hardouin Mansard* fit tous les plans de la maison; on la commença le 1<sup>er</sup>. mai 1685; deux mille cinq cents hommes furent occupés à cette construction. Un an après, la maison fut en état d'être meublée; le roi s'en réserva la dépense, et laissa madame de Maintenon la maîtresse d'y employer telle somme qu'elle jugerait nécessaire; l'ameublement coûta 50,000 écus <sup>1</sup>.

La maison de Saint-Cyr se divisait en douze corps de bâtimens principaux qui formaient cinq cours, savoir : 1°. la *cour Longue*, 2°. la *cour de l'Eglise*, 3°. la *cour Royale*, 4°. la *cour des Cuisines*, et 5°. la *cour Verte*. Cette distribution est la même aujourd'hui; les noms seuls

<sup>1</sup> Pendant long-temps, les nombreux marais et les arbres qui entouraient la maison et le village de Saint-Cyr rendirent ce séjour malsain; on doit au zèle éclairé de M. Atoche la salubrité dont jouit ce lieu depuis que les marais ont été desséchés et les arbres coupés en partie.

ont été changés. Le tout forme, avec les jardins et autres dépendances, un polygone de 140,000 mètres de surface.

La *cour Longue* est la cour d'entrée; parallèle aux trois suivantes qu'elle égale en longueur, elle longe la façade principale du côté du sud. La *cour de l'Eglise*, dite aujourd'hui *Royale*, donne entrée dans la chapelle où l'on remarque plusieurs tableaux estimés, entre autres la *Guérison du Lépreux*, par Jouvenet. La *cour Royale*, nommée depuis *de la Reine*, n'était pas habitée et ne servait qu'à éclairer les appartemens et à fournir un passage de la cour de l'Eglise dans *celle des Cuisines*. Cette dernière, qui porte aujourd'hui le nom de *cour de Monsieur*, est dessinée sur le même plan et dans les mêmes dimensions que les deux précédentes. La dernière enfin, la *cour Verte*, aujourd'hui *cour Maintenon*, se trouve formée par le prolongement des deux corps de bâtimens d'est et d'ouest de la cour Royale, et séparée de celle-ci par le corps de bâtiment du nord.

Les jardins de Saint-Cyr appellent aussi l'attention; on y remarquait jadis seize bassins avec jets d'eau. Dans le fond, et dans l'angle du nord-est, était un *petit pavillon* destiné aux

visites mystérieuses que Louis XIV faisait à madame de Maintenon; il arrivait dans cette espèce de boudoir par une avenue plantée d'arbres depuis la grille du parc de Versailles jusqu'à une petite porte pratiquée à quelques pas de ce pavillon, dans le mur d'enceinte de la communauté. La partie du jardin comprise entre le pavillon et le corps de logis principal était un bois planté de sycomores et de frênes.

Mais à la partie des bâtimens qui formaient la cour Verte se rattachent surtout les plus intéressans souvenirs.

C'est là que, en présence de Louis XIV et de madame de Maintenon, fut représentée, par les jeunes pensionnaires, cette tragédie d'Esther, où, sous les noms de *Vasthi* et d'*Esther*, le poète faisait allusion à madame de Montespan et à madame de Maintenon qui la remplaça; c'est là, c'est dans une chambre dont l'entrée est à côté de celle de la chapelle, que Pierre-le-Grand rendit visite à cette femme célèbre, alitée depuis plusieurs jours, et que, d'un mouvement spontané, il se leva pour écarter les rideaux des croisées afin de mieux contempler les traits de celle qui, pendant quinze années, avait fait les destinées de la



France ; c'est là enfin que mourut la fondatrice de l'établissement.

Les restes de madame de Maintenon furent placés dans le chœur de l'église de Saint-Cyr, où l'on grava en latin et en français une très-longue épitaphe dont nous ne rapporterons que quelques lignes : « Ici repose très-illustre » dame , *madame Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon*, dame d'atour de Christine-Victoire de Bavière , dauphine de France.

» Aussi persévéramment que sagement chère » à *Louis-le-Grand*. Femme excellente au-delà » de toutes les femmes de son siècle et de plusieurs précédens..... Une seconde Esther par » la manière dont elle a su plaire au Roi ; une » seconde Judith par l'amour de la retraite et » de l'oraison avec ses chères filles. Pauvre , au » milieu des richesses , par sa libéralité envers les » misérables ; humble , au comble de la gloire , » par son affection pour la modestie chrétienne. » Elle est décédée le 15 avril 1719 , âgée de » quatre-vingt-trois ans. »

Voilà quel fut Saint-Cyr, tant qu'il conserva sa destination primitive ; mais , aujourd'hui qu'une *école militaire* a remplacé l'institution de madame de Maintenon , tout a dû changer

de face. Les bâtimens ont une autre destination ; on a transformé une partie des jardins en champs de Mars pour les manoeuvres des élèves, et l'autre en potager. La petite forêt seule est restée intacte. Le pavillon est aujourd'hui la demeure du garde d'artillerie. En un mot, de jeunes demoiselles sont remplacées par des militaires adolescents, et les chants féminins par le bruit du canon.

Voici quelle est aujourd'hui l'organisation de l'école royale militaire et spéciale de Saint-Cyr.

Cette école est sous la direction du ministre de la guerre.

Un général commandant, un colonel commandant en second, un administrateur, un directeur et un sous-directeur des études, un médecin, trois chirurgiens, un dentiste, un économiste, un payeur, un bibliothécaire, deux chefs de bataillons, huit capitaines, vingt-quatre professeurs, quatorze répétiteurs, trois aumôniers, quatorze adjudans sous-officiers, un adjudant du génie chargé de l'entretien de tous les bâtimens, et huit employés dans les bureaux de l'administration, composent le personnel de cette école.

Le nombre des élèves est de 350 ; ils ne peuvent y entrer qu'après l'âge de seize ans révolus , et avant d'avoir atteint leur vingtième année. Les élèves qui ne sont pas placés dans l'école par le gouvernement paient 1500 fr. par an, et sont tenus d'apporter un trousseau de 750 fr.

Aucune distinction de naissance ni de fortune n'est reconnue parmi les élèves ; tous sont ou doivent être égaux entre eux et aux yeux des chefs.

Les élèves sont distribués par compagnies au nombre de six ; à la tête de chacune, il se trouve un capitaine qui est chargé de veiller à tous ses besoins et de faire toutes les demandes nécessaires en linge, chaussures, armes, etc. Les grades, depuis celui de caporal jusqu'à celui de sergent-major seulement, sont remplis par les élèves. La promotion appartient au général gouverneur, sur la présentation du colonel commandant en second.

Les élèves ne peuvent aller nulle part seuls ; ils sont toujours accompagnés par des adjudans de service, sur le rapport desquels sont infligées les punitions.

Dans les exercices militaires, l'émulation des

élèves est excitée par la récompense d'épaulettes de grenadier ; tous ceux qui subissent la prison , le cachot et le piquet , perdent de droit leurs épaulettes. C'est par de nouveaux efforts qu'ils les recouvrent. Ils sortent en corps avec leurs armes , et les tambours à leur tête , deux fois par semaine pendant deux heures. Ils sont alors sous la surveillance immédiate d'un chef de bataillon , d'un capitaine et de quatre adjutants.

Les élèves , à toutes les époques de l'année , se lèvent à quatre heures et demie et se couchent à huit heures un quart.

Ils ont deux heures de récréation réparties en quatre portions.

Les élèves sont séparés en deux divisions ; dans la première , ils terminent leurs études et passent au grade d'officier. Si les connaissances de quelques élèves n'étaient pas jugées assez étendues par les examinateurs , ils peuvent rester dans l'école une deuxième année ; mais , passé ce terme , s'ils ne sont pas jugés capables , ils sont renvoyés dans leur famille.

Dans la seconde division , les élèves concourent devant le directeur des études et les professeurs pour passer dans la première division ,

et, s'ils ne peuvent y atteindre, ils ont encore une deuxième année à parcourir; mais ils ne peuvent plus rester qu'une seule année dans la première division. Si les élèves de la seconde division ne sont pas acceptés dans les deux années de leur concours, ils sont de même renvoyés à leurs parens.

Chaque année il sort de l'école environ cent quarante élèves qui sont promus dans tous les régimens où il y a des vacances. Soixante élèves sont désignés pour la cavalerie. On choisit pour cette arme ceux qui montrent le plus de dispositions et qui ont assez de fortune pour subvenir aux dépenses que nécessitent leurs grades. Quelques-uns de ces élèves passent au corps d'état-major. C'est le seul corps spécial où ils peuvent être admis.

Lorsque les cent quarante élèves sortent officiers de l'école, on leur remet tous leurs trousseaux et les sommes qu'ils auraient versées en sus de leur pension; ils reçoivent chacun une épée et un ceinturon dont l'école leur fait don. Les trois élèves de la promotion qui sont reconnus les plus pauvres reçoivent du roi la somme de 500 fr. par an jusqu'à ce qu'ils aient atteint le grade de capitaine.

Voici les cours qui se font dans cette école :

1°. Mathématiques ; 2°. physique et chimie ; 3°. dessin de bosse et de paysage ; 4°. langue allemande ; 5°. cours de fortification permanente et de campagne ; 6°. cours théorique et pratique de topographie ; 7°. cours d'artillerie ; 8°. d'histoire et de géographie ; 9°. d'administration militaire ; 10°. de belles-lettres ; 11°. escrime ; 12°. danse.

§. IV.

VILLEPREUX.

Villepreux est un village ou bourg situé dans une vallée à deux lieues à l'ouest de Versailles, à une lieue trois quarts au sud-ouest de Marly, et à cinq lieues et demie à l'ouest de Paris par la route de Maule.

L'origine et l'étymologie du nom de ce village ont exercé la sagacité des savans. Plusieurs ont voulu y voir le *Diodurum* de l'itinéraire d'Antonin ; mais cette opinion n'est fondée que sur des conjectures ; et, pour trouver quelque chose de positif, il faut arriver au règne de Charles-le-Chauve, c'est-à-dire vers le milieu du ix<sup>e</sup>. siècle. Dans un acte de cette époque, il

est nommé *Villa porcorum*, nom modifié plus tard en ceux de *Villa pyrosa* et de *Villa pyrorum*.

Il y eut de bonne heure à Villepreux deux églises : celle de Saint-Germain et celle de Saint-Pierre.

L'autel de Saint-Germain appartenait au chapitre de Notre-Dame de Paris. En 1284, il fut donné aux moines de Marmoutiers : cette donation devint sans doute l'origine du prieuré fondé pour eux à Villepreux.

Ce prieuré, du titre de Saint-Nicolas, était déjà bâti lorsque la nomination à la cure passa aux religieux de Marmoutiers. Bientôt il devint l'objet des libéralités des seigneurs de Villepreux ; et l'on voit, en 1169, l'un d'eux confirmer aux religieux la donation des biens qu'ils avaient reçus de ses prédécesseurs. Cette donation portait entr'autres clauses « le panage de leurs » porcs et la dixme du panage des porcs des » autres. » Ces libéralités furent encore accrues par la suite.

Dès le commencement du XIII<sup>e</sup>. siècle, il existait aussi à Villepreux une maladrerie ou léproserie dont le cimetière fut béni en 1203.

Quant aux seigneurs de ce lieu, le premier

est un certain Valeran de Villepreux, dont le nom se trouve dans un titre de l'an 1108. Une série d'autres seigneurs aussi peu connus que celui-ci nous mènent jusqu'au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle; là, se trouve une lacune d'environ cent ans; mais, en 1461, on retrouve la terre de Villepreux entre les mains de la famille de la Villeneuve, qui la vendit, sous Louis XI, à celle de Balue; celle-ci la conserva jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup>. siècle.

La terre de Villepreux passa ensuite aux Gondy. Pendant le séjour qu'y fit le maréchal de France Albert de Gondy, en 1591, Henri iv y vint rejoindre son armée réunie dans ce village; mais, le nom de Gondy s'étant éteint par la mort de Pierre de Gondy, général des galères, qui ne laissa que des filles, la baronnie de Villepreux fut vendue à la dame Clem. de Francini, et passa de celle-ci au père de Colbert, qui la revendit, en 1685, au duc de Chevreuse. Peu de temps après, le duc la céda au roi, qui la rendit par échange à un sieur de Francini, neveu de celle qui l'avait d'abord acquise des Gondy.

En 1698, Villepreux appartenait au comte de Pontchartrain, ministre secrétaire d'état,



dont un écrivain caustique a dit « qu'il avait » tous les défauts et tout le dégoût d'un homme » né dans le ministère et gâté à l'excès <sup>1</sup>. » On sait qu'il était fils du chancelier de même nom.

Cette terre fut, en 1707, érigée en comté en faveur de Francini, prévôt général de l'Île de France, dans la famille duquel elle resta longtemps.

A cette époque, on comptait à Villepreux deux cent treize feux. Le dénombrement de 1745 n'en donne plus que cent quarante-cinq. Le dictionnaire universel de la France marque à Villepreux six cent soixante habitants.

Quelques-uns lui ont donné le nom de ville ; Villepreux était entouré de murs et on y entrait par quatre portes. L'abbé Lebeuf dit avoir vu les restes de deux. Dans l'église paroissiale de Saint-Germain, on voyait une épitaphe latine, d'un Jean Varella, mort en 1602, gérant les affaires du cardinal de Gondy. On y lisait qu'il avait été « général des troupes de Sébastien, » roi de Portugal, dans la guerre d'Afrique ; » qu'un jour qu'il y regardait un combat de » taureaux, un de ces animaux furieux courut

<sup>1</sup> Saint-Simon, *Supplément aux Mémoires*.

» à lui; que Varella, loin de s'enfuir, prit le  
» taureau par les cornes et l'arrêta tout court;  
» qu'à l'instant le roi tira son épée et la lui  
» donna en lui disant qu'elle était due à un  
» homme qui avait autant de force qu'il venait  
» d'en faire paraître <sup>1</sup>. »

Aujourd'hui Villepreux n'est plus qu'un bourg du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Marly-le-Roi. Sa population est de 810 habitans; le château n'est plus qu'une maison de campagne. Celle de Valjoyeux est remarquable par ses eaux renfermées dans un beau parc, et par de belles avenues.

## §. V.

## BOIS D'ARCY.

Village situé entre des bois et des étangs, près d'une route de communication de Versailles à Pontchartrain, à une lieue et demie à l'ouest de cette première ville.

« Comme les seigneurs de Villepreux, dit  
» l'abbé Lebeuf <sup>2</sup>, possédaient, au XII<sup>e</sup>. siècle,

<sup>1</sup> Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tome VII, page 304.  
*même*, tome VII, page 287.

» le territoire dit aujourd'hui *le bois d'Arcy*,  
» ils en donnèrent quelque partie aux moines  
» que leurs devanciers avaient établis à Ville-  
» preux. Le nombre des habitans augmentant  
» dans cette partie à mesure que l'on défri-  
» chait les terres et que l'on essertait les bois,  
» il fut besoin d'ériger une paroisse au Bois-  
» d'Arcy; c'est ce qui fut fait sur la fin du  
» XII<sup>e</sup>. siècle ou au commencement du sui-  
» vant. » Voilà l'origine du village qui n'eut  
jamais que très-peu d'importance.

Lorsque Louis XIV agrandit le parc de Versailles, le Bois-d'Arcy s'y trouva renfermé. Aujourd'hui ce village compte une population de 390 habitans, y compris le hameau dit la Tremblée.

#### §. VI.

#### JOUY.

Ce village est situé à quatre lieues au S. O. de Paris, dans un vallon agréable, sur la petite rivière de Bièvre; son territoire renferme des terres labourables, des prairies et quelques vignes.

Le premier nom qu'a porté ce village , ainsi que tous ceux qui se trouvent aujourd'hui désignés sous celui de Jouy , fut *Gaugiacum*, *Joyacum*, et enfin Joï; il est nommé *Gaugiacum* dans le livre d'Irminon , abbé de Saint-Germain-des-Prés , qui vivait au commencement du ix<sup>e</sup>. siècle ; déjà à cette époque , le village de Jouy était assez peuplé , puisque l'abbaye y avait 91 mansions ou meiz , et qu'il comptait en tout 110 feux.

Cette terre est l'une de celles que perdit l'abbaye de Saint-Germain dans les guerres des ix<sup>e</sup>. et x<sup>e</sup>. siècles ; alors elle passa entre les mains de seigneurs laïcs , parmi lesquels on doit remarquer le connétable de Clisson. Plus tard , c'est-à-dire au xvii<sup>e</sup>. siècle, elle échut à la maison d'Escoubleau ; ce fut Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, qui en 1654 fit ériger la terre de Jouy en comté ; enfin en dernier lieu , un M. Roullier en devint propriétaire , et augmenta considérablement le château.

Voilà à peu près tout ce qui constitue l'histoire du village de Jouy, mais il n'est peut-être pas de paroisse qui ait renfermé plus de fiefs , de chapelles , etc. De ce nombre étaient une chapelle dédiée à saint Jacques , dans le cime-

tière même ; le prieuré de Saint-Médard de Villetain , d'où l'on fit plus tard Saint-Marz , et qui forma une partie du parc du château de Jouy ; deux abbayes de filles , etc. , etc.

Aujourd'hui Jouy est surtout connu par sa manufacture de toiles peintes <sup>1</sup> , qui a rendu fameux dans toute l'Europe le nom de M. Oberkampf , et procuré l'aisance aux habitans de ce village. Les toiles peintes qui sortent de cette fabrique l'emportent , par la solidité de leurs couleurs , sur celles des autres manufactures ; M. Oberkampf , le fondateur de cet établissement , est mort en 1814 , regretté de tous les habitans de Jouy , qui trouvaient en lui un père et un ami.

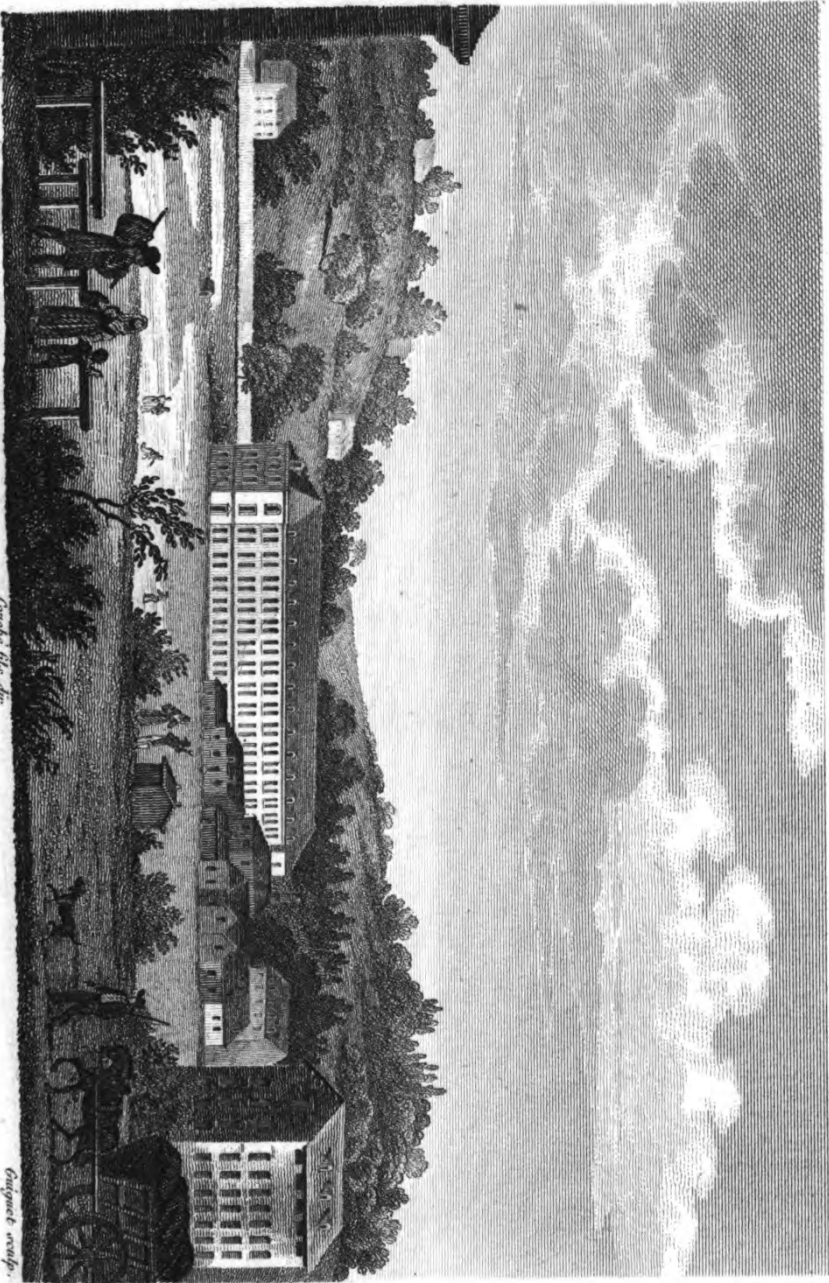
Le village de Jouy n'offre rien de bien remarquable ; son église , dédiée à saint Martin , date du XIII<sup>e</sup>. ou du XIV<sup>e</sup>. siècle ; mais il ne reste que peu de chose de cet ancien édifice , rebâti plus tard , comme l'apprend une inscription placée dans le chœur ; elle est ainsi conçue :  
« L'an 1549 , le jour de Saint-Michel , 29 sep-  
» tembre , par permission de monseigneur le  
» révérendissime cardinal , évêque de Méga-

<sup>1</sup> Voyez la gravure.



100

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be organized into several paragraphs or sections, but the specific words and sentences cannot be discerned.



MANUFACTURE DE JOUY.





» rence, et abbé de Saint-Magloire à Paris....,  
 » consacra et dédia cette église en l'honneur de  
 » Dieu et de la vierge Marie et de M. saint  
 » Martin, patron d'icelle; et, parce que la fête  
 » de M. saint Michel ne se pourrait bonnement  
 » célébrer avec (en même temps), accorde que  
 » ladite fête sera célébrée par ci-après le di-  
 » manche ensuivant. »

Le château, bâti à la moderne, est placé dans un fond entre deux coteaux qui en bornent entièrement la vue. Son parc a trois cents arpens d'étendue : il appartient à M. Seguin.

Les autres lieux remarquables, dans l'étendue de la commune de Jouy, sont le hameau *des Mets*, ou le *Meiz Saint-Marc*, la maison de plaisance de la *Cour-Rolland*, et plusieurs maisons de campagne agréables, parmi lesquelles se distinguent celles de madame veuve Oberkampf, et celle de M. d'Aubespine, nommée le *Moulin du Rat*, etc.

Jouy fait partie de l'arrondissement et du canton de Versailles. Sa population, qui était, en 1726, de 446 habitans, s'élève aujourd'hui à 1,350; mais il est à craindre qu'elle ne diminue considérablement, ainsi que la prospérité

du village. La perte de M. Oberkampf se fait sentir chaque jour davantage.

### §. VII.

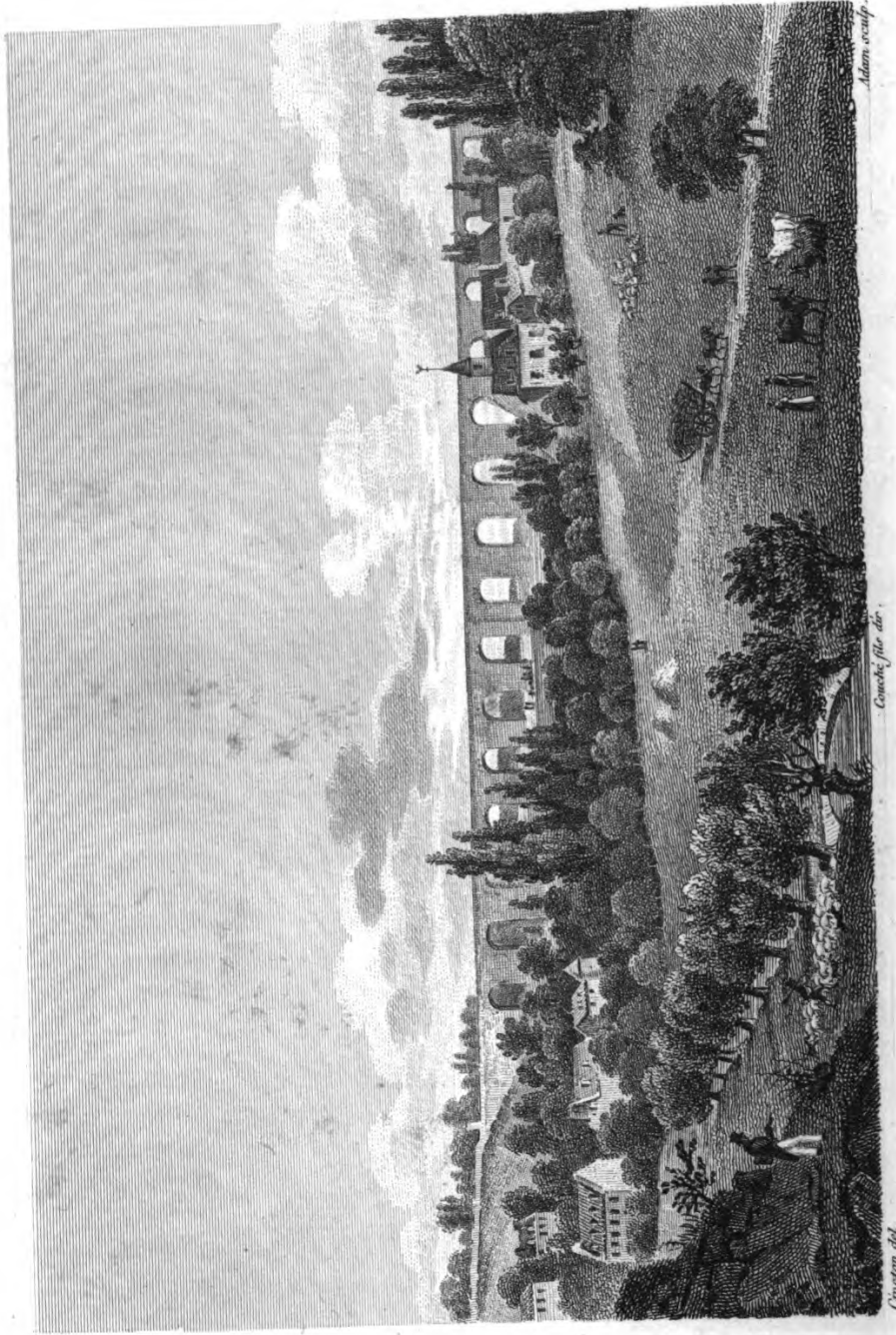
#### BUC.

Ce village, situé à quatre lieues et demie au S. O. de Paris, sur la petite rivière de Bièvre, est bâti en partie sur le sommet, en partie sur le penchant d'une colline; son territoire se compose de bois, de terres labourables et de prairies; plus de deux cents sources y entretiennent la fertilité et l'abondance.

L'abbé Lebeuf avoue qu'il est difficile de découvrir l'étymologie de ce nom<sup>1</sup>. Quoiqu'il en soit, il se trouve écrit dès le commencement du XIII<sup>e</sup>. siècle *Buccum* ou simplement *Buc*. Alors Buc comptait déjà parmi les cures du diocèse de Paris; celle-ci était à la nomination pure et simple de l'évêque; la paroisse de Toussu a quelquefois été réunie à celle de Buc.

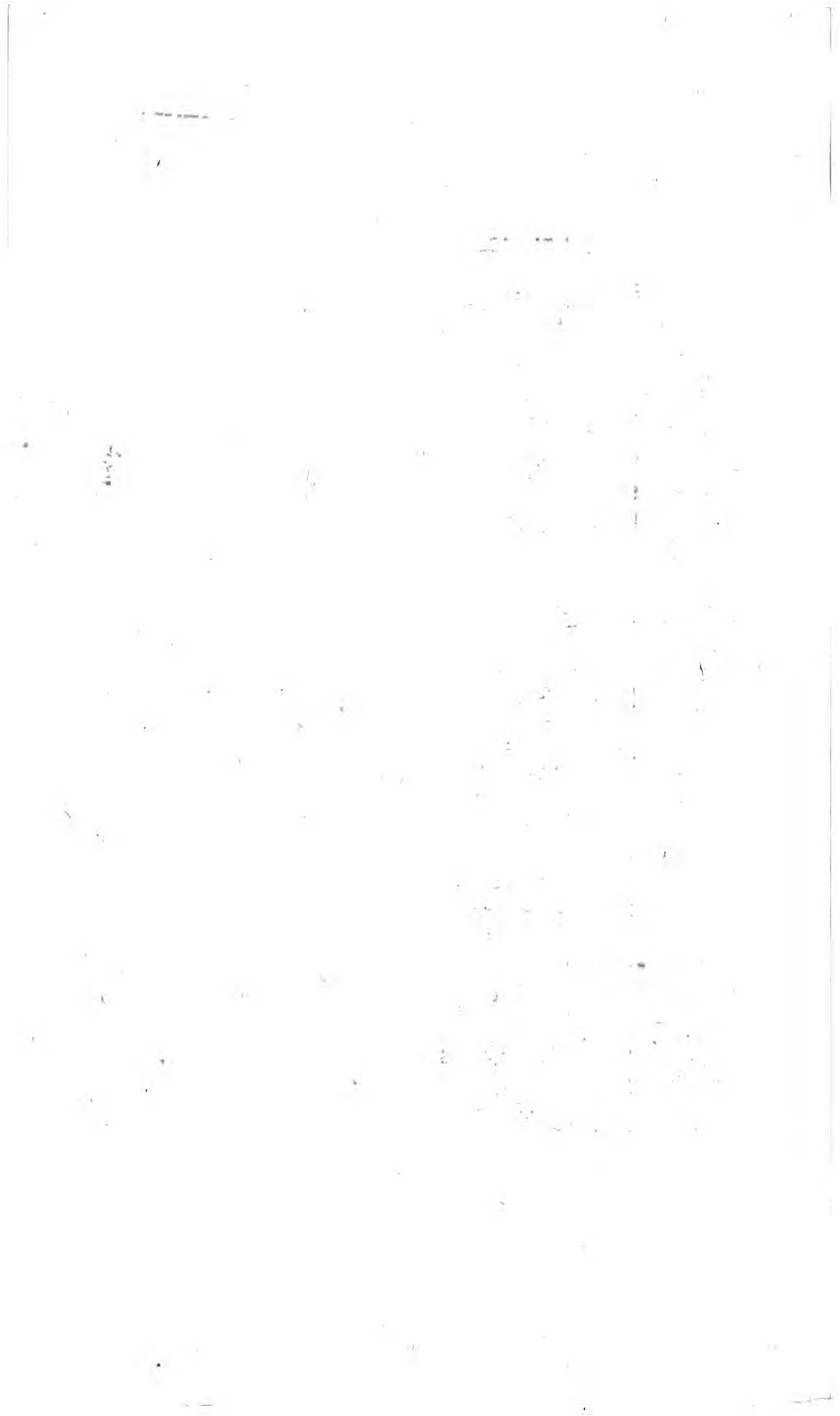
<sup>1</sup> Ce nom est commun à plusieurs lieux où abondent des sources d'eaux. Il paraît dériver du latin *Bucca*, bouche, et sous ce rapport il convient au territoire de Buc, où se trouvent plusieurs sources.





AQUÉDUC DU BUC.





Les seigneurs qui ont possédé la terre de Buc sont à peu près inconnus ; cette terre fut achetée par Louis XIV et renfermée dans son grand parc de Versailles.

Aujourd'hui le village de Buc est embelli de plusieurs maisons de campagne, parmi lesquelles on doit remarquer celle qu'on nomme *la Guerinnière*. On voit aussi à Buc un superbe aquéduc <sup>1</sup> de dix-neuf arches, construit par Louis XIV pour conduire à Versailles les eaux des étangs de Saclé, du Trou-Salé et de Saint-Hubert. Ce village occupe un des sites les plus gracieux qu'on puisse trouver aux environs de Paris. L'œil est émerveillé du tableau délicieux que présente inopinément la vallée du côté de Versailles et du côté de Jouy ; mais il faut, pour jouir de ce spectacle, se trouver au niveau de l'aqueduc. La vallée est environnée de bois ; et dans le fond on voit serpenter, dans un lit étroit bordé de saules, le petit ruisseau de la Bièvre, qui semble sortir de dessous terre. La végétation y est dans la plus belle activité.

La commune de Buc appartient à l'arrondis-

<sup>1</sup> Voyez la gravure.



sement et au canton de Versailles ; sa population est de 577 habitans.

§. VIII.

LES LOGES.

Il n'y a que peu de chose à dire sur ce petit village, situé sur le bord du grand parc de Versailles, le long et à droite du ruisseau de Bièvre, à trois lieues au sud de Versailles, et à quatre au S. E. de Paris.

Il est assis sur une éminence ; son territoire est très-fertile ; il offre des terres labourables en grain, des prairies et des bois.

Le nom latin des Loges, *Logiæ*, fut donné d'abord à quelques cabanes où se retiraient ceux qui défrichaient les nombreuses forêts, dont, au moyen âge, étaient couverts tous les environs de Paris.

Il n'y avait point encore de cure établie aux Loges dans le XIII<sup>e</sup>. siècle. Il paraît cependant qu'alors il existait une chapelle dédiée à saint Eustache, et qu'elle occupait le lieu où se trouve aujourd'hui le cimetière. Dans le siècle suivant, les Loges furent érigées en cure, dont la juridiction s'établit, à ce qu'il paraît,

aux dépens de celles de Jouy et de Buc , qui se trouvent l'une et l'autre à une demi-lieue de distance de ce village.

Les seigneurs des Loges sont à peu près inconnus ; on sait seulement qu'en 1675 la châtellerie des Loges fut incorporée au duché de Chevreuse, pour ne former plus qu'un seul fief mouvant du roi et relevait de la tour du Louvre.

Le village des Loges est encore aujourd'hui peu considérable ; et , même en y comprenant les maisons ou hameaux répandus sur le territoire de cette commune , tels que le *Petit-Jouy* , la *Ferme des Loges* , l'*Hôpital* , il mérite à peine le nom de village ; son église , qui n'a rien de remarquable , est consacrée à saint Eustache ; la maison la plus notable est celle qu'on a nommée le *fief du Renard*. De cette maison on jouit des points de vue les plus pittoresques ; les jardins en sont très-beaux , et renferment plusieurs sources dont les eaux , qui se trouvent à cent soixante pieds au-dessous du niveau de la maison , y sont distribuées au moyen d'une pompe et de tuyaux de plomb.

Les Loges appartiennent à l'arrondissement

et au canton de Versailles ; la population de cette commune est de 877 habitans.

### §. IX.

#### GUYENCOURT.

Ce village est situé à une lieue un quart au S. O. de Versailles , à cinq et un quart au S. O. de Paris , dans une plaine vaste et découverte.

On connaît des seigneurs de Guyencourt dès le treizième siècle ; c'est aussi de cette époque que date la paroisse , quoique l'église actuelle n'ait été consacrée qu'en 1533.

La terre du Guyencourt était , dit-on , dans la famille des Pied-de-Fer , depuis la fin du xv<sup>e</sup>. siècle , et y demeura jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup>. ; mais , lorsqu'en 1662 Louis XIV traita pour l'agrandissement du parc de Versailles , le vieux château de Guyencourt , relevant de Chevreuse , appartenait à M. de Boucle. La terre de Guyencourt fut incorporée à Versailles en 1693. Alors , ou du moins peu d'années plus tard , on comptait 110 feux dans ce village ; mais les dénombremens faits par la suite prouvent que le nombre diminua considérablement dans le cours du xviii<sup>e</sup>. siècle.

Aujourd'hui la commune de Guyencourt renferme une population de 610 habitans avec les hameaux de *Bouviars*, près duquel la Bièvre prend sa source, de la *Minière*, le *Trou* et les maisons isolées de *Villeroy*, connu par ses étangs qui servent à alimenter les eaux de Versailles.

## §. X.

## CHATEAUFORT.

Châteaufort est situé à une lieue au N. E. de Chevreuse, et à six au S. O. de Paris.

L'abbé Lebeuf a fait des recherches sur l'origine de ce lieu; voici ce qu'il en dit : « Le lieu » dont je parle, qui est sur le bord d'une pro- » fondeur qui règne au midi et au levant, et au » bas de laquelle coule un ruisseau qui se jette » proche Gif, dans la rivière d'Ivette, fut jugé » propre à bâtir une forteresse vers ce temps-là » (x<sup>e</sup>. siècle), et c'est ce qui lui donna son nom. » La confiance qu'eurent les gens de la campa- » gne dans la protection du seigneur de Châ- » teaufort, fit qu'ils vinrent s'y réfugier, et que » le bourg qui s'y forma ressembla à une petite

» ville. Non-seulement le château mit les peuples à l'abri des ennemis, mais aussi la clôture qui fut faite tout autour, et trois grosses tours en différens endroits du bourg, dont on voit encore les restes de deux. On ne peut mieux juger combien ce lieu était devenu considérable qu'en faisant attention qu'il fut regardé comme le chef-lieu d'une contrée de tout le diocèse de Paris, en sorte que Châteaufort fut le nom que l'on donna vers le x<sup>e</sup>. ou xi<sup>e</sup>. siècle au plus étendu des dix doyennés ruraux, lequel, commençant à deux ou trois lieues en deçà d'Etampes, s'étend jusqu'au-delà de Saint-Germain-en-Laye, renfermant tout ce qui est au rivage de la Seine dans cet espace. »

Il y eut anciennement deux églises à Châteaufort : l'église paroissiale, qui peut avoir été l'oratoire primitif de ce lieu, avant même qu'il portât le nom de Châteaufort, et une seconde paroisse, qui appartenait en même temps au prieuré du lieu, et qui remontait au moins au xi<sup>e</sup>. siècle. Dans un cartulaire de Châteaufort on lit que, cette seconde église étant construite en bois, comme l'étaient autrefois la plupart des églises de France, le roi Philippe, en l'an 1068,

permit à un chevalier nommé Aimeric, de la faire reconstruire en pierre <sup>1</sup>.

Le prieuré fut fondé vers le milieu du xi<sup>e</sup>. siècle. Environ soixante ans après, « le prieur » et les moines de Châteaufort s'avisèrent de « noircir la réputation de l'abbé de Bourgueil, » leur supérieur. Ils furent cités pour prouver « leur dire ; mais, n'ayant pu le faire, ils furent » déclarés excommuniés. Le prieur, pour se « venger, se mit à dissiper le bien de son mo- » nastère et à solliciter le seigneur du lieu de « s'en emparer : ce qu'il n'eut pas de peine à » obtenir <sup>2</sup>. » Cependant plusieurs attestations prouvaient que cet abbé et celui de Marmoutiers étaient les deux abbés les plus réglés de tout l'ordre des moines noirs.

Dès le xiii<sup>e</sup>. siècle, il existait aussi à Châteaufort une léproserie, et, vers le milieu du siècle suivant, une chapelle séparée, fondée par Nicolas et Guillaume Boucel.

Châteaufort existait donc au xi<sup>e</sup>. siècle ; il est certain qu'au commencement du siècle sui-

<sup>1</sup> Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, tome VIII, page 480.

<sup>2</sup> *Idem*, tome VIII, page 482.

vant, on le voit figurer comme une forteresse redoutable au peuple et aux rois. Sous le règne de Philippe 1<sup>er</sup>., vers l'an 1104, et avant cette époque, les seigneurs de Montlhery, tels que *Milon* et son fils *Guy* de Trousselle, et les seigneurs de leur parenté ou de leur ligne, bloquaient Paris du côté du midi, depuis Corbeil jusqu'à Châteaufort, arrêtaient, pillaient les voyageurs et les marchands, de sorte que les habitans de Paris ne pouvaient, sans de grands dangers, communiquer avec ceux d'Orléans, ni même avec ceux d'Estampes. Le roi Philippe, ayant marié le fils naturel qu'il avait de la comtesse d'Anjou, avec la fille unique de *Guy* de Trousselle, donna à ce bâtard le château de Mantes, et se réserva Montlhery.

Les personnes de la famille de Montlhery, et plusieurs seigneurs, leurs partisans, au mépris de conditions faites avec le roi, vinrent assiéger Montlhery. *Guy* de Rochefort, dit le *rouge*, s'y porta en force. A son arrivée, les assiégeans prirent la fuite sans combattre.

Par suite de cet événement, Louis-le-Gros, roi de France, s'empara de tous les châteaux occupés par ceux de Montlhery, et notamment de *Châteaufort*, qui, voisin du comté de Ro-

chefort, fut donné à Guy-le-Rouge et à son fils *Hugues de Crécy*<sup>1</sup>.

Cet Hugues était d'une des plus illustres familles de France; mais, comme tous les seigneurs de son temps, il volait les marchands sur le chemins, et faisait la guerre au roi. En 1118, il s'empara par trahison de la personne de Milon II de Montlhery, son seigneur et son cousin, le chargea de fers, et le fit promener de prison en prison, puis, pendant la nuit, il l'étrangla et le jeta par la fenêtre d'une tour de bois, afin de cacher son crime et de faire croire qu'il s'était tué en s'évadant.

Les parens du mort et le roi Louis-le-Gros se disposèrent à punir le meurtrier Hugues. Ils assiégèrent le château de Gomets, où il s'était retiré. Ce château et celui qui le défendait étant pris, le coupable, assailli de mille reproches, demanda à prouver son innocence par le combat judiciaire; mais, saisi de frayeur, il n'osa se battre, vint se jeter aux pieds du roi, lui demanda pardon; et, après lui avoir fait abandon

<sup>1</sup> *Sugerii abbatis de vitâ Ludovici grossi regis, cap. VIII.*



de sa terre de Châteaufort, il alla cacher sa honte dans un cloître <sup>1</sup>.

Dès lors, Châteaufort fut réuni au domaine des rois. Plus tard, Philippe-le-Hardi déchargea les religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, d'un dîner qu'ils étaient tenus de donner au prévôt de Châteaufort, dans leur maison de Montéclain.

Après être sorti plusieurs fois, et toujours rentré dans le domaine royal, Châteaufort fut possédé vers le milieu du xvii<sup>e</sup>. siècle, par le duc de Chevreuse <sup>2</sup>; et, un peu plus tard, par Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis.

Aujourd'hui, il fait partie du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Palaiseau. Sa population est de 545 habitans, y compris l'ancienne paroisse de la *Trinité*, et plusieurs maisons écartées.

Ces maisons sont : le *château d'Ors* ou d'*Orfe*, celui de la *Geneste*, la maison de campagne dite le *Gavois*, et celle de la *Perruche*.

<sup>1</sup> *Chronic. Mausiniacou.* Recueil des historiens de France, tome XII, page 72.

<sup>2</sup> Voyez Chevreuse et Saint-Cyr.

---

## LIVRE III.

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### COUP-D'OEIL GÉNÉRAL.

Nous allons entrer dans la Beauce et dans le diocèse de Chartres ; jetons un coup-d'œil général sur le pays.

Sans doute, la géologie ne trouvera pas ici, comme dans les lieux plus rapprochés de la capitale, l'occasion de s'enrichir de découvertes variées ; ici, tout est uniforme ; aussi, un écrivain a-t-il dit <sup>1</sup> : « Ce pays est à désespérer un naturaliste, par la disette de ces » monumens, où l'on veut lire la généalogie » de la terre. Point de traces de volcans, ni » de grandes révolutions marquées par des » effets subsistans. »

Si dans la première moitié du pays qui nous

<sup>1</sup> Voyez *Journal encyclopédique*, avril 1786, page 114.

sépare de Chartres et de Dreux, l'œil est agréablement frappé par l'aspect successif de riantes vallées et de coteaux élevés, de plaines arrosées par des eaux bienfaisantes, et de terrains exposés à la seule action du soleil, la vue ne découvre dans la seconde qu'une plate campagne, dégarnie d'arbres, privée de tout ce qui pourrait en rompre la monotonie.

Le pays n'offre que des meulières, du grès et du sable<sup>1</sup>. La formation des meulières consiste en sable argilo-ferrugineux, en marne argileuse verdâtre, rougeâtre, ou même blanche, et en meulière proprement dite.

Ces trois substances ne paraissent suivre aucun ordre dans leur superposition; la meulière est tantôt dessus, tantôt dessous, et tantôt au milieu, ou du sable, ou de la marne argilleuse. Du côté d'Houdan et de Dreux, on trouve de la craie. « Tous les coteaux élevés qui entourent cette dernière ville offrent sur leur flanc la craie entrecoupée de bancs interrompus de silex. Tout le plateau compris entre Dreux et Houdan est de craie. La fo-

<sup>1</sup> *Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris*, par MM. Cuvier et Brongniard.

» rêt de Dreux et le plateau d'Houdan sont  
» de craie, recouverte par l'argile plastique,  
» le sable, et une agglomération de silex dans  
» une argile maigre, sablonneuse et rouge. »

M. Chevard, dans sa description statistique du département d'Eure-et-Loire, a réuni tous les détails géologiques que pouvait offrir sous ce rapport l'étude de ce département. Il divise en quatre grandes plaines toute la partie comprise de ce côté-ci de Chartres, savoir : la plaine de *Dreux*, la plaine de *Maintenon*, la plaine d'*Auneau* et la plaine de *Château-Neuf*.

Là « les couches superficielles du sol, plus  
» ou moins épaisses, sont, dit-il, communément  
» composées de terre argileuse, grisâtre, jau-  
» nâtre ou noirâtre, mêlée de sable, mais en  
» petite quantité. Dans certains cantons ce  
» sont des terres argileuses et graveleuses ;  
» dans d'autres, on ne trouve qu'une faible  
» portion de terre franche, mêlée de beau-  
» coup de fragmens grossiers de silex ; ailleurs  
» on rencontre des terres calcaires, mêlées  
» d'argile et de sable ; enfin, il y a quelques  
» cantons où les terres sont sablonneuses, ari-  
» des et manquant de fond. »

Quant à l'intérieur des terres, il renferme

en général des sables fins. « Tantôt blancs ,  
» tantôt colorés par des matières ferrugineu-  
» ses , en noir, en jaune et en rouge ; on y  
» trouve , dans beaucoup d'endroits , des bancs  
» considérables d'argile. Il y en a de grise et de  
» jaune , avec lesquelles on fabrique la tuile ,  
» la brique et les poteries communes..... Il  
» s'en trouve aussi d'une finesse et d'une blan-  
» cheur remarquables, près de Chartres, à peu  
» de distance de la grande route de Paris.....  
» Elle est propre à faire de la faïence de la  
» plus grande beauté.

» Quoique les mines de fer ne soient pas com-  
» munes dans le département , on y trouve ce-  
» pendant du minerai d'assez bonne qualité....  
» Les mines de charbon n'y sont nullement  
» connues ; on en trouve quelques-unes de  
» tourbe , surtout dans l'arrondissement de  
» Dreux..... Le département fournit en abon-  
» dance d'excellente marne , où la partie cal-  
» caire domine tellement , qu'en certains en-  
» droits on en fait de très-bonne chaux. Ces  
» marnes calcaires , très-communes dans la  
» partie septentrionale du département , ne se  
» trouvent qu'à une certaine profondeur, de-  
» puis 10 jusqu'à 100 et 120 pieds..... Des

» bancs considérables de cailloux blancs ou  
» noirs servent de toit aux marnières calcai-  
» res ; on en rencontre à chaque pas des débris  
» plus ou moins grossiers, sortis de ces mar-  
» nières..... Le département renferme aussi  
» plusieurs carrières de pierre calcaire, pro-  
» pre aux constructions..... La petite ville d'É-  
» pernon et ses environs possèdent de belles  
» carrières de grès. On s'en sert indistincte-  
» ment pour la construction et pour le pavage  
» des routes..... Aux environs de Gallardon et  
» du Gué-de-Voise, sur l'ancienne route de  
» Chartres à Paris . . . on trouve une quantité  
» prodigieuse de petits cailloux ovoïdes ou ap-  
» platis, gris, jaunes, bleuâtres ou rougeâtres,  
» opaques ou transparens.... On y trouve aussi  
» de très-beaux poudingues,.... c'est-à-dire,  
» une réunion en gros blocs de petits cailloux  
» ovoïdes, dont nous venons de parler, et qui  
» se trouvent liés et consolidés par un gluten  
» siliceux. Rien n'égale la dureté de ce poudin-  
» gue ; mais aussi rien n'approche de sa beauté  
» et de la variété de ses nuances, lorsqu'il est  
» scié et poli avec soin....

» On rencontre aussi, mais rarement, quel-  
» ques morceaux de quartz cristallisés ;..... on

» n'y connaît point de bancs de coquillages ;  
» on n'y trouve point non plus de granit ni  
» de schistes , mais on y rencontre assez sou-  
» vent de belles pétrifications. Les environs de  
» Dreux , de Chartres, etc. , fournissent de très-  
» beaux peignes ; des empreintes de peignes  
» sur des cailloux , des boucardes , des Nau-  
» tiles , des huîtres , des poulettes , des cornes  
» d'Ammon , une grande quantité d'oursins ,  
» des cailloux qui portent l'empreinte des ma-  
» melons des oursins et beaucoup d'autres fos-  
» silles. »

En général , la Beauce est un pays très-fer-  
tile , et peut-être n'existe-t-il nulle part de  
meilleur fonds de terre. Les grains y sont de  
première qualité : ce qui a fait donner à la  
contrée le titre de *grenier de la France* ,  
titre dont elle est toujours digne , bien que le  
sol se détériore chaque année , et devienne de  
moins en moins productif.

Ainsi on peut dire qu'en général la Beauce  
est cultivée en blé ; ce n'est pas que toutes les  
terres y soient également propres à cette cul-  
ture ; mais comme de tous les produits agri-  
coles le blé offrait aux propriétaires plus d'a-  
vantages , ils ontensemencé leurs champs en

blé, et les autres cultures ont été négligées ; par exemple le bois y manque, tant pour bâtir que pour brûler : la faveur qu'ont obtenue les céréales, l'a considérablement fait diminuer, surtout aux environs de Chartres, où l'on est obligé de le tirer des forêts de Châteauneuf, de Senonches et de Champrond, éloignées de la ville de cinq, six et sept lieues, tandis qu'on eût pu trouver, sans inconvénient, sur les communes environnantes, plus d'un canton dont la plantation en forêts eût prévenu la disette dont cette ville se plaint depuis long-temps.

Toutefois on recueille dans la Beauce des fruits, des légumes en abondance et de bonne qualité. On y trouve encore quelques pâturages, et, autour de la ville de Chartres, mais dans un rayon fort inégal, des vignobles qui rompent un peu la monotonie des plaines à blé ; le vin que produisent ces vignobles est médiocre et il ne peut supporter le transport, en sorte que les habitans sont obligés de le boire sur les lieux.

La Beauce est arrosée par plusieurs rivières ; l'Eure, l'Épernon, la Vesgre avec la Blaise et l'Avre, dont le cours se trouve hors des limites que nous nous sommes tracées.



La rivière d'Eure prend dans l'ancien Perche sa source d'une multitude d'étangs, et ne forme qu'un ruisseau jusqu'à La Ferrière, où elle devient un peu plus considérable. Elle passe ensuite à Guéhouville, à Saint-Maurice de Gaslou, aux écluses de Pontgoin à 6,450 toises de sa source; enfin à Chartres, où elle se partage en trois branches, qui toutes baignent l'intérieur ou les murs de la ville, pour se rejoindre ensuite vers sa partie septentrionale et couler vers Maintenon.

Là coule aussi la petite rivière de Voise, qui, après avoir reçu le ruisseau d'Auneau, passé à Gallardon où viennent se réunir à elle deux autres ruisseaux, se jette elle-même dans l'Eure, au-dessous de Maintenon. A 1,300 toises de là, se jette aussi dans l'Eure la rivière d'Épernon; plus loin les ruisseaux de Ru et quelques autres, et enfin à Fermincourt, au-dessous de Dreux, la rivière de Blaise. C'est ici que, grossie par ces divers affluens, l'Eure commence à porter bateaux. Un peu plus bas, augmentée par la rivière d'Avre, elle arrose plusieurs villages, le château d'Anet, Ivry où elle reçoit la Vesgre, et va se jeter enfin dans la Seine.

La rivière d'Épernon se forme de deux ruisseaux, qui viennent l'un d'Orcemont, l'autre de Rambouillet, et se réunissent au faubourg du Grand-pont d'Épernon. Cette rivière reçoit au Loreau un autre fort ruisseau, passe à Hanches, à Aiglancourt, et se jette dans l'Eure.

La rivière de Vesgre a sa source dans les environs de Saint-Léger-en-Iveline; elle passe à Houdan, où elle se mêle avec la petite rivière d'Opton, et se jette dans l'Eure au-dessous d'Ivry.

La Beauce est traversée par plusieurs grands chemins. Les principaux sont ceux qui, réunis en un point commun un peu au-dessus de Saint-Cyr, se dirigent, l'un vers Chartres, l'autre vers Dreux. Nous les suivrons successivement.

Parmi les routes de seconde classe, il faut citer en première ligne celle qui communique de l'Orléanais dans la Normandie, en passant par Chartres et Dreux, de manière à former un triangle avec les deux routes dont nous venons de parler.

Ce chemin est très-ancien; il porte le nom de *chemin de César*; nom appliqué à plusieurs voies romaines. On l'a rétabli sous le règne de

Louis xv , mais on lui a conservé ses anciennes sinuosités et sa première largeur. Sur ce chemin s'élèvent des pierres en forme de colonnes de six à sept pieds de haut. Ces monumens assez communs dans plusieurs contrées de France , sont nommés  *Pierre fixe , Pierre fitte , Pierre fichade , etc.* « Je n'ai vu que cinq ou » six de ces colonnes , dit Doyen <sup>1</sup> ; mais je sais » qu'il y a dans cette province une grande » quantité de ces pierres élevées , et toutes » inclinées vers l'orient. On ne voit point que » ces colonnes aient un rapport de distance » avec les milliaires romains ni avec la lieue » gauloise. »

Vient ensuite l'ancienne route de Paris , passant par Montrouge , Châtillon , Rochefort et le gué de Long-Roy ;

Enfin le chemin de Saint-Mathurin , qui passe à Sours , près de Louville , et se rend dans l'ancien Gatinais , et plusieurs autres chemins vicinaux.

Il ne nous reste plus , dans cet aperçu général sur le pays chartrain , qu'à offrir la nomenclature des lieux qui fixeront plus parti-

<sup>1</sup> *Histoire de Chartres.*

culièrement notre attention. On sent que nous devons ici nous écarter un peu de la marche suivie jusqu'à ce moment, que plus notre rayon s'étend, plus le nombre des lieux augmente, mais qu'aussi leur importance diminue dans la même proportion; nous ne tiendrons donc compte que de ceux qui méritent réellement une mention, en ayant soin toutefois de grouper autour de chacun les villages qui les entourent; de cette manière les lieux dont nous nous occuperons se trouveront réduits sur la route de Chartres et dans les environs, à *Chevreuse, Rambouillet, Nogent-le-Roi, Le Péray, Saint-Hubert, Rochefort, Saint-Arnoul, Dourdan, Épernon, Maintenon, Gallardon, Auneau*, et enfin à *Chartres*; sur celle de Dreux, à *Jouars, Pont-Chartrain, Montfort-l'Amaury, Anet, Ivry, Dreux et Châteauneuf*.

---

## CHAPITRE II.

CHEVREUSE, LE PÉRAY ET SAINT-HUBERT, RAMBOUILLET, ÉPERNON, NOGENT-LE-ROI, MAINTENON, ROCHEFORT, SAINT-ARNOUL, DOURDAN, AUNEAU, GALLARDON.

§. I<sup>er</sup>.

## CHEVREUSE.

Petite ville située dans une vallée très-riante, sur le ruisseau d'Ivette, à trois lieues au S. O. de Versailles, à quatre et demie à l'est de Rambouillet, et à sept au sud-ouest de Paris, près de l'ancienne route de Chartres.

Quoique peu importante, cette ville nommée dans les chartres *Caprosia*, joue cependant un rôle dans notre histoire. Les plus anciens titres qui en fassent mention, sont de 975; c'était alors une petite abbaye sous le nom de Saint-Saturnin.

Le plus ancien seigneur connu est Milon

de Chevreuse , qui vivait sous le roi Robert <sup>1</sup>. Le château s'élevait sur la cime de la montagne au nord de la ville ; les seigneurs de Chevreuse étaient du nombre des quatre qui por-

<sup>1</sup> Au treizième siècle, Hervé était seigneur de ce lieu ; en 1264, suivant les habitudes féodales, il entreprit, avec ses gens, d'aller piller le prieuré d'Ivette, situé dans son voisinage ; il arrive, fait détruire une partie du mur de clôture, enlève la volaille et les chevaux des moines.

L'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, à qui appartenait ce prieuré, voulut en tirer vengeance. Il fit nommer des juges : deux chanoines de Paris et un chanoine de Poissy prononcèrent leur sentence, et condamnèrent Hervé à payer dix marcs d'argent à l'abbé de Saint-Maur, pour en faire des bassins et des figures de chevaux, dont on se servait dans l'église de son abbaye. Les gens qui accompagnaient le seigneur de Chevreuse dans son expédition furent condamnés à assister, la tête et les pieds nus, à la suite de quatre processions, et de porter chacun sur ses épaules une selle de cheval. *Et portabit quilibet sellam suam in humeris suis.* ( *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tome 8, page 40. )

C'était le vieil usage : on condamnait les hommes et les femmes, coupables de quelques délits, à suivre les processions nu-pieds, en chemise et souvent entièrement nus.

Quant à celui de porter une selle de cheval sur les épaules, il était généralement pratiqué dans les XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles. Le vainqueur imposait cette peine humiliante au vaincu, et quelquefois montait sur cette selle et se faisait porter.

taient sur leurs épaules le nouvel évêque de Paris à son intronisation.

L'on voit au temps de saint Louis, en 1249, deux frères, Gui et Hervé de Chevreuse, envoyés par la reine Blanche, pour prendre possession des États de Raimond, comte de Toulouse, au nom d'Alfonse son fils; plus tard, en 1304, on voit un comte Anselme de Chevreuse « qui par mille prouesses avait mérité » l'honneur de porter l'oriflamme. » Il fut tué à la bataille de Mons-en-Puelle, où, comme le disait Philippe-le-Bel, *il pleuvait des Flamans*<sup>1</sup>. Un seigneur de Chevreuse était maître-d'hôtel de Charles V, et reçut sous le successeur de ce roi le gouvernement de Languedoc, où il remplaça le duc de Berry. On voit que déjà les sei-

<sup>1</sup> Il paraît qu'il fut étouffé sous ses propres armes, par la chaleur et par la soif. Guillaume Guiart prétend qu'Anseau ou Anselme avait une fausse oriflamme, et que la vraie était restée à Saint-Denis.

Ansiau, le sire de Chevreuse  
 Fut, si comme nous apprismes,  
 Estcint en ses armes mîmes,  
 Du trop grand chaleur et retraite;  
 Et l'oriflamme contrefaite  
 Chai à terre (tomba); et la saisirent  
 Flamens qui après s'enfuirent.

gneurs de Chevreuse avaient des richesses et de la puissance.

Quant à la ville, dans les guerres civiles qui déchirèrent la France sous Charles VI, elle fut prise d'abord par le duc de Bourgogne, puis reprise, en 1417, par Tannegui du Chatel, prévôt de Paris; le château resta au duc, et la ville fut entièrement pillée.

Quelque temps après, la ville et le château de Chevreuse tombèrent en la puissance du roi d'Angleterre, maître de Paris, et y restèrent jusqu'à l'an 1448.

Mais comme dans ces temps de désordre et d'anarchie tout esprit de subordination était anéanti, que chaque capitaine se croyait propriétaire, ou pour mieux dire souverain du poste où il s'était cantonné, Charles VII acheta le château de Chevreuse pour une somme d'or. Cette terre était alors une baronnie; elle passa entre plusieurs mains, et, enfin, dans celles de la duchesse d'Étampes, et en sa faveur, elle fut érigée en duché. On sait qu'après la mort de François I<sup>er</sup>. la duchesse d'Étampes fut dépouillée des libéralités indiscretes du monarque : la terre de Chevreuse fut alors donnée au cardinal de Lorraine, et, le 12 mars 1612,



érigée en pairie, en faveur de Claude de Lorraine, titre qui s'éteignit à sa mort.

Au mois de décembre 1675, furent accordées des lettres portant incorporation au duché de Chevreuse, des châellenies de Châteaufort, de Magny-Lessart, Des Loges, des fief et seigneurie de Toussu, avec la mouvance directe et immédiate de la terre et du comté de Jouy, pour n'être plus qu'un seul et même fief mouvant du roi.

Le seigneur de Chevreuse échangea depuis, avec Louis XIV, le duché de Chevreuse pour le comté de Montfort-l'Amaury (1692); la terre de Chevreuse, qui reprit alors le titre de baronnie, fut donnée, par le roi, à la communauté des dames de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr.

Vers cette époque, on comptait à Chevreuse 554 feux; en 1726, le Dictionnaire universel de la France lui donnait 1348 habitans. Le château était en ruine long-temps avant la révolution. « Il m'a paru, par les ruines qui en » restent, disait l'abbé Lebeuf, qu'il était » presque carré et environné de huit ou dix » tours. »

Aujourd'hui, Chevreuse est une ville peu considérable, appartenant au département de

Seine-et-Oise , arrondissement de Rambouillet , chef-lieu de canton et siège d'une justice de paix. Sa population est de 1,565 habitans , en y comprenant quelques petits hameaux : ses principaux objets d'industrie sont les tanneries et les mégisseries ; le commerce des laines y est d'une assez grande importance. Il y a quatre foires par an , et marché le samedi de chaque semaine.

Les lieux les plus remarquables des environs sont :

*Mérillon* , ou *Méridon* , château situé sur une colline , au midi et à peu de distance de la ville ; il existait dès le XIII<sup>e</sup>. siècle ; on n'en voit plus que les ruines.

*Saint-Remy-le-Chevreuse* , petit village près duquel se trouvent les châteaux de Conbertin , de Chevincourt et le ci-devant fief de Beauplan ; la seconde de ces habitations est située sur la hauteur qui borde la vallée de Chevreuse , la première dans la vallée même. L'ancien château de Vaugien a été démoli , et il n'en reste plus qu'un pavillon et quelques bâtimens. Celui d'Aigrefoin a disparu.

*Dampierre* , autre village , avec un château

appartenant au duc de Luines et de Chevreuse , est un des plus beaux des environs de Paris. Le cardinal de Lorraine le fit bâtir ; mais il fut beaucoup embelli par le duc de Luines, d'après les dessins de Jules Hardouin Mansard. Sa construction est régulière et majestueuse ; tout ce qui l'environne est également remarquable par le goût, l'élégance et le grandiose. On y trouve des pièces d'eau de tout genre , des canaux, des bassins, des fleuves, des naïades, des fontaines, des labyrinthes, des jardins à l'anglaise, des charmilles, des avenues ombragées, des petites îles, etc. Le parc, qui est très-étendu, est divisé en deux parties, le *Grand* et le *Petit-Parc*. Ce dernier est traversé par la rivière d'Ivette.

*Port-Royal-des-Champs.* L'abbé Lebeuf a fait de savantes et de judicieuses recherches sur l'origine et sur le nom primitif de cette abbaye. Son premier nom fut Porrais ou Porrois ; c'est ainsi qu'elle est désignée dans les actes du XIII<sup>e</sup>. siècle ; mais, dans une bulle envoyée à l'abbaye en 1324, par le pape Honorius III, on traduisit *Porrois* par les deux mots latins *portus regis*, sans penser qu'il n'y avait jamais eu là de port,

et qu'aucun roi peut-être n'avait visité ce lieu. Bientôt on n'écrivit plus cependant que *Portus-Regius*, en français Port-Royal.

Ce monastère était situé dans une vallée agréable et pittoresque, mais humide, souvent submergée, en un mot, très-malsaine. Il y avait là, dit-on, très-anciennement une chapelle de Saint-Laurent, lorsque, en 1204, fut fondée la communauté qui reçut successivement des dons assez considérables, lesquels suffirent, en 1214, à l'entretien de douze religieuses; c'est alors qu'il fut érigé en abbaye soumise à l'ordre de Citeaux. Plus tard, les religieuses furent transférées à Paris; mais elles retournèrent bientôt dans leur première maison. L'institut de Citeaux fut changé en celui de l'Adoration perpétuelle, et on donna à l'abbaye, pour la distinguer de celle de Paris, le titre de *Port-Royal-des-Champs*. Cette maison fut détruite par arrêt du conseil de 1709. On en retrouve encore quelques vestiges.

On composerait des volumes si l'on entreprenait de détailler les événemens dont ce lieu fut le théâtre<sup>1</sup>, événemens qui déshonorèrent la

<sup>1</sup> Voyez *Hist. de Paris*, tome v, pages 402, 403, 404 et 305.

vieillesse de Louis XIV. Ignorant sur les matières religieuses, et subjugué par le parti jésuitique, ce prince prostitua la puissance royale, en la faisant servir aux vengeances de ce parti, abhorré par tous les hommes probes et instruits.

## §. II.

### LE PÉRAY ET SAINT-HUBERT.

Le Péray est un village situé dans une plaine, des deux côtés de la grande route de Paris à Chartres, à une lieue un quart de Rambouillet, à neuf lieues un quart de Paris.

Ce village, qui ne se recommande par rien de remarquable, faisait autrefois partie de l'Île-de-France. Il appartient aujourd'hui au département de Seine-et-Oise, arrondissement et canton de Rambouillet; sa population est d'environ 642 habitans, y compris le hameau de *Saint-Hubert*, le pavillon de *Poura* et quelques autres habitations isolées.

Le hameau de *Saint-Hubert* est connu surtout par le rendez-vous de chasse et par le château royal construit, sous Louis XV, par Gabriel, sur le bord de l'étang de *Poura*. Ce château consis-

tait en un pavillon isolé précédé d'une cour. Le rez-de-chaussée formait l'appartement du roi ; on y admirait le salon orné de pilastres corinthiens en stuc. L'entablement était orné de consoles et de panneaux qui représentaient des trophées de chasse ; tous les ornemens de cette pièce étaient analogues ; les guirlandes, les chiens, les bas-reliefs, le buste de Diane, accompagné de deux enfans, étaient les ouvrages de Slotz, de Pigalle, de Falconnet et de Coustou.

Le château de Saint-Hubert a été démoli pendant la révolution ; son nom seul est resté au vaste étang qu'on appelle aussi étang de Poura, dont les eaux alimentent les cascades de Versailles.

### §. III.

#### RAMBOUILLET.

Cette ville, avec un château royal, est située sur la grande route de Paris à Chartres, à douze lieues au S. O. de la capitale.

Rambouillet n'était au *xiv<sup>e</sup>*. siècle qu'une seigneurie appartenant à la famille *d'Angennes*, dont les chefs portaient le surnom de Sapin. Sous Louis *xiii*, un Charles d'Angennes

porta le premier le titre de marquis de Rambouillet. Sa fille Julie-Lucie épousa, en 1645, Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, à qui elle transmit le marquisat de Rambouillet. Leur fille unique, Marie-Lucie, ayant épousé Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau, seigneur d'Armenonville, depuis garde-des-sceaux, celui-ci vendit, en 1706, le marquisat de Rambouillet à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV. Cette terre fut, au mois de mai 1711, érigée en duché-pairie.

Ces titres ne faisaient pas prospérer la ville de Rambouillet. Une maîtrise des eaux et forêts, la route de Chartres qui passe par cette ville, et l'établissement d'une sous-préfecture, ont beaucoup accru le nombre des habitans et leur aisance.

Pour la multitude, le château devenu royal était un objet d'admiration. Voici les détails que nous en fournit M. Alexandre Donnet :

« D'un côté, la forêt des Ivelines, qui s'é-  
» tend jusqu'à Rochefort, offre des percées  
» très-régulières ; de l'autre, la forêt de Ram-  
» bouillet, unie à celle de Saint-Léger, couvre,  
» dans une surface de trente mille arpens, de

» nombreux coteaux , et s'étend jusqu'à Mont-  
 » fort-Lamaury et la vallée de Houdan. De tout  
 » temps , la vaste étendue de bois a fait de  
 » cette contrée un lieu favorable à la chasse :  
 » c'est à cet avantage que le château de Ram-  
 » bouillet dut sa construction. »

Les rois de France séjournèrent quelquefois à Rambouillet. François 1<sup>er</sup> y mourut en 1547, à l'âge de cinquante-deux ans<sup>1</sup>. On rapporte que la maladie à laquelle il succomba lui arrachait pendant ses souffrances cette fréquente exclamation : *Dieu me punit par où j'ai péché.*

Déjà le château et la terre de Rambouillet avaient reçu des améliorations et des accroissemens considérables, grâce aux différens séjours qu'y faisaient des princes de la famille royale<sup>2</sup>. Louis XVI comptait aussi y en ajouter

<sup>1</sup> On fit sur cette mort et sur sa cause, ces rimes historiques :

En mil cinq cent quarante-sept  
 François mourut , à Rambouillet ,  
 De la vér... qu'il avait.

Le médecin Fernel, qui avait déjà guéri plusieurs personnes atteintes du même mal, entre autres Mezierre, prieur de Saint-Denis de la Chartre, comme il le raconte lui-même, ne put guérir le roi, n'osant pas employer sur lui le mercure, dont il ne connaissait pas toutes les propriétés.

<sup>2</sup> Citons une anecdote racontée par Saint-Simon (suppl.



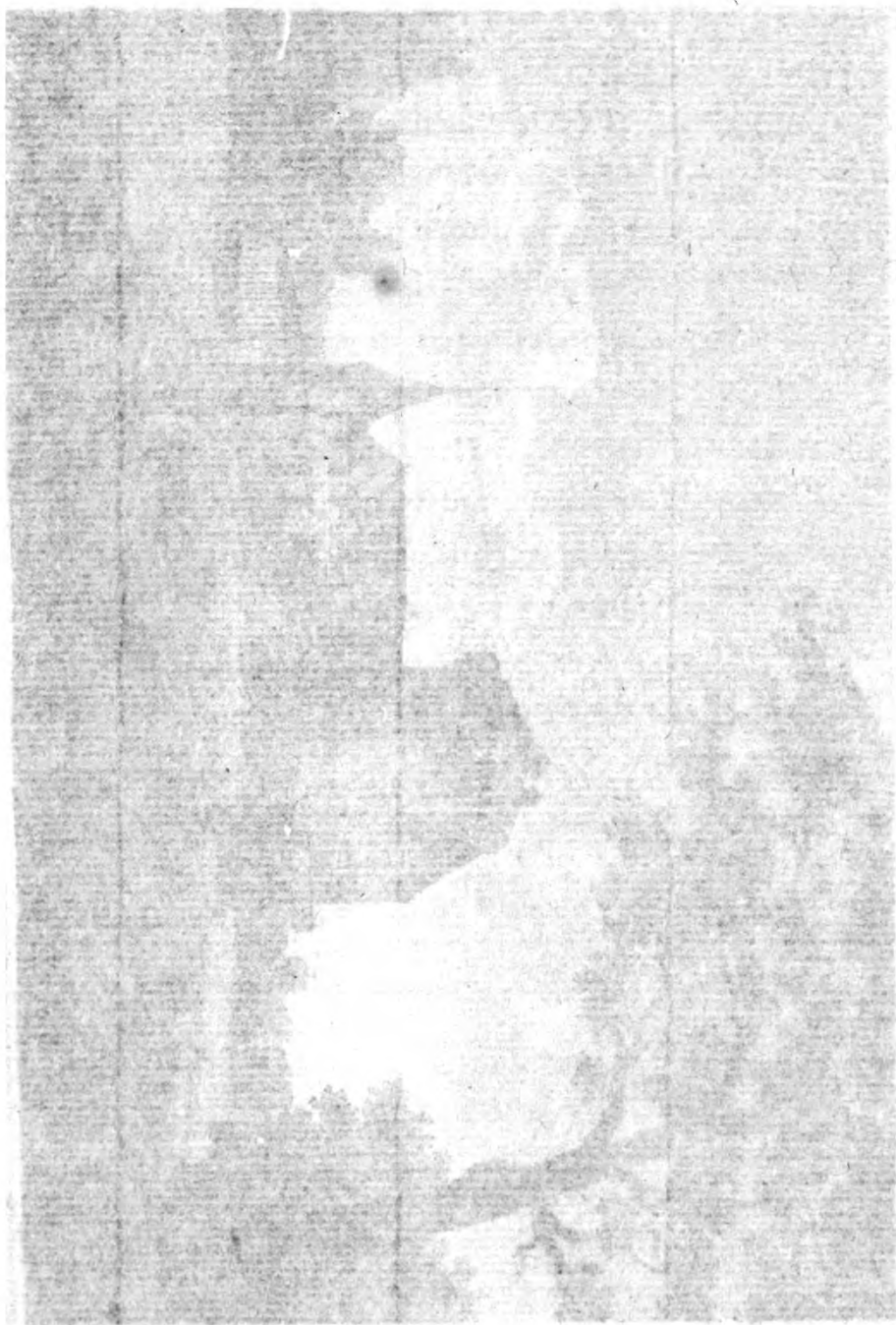
de nouveaux; plusieurs projets de restauration lui furent présentés par l'architecte Renard; mais, en attendant la décision du roi; une partie du château fut démolie.

Tel qu'il est aujourd'hui, le château de Rambouillet <sup>1</sup> ne couvre guère au-delà de trois cents toises de terrain. Son plan est très-irrégulier et la décoration des plus simples. Une partie de sa construction en brique ne paraît pas remonter au-delà du règne de Henri IV. Des cinq tours qu'il présente, la grosse tour seule paraît antérieure au xv<sup>e</sup>. siècle; c'est là qu'on voit la chambre où mourut François I<sup>er</sup>.

L'intérieur des appartemens se ressent de l'irrégularité de l'édifice et n'offre rien de digne d'être cité. Le portrait de François I<sup>er</sup>, son casque, son épée et sa cotte d'armes n'y sont

aux mém.). Il est question de la duchesse de Berry : « Ses » galanteries furent si promptes qu'il (son mari) ne put se les » cacher; ses particularités journalières et sans fin avec M. le » duc d'Orléans, et où tout languissait pour le moins quand » il y était en tiers, le mettaient hors des gonds. Il y eut » entre eux des scènes violentes et redoublées. La dernière » qui se passa à Rambouillet, par un fâcheux contre-temps, » attira un coup de pied dans le cul, à madame la duchesse » de Berry, et la menace de l'enfermer dans un couvent » pour le reste de sa vie. » (Tom. I, p. 233.)

<sup>1</sup> Voyez la gravure.



1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

1888

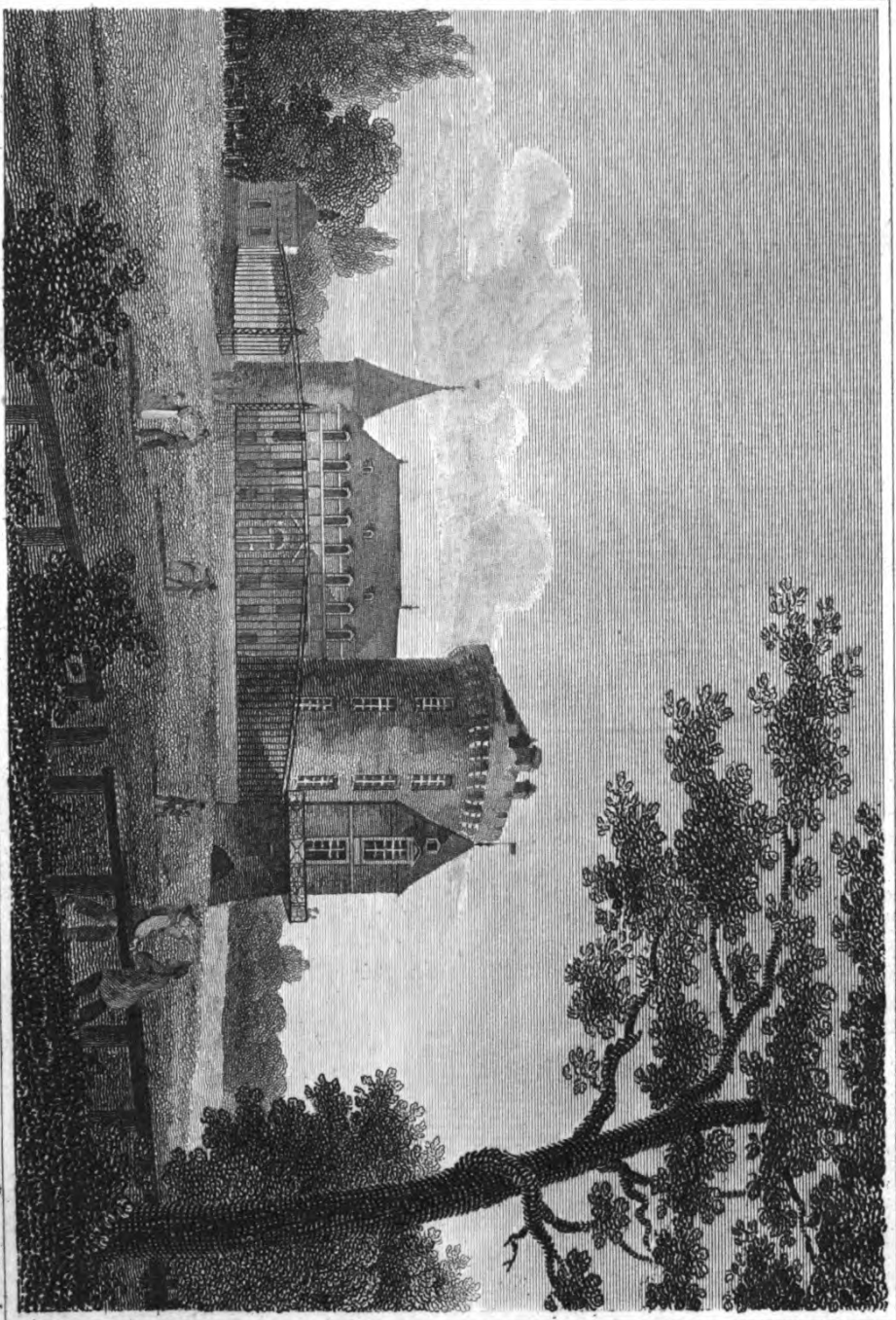
1888

1888

1888

1888

1888



*C. Brown del.*

*C. Brown del.*

*Rosenwald sculp.*

NO. 1. A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z.



plus. Ainsi les accessoires, plus que le monument lui-même, font la célébrité de ce château.

A gauche de l'édifice, et sur le bord de la grande route, est un vaste commun bâti par le duc de Penthièvre. Un autre commun bâti plus tard est remarquable par la commodité de ses distributions; ces deux bâtimens, beaucoup plus considérables que le château, contiennent des logemens pour quarante officiers et onze cents hommes de peine et de livrée, et des écuries pour six cents chevaux.

Les jardins de Rambouillet, dessinés par Le Nostre, manquent d'unité par le plan, mais ils se lient très-bien avec le parc et la forêt qui les entourent. On remarque surtout dans ces jardins une belle pièce d'eau, en forme de trapèze, de quatre-vingt-dix arpens de surface, partagée en plusieurs canaux par quatre grandes îles et deux petites plantées d'arbres touffus et couvertes du gazon le plus vert et le plus frais. « Cette distribution, dit M. Donnet, qui offre » une espèce de patte d'oie, est on ne peut plus » favorable à la promenade sur l'eau, que favorise un embarcadère à la manière de ceux » de Venise, construit au pied de la terrasse » du château. »

Le parc, également dessiné par Le Nostre, et dont on est redevable au premier duc de Penthièvre, renferme, outre plusieurs fabriques, une laiterie, petit pavillon qu'affectionnait Marie-Antoinette, et au fond duquel, dans le creux d'un rocher, on voit une statue d'Andromède d'un travail assez médiocre. Cette statue remplace celle du célèbre Julien, où une figure est groupée avec une chèvre, et que l'on voit aujourd'hui sous le dôme du palais du Luxembourg.

Deux sarcophages antiques, placés au milieu d'une épaisse futaie, y produisent un effet tout-à-fait pittoresque. Plus loin, et toujours à peu de distance du château, sont un parc où l'on élève la bête fauve, une vaste faisanderie, et la fameuse ferme créée par Louis XVI, et destinée pour l'établissement d'un troupeau de beliers espagnols; c'est le premier troupeau de mérinos qu'on ait introduit en France; et il est encore l'un des plus beaux et celui dont la race est la plus pure.

« A l'un de mes précédens passages, dit M. » Vayses<sup>1</sup>, j'avais vu dans ce parc des taureaux

<sup>1</sup> *Itinéraire descriptif de la France*, route de Paris à Bordeaux, page 122.

» romains, des buffles et autres animaux de race  
» étrangère ; ils ont tous péri de l'épizootie ap-  
» portée par les troupeaux de bœufs et de va-  
» ches qui suivaient l'armée des alliés. »

Pour la ville, elle n'offre rien de remarquable, si ce n'est son hôtel-de-ville, où siège, dans une grande et belle salle, le tribunal du lieu. Du reste, Rambouillet, chef-lieu d'arrondissement et de canton du département de Seine-et-Oise, est le siège d'une sous-préfecture, d'un tribunal civil de première instance, d'une justice de paix, et la résidence d'un lieutenant et de deux brigades de gendarmerie. Sa population est de 2,949 habitans, en comptant ceux des hameaux de Grenonvilliers, du Patis et de la Villeneuve.

#### §. IV.

#### ÉPERNON.

Cette petite ville est située en partie sur le penchant d'une colline et sur la route de Paris à Chartres, à treize lieues vers le S. O. de Paris, et à deux lieues à l'E. de Maintenon.

*Sparnomus*, ou *Sparnomum*, est le nom donné à ce lieu par une ancienne chronique. On y voit que du temps du roi Robert, un



nommé Amalric fit fortifier les places de Montfort et d'Épernon.

Épernon était un château qui, vers le milieu du xiv<sup>e</sup>. siècle, appartenait à Jean de Bourbon, premier du nom, comte de la Marche et de Vendôme. Cette seigneurie resta dans cette famille jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup>. siècle; elle passa ensuite dans la famille de Nogaret de la Valette. Jean-Louis Nogaret de la Valette profita de la faveur de Henri III, dont il était un des *mignons*, pour faire ériger, malgré même les remontrances du parlement, la seigneurie d'Épernon en duché-pairie. L'acte d'érection date de l'année 1581. Cet homme était d'une fierté féroce et avait l'orgueil de l'ignorance puissante. Sa tyrannie était insupportable à tous. Ces défauts le firent surnommer le *roi d'Épernon*. Il fut duc et pair de France; mais, sans vertus sociales, les titres de cette espèce peuvent flatter la vanité de ceux qui en sont revêtus, mais ne donnent aucun droit à la considération publique : il n'y a point, il ne peut y avoir de morale dans un pays où ce principe est méconnu.

D'Épernon, qui remplissait auprès de Henri III les fonctions infâmes de *mignon*, qui s'est

couvert de ridicules par sa vanité excessive, qui a excité l'indignation générale par ses actes tyranniques, et qui fut presque convaincu d'être l'instigateur de l'assassinat de Henri IV, ne devait, malgré son orgueil, prétendre qu'au mépris de ses contemporains et de la postérité.

La ville d'Épernon était anciennement close de murs et de fossés des trois côtés de l'orient, du midi et de l'occident; il n'y avait au nord ni murs, ni fossés; mais ce côté était défendu par un château fort, assis au sommet de la colline, qui commandait la campagne de toutes parts, et dont, même avant la révolution, il ne restait rien qu'un pan de muraille d'une tour carrée fort élevée.

Il y avait dans l'intérieur de la ville deux paroisses auxquelles était jointe celle d'Oudreville, distante d'une demi-lieue; mais outre les deux paroisses de la ville, il y en avait encore deux dans les faubourgs qui avaient pris les noms de la Magdeleine et de Saint-Thomas.

Aujourd'hui Épernon est une petite ville située dans une position très-agréable; elle conserve de son château des ruines très-pittoresques; l'une de ses églises, assez mesquine d'ailleurs, a un plafond en bois peint de diver-

ses couleurs, où l'on remarque, chose assez étrange, de nombreux croissans surmontés de cassolettes. On y trouve un pont construit sur la petite rivière de Cadé.

Épernon fait partie du département d'Eure-et-Loir et de l'arrondissement de Chartres; sa population est d'environ 1,500 habitans, y compris les hameaux voisins.

## §. V.

## NOGENT-LE-ROI.

Petite ville sur la rivière d'Eure, dans une vallée à deux lieues au nord de Maintenon, à quatre au S.-O. de Dreux, et à quinze et demie de Paris.

Dans la continuation de l'histoire d'Aimoin, on lit qu'un nommé Amalric, le même dont nous avons parlé plus haut, prit pour épouse la dame de Nogent, *quamdā dominam de Novigento*, de laquelle il eut un fils nommé Amalric, qui fut le père de Simon et d'Amalric de Montfort, etc. <sup>1</sup>.

Nogent passa dans plusieurs mains, et vint

<sup>1</sup> *Recueil des historiens de France*, tome XI, page 275.

enfin à Philippe de Valois, qui y mourut le 22 août 1350. Il est vraisemblable que dès-lors le bourg prit le nom de *Nogent-le-Roi*.

Cette terre resta dans la maison régnante jusqu'au temps de Charles VII, qui, en 1444, la donna à Pierre de Brezé, comte de Maulevrier, grand-sénéchal de Normandie, en lui conférant le titre de ville. Nogent passa ensuite à Jacques de Brezé, aussi grand-sénéchal de Normandie, marié à une fille naturelle du roi et d'Agnès Sorel, et qui fut tuée de la main de son mari. C'est enfin le fils de Jacques de Brezé qui fut marié à cette fameuse Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II.

Plus tard la baronnie de Nogent le-Roi fut érigée en comté, en faveur de Bautru, un des courtisans du cardinal de Richelieu et son bouffon.

Nogent-le-Roi, regardé comme un point important dans nos guerres civiles, à cause de son château, bâti sur une hauteur qui domine la ville au couchant, fut le théâtre de guerres continuelles que se faisaient les seigneurs de France. Les règnes de Charles VI et de Charles VII renouvelèrent toutes les horreurs, toutes les calamités des temps où la féodalité avait acquis son plus haut degré de puissance.

Aux malheurs et aux crimes de la guerre civile se joignirent ceux d'une guerre étrangère ; Nogent pris par les Anglais , repris par le dauphin (Charles VII), fut repris encore par le comte de Salisbury , qui passa au fil de l'épée une partie de la garnison.

Plus tard , et lorsque la ligue luttait encore contre Henri IV , Nogent était l'un des points d'où les troupes du roi venaient inquiéter les faubourgs de Chartres livrés à Mayenne , et y lever des contributions. Les vexations qu'elles y exerçaient engagèrent les habitans de plusieurs villes des environs à assiéger le château : un chanoine de Chartres dirigea l'artillerie.

« Après quelques volées, dit Doyen, ceux qui  
» y étaient renfermés se rendirent et demandè-  
» rent à sortir la vie sauve : ce qui leur fut ac-  
» cordé ; mais les habitans de Chartres , se res-  
» souvenant des maux qu'ils avaient reçus de  
» cette garnison , firent main-basse sur eux. Le  
» commandant du château , Poussebotte de  
» Chartres, s'échappa ; ses compatriotes l'ayant  
» pris, ils le firent mourir dans la place des  
» halles. » Quelque temps après , Nogent fut  
repris et pillé par les troupes royales ; et le ca-  
pitaine qui gardait le château fut pendu.

Peu d'événemens mémorables depuis lors se rattachent à la ville de Nogent-le-Roi.

Aujourd'hui, moins célèbre et plus heureuse, cette ville est chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dreux et le siège d'une justice de paix; sa population s'élève de 12 à 13,000 habitans, y compris ceux du hameau de Vaubrun; il s'y tient six foires par an et un marché le samedi de chaque semaine.

#### §. VI.

#### MAINTENON.

Maintenon est située dans un territoire fertile, sur la rivière d'Eure et sur la grande route de Paris à Chartres, à dix-sept lieues de cette première ville, à quatre et demie de la seconde.

Ce lieu serait resté à peu près ignoré, s'il n'eût donné son nom à une femme dont la destinée n'eut jamais d'égale en France; ainsi l'on peut dire que son histoire est tout entière dans celle de madame de Maintenon.

Qui ne connaît les particularités de la vie de madame de Scarron? Chacun sait, et nous l'avons rappelé dans notre histoire de Paris, comment *la vieille*, c'est ainsi qu'on la nommait à

la cour, parvint à éloigner du monarque toutes ses rivales, et comment elle acquit sur lui cet empire, qui la fit s'asseoir sur le premier trône de l'Europe; mais il est des circonstances qui se rattachent plus particulièrement à la terre de Maintenon, et ce sont celles qui vont nous occuper.

En 1473, l'histoire fait mention d'un seigneur de Maintenon. La ville alors n'était encore qu'une terre noble, et la construction du château qu'y fit bâtir l'intendant des finances, Jean Cottereau, et dont plusieurs portions se retrouvent encore dans l'édifice actuel, ne date guère que du commencement du xvi<sup>e</sup>. siècle.

Les successeurs de Jean Cottereau vendirent Maintenon à cette Françoise d'Aubigné, qui devait bientôt jouer un si grand rôle à la cour.

On trouve dans les histoires du temps une anecdote assez singulière touchant l'élévation inattendue de madame Scarron. Un maçon nommé *Barbé*, qui se mêlait d'astrologie, allait souvent dans la maison du poète Scarron; il vit sa femme, et, frappé subitement à son aspect, il s'écria : « C'est la femme d'un estro- » pié; mais, je m'y connais bien, elle est née » pour être reine. » Le propos du maçon parut

dicté par l'inspiration. Quelque temps après, ce même Barbé rencontra madame Scarron à l'hôtel d'Albret, où elle demeurait alors ; et s'arrêtant devant elle, on assure qu'il dit d'un ton d'oracle : « Madame, après bien des » chagrins et des peines, vous monterez où » vous ne croyez pas monter ; un roi vous aimera ; et vous régnerez ; » puis il entra dans des détails qui tous devaient se vérifier un jour. Les dames, présentes à cette conversation, ne purent s'empêcher de rire et de plaisanter madame Scarron sur sa prochaine grandeur. « Eh ! » mesdames, reprit le maçon en colère, vous feriez beaucoup mieux de vous prosterner et de lui baiser la robe que de vous moquer d'elle<sup>1</sup>. »

Bientôt après, madame Scarron reçut avec la terre de Maintenon le titre de marquise.

C'est alors, je veux dire en 1685, que fut commencé ce fameux aqueduc de Maintenon,

<sup>1</sup> On dit ordinairement aux jeunes filles, douées d'une figure imposante, qu'elles ont un port de reine, qu'elles sont dignes de l'être ou qu'elles le seront. La mère de la marquise de Pompadour avait prédit que sa fille serait maîtresse du roi. On avait assuré à Joséphine qu'elle épouserait un souverain. Vingt mille prédictions pareilles sont faites ; et, dans le cours d'un siècle, deux ou trois s'accomplissent.



par où les eaux de l'Eure devaient être conduites à Versailles. Un canal qui, dans ses sinuosités, parcourt un espace de 22,470 toises, fut creusé depuis le bourg de Pontgoin jusqu'à cet aquéduc; la largeur de ce canal, y compris les trottoirs et les talus, est de 105 pieds; et l'eau aurait coulé dans un lit de quinze pieds de largeur et d'environ dix pieds de profondeur; mais, comme il était nécessaire de conserver une pente uniforme dans tout le cours du canal, on se vit obligé, dans les parties basses, d'élever les terres jusqu'au niveau: dans certains endroits, de plus de trente pieds, et sur une longueur de plus de mille toises. Il est facile de concevoir que des terres jectisses élevées à cette hauteur ne devaient pas opposer une grande résistance à l'eau qui se répandait facilement dans les plaines. «Aussi, dit Doyen<sup>1</sup>, m'a-t-on » assuré que du moment où l'on ouvrit les » écluses à Pontgoin, elle fut plus de quinze » jours à arriver à Maintenon. »

Cependant l'eau n'aurait pas coulé sur la terre dans toute la longueur du canal: dans les grandes vallées où l'on n'avait pu élever les

<sup>1</sup> *Histoire de Chartres.*

terres au niveau, on avait pratiqué des puits dans lesquels l'eau tombait, pour suivre des canaux horizontaux, remonter ensuite à peu près à la hauteur d'où elle était descendue, et reprendre son cours ordinaire.

Indépendamment de ces puits et des conduits en fonte que cette entreprise nécessitait, il fut pratiqué depuis Pontgoin jusqu'à Maintenon plus de trente ponts ou arches; mais c'est surtout dans la vallée où est située cette dernière ville, et où coulent les eaux de l'Eure, que furent exécutés les plus grands travaux pour faire passer ces mêmes eaux à une hauteur prodigieuse au-dessus de leur niveau.

L'aqueduc, par le moyen duquel deux collines très-élevées devaient communiquer ensemble, aurait pu être comparé à tout ce que nous connaissons de plus étonnant en ce genre. « Les piles, dit M. Vaysse de Villiers <sup>1</sup>, sur- » passent en volume celles des aqueducs anti- » ques et modernes que m'ont offerts l'Italie » et le midi de la France; elles sont au nombre » de quarante-huit. » Cette entreprise infructueuse et impossible à exécuter coûta la vie à

<sup>1</sup> *Itinéraire de la France et de l'Italie.*

dix mille hommes et plus de cinquante millions à la France. Le lecteur peut en juger par ce que j'en ai dit plus haut à l'article *Versailles*.

Cet ouvrage colossal, qui semblait devoir durer éternellement, fut démoli en grande partie, soixante-cinq ans plus tard, pour la reconstruction du château de Crécy : ainsi, ce que Louis XIV avait fait en 1685 pour madame de Maintenon, Louis XV le détruisit en 1750 pour madame de Pompadour. Voilà donc à quoi tiennent le plus souvent la vie et la fortune des peuples.

La terre de Maintenon, qui n'était encore qu'une châtellenie, fut érigée en marquisat-pairie en 1688, en faveur de la veuve de Scarron ; c'est de là que cette dame passa sur le premier trône du monde.

Voltaire a dit : « Le roi, par le conseil du » père La Chaise, l'épousa secrètement au mois » de janvier 1686, dans une petite chapelle qui » était au bout de l'appartement occupé depuis » par le duc de Bourgogne. L'archevêque de » Paris, Harlay de Chanvalon, leur donna la » bénédiction ; le confesseur y assista. Monche- » vreuil et Bontems, premier valet-de-chambre, » y furent comme témoins ; il n'est plus permis » de supprimer ce fait, rapporté dans tous les

» auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur  
 » les noms, sur le lieu et sur les dates <sup>1</sup>. »

Les mémoires du temps rapportent en effet  
 « que le père La Chaise dit la messe en pleine  
 » nuit dans un des cabinets du roi à Versailles ;  
 » que Bontemps, gouverneur de Versailles, et  
 » premier valet-de-chambre en quartier, servit  
 » cette messe, où le monarque et madame de  
 » Maintenon furent mariés en présence d'Har-  
 » lay et de Louvois <sup>2</sup>. » C'est ainsi que nous  
 avons représenté la chose en parlant de Ver-  
 sailles.

Cependant on montre à Maintenon même,  
 et tous les gens du pays croient voir la pe-  
 tite chapelle où fut, dit-on, marié Louis XIV.  
 J'avoue qu'il est difficile, après les témoignages  
 positifs qui nous restent, de croire que tous  
 ceux qui ont écrit sur un fait aussi important,  
 se soient trompés.

Après madame de Maintenon, la terre qui  
 portait son nom passa à sa nièce Françoise  
 d'Aubigné, qui la transmit par mariage à la fa-  
 mille des Noailles dans laquelle elle se trouve

<sup>1</sup> *Siècle de Louis XIV*, chap. 27.

<sup>2</sup> Voyez *supplément aux mèm. de Saint-Simon*.

encore ; la terre de Maintenon appartient aujourd'hui au duc d'Aignan.

Je n'entreprendrai pas ici de donner une description complète du château de Maintenon<sup>1</sup>. La chapelle qu'on y conserve respectueusement est très-simple et n'a rien de remarquable. Dans le corps de logis principal est l'ancien appartement de la marquise ; la chambre où elle couchait a reçu un ameublement à la moderne ; mais au-dessus de la cheminée est conservé son portrait, où elle est peinte vêtue d'un manteau de velours bleu doublé d'hermine ; il ne manque à ce manteau que les fleurs de lis pour lui donner le signe distinctif de la royauté.

L'appartement du roi est remplacé par celui du propriétaire actuel.

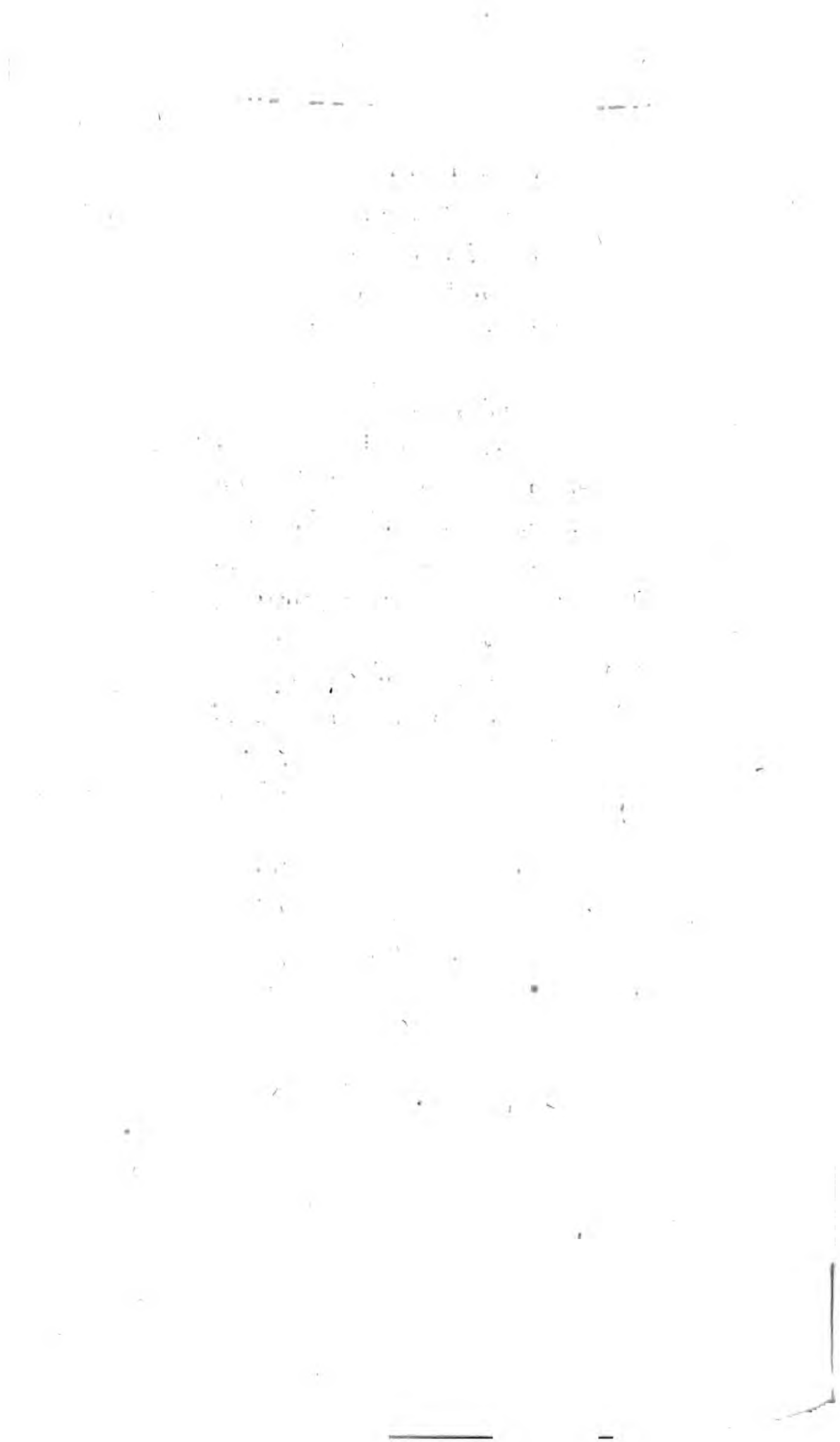
Les murs du château sont baignés par les eaux de deux rivières qui , parcourant en tous sens de nombreux canaux, entretiennent dans le jardin et dans le parc une fraîcheur des plus agréables. Ce parc est très-grand et très-bien entretenu. On y compte cinquante ponts jetés sur les eaux des deux rivières.

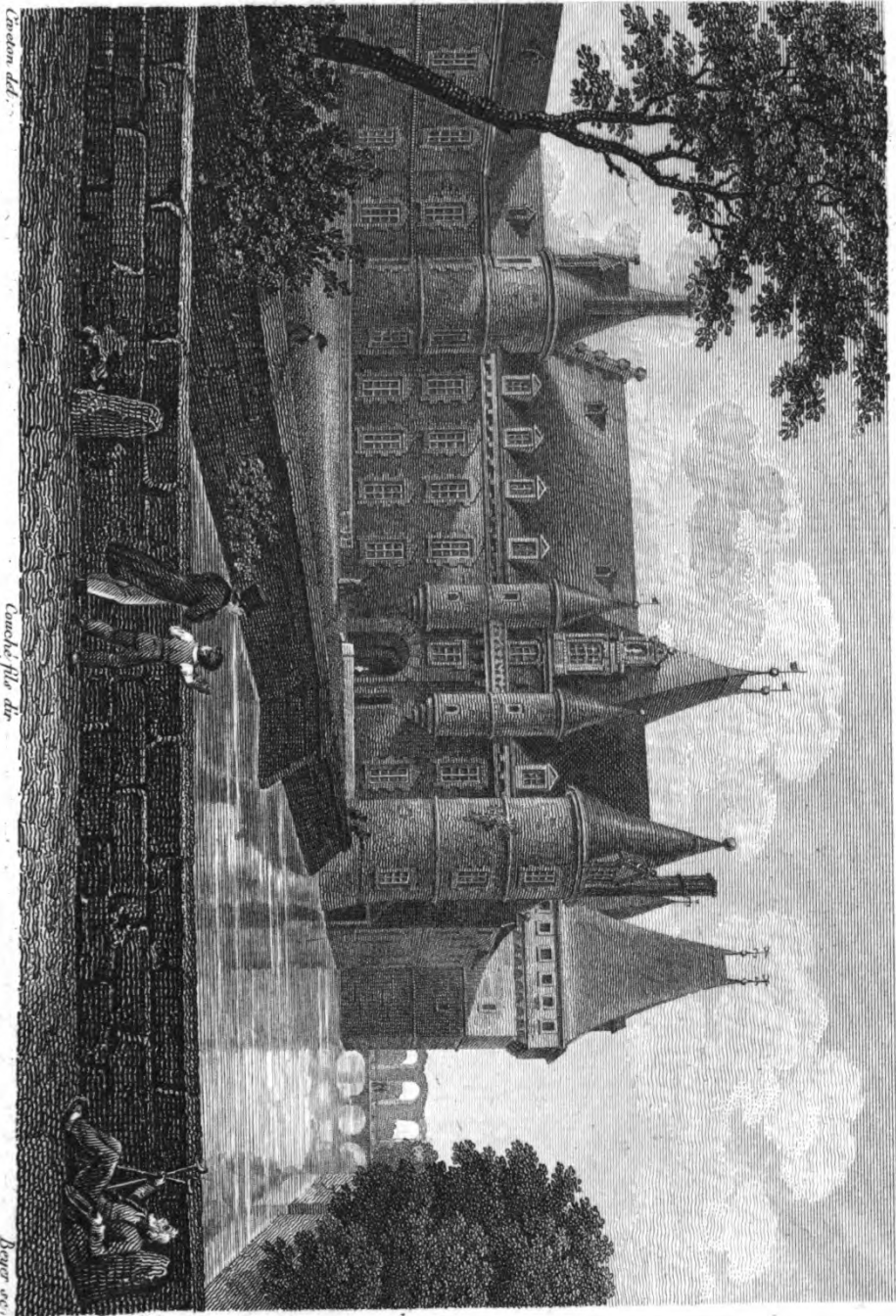
Quant à la ville, elle n'offre rien de remar-

<sup>1</sup> Voyez la gravure.

CHERRY OR RATTISON







*Chateau de*

*Chateau de*

*Boyer del.*

**CHATEAU DE MAINTENON.**





quable : chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chartres ; elle est le siège d'une justice de paix , et la résidence d'une brigade de gendarmerie. Sa population se monte environ à 1700 habitans , en y comprenant ceux des hameaux *du Parc*, de Maingournois , de Guignonville , de la Guaize aux Serpes , une partie de la Ferté-Maintenon , et la ferme de la Folie.

Tous les ans , au lundi de Pâques , il se fait un pèlerinage à la chapelle de *Saint-Mamers*, située à un quart de lieue de la ville ; la célébrité de cette chapelle y attire beaucoup de monde.

Maintenon a donné le jour , en 1755 , à Collin-d'Harleville , l'un des auteurs dramatiques les plus remarquables de notre époque , et que Paris a vu mourir en 1806.

#### §. VII.

#### ROCHEFORT.

Petite ville située sur l'ancienne route de Chartres , à dix lieues , au S. O. de Paris , et à une lieue un quart , au nord de Dourdan.

Les seigneurs de Rochefort figurent dans nos annales , pendant le moyen âge ; c'est-à-

dire, à cette époque où « les seigneurs avaient  
» tous des châteaux d'où ils couraient les  
» grands chemins et les rivières, pillant ou  
» rançonnant les marchands, les ecclésiasti-  
» ques, les veuves, les orphelins et autres  
» gens sans défense; où l'on ne pouvait plus  
» voyager qu'en caravanes, et où le roi, lui-  
» même, n'eût osé aller de Paris à Étampes,  
» sans avoir une grosse escorte; où la capi-  
» tale était comme bloquée par sept ou huit  
» petites villes, dont les seigneurs avaient des  
» troupes qui infestaient la campagne <sup>1</sup>. »

Louis-le-Gros, fils de Philippe, venait d'être associé au trône; il résolut de faire rentrer ses vassaux dans le devoir, et se disposa à faire la guerre aux rebelles les plus dangereux. Il en avait déjà réduit un assez grand nombre, lorsque l'occasion se présenta de porter ses armes contre plusieurs autres.

Guy de Rochefort, surnommé le *rouge*, porte-enseigne du roi Philippe, à son retour de Jérusalem, avait pris les armes pour amener à l'obéissance son neveu, seigneur de Montlhery <sup>2</sup>. Le

<sup>1</sup> Velly, *Histoire de France*, in-12, tome II, p. 426.

<sup>2</sup> Voyez Montlhery.

roi l'avait comblé de caresses et avait fait marier son propre fils Louis, héritier présomptif de sa couronne, avec Lucienne, fille de Guy de Rochefort; mais cette union avait été rompue par le pape, pour cause de parenté. Guy, mécontent, voulut en tirer vengeance sur Louis-le-Gros, fils du roi Philippe. Pendant que le roi Louis-le-Gros était occupé à soumettre un seigneur, châtelain de Gournay-sur-Marne, nommé *Hugues de Pomponne*, qui récemment avait, sur la voie royale, volé des chevaux à des marchands, *Guy de Rochefort* parvint à réunir un grand nombre de seigneurs, ses parens et amis, et notamment Thibaut, comte de Champagne, qui vinrent à Gournay, prendre la défense du noble voleur. Le roi les mit en déroute, prit le château; et le comte Thibaut fut un des premiers à décamper. Le roi, maître de Gournay, en confia la garde à ceux de la famille de Garlande.

Guy II de Rochefort, fils de Guy-le-Rouge, indigné contre *Odon* de Corbeil, de ce qu'il avait refusé d'envoyer des forces à Gournay pour arrêter l'armée royale, s'en vengea. Il s'empara, par trahison, d'Hugues, fils de cet

Odon, qui était son frère utérin, et le renferma dans le château de la Ferté-Baudoin : ce qui détermina le roi à venir assiéger ce château, pour délivrer le malheureux Hugues.

Guy de Rochefort, dit le Rouge, eut deux fils dignes de lui : *Guy II*, dont on vient de citer l'action odieuse, et *Hugues de Crécy*. Voici ce que l'abbé Suger dit de ce dernier : « Jeune » homme courageux, mais grand pillard et incendiaire; répandant le trouble et le désordre dans tout le royaume. L'autorité royale n'avait pas de plus grand ennemi : il conserve, dans son cœur ulcéré, le désir de se venger de la perte du château de Gournay<sup>1</sup>. »

Hugues de Crécy commit plusieurs attentats; et, refusant lâchement de se purger de ses crimes, par le duel, comme c'était alors l'usage, il se retira dans un cloître<sup>2</sup>.

On voit figurer dans l'histoire plusieurs personnes nommées *Rochefort*; mais il n'est pas certain que ce nom appartienne au lieu dont on donne ici la notice : on compte en France

<sup>1</sup> *Sugerii abbatís de vitá Ludovici Grossi regis. Recueil des hist. de France, tome XII, p. 25.*

<sup>2</sup> *Voyez Montlhery.*

plus de vingt anciens châteaux qui portent le nom de Rochefort.

Aujourd'hui, la ville de Rochefort n'offre rien de remarquable ; sa population est de 610 habitans, y compris le hameau du Bourg-Neuf. Il existait dans cette ville, avant la révolution, un vaste château qui a été démoli depuis. Il n'en reste qu'une petite habitation qu'a toujours conservée la famille de Rochefort.

Cette ville appartient au département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet, canton de Dourdan.

Parmi les lieux remarquables des environs il faut citer le hameau de la *Celle-les-Bordes*, avec deux châteaux, dont l'un a été bâti sur l'emplacement d'une ancienne cellule de Saint-Germain.

#### §. VIII.

#### DOURDAN.

Petite ville, située dans une vallée, sur la rivière d'Orge, à cinq lieues au S. E. de Rambouillet, à trois et demie au nord d'Étampes,

et à onze de Paris , entre le sud et le sud-ouest.

La ville de Dourdan a une origine fort ancienne dans l'histoire ; elle faisait partie du domaine de la couronne.

En 1240, saint Louis donna Dourdan à sa mère, pour assignation de dot et de douaire ; le douaire de Marguerite de Provence, sa femme, fut aussi assigné, en 1260, sur Dourdan, Corbeil et autres lieux <sup>1</sup>.

On trouve aussi, en 1307, le château, la prévôté et la châtellenie de Dourdan, parmi les terres que Philippe-le-Bel donne en apanage à son frère, le comte d'Évreux. Ce n'est qu'alors que cette terre sortit du domaine royal.

Le comte d'Évreux laissa deux fils à sa mort : le second, nommé Charles, eut Étampes, Dourdan, etc. Selon Dupuy, il en jouit depuis 1329 jusqu'en 1335.

Louis, fils de Charles, ne laissant point d'enfans, donna, en 1381, Dourdan au duc d'An-

<sup>1</sup> Le douaire était, dans l'ancien droit, une dotation faite par le mari à sa femme, en faveur du mariage contracté avec elle, et pour elle en jouir en cas de survivance. Le douaire revenait de droit aux enfans.

jou ; mais cette terre passa quatre ans après , par transaction , au duc de Berry.

Le duc de Berry mourut comme Louis , sans laisser d'enfans mâles. Il donna tous ses biens à son neveu , le roi Charles VI ; et Dourdan fit une seconde fois partie du domaine royal ; mais , en 1387 , même avant la mort du duc , le roi le transmit à son frère , Philippe-le-Hardi , duc de Bourgogne. Ce Philippe mourut en 1404 , avant le duc de Berry ; et Dourdan passa ainsi immédiatement des mains du duc de Berry dans celles du nouveau duc de Bourgogne , Philippe-le-Bon.

Voilà comment les écrivains du temps présentent les faits ; mais , si l'on jette un coup-d'oeil sur l'histoire générale de France , à cette époque , peut-être faudra-t-il caractériser autrement ce qu'ils ont appelé *donations* , *cessions* , etc.

Si l'on considère que l'administration de Charles VI se trouvait dans le plus grand désordre , que ce roi était presque toujours en état de démence , que la reine qui était sans pudeur , s'entendait avec le duc qui était sans probité , que tous deux accablaient la France de calamités et appelaient l'Angleterre à leur se-



cours, on suspectera la validité de la propriété du duc de Bourgogne sur Dourdan.

Ce duc mit, en 1411, le siège devant Dourdan, appartenant encore au duc de Berry; la ville se rendit, et passa du parti des Orléanais à celui des Bourguignons : ceci peut expliquer bien des choses.

Quoi qu'il en soit, on voit, en 1434, que Dourdan appartenait à un Jean de Nevers, qui le conserva jusqu'en 1446, époque où le procureur-général du Parlement de Paris le revendiqua comme une dépendance du domaine du roi. Ce même procureur le fit saisir en 1472, et obtint arrêt qui le réunit en effet à la couronne. Mais bientôt Dourdan fut engagé par le roi à un nommé Gobache, puis retiré en 1484, et réuni de nouveau au domaine.

Dourdan a peut-être été une des villes de France, dont le sort a été le plus dépendant des vicissitudes et des agitations du royaume. Charles VII venait enfin d'être sacré à Reims; et les Anglais pliaient déjà de toutes parts, lorsqu'un nouvel événement assura définitivement la cause du roi : je veux parler du traité conclu avec le duc de Bourgogne, qui, jusque-là, avait marché sous les bannières anglaises. Ce

traité fut signé à Arras, en 1435; on sait les concessions immenses qu'y faisait le monarque; mais un point seul resta en suspens. Le duc prétendait que la seigneurie de Dourdan lui appartenait en vertu de la donation qui lui avait été faite par le duc de Berry : on convint que cette ville serait mise en séquestre jusqu'à ce qu'il eût justifié de son droit, en produisant les lettres du donateur.

Il faut croire que le duc de Bourgogne ne put rapporter les titres qu'on exigeait de lui, puisque nous voyons qu'en 1513 Dourdan était la propriété du roi, et que Louis XII, obligé d'engager une portion de ses domaines pour continuer la guerre d'Italie, vendit, pour 80 mille livres, à l'amiral de France, Louis Mallet, seigneur de Gravelle, les terres et seigneuries de Melun, Corbeil et Dourdan. Heureux les peuples dont les intérêts ne sont qu'aussi faiblement compromis par les guerres de leurs rois!

L'amiral, avant de mourir, rendit au roi, par testament, les biens qu'il en avait acquis; et Dourdan resta dans le domaine royal jusqu'au temps de Henri II, où il fut engagé au duc de Guise.

Les choses étaient dans cet état, lorsque surgirent les guerres de religion qui, pendant vingt ans, ensanglantèrent le sol de la France; alors Dourdan fut pillé et saccagé deux fois par les Huguenots : la première en 1562, la seconde en 1567.

Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1596, cette ville était rentrée dans le domaine royal, puisqu'elle fut vendue à faculté de rachat perpétuel, et retirée, en 1610, par Louis XIII, qui en remboursa le prix. Avant la révolution, Dourdan était dans la maison d'Orléans.

C'était alors le chef-lieu d'une élection de son nom, d'une prévôté, d'un bailliage, d'une maîtrise des eaux et forêts et d'une maréchaussée. Il y avait deux paroisses : celle de Saint-Germain et de Saint-Pierre; une communauté de filles et deux prieurés d'hommes; on y comptait environ 450 feux.

Aujourd'hui c'est une petite ville du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet, chef-lieu de canton, siège de deux justices de paix, d'un tribunal de commerce, et résidence d'une brigade de gendarmerie; elle commerce en laine et en grains; on y remarque aussi beaucoup de fabriques de

draps, de bas de soie et de laine. Sa population est d'environ 3,000 habitans. Cette ville est la patrie de La Bruyère.

La paroisse de Saint-Germain est la seule qui ait été conservée; la communauté de filles a été rétablie en 1808. L'ancien château, bâti au xv<sup>e</sup>. siècle, est actuellement une maison de force pour le département de Seine-et-Oise. Cette maison se compose d'une grosse tour et de huit plus petites réunies l'une à l'autre par une courtine flanquée de bastions et entourée de fossés larges et profonds.

Il faut noter, parmi les maisons de campagne des environs de Dourdan, le château de Semond, la tuilerie de Potelet, et une belle maison à Grillon sur la rivière d'Orge.

#### §. IX.

#### AUNEAU.

Bourg du pays Chartrain, situé à quatre lieues à l'E. de Chartres, et à seize de Paris.

Le plus ancien seigneur d'Auneau dont l'histoire ait conservé le nom est un certain Gautier, qui vivait en 1069, et se fit religieux

dans l'abbaye de Saint-Père à Chartres, en 1093.

Ses successeurs sont peu connus jusqu'à Jean Bureau de la Rivière, qui fut premier chambellan de Charles V, et mourut en 1400; on croit que c'est lui qui fit bâtir le château et la tour d'Auneau.

Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, duc de Joyeuse, et maréchal de France, était, au xvi<sup>e</sup>. siècle, seigneur d'Auneau; il se fit capucin sous le nom du *père Ange*, le 4 septembre 1587, à l'âge de vingt ans; et il mourut, en 1608, à quarante-un ans.

C'est à peu près de ce temps-là que date la célébrité d'Auneau. Plusieurs combats s'y livrèrent entre les protestans et les troupes de Henri III, qui s'étaient retirées dans ce bourg.

Auneau avait un château très fort; les troupes royales, dans le dessein de s'en emparer, ménagèrent des intelligences avec le gouverneur, nommé Cholard, qui s'engagea à les recevoir secrètement dans le fort. Une première escarmouche assez vive fut toute au désavantage des Reitres, cavalerie allemande que les protestans avaient à leur solde; et, pendant que ceux-ci s'occupaient de donner la sépulture à

leurs morts, Cholard introduisit en effet des troupes choisies dans le château d'Auneau. Le duc de Guise se tenait derrière le bourg avec le gros de son armée. « Les Rêtres, dit Doyen <sup>1</sup>, » qui ignoraient ce qui se passait, s'étant préparés pour leur départ, et ayant chargé leurs chariots, le capitaine Saint-Paul fit baisser les ponts du château et tomba sur eux; aussitôt le duc de Guise s'empara des portes, entra dans le bourg; et ils massacrèrent ces Rêtres qui avaient passé leur temps en orgies. Il resta plus de deux mille Rêtres sur la place. On fit quatre à cinq cents prisonniers. On prit deux mille chevaux, huit cents chariots, de l'argent et des bagages, avec huit cornettes. Fabien, baron de Donaw, se sauva, dès la première charge, et avant que les postes eussent été gagnés, dans les marais qui sont au bas du bourg. Tout le reste demeura à la merci des vainqueurs, qui, las de tuer hommes, femmes, et jusqu'aux enfans à la mamelle, prirent le reste des hommes prisonniers. Tous ces infortunés étrangers, mécontents des princes et des hugue-

<sup>1</sup> *Histoire de Chartres*, tome II, page 91.

» nots qui les avaient fait venir de chez eux ,  
» avaient résolu de partir d'Auneau et de s'en  
» retourner la veille de cette action, dont le  
» récit , déjà trop long , fait horreur. »

Dès-lors Auneau compta, parmi ses seigneurs, plusieurs individus de la famille d'Escoubleau : le duc de Noailles , en 1710 , et quelques autres moins connus qui l'ont gardé jusqu'à la révolution.

Aujourd'hui Auneau est un petit bourg sans importance du département d'Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres; cependant il est chef-lieu de canton, le siège d'une justice de paix et la résidence d'une brigade de gendarmerie. Sa population est d'environ 1400 habitants, y compris les hameaux de Bois-Gasson, d'Equilmont, de Cossonville et des Rochers. On y fabrique de la bonneterie.

L'église paroissiale d'Auneau, sous le titre de Saint-Remy, est à peu près à un quart de lieue du Bourg. Près de cette église se trouve une communauté de religieuses nommées Filles de la Providence.

Le château est détruit en grande partie; il n'en reste plus qu'une simple habitation. On voit à l'entrée une tour d'une construction très-

solide qui domine tous les environs. Le parc est d'une très-grande étendue.

Il paraît que de tout temps il a existé à Auneau un pèlerinage connu sous le nom de *Saint-Maur*, qui dure depuis le 23 juin et se continue tous les vendredis et les dimanches jusqu'à l'ouverture de la moisson. On voit au lieu du rendez-vous une *fontaine*, aux eaux de laquelle on attribue la vertu de guérir la goutte. C'est encore un vestige de l'antique culte des fontaines.

Les lieux les plus remarquables des environs sont le château de Barenville, celui de Ténières, la chapelle Daussainville, et la maison de campagne de Harouville.

#### §. X.

#### GALLARDON.

Petite ville de la Beauce, située sur le penchant d'une colline, à deux lieues et demie au S. E. de Maintenon, et à quatre à l'E. de Chartres, sur la rivière de Voise.

Le plus ancien seigneur de Gallardon, dont l'histoire ait fait connaître l'existence, est Guillaume de Gallardon, chevalier, seigneur de



Saint-Prest, qui vivait en l'an 1020. Le vicomte de Chateaudun le chassa de sa terre, et reconstruisit son château que le roi Robert avait fait raser.

Mais les descendants de Gallardon rentrèrent dans leur propriété, et la possédèrent jusqu'au 23 avril 1348, où elle fut vendue à Jeanne d'Evreux, reine douairière de France, troisième femme de Charles IV.

Plus tard, Gallardon fut donné par la reine à Louis, comte d'Etampes, son neveu. Celui-ci le transmit, la même année, à son frère, comte d'Alençon et du Perche; et il échut par succession à Pierre d'Alençon, dit le Bâtard, à la mort duquel il rentra dans la maison de son premier seigneur, et y resta jusqu'en 1521.

Pendant ce temps Gallardon eut plusieurs fois à souffrir des guerres intérieures qui ensanglantèrent la France. Pris par le duc de Bourgogne, en 1417, repris sur les Anglais quatre ans après par les troupes de Charles VII, soumis de nouveau aux Anglais, il fut assiégé et emporté par Dunois, en 1443. Il est facile de concevoir que la ville ne put sortir intacte de tant d'entreprises. Dunois détruisit le château fort, à l'exception d'une vieille tour nom-

mée l'*Epaule de mouton*, ce qui facilita peut-être plus tard la prise de la ville par le prince de Condé, en 1562, lors des guerres de religion.

Il faut compter parmi les seigneurs de Gallardon, postérieurs à cette époque, un Noël de Bullion, en faveur duquel l'ancienne baronnie fut érigée en marquisat par lettres de 1655, et le duc de Laval-Montmorency, qui l'obtint par son mariage avec l'héritière de la maison Bullion.

Gallardon a une très-belle église, remarquable surtout par la construction de son chœur et l'élévation de ses deux clochers. En général, tout, dans cette petite ville, annonce une origine très-ancienne ; elle avait autrefois plusieurs établissemens pieux.

Aujourd'hui Gallardon fait partie du département d'Eure-et-Loir, de l'arrondissement de Chartres, canton de Maintenon. Sa population est d'environ 1,300 habitans, en y comprenant les hameaux de Mesnil, de Baglinval-Germonval, de Courtépine, et quelques habitations isolées. Il y a un bureau de poste aux lettres.

---

## CHAPITRE III.

## §. I.

## CHARTRES (AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE).

L'histoire de Chartres ne peut être séparée de celle de l'antique nation des *Carnutes*. La ville est bâtie sur le territoire de cette nation; elle en a été le chef-lieu, elle en a porté le nom.

Les Carnutes, suivant Tite-Live, furent du nombre de ces peuples gaulois qui, sous le règne de Tarquin-l'Ancien, envoyèrent une partie de leur population dans des contrées étrangères, franchirent les Alpes et s'établirent en Italie.

Lorsque César vint conquérir les Gaules, les Carnutes opposèrent une honorable résistance aux projets de cet ambitieux; et, soupçonnant que leur chef *Tasgetius* était lié avec César, et favorisait ses plans de conquêtes, ils le mirent à mort <sup>1</sup>.

Ils furent les premiers instigateurs de l'in-

<sup>1</sup> *Cæsar, de bello gallico*, lib. x, cap. 25.

surrection presque générale que les Gaulois firent éclater contre le conquérant romain, et furent les derniers à se soumettre.

Chez les Carnutes se tenaient les assemblées de prêtres gaulois où se rendaient les députés de toutes les nations, et où se jugeaient les affaires privées et générales. « Dans un certain » temps de l'année, dit César, et sur les frontières des Carnutes, dont le territoire est » considéré comme le centre de la Gaule, les » druides siègent dans un lieu consacré; et » ceux qui ont des procès s'y rendent de toutes » parts et se soumettent à leurs sentences <sup>1</sup>. »

Ces assemblées se tenaient ordinairement en plein air, au milieu des forêts et dans des enceintes marquées par des pierres brutes, ou dans des souterrains dont on voit encore dans le pays chartrain des restes multipliés.

Le territoire des Carnutes s'étendait du nord au midi depuis le cours de la Loire jusqu'à la Seine. Ils avaient plusieurs forteresses que César indique par le mot *oppida*; elles n'étaient habitées qu'en temps de guerre. La plus renommée de ces forteresses était *Genabum*. Les

<sup>1</sup> *Cæsar, de bello gallico*, lib. vi, cap. 13.

uns croient que sa position était celle d'Orléans, les autres celle de Vieux-Gien.

Comme tous les peuples gaulois, les Carnutes habitaient des chaumières grossièrement construites, séparées les unes des autres, et dont l'ensemble formait ces bourgades que César nomme *Vici*. Une de ces bourgades, sans doute la plus centrale, fut choisie, lorsque les Romains devinrent les maîtres des Carnutes, pour être le chef-lieu de cette nation gauloise. Ce chef-lieu était nommé *Autricum*, et conserva ce nom jusque vers le milieu du IV<sup>e</sup>. siècle, époque où tous les chefs-lieux des nations gauloises, qui n'étaient ni colonies ni métropoles, changèrent de dénomination, et prirent celle de leur nation. Ainsi *Autricum* fut nommée *Carnutes*, dont, par corruption, on a fait *Chartres*.

La nation des Carnutes, lorsque la Gaule fut divisée en provinces par les Romains, se trouva dans la province lyonnaise; puis, cette province ayant été subdivisée en deux parties, et par la suite en quatre, le territoire des Carnutes dépendit de la quatrième province lyonnaise, dite *Senonia*.

Dans les premiers temps de la domination

romaine, cette nation fut placée au rang de celles qui étaient alliées du peuple romain : *Carnutes fœderati*.

Les monumens druidiques abondent dans le pays chartrain, comme je l'ai dit; ceux des anciens Romains s'y rencontrent fréquemment.

M. Bonvet-Jourdan, président de la société d'agriculture de Chartres, a publié un mémoire curieux sur des aquéducs souterrains qui conduisaient, à *Autricum* ou à Chartres, l'eau des fontaines des villages de Morancez et de Vert, situées à deux lieues de cette ville. Ces conduits sont de dix-huit pouces de largeur, presque à fleur de terre, et composés de béton que les Romains employaient à ces sortes de travaux.

Il décrit aussi des chemins souterrains qui, partant de la ville de Chartres, se divisent en plusieurs branches, et s'étendent jusqu'à trois lieues de Chartres dans la plaine de Courville, près des villages d'Amilly, de Saint-Aubin et Fontaine-la-Guyon, où l'on en voit des traces. Ces chemins sont voûtés, construits de gros cailloux, et n'ont que deux pieds et demi de largeur. On remarque aussi de loin en loin des retraites où, deux hommes se rencontrant,

l'un d'eux peut se placer pour laisser le passage libre à l'autre : ce qui prouve l'antiquité de ces constructions, ce sont les médailles des Antonins, des Commode, des Maxime, qu'on y a découvertes<sup>1</sup>.

Sous la domination romaine, au culte des Gaulois et aux autels rustiques des druides, avait succédé le culte des Romains et des dieux du Capitole, auquel, vers la fin du 14<sup>e</sup>. siècle, succéda le christianisme. Chartres eut de bonne heure des évêques; mais l'existence des premiers est incertaine et peu connue. En 201 de l'ère chrétienne, on cite un saint Martin de Mauc qui fut remplacé par saint Aignan l'an 245; voici comment ce dernier arriva à l'épiscopat : « Lorsqu'il fut élu, il était en prières sur le tombeau de saint Martin; et plusieurs seigneurs accompagnés du clergé voulurent le porter sur leurs épaules, depuis le lieu où a été bâtie la porte Saint-Michel jusqu'à la cathédrale : d'où est venu l'usage d'y porter les évêques, ses successeurs, pendant plusieurs siècles; honneur qui a dégénéré en obligation, perpétuée

<sup>1</sup> *Mémoires de la Société royale des antiquaires de France*, tome v, page 374.

jusqu'à René d'Illiers, qui s'est laissé porter ainsi le dernier ; mais depuis ce temps les évêques se sont contentés de l'offre qu'en font les seigneurs<sup>1</sup>. Il faut dire toutefois, avec M. Chevart, que l'usage né du régime féodal, en vertu duquel quatre barons étaient obligés de porter les évêques sur leurs épaules, lors de leur intronisation, ne remonte pas au-delà du x<sup>e</sup>. siècle ; et, si nous ne mettons pas en doute, comme il le fait, l'existence de ce prétendu saint, disons du moins avec lui que « l'église » ne reconnaissant point d'autre saint Aignan » que celui à qui elle donne le titre d'évêque » d'Orléans, et qui vivait dans le v<sup>e</sup>. siècle, il » est plus que probable que c'est le même individu que les chroniqueurs ont jugé à propos » de qualifier d'évêque de Chartres<sup>2</sup>. »

L'évêque qui paraît avoir solidement établi le culte chrétien dans ce diocèse, est nommé *Solemnis* ; il vivait en l'an 490.

A cette époque la ville de Chartres n'occupait qu'un assez petit terrain à l'extrémité d'une plaine du côté de l'orient ; elle était composée de dix rues étroites et tortueuses ; sa fi-

<sup>1</sup> Doyen, *Histoire de Chartres*.

<sup>2</sup> Chevart, *Histoire de Chartres*, liv. II, ch. III.



gure était un parallélogramme borné au nord par la rue de Muret , laquelle tendait du bourg de ce nom au chemin d'Orléans par le Grand-Pont ou pont du Château ; à l'orient , par la rue Evière , qui partait de la rue Galée , de la rue Serpente et se dirigeait vers Bonneval , Illiers et Courville ; au midi , par la rue du Bœuf-Couronné , et à l'occident , par la rue du Cheval-Blanc.

Quant aux monumens , l'église de Chartres est sans contredit une des plus remarquables de la chrétienté , bien que nous n'adoptions pas l'opinion de ceux qui prétendent , d'après des traditions fabuleuses , que cet édifice ait été élevé sur des souterrains où les druides tenaient leurs assemblées. Quoi qu'il en soit de ce fait , la première église fut brûlée en 845 par les Normands ; celle qu'on voit aujourd'hui s'éleva sur ses ruines.

Dans les environs de la ville , il y avait quatre bourgs assez considérables , le bourg de Muret , qui comprenait toutes les maisons qui avoisinent la porte Drouaise ; le bourg du château qu'on nommait simplement *le bourg* , situé aux environs du Grand-Pont ou pont de la porte Guillaume ; le bourg de Saint-Sire , qui

s'appelait simplement Haut-Bourg; enfin le bourg Châtelet, où est à présent la porte de ce nom.

C'est hors de la ville que saint Aignan fit bâtir, dit-on, l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul, où il fut inhumé, et qui a depuis porté son nom. Cette église fut plus tard celle des comtes de Chartres.

## §. II.

## CHARTRES SOUS LES ROIS FRANCS.

La ville de Chartres passa de la puissance romaine sous la puissance immédiate des rois francs.

Dans les partages qui suivirent la mort de Clovis, Chartres fut compris dans le royaume de Paris. Thiéry II, roi d'Orléans et de Bourgogne, faisant la guerre à son cousin Chlotaire, roi de Soissons, vers l'an 600, sous l'épiscopat de Betharius, assiégea la ville de Chartres; comme il désespérait de prendre cette place très-fortifiée, il rompit l'aqueduc qui aboutissait à cette ville, et détourna l'eau dont les habitans s'abreuyaient. Bientôt après, l'évêque

et les habitans résolurent de se rendre ; ils ouvrirent les portes de leur ville.

La puissance des rois de France était considérablement diminuée depuis la mort de Charlemagne ; les grands vassaux devinrent indépendans ; la royauté ne fut plus qu'un vain titre ; c'est dans cet état que se trouvait la France, lorsque parurent les Normands. En 858, ils prirent, brûlèrent et détruisirent la ville de Chartres.

Dans la suite, d'autres Normands, commandés par le duc Hasting, se rendirent maîtres du pays chartrain, et le duc lui-même prit le titre de comte de Chartres, ville qu'en 872 il quitta moyennant un tribut annuel, qui ne fut point payé ; attendu l'éloignement de ce barbare ; mais les Normands, irrités, rentrèrent bientôt dans le royaume, assiégèrent de nouveau la ville de Chartres, la prirent en peu de jours, abattirent les murs et forcèrent les Chartrains et leur évêque à leur payer le tribut convenu.

Dans la suite, en 911, à la tête de nouvelles hordes danoises, parut le fameux *Rollon* ; après avoir pris et pillé plusieurs villes, il se présenta devant Chartres, qui seule opposa une

vigoureuse résistance et sortit saine et sauve de leurs attaques ; c'est ce Rollon qui , ayant embrassé le christianisme et épousé la fille du roi de France, fut le premier duc de Normandie.

## COMTES DE CHARTRES.

Vers l'an 941, sous le règne de Louis IV, règne de troubles et de guerres civiles , Chartres avait pour comte Thibault le Tricheur, dont un contemporain nous a laissé le portrait suivant :

Thiébaut li cuens de Chartres fu fiel et enguaignous  
 Mout ot châtaux et villes , et mout fu acherous ,  
 Chevalier fu mout prouz , et mout chevalerous.  
 Mez mout per fu cruel et mout fu envious.  
 Thiébaut fu plein d'engin , et plein fu de feintié  
 Na homme na a femme ne porta amitié  
 De Franc ne de chétif n'ot merci ni pitié ,  
 Ne ne douta à faire mal euvre ne péchié.

Ce comte Thibault soutint une longue guerre contre le duc de Normandie, mais le différent fut terminé par un mariage. Thibault mourut l'an 974, laissant à ses enfans les comtés de Blois, de Tours, de Chartres, et les grandes

seigneuries et domaines qu'il possédait dans l'Anjou et dans le Berry.

Nous ne suivrons pas les comtes de Chartres dans toutes les guerres qu'ils entreprirent avec leurs voisins ; c'est un soin dont on nous dispensera sans doute. Toutefois nous devons parler de celles qu'eut à soutenir le comte Eudes II, et contre le duc de Normandie et contre l'empereur Conrad, pour la succession de la Haute-Bourgogne, échue à Berthe, sa seconde femme, fille de Conrad III ; ni l'une ni l'autre n'amena de changemens remarquables, si ce n'est la mort du comte, tué en 1037 dans les plaines de Lorraine. Nous devons peu parler aussi de la guerre que fit aux deux rois Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune, dans le XII<sup>e</sup>. siècle, Thibault IV, comte de Chartres et de Champagne. L'issue de l'affaire fut le mariage du roi avec Adil, cinquième fille de Thibault et mère de Philippe-Auguste. Thibault mourut en 1151.

Ici les annales ecclésiastiques nous fournissent les détails les plus curieux. En 1077, un Geoffroy fut élu évêque de Chartres ; ses déportemens le firent révoquer. Voici comment en parle son successeur, Yves de Chartres, dans une lettre à l'archevêque de Sens qui refusait

de le reconnaître comme son suffragant : « C'est n'avoir pas assez de soin de votre réputation que d'appeler encore évêque un bouc émissaire, dont les adultères, les débauches, les trahisons et les parjures ont été publiés dans presque toute l'Église latine. » Ce même Yves est celui qui s'illustra par ses discussions avec Philippe 1<sup>er</sup>, lorsque le roi de France eut répudié Berthe, sa femme, pour épouser Bertrade de Montfort au mépris de son union avec Foulques, comte d'Anjou. L'évêque Yves eut l'honneur de s'être élevé le premier contre ce scandale, qui finit par la soumission du roi, trois fois excommunié, et le retour de Bertrade auprès de son premier mari.

A la mort d'Yves commencèrent les longs démêlés entre le clergé et les comtes de Chartres; l'élection du nouvel évêque fut le signal de la discorde; elle ne fut point faite en faveur de la créature du comte; celui-ci piqué chassa le nouvel évêque de la ville, et fit piller par ses gens les maisons de ceux qui lui avaient donné leur voix. Cependant cette querelle s'apaisa; et l'évêque fut admis à exercer son épiscopat.

Plusieurs prélats fameux succédèrent à l'évêque Yves; tels sont ce Guillaume de Cham-

pagne , dit *aux blanches mains* , beau-frère de Louis-le-Jeune , cousin-germain de Henri II , roi d'Angleterre et oncle de Philippe-Auguste , et ce fameux évêque anglais Jean de Salisbury , élu en 1177.

Mais des événemens qui peignent bien les mœurs du temps appellent ici notre attention. Nous arrivons au siècle de Philippe-Auguste. Les officiers de la comtesse de Chartres font emprisonner un habitué de l'église ; ils refusent de le rendre à la demande du chapitre ; et le chapitre met la ville et la banlieue en interdit : c'était alors une mesure très-fréquente et très-efficace. Les choses étaient en cet état depuis près de deux ans , lorsque , au mois d'octobre 1200 , excité par un envoyé des officiers de la comtesse à prendre les armes et à saccager la maison du doyen , le peuple s'y porta sur-le-champ et la livra en effet au pillage.

« Aussitôt, dit Doyen <sup>1</sup>, le chapitre fit cesser » le service dans la cathédrale , enjoignit au » clergé de la ville et banlieue de faire la même » chose , permettant seulement aux curés de

<sup>1</sup> Tome I, page 206.

» dire la messe basse certains jours de la se-  
» maine, les portes fermées, sans qu'il y eût  
» aucun assistant, et ce, seulement pour re-  
» nouveler et consacrer les hosties, afin d'ad-  
» ministrer ceux qui, étant proches de la mort,  
» requerraient le viatique. Tous les autres sa-  
» cremens furent interdits, excepté le baptême  
» des enfans, qui ne se conférait pas dans les  
» églises, mais seulement à l'entrée et sous les  
» chapiteaux. On ôta les paremens du grand  
» autel de la cathédrale; la sainte châsse fut  
» mise sur le marche-pied; toutes les châsses  
» des saints furent descendues et posées sur le  
» pavé du chœur; la représentation du cruci-  
» fix fut aussi mise par terre; et, tous les jours,  
» à certaine heure, le *semainier* de l'église  
» montait au pupitre, où, *chandelles éteintes*  
» *et cloches sonnantes*, il dénonçait excommu-  
» niés tous ceux qui avaient eu part à cette  
» action.

» Dans toutes les paroisses de la ville et de  
» la banlieue on faisait la même chose; on ne  
» sonnait même plus le *couvre-feu* le soir: ce  
» qu'on n'avait néanmoins pas omis dans les au-  
» tres interdits. Ce spectacle ne fit qu'irriter le  
» peuple contre les ecclésiastiques; et, quinze



» jours après cette sédition, lorsque le semai-  
» nier prononçait les paroles de l'excommuni-  
» cation, le peuple, qui était présent, se mit à  
» faire une huée accompagnée de paroles inju-  
» riieuses, se moquant de l'excommunication et  
» de ceux qui l'avaient fulminée. »

Enfin le roi fut obligé d'interposer son autorité et de condamner les officiers de la comtesse à faire publiquement, dans la grande église, satisfaction au chapitre cathédral.

Mais, à son retour de la croisade contre les Albigeois, l'évêque, peu satisfait du jugement qui ne prononçait qu'une peine pécuniaire et non afflictive, en appela de nouveau au roi. Alors les coupables, qui avaient offensé Dieu en son église, furent condamnés pour réparation, à 3000 livres, dont 1500 livres envers l'évêque, et 1500 livres envers le chapitre. En outre, le roi jugea que les « criminels et » leurs complices, dont le chapitre s'était plaint » nommément, comparaitraient au jour solen- » nel, assisteraient à une procession qui se fe- » rait publiquement dans l'église, nus jusqu'à » la ceinture, portant des verges en leurs » mains, avec lesquelles ils seraient fustigés à » la fin de la procession devant le grand autel,

» pour peine et satisfaction de l'offense com-  
» mise contre Dieu, sa bienheureuse mère et  
» ses serviteurs <sup>1</sup>. »

Peu d'années après (en 1215), le comte de Chartres fit pendre le domestique d'un chanoine. Sur la réclamation du chapitre, des arbitres sont nommés : ce sont trois évêques. Ces trois prélats, « après avoir examiné les droits des » parties, jugèrent en faveur du chapitre ; et » les officiers furent condamnés à porter un » des serfs du comte dans un lit, depuis les » fourches patibulaires de Chartres, à un jour » fixé, sur les huit heures du matin, devant la » principale entrée de la cathédrale, et y laisser » le serf pour être et appartenir au chapitre au » lieu du mort. »

Ces disputes étaient continuelles. En 1253, il s'en éleva une autre entre quelques bourgeois de Chartres et des gens attachés à la cathédrale ; on en vint aux mains, et l'un des derniers fut tué ; quelques chanoines prirent le parti des bourgeois ; un chantre de l'église murmura hautement contre le procédé des chanoines ; ceux-ci le firent guetter ; et, la nuit suivante,

<sup>1</sup> Voyez Doyen, tome 1, page 299.

lorsque le malheureux se rendait à matines , il fut tué à la porte de l'église. Le chapitre prit en main la cause du chantre et demanda justice contre les chanoines délinquans et les bourgeois.

Le synode tenu alors à Paris par l'archevêque de Sens excommunia les auteurs du crime, mit l'interdit sur la ville de Chartres, et permit au chapitre de se retirer à Nantes et d'y rester en sûreté.

Une assemblée d'évêques, tenue pour connaître du différend, écrivit au chapitre « que Jésus-Christ, qui avait pacifié en son sang toutes choses qui sont au ciel et en terre, qui avait aussi pacifié l'église d'Angleterre au sang de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, voulait de même réconcilier leur église par le sang de cet homme de bien, Renault de l'Espine, leur chantre, afin que par ce moyen l'Eglise, pour laquelle il s'était offert en sacrifice, ayant trouvé l'occasion, le mît plus promptement en une heureuse liberté. »

Cependant le synode donna sentence contre les meurtriers du chantre ; mais saint Louis, qui gémissait de voir la ville et sa banlieue in-

terdite et ses habitans excommuniés depuis plusieurs années, pria le synode « de trouver bon » que les chanoines de Chartres retournassent » dans leur église, levassent l'interdit de la » ville et banlieue, et donnassent aux habi- » tans l'absolution de l'excommunication qu'ils » avaient encourue<sup>1</sup>. »

Néanmoins le chapitre se retira à Étampes, en 1258; l'excommunication des habitans et l'interdit sur la ville subsistèrent encore; mais ils furent peu de temps après levés à la prière du roi.

Cependant cette trêve ne devait pas être de longue durée; car, en 1260, les officiers du comte ayant fait prendre quelques avoués du chapitre, ce corps prit fait et cause, jeta de nouveau l'interdit sur la ville et la banlieue de Chartres, et excommunia le comte, son châtelain, le prévôt et leurs familles; bien plus, l'ordre fut donné à tous les curés dépendant du chapitre de faire observer l'interdit dans toutes leurs paroisses, de ne célébrer qu'une fois la semaine pour consacrer le corps de Jésus-Christ, en excluant les interdits et les excommuniés. Il leur fut enjoint de dire la messe d'une voix si

<sup>1</sup> Voyez Doyen, tome 1, page 312.

basse que ceux qui seraient hors de l'église ne la pussent entendre. Loin d'apaiser les esprits, cette conduite ne fit qu'exciter le peuple contre le chapitre; et l'excommunication fut renouvelée par l'évêque. Il somma tous les abbés, archidiaques, prieurs, doyens et prêtres de son diocèse de faire la même chose, *les chandelles éteintes et les cloches sonnantes.*

Le pape, ayant été instruit de tout ce qui se passait, écrivit à saint Louis, pour le prier d'accommoder cette affaire; il employa l'archevêque de Rouen et celui de Paris pour obtenir du roi qu'il travaillât à cet accord, et lui écrivit même à ce sujet. Le roi choisit pour arbitres trois évêques et deux prêtres qui jugèrent, comme on le pense bien, en faveur du chapitre. Le comte fut condamné à demander l'absolution de l'excommunication fulminée tant contre lui que contre ses officiers, et la levée de l'interdit qui avait été jeté sur eux. Geoffroy de Subolin, depuis peu prévôt de Chartres, fut condamné à aller à pied à Saint-Martin de Tours, le carême suivant, ou à payer 100 sous pour le subside de la Terre sainte. Isambert, châtelain du comte, fut condamné à la même peine ou à payer 10 liv. pour la même destina-

tion. Henri Gaidon, aussi prévôt depuis peu, fut condamné au voyage de Saint-Jacques-de-Compostelle, si mieux il n'aimait payer 15 liv. pour ledit subside. Renaud Barbou fut condamné à aller à pied à Vendôme ou à payer 15 sols. Il fut encore ordonné que les corps qui avaient été inhumés durant l'interdit seraient déterrés, si on le pouvait faire exécuter commodément par ceux qui les avaient ensevelis, et leurs os transportés autour de l'église paroissiale du lieu, et de là placés dans des fosses pour y demeurer, après que les obsèques des trépassés auraient été faites à l'ordinaire; que l'on paierait aux curés les droits suivant les coutumes approuvées; que l'on recommencerait à publier les bans de mariages célébrés durant l'interdit, et que ceux qui les auraient contractés seraient mariés de nouveau, parce que, durant l'interdit, le mariage était défendu<sup>1</sup>.

De pareils événemens sont fréquens pendant cette malheureuse époque.

Cependant l'interdit fut bientôt jeté de nouveau sur la ville et sa banlieue. Saint Louis se disposait alors à partir pour son second voyage

<sup>1</sup> *Histoire de Chartres*, tome I, page 316.

d'outre-mer; voici dans quels termes il écrivit au chapitre pour le prier de lever cet interdit :  
« Comme, à notre réquisition et à la prière que  
» nous vous en avons faite, le mercredi d'après  
» la fête des bienheureux apôtres saint Pierre  
» et saint Paul, à notre arrivée à Chartres,  
» vous avez repris l'usage de vos orgues, nous  
» vous prions que, pour l'amour de nous et à  
» nos instantes prières, vous suspendiez pour  
» un temps les interdits dans votre église et  
» dans la terre de notre cher et fidèle comte de  
» Blois. »

Enfin, après de nouveaux et de fréquens démêlés, le comte et le chapitre passèrent, en 1294, une transaction définitive, par laquelle le comte reconnut que la justice du cloître de l'église de Chartres, des maisons qui y étaient, et de tous ceux qui y demeuraient appartenait au chapitre, et qu'ils ne seraient aucunement assujétis à la justice du comte.

Cette transaction rétablit la paix entre le comte et le clergé; et, lors du sacre de l'évêque Guérin d'Arcy, en 1375, ce prélat fut porté sans opposition dans une chaire en bois « en » la manière accoutumée, par Guillaume Vidame de Chartres, seigneur de Meslay, et ses

» gens d'un côté, par devant; et d'un autre  
» côté, par derrière, par Nicolas, sire de Lon-  
» gny, lesquels étaient présents en personne; et  
» de l'autre côté, par derrière, par Pierre de  
» Dreux, chevalier, pour le sieur de La Forêt,  
» au nom toutefois, et à la requête dudit sei-  
» gneur évêque, la terre du seigneur de La  
» Forêt étant, pour certaines causes, en la main  
» du prélat. La dame d'Alluye ou de Brou  
» fut mise en défaut faute de comparaître<sup>1</sup>. »

Le chapitre n'eut pas plutôt terminé ses querelles avec le comte, qu'il en entama d'autres contre son évêque. Elles furent encore longues et terribles : les excommunications et les interdits, lancés de part et d'autre, allumèrent une véritable guerre. Enfin le pape, affligé de ce scandale et éprouvant le désir de le faire cesser, parvint à accorder les parties belligérantes.

Pendant que ces choses se passaient, les comtes avaient fait plusieurs voyages en Terre sainte. De ce nombre fut Pierre de France, fils de saint Louis, comte de Blois, d'Alençon et du Perche, qui accompagna son père en Afrique, et mourut à Salerne en 1282.

<sup>1</sup> Voyez Doyen, tome 1, page 351



Ce comte avait donné, ou plutôt vendu une charte de franchise à ses sujets de Faucheville, de Bonneval et de Saint-Martin, qui les dispensait de prendre les armes; la charte porte *qu'ils ne seront armés dorénavant en ost ne en chevauchée, ne en banc, ne en journées, fors qu'en la manière des bourgeois de Chateaudun.*

Plus tard, le comté de Chartres fut acheté par Philippe-le-Bel, qui le donna à Charles de Valois, son frère; et, vers l'an 1293, celui-ci, voulant accompagner le roi, alors en guerre avec l'Angleterre, reçut des habitans de Chartres une somme de 12,000 liv., prix d'une charte de franchise qu'il leur vendit. Par cette charte, il les exempta du paiement des tailles, subsides et autres droits à l'avenir; leur permit d'avoir un hôtel commun pour y tenir en corps leurs assemblées, et leur en fit délivrer, en mars 1297, les lettres-patentes, qui furent confirmées plus tard par Charles VIII.

#### CHARTRES RÉUNI A LA COURONNE.

Après la mort de Charles de Valois, le comté de Chartres passa, en 1325, à Philippe de Va-

lois, son fils, qui, étant monté sur le trône l'année suivante, l'incorpora à son royaume; dès lors le comté resta réuni à la couronne jusqu'à ce qu'il fût donné, un siècle et demi plus tard, à René de France. Philippe de Valois est le dernier qui ait habité le château des comtes de Chartres.

Ici se présentent des événemens d'un autre ordre. La minorité de Charles VI, et plus tard son état de démence, mirent la France en feu et donnèrent naissance aux dissensions et aux cabales qui mirent les armes aux mains des Bourguignons et des Armagnacs, factions qui tour à tour firent pendre, assassiner ou brûler ceux de la faction opposée, pendant que l'Anglais, profitant de tant de désastres, s'asseyait sur le trône de France.

Dans tous ces sanglans débats, Chartres, d'abord pris par les Bourguignons, ouvrit ensuite ses portes aux Orléanais; mais bientôt (1417) le duc de Bourgogne, pensant que la ville deviendrait le point central où les princes mécontents réuniraient tous leurs efforts, prit le parti de l'assiéger pendant que la trop fameuse Isabelle de Bavière, épouse sans pudeur et mère dénaturée, se faisait déclarer régente et médi-

tait le fatal traité en vertu duquel la France devait être livrée à l'étranger, et que le dauphin, Charles VII, relégué au-delà de la Loire, défendait à peine un reste d'autorité.

Chartres passa sous la domination anglaise ; en vain le dauphin mit le siège sous ses murs ; en vain le comte de Foix renouvela la même tentative ; la ville resta au pouvoir de l'étranger jusqu'en 1432 , époque où le bâtard d'Orléans, comte de Dunois, forma le projet de la surprendre et la surprit en effet , secondé par deux habitans qu'il avait faits prisonniers , et par un dominicain. « Le religieux , prédicateur renommé , dit Villaret <sup>1</sup>, avait publié qu'il prononcerait ce jour-là un sermon dont les auditeurs seraient édifiés , *et qui moult profiterait pour le sauvement de leurs âmes*. Il donna , pour l'entendre , rendez-vous à l'une des extrémités de la ville opposée à la porte qu'on devait attaquer ; cependant le bâtard d'Orléans , Gaucourt , La Hire , etc. , à la tête de quatre mille hommes , s'étaient approchés à la faveur des ténèbres jusqu'à un quart de lieue de Chartres , où ils s'arrêtèrent atten-

<sup>1</sup> Tome xv , partie III , édition in-12.

» dant le moment de l'exécution. Les deux ha-  
» bitans qui dirigeaient l'entreprise se présen-  
» tèrent dès la pointe du jour à la porte de  
» Blois ; ils accompagnaient plusieurs charrettes  
» chargées de vins , conduites par des soldats  
» dont les armes étaient cachées sous leurs ca-  
» saques. Tandis qu'ils amusent les gardes par  
» des propos indifférens et par le présent de  
» quelques *aloses* , les charretiers déguisés fon-  
» dent sur eux l'épée à la main, massacrent les  
» portiers, et se saisissent de la porte et des  
» barrières. Dans le même temps , d'Illiers ,  
» qui s'était avancé jusque sous le rempart  
» avec un détachement de cent vingt hommes,  
» entre dans la ville , et à l'instant est suivi d'un  
» second corps de trois cents combattans. Ils  
» marchent enseignes déployées jusqu'à la ca-  
» thédrale en faisant retentir les cris de *la paix!*  
» *la paix ! vive le roi !* Le bâtard d'Orléans, La  
» Hire et les autres chefs arrivent avec le reste  
» des troupes ; l'alarme se répand et parvient  
» jusqu'à cet endroit de la ville où frère Jean  
» prêchait. Le peuple , épouvanté , déserte l'é-  
» glise ; les uns courent à leurs maisons , les  
» autres se rassemblent près de l'évêque , zélé  
» partisan des Anglais et des Bourguignons. Ce

» prélat marche à leur tête, il rencontre des  
» Français dans le marché, les attaque et  
» meurt percé de coups. Il se nommait Jean de  
» Festigny. Environ quatre-vingts bourgeois su-  
» bissent le même sort. On fait six cents pri-  
» sonniers, au nombre desquels était le com-  
» mandant anglais. Le reste de la garnison fuit  
» par une autre porte. La ville est prise et li-  
» vrée au pillage. Les soldats se dispersent dans  
» les différens quartiers, et s'abandonnent à tous  
» les excès que leur suggèrent l'avarice, la dé-  
» bauche et la cruauté. Les citoyens riches évi-  
» tèrent la mort en payant de fortes rançons.  
» Le lendemain on exécuta tout ce qu'on put  
» trouver d'Anglais, de Bourguignons ou de  
» leurs partisans. On eut soin de laisser dans  
» la ville une nombreuse garnison dont, quel-  
» ques jours après, le roi donna le comman-  
» dement au bâtard d'Orléans. »

Le Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII, rapporte la chose un peu différemment ; il dit que chaque charrette était chargée de grands tonneaux qui contenaient chacun deux hommes armés ; que, ces charrettes étant arrêtées sur le pont-levis, les gen-

darmes placés dans les tonneaux en sortirent et tuèrent les portiers de la ville.

Voici ce qu'on y lit relativement à l'évêque de Chartres : « L'évêque s'arma quand il ouit » dire la chose , et vint contre eux avec un » peu de gens , mais ce ne lui valut rien , car » il fut tué <sup>1</sup>. »

C'est ainsi que la ville de Chartres passa sous l'obéissance du roi , dont les affaires s'améliorèrent chaque jour , et qui bientôt après reçut à Reims la bénédiction de l'archevêque.

#### DUCS DE CHARTRES.

L'histoire de Chartres devient ici stérile en événemens jusqu'en 1528, où le comté fut donné en dot à Renée de France, fille de Louis XII, mariée au duc de Ferrare ; le roi érigea à cette occasion le comté en duché par lettres des mois de juin et juillet ; mais comme, d'après la loi fondamentale de France, les terres du domaine de la couronne ne pouvaient être données en apanage qu'aux enfans mâles, le duché fut tenu par un simple engagement ; ainsi Chartres fut séparé de la couronne pour la seigneurie seule-

<sup>1</sup> *Journal de Paris*, sous Charles VI et Charles VII, p. 149.

ment, mais le roi retint toujours la souveraineté ; tel l'ont possédé tous ses ducs jusqu'à la révolution ; Louis-Philippe-Joseph-d'Orléans fut le dernier duc de Chartres.

Il est inutile de parler ici de la prise et de la reprise de la ville dans les guerres de religion, et de quelques autres événemens de très-peu d'importance ; mais nous ne devons pas omettre que c'est à Chartres que fut sacré Henri IV, après s'en être rendu maître par les armes.

A cette occasion, les religieux de Saint-Père allèrent processionnellement avec leur croix recevoir la sainte Ampoule que plusieurs religieux de Marmoutier avaient apportée de leur monastère.

Les chroniques de Chartres s'étendent beaucoup sur cette cérémonie ; les religieux de Saint-Père y tenaient le premier rang, et présidaient. Ils furent reconduits, avec la sainte Ampoule, jusque dans leur église, par tous les corps du clergé et par les magistrats et habitans de la ville. Les rues par où passa cette procession étaient tendues de tapisseries ; toutes les cloches de la cathédrale et des autres églises sonnèrent durant la cérémonie.

Lorsqu'ils furent arrivés dans l'église de Saint-Père, la sainte Ampoule fut déposée sur le grand autel, et ensuite portée au trésor des reliques, les religieux de Saint-Père s'étant auparavant engagés à la rendre à ceux de Marmoutier.

Le dimanche, 27 du même mois de février 1594, sur les sept heures du matin, Henri Hurault, le comte de Dinant, le comte de Lauzun, le comte de Thermes, allèrent à l'abbaye de Saint-Père, comme députés du roi, prier les religieux de Marmoutier d'apporter la sainte Ampoule dans l'église cathédrale de Chartres; et, leur ayant déclaré l'intention du roi, ils leur promirent par serment qu'après le sacre ils leur feraient remettre ce saint dépôt. Le président, accompagné des conseillers et échevins de Chartres, fit la même promesse.

Les assurances ainsi données et prises de part et d'autre, on disposa la marche. Les rues étaient tendues de tapisseries; les religieux de Saint-Père marchaient processionnellement. Au milieu était, sous un dais de damas blanc, porté par quatre religieux de Saint-Père, revêtus d'aubes, l'un des religieux de Marmoutier, monté sur une haquenée blanche, couverte



d'une housse de satin blanc à fleurs de lis d'or ; il tenait dans sa main la sainte Ampoule , accompagné des autres religieux de Marmoutier , revêtus de chapes , et des seigneurs , comtes , présidents , conseillers , échevins , et de plusieurs notables de la ville , tous munis de flambeaux de cire blanche.

Etant arrivés en cet ordre devant la principale porte de l'église cathédrale , où se trouvaient les chanoines revêtus de leurs chapes , ils furent reçus par M. Nicolas de Thou , évêque de Chartres ; et , après lui avoir fait prêter serment , ils lui mirent entre les mains la sainte Ampoule pour sacrer le roi , et , tous ensemble , entrèrent dans le chœur.

Ces formalités ainsi remplies , les députés allèrent à l'archevêché chercher le roi « qui » était couché sur un lit richement paré. Sa » Majesté était vêtue d'une chemise fendue devant et derrière , d'une camisole de satin cramoisi , fendue de même , et , par-dessus , d'une » robe longue semblable à une robe de nuit. » Il fut conduit processionnellement à l'autel , et , là , sacré de la main de l'évêque de Chartres.

La cérémonie fut faite avec la plus grande pompe ; quelques années plus tard ( 1610 ) ,

une pompe d'un autre genre devait être , dans cette même ville, déployée devant le cœur inanimé du monarque ; le clergé et toute la ville s'avancèrent à la rencontre de ce dépôt confié aux mains d'un jésuite , le père Ignace Armand , chargé de le remettre à La Flèche.

L'histoire de Chartres n'offre plus rien d'intéressant depuis cette époque jusqu'en 1651. En cette année, pendant les guerres de la Fronde, les états de la province s'assemblèrent, et cette réunion donna lieu à des troubles et à des voies de fait. L'orgueil de la noblesse chartraine, et son zèle pour la préséance, ne contribuèrent pas peu à fomentier et à prolonger le désordre dans la ville.

Le 16 août 1651 se réunirent à Chartres les trois états de la province. Les membres du clergé et du tiers-état se trouvèrent à leur poste au Palais de Justice ; mais plusieurs gentilshommes refusèrent de s'y rendre ; ils ne voulaient pas , dit-on, que le lieutenant-criminel et le lieutenant particulier prissent place à l'assemblée.

On fit observer à la noblesse que l'usage autorisait ces deux officiers à se présenter à ces assemblées , et qu'ils ne pouvaient s'en dispen-

ser volontairement et sans ordre du roi. Les nobles répondirent qu'étant nobles ils étaient les maîtres, et que, comme tels, ils ne pouvaient être précédés de personne.

Cependant à force d'instances, la noblesse céda, mais elle se promit bien de protester pour le maintien de ses droits.

Les choses étant ainsi réglées, on se rendit au lieu des délibérations; mais là encore un sieur de Bonneval soutint de nouveau que le lieutenant criminel et le lieutenant particulier devaient être exclus de l'assemblée; qu'il fallait même employer la force; bientôt un autre noble, nommé de Berval, dit qu'on devait sans délai exécuter cette résolution; alors il renversa une partie des barrières, et monta sur le siège des officiers; l'avocat du roi lui fit observer qu'il n'était pas à sa place; il répondit avec quelques autres en jurant que les gentilshommes prenaient place partout; qu'ils commandaient partout où ils se trouvaient; là-dessus ils chassèrent à coups de pieds le lieutenant criminel. « Les sieurs de Harville et de Bonneval, dit » Doyen, s'adressèrent au lieutenant particu- » lier; et, sur la résistance qu'il fit, ils le pri- » rent par sa robe et par les cheveux, le jetè-

» rent du haut de son siège sur le bureau des  
» greffiers. On vit dans l'instant tous les gen-  
» tilshommes l'épée à la main, frappant sur les  
» députés du tiers-état et sur les habitans de la  
» ville qui se trouvaient devant eux; ils en tuè-  
» rent quelques-uns et en blessèrent beaucoup,  
» criant cependant qu'ils étaient les protecteurs  
» du lieutenant-général et des gens du roi <sup>1</sup>. »

Un instant après, on apprit que le peuple s'armait et venait en foule assiéger les gentils-hommes; ceux-ci environnèrent le lieutenant-général, l'avocat et le procureur du roi, en leur disant qu'ils devaient les défendre ou périr avec eux.

Le procureur du roi fit remarquer que le tocsin sonnait, qu'on criait aux armes, qu'il était nécessaire d'arrêter le tumulte, et qu'on ne pouvait le faire sans permettre aux magistrats de sortir; la noblesse laissa sortir le lieutenant-général, mais retint pour otages l'avocat et le procureur du roi.

On dirigea plusieurs coups de feu vers les fenêtres de la grande salle; et l'on plaça des échelles aux fenêtres pour recevoir l'avocat et

<sup>1</sup> *Histoire de Chartres*, par Doyen, tome II, page 204.

le procureur du roi ; mais la noblesse les retenait, et les exposait à la fureur du peuple qui forçait une des entrées de la grande salle.

Le sieur de Bonneval se saisit du procureur du roi, « le frappa et l'aurait tué sans le secours de plusieurs habitans, qui, en entrant, le tirèrent de ses mains tout froissé. » Les gentilshommes se sauvèrent alors dans la chambre d'audience, où ils furent poursuivis par le peuple ; mais ils demandèrent quartier, ce qui leur fut accordé, sous condition de rendre les armes.

Le tumulte s'étant un peu calmé, le lieutenant-général et l'avocat du roi firent passer une partie de la noblesse dans la prison et une autre partie dans l'hôtel-de-ville, comme en des lieux de sûreté. On eut d'autant plus de peine à arrêter la fureur du peuple, animé par l'aspect des morts et des blessés, que les officiers qui commandaient dans les différens quartiers de la ville étaient enfermés dans la grande salle et dans d'autres endroits du palais.

Les magistrats, ayant enfin obligé le peuple de se retirer sur les huit heures du soir, firent sortir des prisons et de l'hôtel-de-ville tous les gentilshommes, et leur donnèrent pour escorte

des huissiers et des bourgeois ; il y eut dans ce tumulte cinq hommes tués et quatorze blessés.

## DESCRIPTION.

Nous avons dit que quatre villages avaient été incorporés à la ville à une époque très-reculée , et qu'ainsi ses limites s'étaient trouvées portées bien au-delà de son premier emplacement. Les différentes églises bâties autour de ces villages achevèrent de former un tout ; et Chartres passa dès-lors pour une ville considérable : c'est ainsi du moins qu'en ont parlé les chroniqueurs.

Cependant , quand il fut devenu nécessaire de défendre les villes en les entourant de murs , une partie des bourgs déjà cités se trouva en dehors des fortifications de Chartres ; et ils furent même presque entièrement détruits lors de la construction des fossés. La première enceinte, faite vers le milieu du ix<sup>e</sup>. siècle , « commen-  
» çait, dit Doyen , à la porte Saint-Michel, cou-  
» pait le tertre du Mouton-Vert , depuis de  
» Saint-François , bornait le chœur de l'église  
» de Saint-Aignan ; de là à la porte Cendreuse,  
» où depuis a été la chapelle de Saint-Vincent ;  
» de la porte Cendreuse au pied du château , à

» la descente de la Poissonnerie de mer, jusqu'à  
» l'endroit où se joignaient les rues de Bourg  
» et de Muret, près de l'abbaye de Saint-Jean,  
» jusqu'à la rue du Cheval-Blanc ; la partie de  
» puis la porte Châtelet jusqu'à la porte Saint-  
» Michel, achevait cette enceinte. »

Les fortifications qu'on voit encore aujourd'hui, du moins en partie, datent des XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles ; elles sont si solidement construites, que, même long-temps après l'invention de l'artillerie, elles passaient pour fortes, puisque la ville fut vainement assiégée, en 1591, par Henri IV. Ces fortifications consistaient en une enceinte de muraille fort élevée, appuyée sur un terre-plein de plusieurs toises de largeur, et flanquée de grosses tours rondes, le tout bâti en blocaille, à l'exception des ouvrages des portes qui sont en pierre de taille. Ces portes sont au nombre de sept ; savoir : les portes Drouaise, de Saint-Jean, Châtelet, des Epars, Saint-Michel, Morard et Guillaume. La dernière a quelque chose d'imposant par son apparence guerrière<sup>1</sup> ; elle est gardée de deux grosses tours unies par une courtine et couronnée d'une galerie saillante à créneaux et

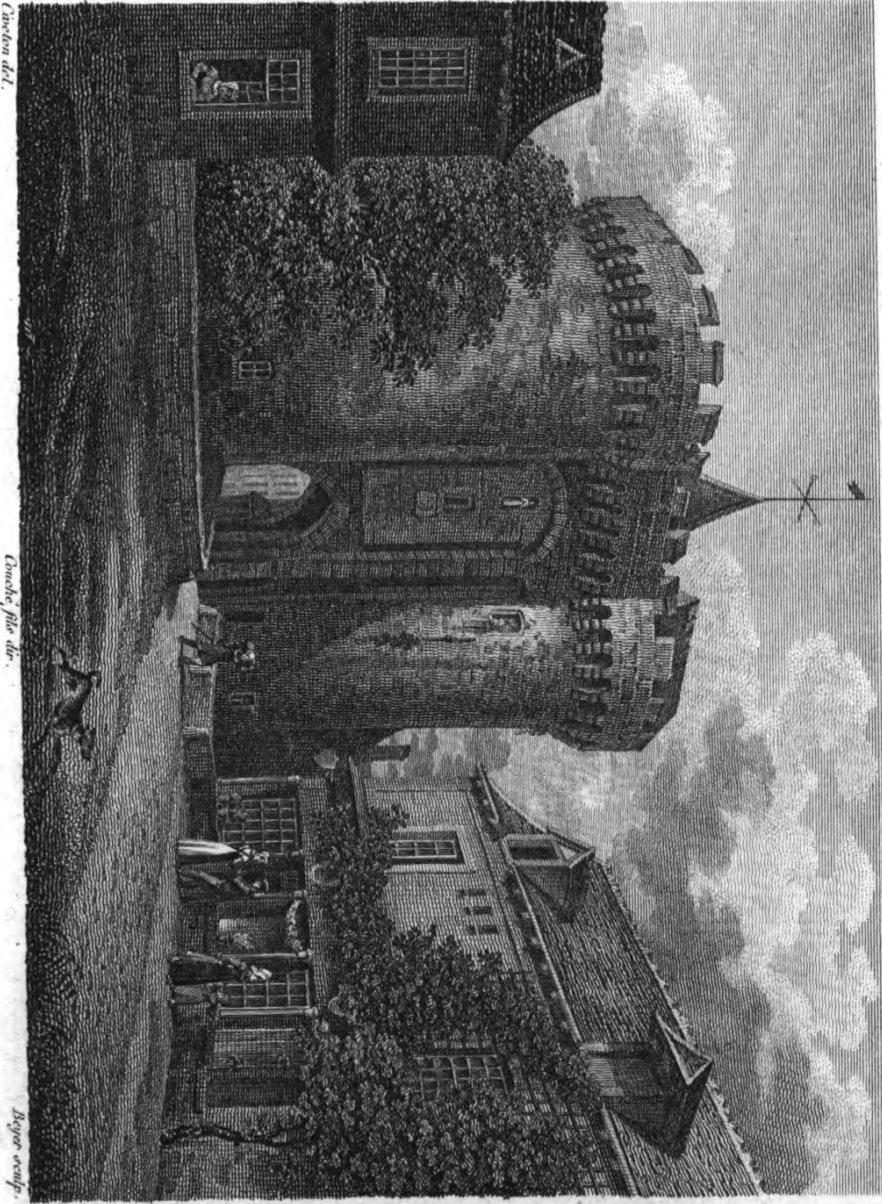
<sup>1</sup> Voyez la gravure.





SYNOPSIS OF THE CASE

The case of *John Doe v. Jane Smith* is a classic example of a contract dispute. The parties entered into a written agreement on January 1, 2023, whereby the Plaintiff agreed to purchase the Defendant's property for a sum of \$1,000,000. The contract contained a clause requiring the Plaintiff to complete the purchase by the end of the year. However, the Plaintiff failed to do so, and the Defendant sought specific performance of the contract. The court found in favor of the Defendant, holding that the contract was enforceable and that the Plaintiff was bound to complete the purchase. The court awarded the Defendant the sum of \$1,000,000, plus interest and costs. The Plaintiff appealed the decision, but the appellate court affirmed the trial court's judgment. The court found that the contract was clear and unambiguous, and that the Plaintiff's failure to complete the purchase constituted a breach of the contract. The court also found that the Defendant had suffered a loss as a result of the Plaintiff's breach, and that the award of specific performance was appropriate. The court's decision is based on the principle that contracts are enforceable and that parties are bound to their agreements. The court's decision is a strong statement of the law and is a warning to other parties who may be tempted to breach a contract. The court's decision is also a reminder that the law is not always what you expect, and that it is important to seek legal advice when entering into a contract.



UNIVERSITY OF DUBLIN THE CHARTERS.



machicoulis; elle est voûtée en ogive; on remarque encore sous la voûte la coulisse, la herse, et l'ouverture qui donnait passage à l'assommoir; on voit aussi celles par où passaient les flèches du pont-levis; à côté est une autre petite porte ou guichet pour les rondes de nuit. La porte Guillaume fut ainsi nommée du Vidame de Chartres sous lequel elle fut bâtie: c'était d'abord une tour ou forteresse de l'évêque.

Le creusement des fossés, au milieu du xiv<sup>e</sup>. siècle, fit détruire un grand nombre de maisons; on voit qu'il en fut abattu dix à la porte Saint-Michel et quatorze à la porte Morard.

Il ne faut pas croire toutefois qu'au xii<sup>e</sup>. siècle cette vaste enceinte fut entièrement couverte de maisons; une grande partie était en jardins, en places et même en bois et en terres labourables.

Mais, à la fin de l'époque dont nous venons de tracer l'histoire, il en était autrement; des maisons, des églises, des couvens s'étaient élevés en grand nombre sur tous les points de la ville, de manière à faire disparaître ces portions de terrains non occupés.

Le plus remarquable de ces édifices est la cathédrale.

La première basilique de Chartres avait été incendiée par les Normands l'an 858, et réparée une première fois. Au x<sup>e</sup>. siècle, elle devint encore la proie des flammes; enfin, en 1020, un troisième incendie, occasioné par le feu du ciel, selon l'opinion commune, avait consumé et la cathédrale et la ville presque entière.

Chartres avait alors pour évêque Fulbert, dont le zèle et la grande réputation fournirent les moyens de réparer le désastre beaucoup plus promptement qu'on ne l'eût imaginé. A sa prière, un grand nombre de personnes puissantes, les bourgeois, les marchands, les artisans des villes, tous y contribuèrent suivant leurs moyens; les vitreaux de cette église sont couverts des emblèmes et des attributs des personnes qui contribuèrent le plus à son rétablissement.

On a dit que tout l'édifice fut achevé dans l'espace de huit années; mais ce fait n'est pas exact, puisque Fulbert mourut en 1028, pendant les travaux, puisqu'on voit deux de ses successeurs occupés du même soin, et la princesse Mahaut, veuve d'un duc de Normandie,

vers 1088, faire couvrir en plomb le principal corps de l'édifice; puisqu'enfin l'entrée de la nef, le grand portail et le clocher, ne furent achevés qu'en 1145. Nous disons le clocher, car un seul, en effet, fut alors porté à cette hauteur; c'est celui qu'on désigne sous le nom de *vieux clocher*; l'autre, arrêté dans son élévation, conserva la forme d'une tour carrée. En 1506, le tonnerre étant tombé sur une charpente établie pour la continuation de ce second clocher, le chapitre se détermina à le faire achever en pierre. Des confréries de Notre-Dame furent, à cet effet, instituées dans toutes les paroisses du diocèse et dans toutes celles de la dépendance du chapitre; on accorda des indulgences à tous ceux qui coopéreraient à cette œuvre pie: l'argent arriva de toutes parts; et *Jean Texier*, dit de Beauce, éleva cette pyramide admirée des connaisseurs. Le maître entrepreneur gagnait sept ou huit sols par jour, ses compagnons cinq sols<sup>1</sup>.

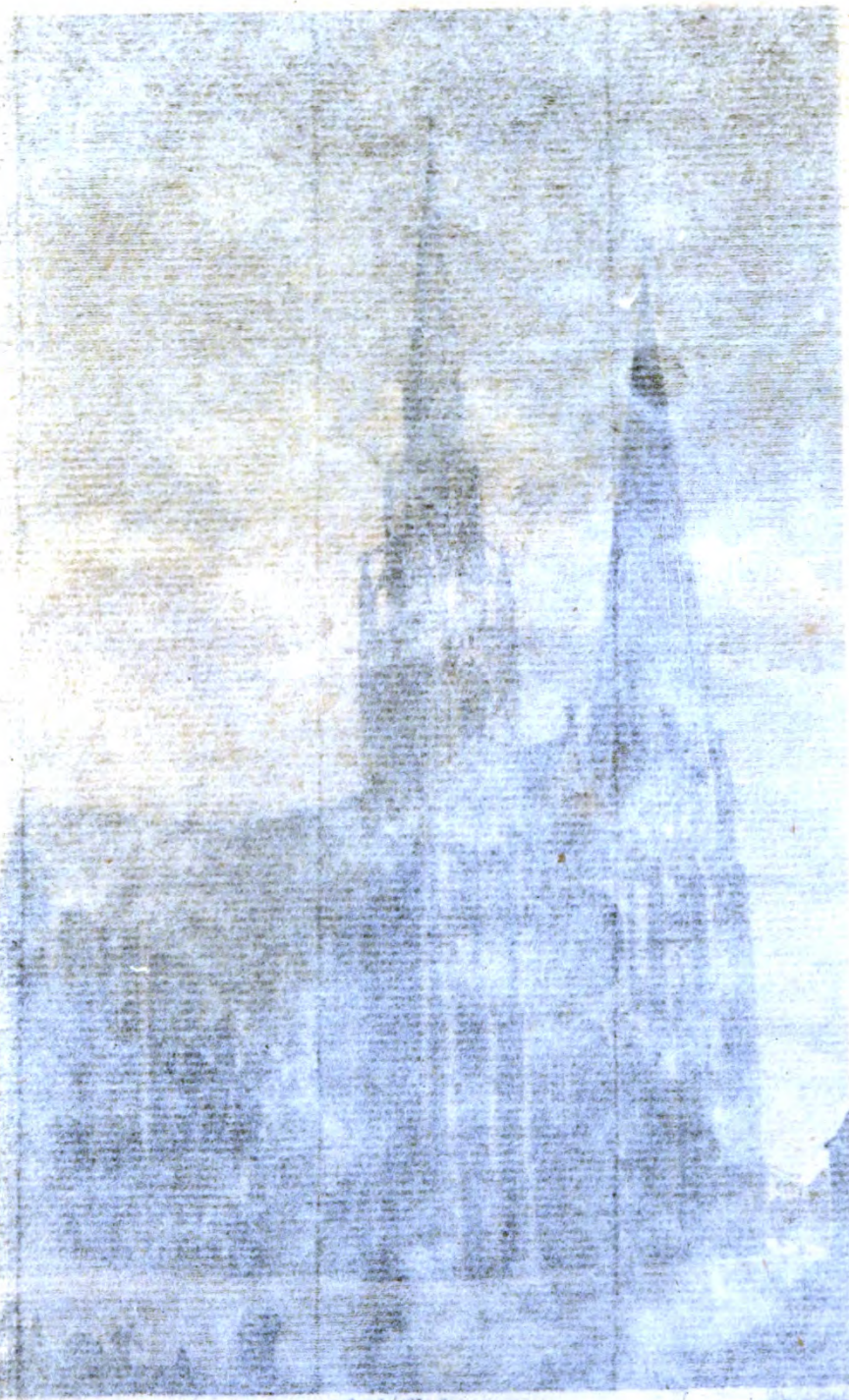
Cette basilique, dont la construction s'est prolongée pendant près de cent-trente ans, fut dédiée à la Vierge en octobre 1260.

<sup>1</sup> *Histoire de l'église de Chartres*, de Sablon.

L'église est un des plus beaux monumens de l'architecture gothique en France. Ses grandes proportions rendent cet édifice très-imposant<sup>1</sup>. « J'en ai observé un grand nombre, dit M. Freminville, mais je n'en ai vu aucun qui réunisse comme celui-ci l'étendue du plan à la grandeur des proportions, l'étonnante hardiesse de construction et l'admirable délicatesse des détails d'ornemens qui y sont répandus avec profusion ; cet édifice, enrichi de statues, de bas-reliefs exécutés à des époques différentes, est un véritable musée de sculpture française de tous les âges, où l'on peut embrasser d'un seul coup d'œil les progrès successifs de l'art et la chronologie des costumes. »

La façade principale présente deux grosses tours carrées surmontées de deux hautes pyramides de forme octogone. La hauteur du *clocher vieux* est de trois cent quarante-deux pieds ; celle du *clocher neuf* de trois cent soixante-dix-huit. Leur largeur, prise à la base, est de cinquante pieds ; l'intervalle qui les sépare est de même étendue ; ainsi la

<sup>1</sup> Voyez la gravure.



LENT FORTUNE DE CHARLES



Il s'agit de la détermination de la  
 forme d'un objet quelconque, et de  
 la manière dont il se comporte  
 sous l'influence de diverses causes.  
 On suppose que l'objet est soumis  
 à une force constante, et que  
 sa position varie en conséquence.  
 On cherche à déterminer la  
 trajectoire de l'objet, et la  
 manière dont sa vitesse varie.  
 On suppose que l'objet est soumis  
 à une force constante, et que  
 sa position varie en conséquence.  
 On cherche à déterminer la  
 trajectoire de l'objet, et la  
 manière dont sa vitesse varie.

On suppose que l'objet est soumis  
 à une force constante, et que  
 sa position varie en conséquence.  
 On cherche à déterminer la  
 trajectoire de l'objet, et la  
 manière dont sa vitesse varie.  
 On suppose que l'objet est soumis  
 à une force constante, et que  
 sa position varie en conséquence.  
 On cherche à déterminer la  
 trajectoire de l'objet, et la  
 manière dont sa vitesse varie.

On suppose que l'objet est soumis  
 à une force constante, et que  
 sa position varie en conséquence.  
 On cherche à déterminer la  
 trajectoire de l'objet, et la  
 manière dont sa vitesse varie.

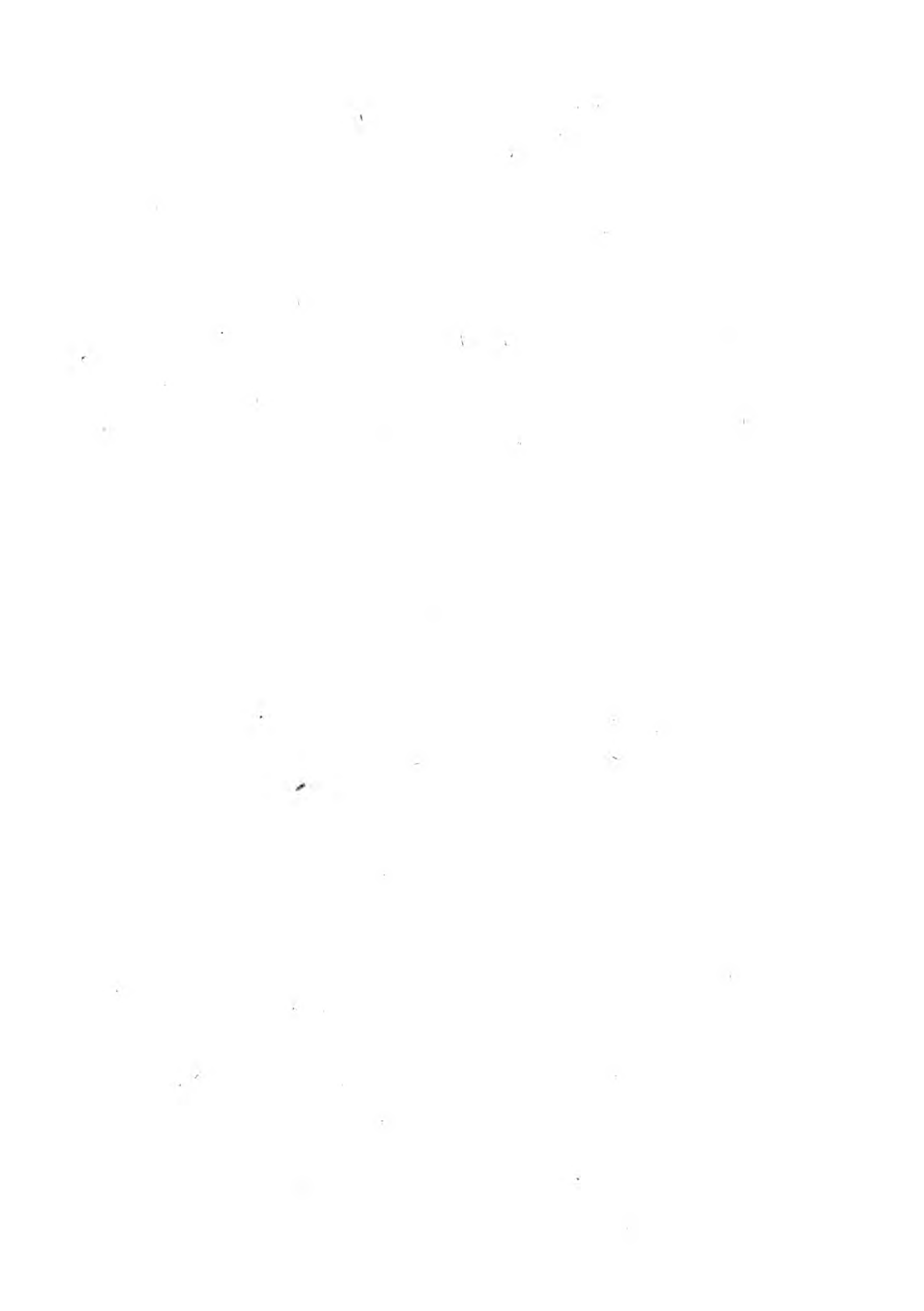


*Caumont del.*

*Couché fils d'ur.*

*Durau sculp.*

**CATHÉDRALE DE CHARTRES.**



façade entière est de cent cinquante pieds.

Cette façade est divisée en trois portions égales par trois grandes portes précédées d'un perron de cinq marches et pratiquées sous des voussures ogives chargées de figures et d'ornemens ; les figures sont , pour la plupart , des statues conservées de l'ancienne église , et offrent en effet tous les caractères qui distinguent les statues du temps de la première race ; c'est-à-dire qu'elles sont allongées démesurément , que leur visage est aplati , que leurs bras sont très-courts , les draperies chargées d'une multitude de plis brisés sans art et sans but marqué , et leurs têtes entourées du limbe au cercle lumineux , dont on environnait autrefois la tête des saints , des rois ou des héros. Du reste , toutes les statues qui ornent ces trois portiques sont également intéressantes pour l'histoire de l'art et pour celle des costumes français dans les XI<sup>e</sup>. et XII<sup>e</sup>. siècles ; « elles sont vêtues de longues tuniques recouvertes par un manteau qui , quelquefois ouvert sur le devant , laisse apercevoir de riches ceintures et de très-belles étoffes gaufrées <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Gilbert , *Notice de l'église Notre-Dame de Chartres*.

Au-dessus de ces portiques sont trois grandes fenêtres en verre peint, plus haut une superbe rose, et au-dessus de la rose une galerie qui fait communiquer d'un clocher à l'autre. Là sont placées dans des niches quinze grandes statues : celles des bienfaiteurs de l'église, sans doute; elles sont d'un assez mauvais style, même pour le moyen âge. Dans le grand pignon qui surmonte la façade, et qui est lui-même surmonté d'une image prétendue de Saint-Aventin, premier évêque de Chartres, est représenté le triomphe de la Vierge.

Les parties latérales ne sont pas d'un moindre intérêt que la façade de l'église; celle du côté du midi présente un vaste porche à trois portiques; on y monte par un perron composé de dix-sept marches, et soutenu par des massifs ou pieds-droits, sur lesquels on voit un grand nombre de figures et des colonnes dont presque tous les fûts sont d'une seule pierre. Les portiques sont surmontés de pignons et d'une suite de statues placées dans des niches, avec les couronnemens ordinaires à ce genre d'architecture<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voyez pour plus de détails l'ouvrage précité.

Dans le fond sont trois portails en ogive d'une belle proportion et décorés de riches ornemens. Au-dessus du porche, et sur une même ligne, on compte cinq fenêtres au-dessus desquelles est placée la grande rose. C'est dans le grand pignon dont cette partie est surmontée qu'on a représenté le triomphe de la Vierge cité plus haut; les angles de ce pignon sont flanqués de deux tourelles octogones terminées pyramidalemeut; on va d'une tourelle à l'autre par une galerie bordée d'une balustrade en pierre.

La partie latérale de l'église du côté du nord offre à peu près le même aspect que celui du midi; même grandeur dans la distribution, même richesse dans les statues et les ornemens. Les deux porches paraissent avoir été bâtis à la même époque, c'est-à-dire vers le milieu du XIII<sup>e</sup>. siècle. La couverture du grand comble, autour duquel on peut circuler par le moyen d'une galerie en pierre, est toute en plomb. La charpente, remarquable par sa construction, et nommée vulgairement *la forêt*, sans doute pour exprimer l'immense quantité de bois qui la compose, a de hauteur, depuis la voûte jusqu'au faitage, quarante-quatre pieds; le rond-

point est couronné par un ange en plomb doré, de grandeur naturelle, qui tourne sur pivot de manière à servir de girouette. A l'angle méridional de l'église, et sur le contrefort du clocher vieux, est un cadran vertical en pierre, daté de 1578, que soutient un ange inhérent au corps de l'église; mais il faut remarquer que la sculpture de l'ange est parfaitement semblable à celle des trois portails de la façade, et que cet ange porte sur une base dont l'existence paraît coïncider avec celle du clocher; plus bas on voit une figure singulière: c'est celle d'un âne qui se présente aussi en saillie et qui paraît jouer de la harpe; il est désigné dans le pays sous le nom de *l'âne qui vielle*, et non l'âne qui veille, comme le dit Doyen, en ajoutant que ce morceau de sculpture n'offre d'intéressant que l'idée bizarre et ridicule de faire veiller un âne à la porte d'une église cathédrale. Peut-être pourrait-on y voir avec Gilbert un monument des extravagances de la fête de l'âne, célébrée dans plusieurs églises de France dès le xi<sup>e</sup>. siècle.

L'intérieur de l'église n'est pas moins digne d'attention; la première chose qui frappe en entrant, c'est l'harmonie des proportions: elle

semble ajouter quelque chose d'auguste à la majesté du lieu, où les jours sont d'ailleurs tellement ménagés, que tout y prend une teinte sévère, peut-être même un peu sombre, mais qui convient très-bien à la destination de l'édifice. Ce caractère tient sans doute, jusqu'à un certain point, aux édifices gothiques; mais il paraît être plus particulier à l'église de Chartres qu'à tout autre. Serait-ce à cause de ses vitraux dont les brillantes couleurs laissent à peine pénétrer le jour? cependant ces vitraux frappés par le soleil produisent les plus beaux effets: lorsqu'on porte les yeux sur les roses de la croisée, on se croit transporté dans un de ces palais enchantés, ouvrages des imaginations poétiques.

Tout l'édifice a, de longueur dans œuvre, trois cent quatre-vingt-seize pieds sur cent un pieds de largeur d'un mur à l'autre, et cent six pieds de hauteur sous la clef de la voûte. La largeur de la nef, depuis la porte principale jusqu'au milieu du premier pilier du chœur, est de deux cent vingt-quatre pieds d'un pilier à l'autre. Les bas-côtés ont chacun vingt pieds de largeur sur quarante-huit de hauteur; ces bas-côtés sont doubles autour du chœur. La croisée a de longueur, d'une porte à



l'autre, cent quatre-vingt-quinze pieds sur trente-six pieds de largeur ; elle est accompagnée de deux bas-côtés <sup>1</sup>.

Au-dessus des grands vitraux de la nef et du chœur, règne dans l'épaisseur du mur une galerie, au moyen de laquelle on peut faire intérieurement le tour de l'église.

Vers 1770, l'évêque de Chartres et son chapitre chargèrent M. Louis, architecte, du soin de décorer le chœur de leur cathédrale à l'instar de celui de Paris. Le statuaire Bridan, de l'ancienne académie de peinture et de sculpture, exécuta le groupe destiné au maître-autel, et les huit bas-reliefs qui sont ainsi disposés au pourtour du chœur, savoir : quatre à droite, représentant, l'un la Conception de la Vierge ; l'autre, l'Adoration des Mages ; le troisième, une Descente de Croix ; le quatrième, le Vœu de Louis XIII ; et quatre à gauche, 1°. la Prédiction d'Isaïe à Achaz qu'une vierge deviendra mère ; 2°. l'Adoration des Bergers ; 3°. la Présentation de Jésus au Temple ; 4°. le Concile d'Éphèse, dans lequel fut anathématisée la doctrine de Nestorius.

<sup>1</sup> Nous donnons ces mesures d'après Gilbert.

Ces morceaux de sculpture sont assez bien composés ; mais le dessin en est peu correct , et les figures sont généralement lourdes. Il faut en excepter cependant la Descente de Croix , qui semble une heureuse inspiration de Bridan , ainsi que le groupe, dont voici la description.

Au rond-point du chœur, et derrière le maître-autel, est placé un groupe de marbre blanc de 18 à 19 pieds de haut. L'Assomption de la vierge Marie en est le sujet ; trois anges la soutiennent , et dirigent leur vol vers le ciel. Cette composition est fort belle ; les figures ont près de 9 pieds de proportion , et sont liées entre elles par des masses de nuages habilement disposées.

Les artistes se plaisent à remarquer la pose élégante et pleine de noblesse de la Vierge , qui, les bras élevés vers le ciel qu'elle contemple , semble véritablement s'y élancer. Les anges sont moins heureux et rappellent davantage le style vicieux de l'école française à cette époque. Au demeurant , cette composition est d'un fort bel ensemble , et décore d'une manière large et noble le chœur de la cathédrale de Chartres.

Une anecdote très-curieuse , et dont tous les habitans de Chartres ont conservé le souvenir, terminera la description de ce monument. Pendant le régime de la terreur, les vandales, qui sous les noms de liberté et d'égalité, ne respiraient que ruine et pillage , poussèrent la démente jusqu'à vouloir détruire le chef-d'œuvre de Bridan. Déjà même ils exécutaient leur affreux dessein , quand un patriote éclairé, jaloux de sauver cette belle production du génie humain , proposa d'affubler d'un bonnet rouge la statue de la Vierge , et de la transformer en déesse de la liberté ; ce qui fut accepté et exécuté sur-le-champ. Ainsi , grâce à cette burlesque métamorphose , la cathédrale de Chartres conserva son plus précieux monument.

On compte huit chapelles dans cette église : une dans la nef et sept autour du chœur. Le pourtour extérieur du chœur est un ouvrage qui fixera toujours l'attention des connaisseurs par la richesse de son architecture, par l'heureux choix des ornemens, le fini et la belle exécution des nombreuses figures qui le décorent ; le tout est couronné par une multitude de pyramides et de découpures à jour dans le style gothique le plus riche et le plus élégant. Cette

clôture fut commencée par *Jean Texier*, en 1514, et terminée sur ses dessins.

Au-dessous de cette église en est une autre dite *l'église sous terre*, dans laquelle on descend par cinq escaliers différens. Elle se compose de deux longues nefs pratiquées sous chacun des bas-côtés de l'église haute. Les voûtes sont en arête; dans la partie qui correspond au pourtour du chœur de l'église haute, on a élevé treize chapelles, entre autres celle de la Vierge où les fidèles vinrent de tout temps en pèlerinage faire des dévotions et déposer des *ex-voto* et des offrandes; près de l'autel est un ancien puits, nommé dans le pays *le Puits des saints forts*, parce que, dit Roulliard, du temps de l'empereur Claude, grand persécuteur des chrétiens, le gouverneur de Chartres, après en avoir fait passer plusieurs au fil de l'épée, fit jeter leurs corps dans ce puits.

Il existe encore sous les quatre bas-côtés de la croisée quatre grandes caves voûtées, et sous le sanctuaire un grand caveau, où sont cinq autres petits caveaux pratiqués dans l'épaisseur et dans les fondemens des piliers du rond-point. A gauche du grand caveau en est un aussi, dans lequel se trouve un grand trou, où l'on cachait

la *sainte chässe* dans les temps de guerre; sous le bas-côté du chœur, à gauche, se voit encore un caveau dans lequel est une basse-fosse, puis un autre où l'on voit une grande cave de pierre, destinée sans doute à conserver les viandes; enfin, près de là est un dernier caveau appelé *le Chenil*, où l'on renfermait pendant le jour les chiens destinés à la garde de l'église pendant la nuit.

La construction du palais épiscopal suivit de près celle de la cathédrale. Sur la fin du VIII<sup>e</sup>. siècle, les évêques de Chartres habitaient encore un fort qu'on appelait *le Châtelet*, et qui a donné son nom à la porte voisine; c'est sur les ruines de cette espèce de fort, construit en bois, que fut, en 1253, élevé le bâtiment situé à côté de l'église.

Les paroisses dans Chartres étaient au nombre de sept :

L'église collégiale et paroissiale de Saint-André, qui fut enfermée dans la ville lors de la troisième clôture : l'église était d'abord sur le bord de la rivière; mais lorsque l'ancienne église paroissiale de Saint-Nicolas fut détruite, elle parut trop petite : une arche fut jetée d'un côté de la rivière à l'autre, et sur cette arche,

qui est regardée comme un chef-d'œuvre pour le temps, s'éleva le chœur de l'église. La fontaine qui fournit de l'eau à toute la ville est au pied de Saint-André;

L'église de Saint-Aignan, qui était la paroisse du château des comtes de Chartres et fut enfermée dans la ville lors de la seconde clôture;

L'église de Saint-Martin-le-Viandier, qui se trouvait aussi hors de la ville lors de sa construction;

L'église de Sainte-Foy, qui n'était d'abord qu'une petite chapelle donnée à l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée par l'évêque Yves de Chartres : l'évêque Gosselin l'érigea en paroisse en 1150;

L'église de Saint-Michel;

Celle de Saint-Saturnin, qui fut démolie en 1357 lorsque les troubles qui agitaient la France firent craindre que l'ennemi tirât avantage de sa position sur le bord du fossé de la porte des Epers; il n'y resta qu'une simple chapelle, qui subsista jusque vers le milieu du xvii<sup>e</sup>. siècle; mais, Marie d'Angennes ayant fait don au curé et aux paroissiens de Saint-Saturnin de maisons et de jardins, à la charge d'y bâtir une église, un presbytère et un hô-

pital, la nouvelle église de Saint-Saturnin s'éleva dans ce nouvel emplacement.

Enfin l'église de Saint-Hilaire, paroisse du bourg de Saint-Père, qui occupait un espace voisin de l'abbaye de ce nom; sa fondation remontait au VII<sup>e</sup>. siècle.

Parmi les monastères il faut placer en première ligne l'*abbaye de Saint-Père*, de l'ordre de Saint-Benoît. Cette abbaye fut bâtie, dit-on, sous la première race, hors de la ville de Chartres; mais, vers l'an 845, les Normands la détruisirent en mettant le siège devant la ville. Dès que les Normands eurent quitté Chartres, l'église fut réparée. Détruite ensuite, Girard, évêque de Chartres, qui mourut en 881, la fit rebâtir. Les troubles continuèrent jusqu'en 926; et alors l'évêque Aganon reconstruisit enfin l'église qu'on voit aujourd'hui. Cette reconstruction est antérieure à celle de la cathédrale d'environ un siècle. En 1050, l'église, ayant été incendiée, fut encore reconstruite sur les anciens fondemens, mais plus élevée. « Il paraît, dit Doyen, qu'il n'y a eu de rétabli »/ que le chœur, qui est d'une architecture différente et plus nouvelle que celle de la nef. » L'an 1185, l'abbaye de Saint-Père fut comprise

dans la ville avec une partie du bourg du même nom.

L'abbaye de *Saint-Jean-en-Vallée*, fondée en 1099 par Yves, évêque de Chartres; mais brûlée en 1215, fut reconstruite peu de temps après. En 1628, dit Doyen, l'évêque de Chartres y introduisit la réforme des chanoines réguliers de saint Augustin, et y fit venir des religieux de Sainte-Geneviève de Paris. Le couvent fut bâti, en 1591, sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Etienne.

Abbaye de *Saint-Chéron*. On raconte que ce saint, ayant été tué dans les environs de Chartres, fut porté dans la ville, où l'on éleva en son honneur une église, qui fut, en 658, dotée par Clotaire III. Lors des troubles de religion, en 1568, il y avait à Saint-Chéron une communauté de clercs nommés *clers-moines*, qui furent remplacés plus tard par des chanoines réguliers.

Il existait encore plusieurs autres abbayes et couvens tant en dedans qu'en dehors des murs, mais dont le nom ne rappelle rien de remarquable.



## §. III.

## HISTOIRE DE CHARTRES DEPUIS LA RÉVOLUTION.

» Notre département, a dit M. Chevard <sup>1</sup>,  
» est un de ceux qui, comparativement aux au-  
» tres, ont le moins souffert de la révolution.  
» Cependant les secousses qui ont si souvent et  
» si fortement agité la capitale s'y sont fait sen-  
» tir avec plus ou moins de violence.

» L'émigration n'y a pas été considérable ; la  
» plupart des nobles qui ont eu le bon esprit  
» de résister aux sollicitations des recruteurs  
» de Coblentz y ont joui, sinon d'une sécurité  
» parfaite, au moins d'une tranquillité égale à  
» celle des autres citoyens.

» La majeure partie des ecclésiastiques ont  
» préféré de faire les sommes qu'on a exigées  
» d'eux à diverses époques, comme on en exi-  
» geait des fonctionnaires civils et même des  
» simples particuliers, plutôt que de s'expatrier ;  
» et ils n'ont cessé d'exercer les fonctions du  
» saint ministère que lorsqu'ils y ont été con-  
» traints par ceux qui, dans leur délire, avaient

<sup>1</sup> Livre VII, chapitre XVI.

» juré de bannir du sol français jusqu'aux moindres notions de politique, de morale et de religion. »

En 1792, des attroupemens eurent lieu dans différens cantons pour la taxe des grains; une troupe de mécontents instigués s'avança même jusqu'aux portes de la ville; mais la contenance ferme des autorités civiles et militaires, et de M. Chevard lui-même, alors maire de Chartres, arrêta les résultats de l'effervescence populaire, et maintint le calme dans la ville.

Dès-lors Chartres eut le sort du reste de la France : courbée un moment sous le régime de la terreur, elle vit quelques-uns de ses habitans porter leur tête sur l'échafaud; et, comme les autres villes du territoire, elle respira au 9 thermidor.

Enfin le 18 brumaire arriva; la France eut un chef, et la ville de Chartres fut érigée en chef-lieu de préfecture : prérogative qu'elle a toujours conservée depuis, et qu'elle méritait à juste titre. Elle devint la métropole d'un département qui, s'il n'offre pas d'aussi grandes ressources pour le commerce et l'industrie que ceux qui ont l'avantage d'être arrosés par de grands fleuves, ou baignés par les eaux de la

mer; et, si sa surface ne présente pas cette variété d'objets qu'on aime à trouver dans les pays montagneux et couverts, se trouve amplement dédommagé par la fertilité du sol, par ses abondantes et utiles productions.

Le département d'Eure-et-Loir fournit, en mesures agraires, 600,166 hectares ou 1,175,893 arpens.

Le commerce et l'industrie n'ont dans ce département que peu d'importance; les grains forment la principale branche d'exportations; une grande partie des blés qui s'y recueillent est destinée à l'approvisionnement de Paris. Il en passe beaucoup aussi à Orléans, pour de là être embarqués sur la Loire.

Après le commerce des grains, celui des laines est le plus important; il s'en file beaucoup à Chartres et dans son arrondissement: aussi, les fabriques du département s'occupent-elles surtout d'ouvrages de laine. On y trouve des manufactures de grosses étoffes, de serges drapées, de couvertures de laine, de flanelle, d'étamines, de bonneterie, de bas à l'aiguille, de gants, de *toques de Tunis*: espèce de calottes que les Turcs portent sous leur turban. Il y a aussi dans le département

six papeteries, des filatures de coton et plusieurs forges.

## §. IV.

## DESCRIPTION DE LA VILLE.

« Avant la révolution, dit M. de Freminville <sup>1</sup>, il n'existait peut-être pas en France de ville qui renfermât dans son enceinte plus de monumens curieux de notre histoire. La destruction de la plupart des églises en a fait disparaître une grande partie; mais il en reste encore un assez grand nombre pour occuper pendant plusieurs mois un archéologue studieux et assidu. »

Ce que nous avons dit jusqu'ici nous dispense d'entrer dans de longs détails; nous ferons observer seulement quels sont les monumens qui ont disparu, quels sont ceux qui ont été conservés, quels sont ceux qui ont été récemment élevés.

Les murs formant l'enceinte de la ville sont à peu près tels qu'ils étaient à la fin du siècle dernier; ils entourent une étendue de terrain

<sup>1</sup> *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

couvert à peu près des mêmes maisons qu'on y voyait alors ; car la ville entière présente un bien petit nombre de constructions nouvelles. Tout y parle des temps anciens : les rues sont étroites, nullement alignées, et en général mal pavées ; la plupart de celles qui suivent la pente de la colline ont la forme d'escaliers ; les maisons, presque toutes en bois et en terre, sont d'une mauvaise construction ; un grand nombre ont encore des portes en ogive, où l'on retrouve sculptés des ornemens gothiques.

Quant aux monumens, la cathédrale est à peu près telle que nous l'avons décrite.

L'église de Saint-André est convertie en magasin et tombe en ruines ; la partie construite sur l'arche, jetée d'un côté de la rivière à l'autre, a même été détruite entièrement.

Celles de *Saint-Aignan* et de *Saint-Père* sont conservées. L'ancienne église de Saint-Père a été dédiée dernièrement sous le titre de Saint-Pierre ; elle se compose d'une nef et de deux bas-côtés sans croisée ; elle est d'une architecture gothique peu ornée ; les vitraux sont beaux ; ils paraissent dater du XIII<sup>e</sup>. ou du XIV<sup>e</sup>. siècle. La chapelle du fond est décorée des figures en émail des douze apôtres. Ces émaux

viennent du château d'Anet ; les figures sont de grandeur demi-naturelle et d'un bon dessin.

Sur l'une des places de Chartres est aussi un monument qui a fixé notre attention : c'est l'obélisque élevé à la mémoire du général Marceau, qui, soldat à seize ans, fut général à vingt-trois, et mourut à vingt-sept à Altenkirken, le troisième jour complémentaire de l'an iv, ainsi que le porte l'inscription gravée sur ce monument : *Témoignage de l'affection des Chartrains pour leur concitoyen. Cette pyramide fut érigée en 1801.*

Nous ne devons pas quitter Chartres sans parler de sa bibliothèque, qui est plus considérable qu'on ne s'y attendrait dans une ville de département : elle se compose de trente mille volumes, parmi lesquels sont très-peu d'auteurs modernes, il est vrai, mais beaucoup de grands corps d'ouvrages que l'on ne trouve guère que dans les bibliothèques publiques. On y voit aussi des manuscrits assez nombreux, mais en général peu intéressans.

---

Les environs de Chartres offrent quelques lieux et quelques objets remarquables. L'Ab-

*baye de Josaphat* est de ce nombre : fondée en 1117, par Geoffroi, évêque de Chartres, et par Gosselin son frère, elle était devenue très-puissante et surtout très-célèbre ; il s'y faisait, dans les grandes calamités, une procession où le clergé de Chartres portait religieusement la châsse et le voile de la Vierge. Cette abbaye renfermait les cendres de plusieurs personnes célèbres, de Philippe des Portes, par exemple, qui en était abbé en 1522 ; de Jacques du Terrail, de la famille de Bayard, abbé en 1523, et qui fut ensuite évêque de Chartres, et de cet autre fameux évêque du même diocèse, Jean de Salisburi ou Sarisberg, également recommandable par ses vertus et par ses grandes connaissances, et qui fut regardé comme un des plus beaux esprits de son siècle.

L'*Abbaye de Josaphat* a été démolie pendant la révolution ; et il n'en reste plus aujourd'hui qu'un bâtiment peu considérable, converti en un hôpital, destiné à former le dépôt central des enfans trouvés, et à recevoir les malades incurables du département. Il y a dans l'hospice cent soixante-cinq lits toujours occupés ; on y enseigne aux enfans à lire, à écrire et à calcu-

ler; jusqu'à l'âge de douze ans ils travaillent dans l'établissement; et, sitôt qu'ils ont atteint cet âge, on leur donne un métier. Cet hospice est tenu par onze sœurs de Saint-Paul, dites de Saint-Maurice.

Il existe à *Josaphat* une fontaine fameuse par les souvenirs historiques qu'elle rappelle : voici ce qu'on trouve à ce sujet, dans l'ouvrage de M. Chevard <sup>1</sup>. « Nous voyons dans la com-  
» mune de Lèves, à une lieue de Chartres, un  
» reste de la forêt, dans laquelle se faisaient  
» communément les cérémonies religieuses,  
» sur une éminence entourée de fossés, de  
» forme circulaire, à l'endroit anciennement  
» appelé la montagne des *Lieues*, d'où est  
» venu, par corruption, le nom de Lèves.

» A peu de distance de là, vers la rivière, se  
» trouve une caverne vaste et profonde, creusée  
» dans la partie de la montagne qui regarde le  
» levant; c'est dans ce souterrain, et dans beau-  
» coup d'autres semblables, que les druides,  
» dit-on, se retiraient pendant le temps des  
» assemblées nationales; c'est là qu'ils réunis-  
» saient leurs disciples les plus affidés pour

<sup>1</sup> Livre I, chapitre III, §. 1.



» leur donner des leçons , pour les initier dans  
» les minutieuses pratiques de leur religion.

» Vis-à-vis , et à quelques pas de cette ca-  
» verne , était une fontaine sacrée , qui sub-  
» siste encore au pied du ci-devant monastère  
» des bénédictins de *Josaphat* , du côté du  
» jardin. »

Au reste , presque tous les bois des environs de Chartres , qui ne sont que les restes des immenses forêts qui l'entouraient , conservent des traces du séjour des druides ; et la plupart des auteurs qui ont écrit sur Chartres se sont accordés sur ce point : qu'on voit encore , entre cette ville et Dreux , les vestiges de leur plus ancien collège. « Nous croyons , dit Chevard<sup>1</sup> , » que c'était à l'endroit qu'on nomme aujourd'hui la *garenne de Poisvilliers* , à gauche du » chemin de Chartres à Dreux. » On remarque en effet dans ce lieu , sur une éminence , les restes d'un ancien édifice , connu dans le pays sous le nom du *Vieux-Château*. Ce qui reste de ce château prouve qu'il était de forme carrée ; la cour du milieu était environnée de fossés ; en dehors de ces fossés étaient d'autres bâ-

<sup>1</sup> Livre I, chapitre III, §. I.

timens accessoires ; néanmoins tous ces détails, fondés sur des conjectures et des traditions incertaines, inspirent peu de confiance. Les Gaulois ne construisaient point en maçonnerie.

Il existe encore plusieurs monumens celtiques dans les environs de Chartres ; on y voit de ces anciens monumens dits *pierres levées*, couverts de pierres d'une telle grosseur qu'il est impossible de concevoir comment on a pu parvenir à les soulever. Deux de ces monumens gaulois existent aux environs de Vert.

On trouve aussi en plusieurs endroits, et notamment entre les deux *pierres levées* dont on vient de parler, de grosses pierres debout ou *pierres fichées*.

C'est surtout dans la commune de Vert que l'on rencontre en plus grand nombre les pierres consacrées au culte des Gaulois. « Mais, pour » voir de ces sortes de monumens bien con- » servés, dit M. Chevard <sup>1</sup>, il faut se trans- » porter à Changé, commune de Saint-Piat.... » le long du chemin de Saint-Piat à Maintenon. » Le premier de ces monumens n'est autre » chose qu'une *Pierre fichée*.... Elle est, comme

<sup>1</sup> Livre I, chapitre III, §. VII.

» presque toutes celles de ce genre , haute  
» d'environ dix pieds hors terre. Sa cime a été  
» cassée ; et le morceau qui en est provenu se  
» trouve à côté.....

» Un autre monument fort curieux..... est  
» un autel presque circulaire de quinze pieds  
» de diamètre , formé de deux grosses pierres  
» appuyées seulement en dehors par d'autres  
» pierres moins grosses, qui leur servent comme  
» de chantier , et qui présentent deux plans in-  
» clinés en regard , formant une espèce de ber-  
» ceau au milieu..... Ce monument servait ,  
» dit-on , d'autel aux druides. Sa disposition est  
» telle que les victimes , quelle que fût leur  
» grosseur , pouvaient commodément y être  
» placées et facilement égorgées. Il est dans la  
» classe des *pierres levées* , nommées , dans la  
» Basse-Bretagne *Dolmes*.

» Plus près du hameau de Changé , toujours  
» sur le même chemin , se trouve une autre  
» pierre levée non moins curieuse : elle con-  
» siste en une énorme pierre plate , longue de  
» seize pieds , d'une largeur inégale de cinq ,  
» six et jusqu'à huit pieds ; elle est posée pres-  
» que en équilibre sur deux pierres ordinaires ,  
» et forme un plan incliné. L'un des bouts de

» cette pierre pose sur la terre; et l'autre ,  
» qui est le plus large , se trouve en l'air en  
» porte-à-faux , de manière que plusieurs per-  
» sonnes peuvent aller dessous sans se baisser.»

Il est probable que cette pierre a été ainsi dis-  
posée par l'ordre des prêtres romains , ou plu-  
tôt par ceux du christianisme, qui s'occupaient  
à détruire toutes les pratiques superstitieuses  
du paganisme. Plusieurs capitulaires, plusieurs  
conciles , ont prohibé en France le culte des  
pierres.

« Enfin un quatrième monument..... , qui  
» paraît avoir servi d'autel pour les sacrifices  
» et les oblations , était composé de plusieurs  
» grosses pierres , dont les deux principales  
» sont encore appuyées sur d'autres plus pe-  
» tites. La plupart de ces pierres ont été dé-  
» rangées et jetées de côté. L'une des grosses  
» a même été cassée.

» Au reste , les pierres qui composent ces  
» quatre monumens druidiques sont de grès  
» et toutes brutes , telles qu'elles ont été tirées  
» du sein de la terre. »

## BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES.

*Adelman*, qui fut évêque de Bresse, en Lombardie, et qu'on croit originaire des environs de Chartres. On a de lui une lettre sur l'hérésie de Bérenger, qu'on regarde comme un chef-d'œuvre d'éloquence et de raisonnement pour le temps où elle a été écrite.

*Foulques* ou *Foucher* de Chartres, qui suivit la première croisade, et fut chapelain de Beaudoin, premier roi de Jérusalem. Il a écrit une histoire de ce qui s'est passé de 1095 à 1127. Il était à la fois homme d'épée et de soutane. Comme guerrier, Foucher fit un livre intéressant pour les détails militaires; comme historien, il en publia un autre remarquable pour les dates qu'il rapporte avec fidélité; mais on y trouve trop de fables.

*Amaury de Chartres*, hérétique du XIII<sup>e</sup>. siècle. Il soutenait que tout chrétien doit croire, comme un article de foi, qu'il est membre vivant de Jésus-Christ; que le paradis, l'enfer et la résurrection des corps sont des rêves. Il fut condamné par Innocent III, ce qui ne

l'empêcha pas d'avoir beaucoup de prosélytes, qui poussèrent sa doctrine plus loin encore.

*Guillaume de Saintes*, né en 1525. Il commença par être abbé de Saint-Chéron-les-Chartres. Le cardinal de Lorraine le plaça ensuite au collège de Navarre ; plus tard il fut fait principal du collège de Boissy, à Paris ; Catherine de Médicis l'employa au colloque de Poissy ; et Charles IX l'envoya au concile de Trente. Il fut nommé évêque d'Évreux en 1575, et assista l'année suivante aux États de Blois, où il parut avec éclat. Guillaume de Saintes, devenu un des plus ardents ligueurs, tomba entre les mains du maréchal de Biron, qui le fit transférer à Caen ; là, on le condamna à passer en prison le reste de sa vie.

*André Desfreux*, qui se fit jésuite en 1541, dès les premiers temps de l'existence de la compagnie, et devint secrétaire de saint Ignace.

*Philippe des Portes*, né en 1546. Il fut abbé de Tirou, de Josaphat, de Vaux-de-Cernay, de Bonpont, d'Aurillac, et chanoine de la Sainte-Chapelle ; mais il est surtout connu par des vers pleins de grâces, qui contribuèrent à épurer notre langue. Il fut protégé par Charles IX et Henri III. Comme il

avait emprunté des Italiens , du moins en partie , le tour délicat et fleuri de son style , le brillant de ses figures , la vivacité de ses descriptions , on lui reprocha des imitations dans un méchant écrit ; il répondit « qu'il avait » beaucoup plus pris chez les Italiens qu'on ne » le disait dans ce livre , et que , s'il avait » su d'avance le dessein de l'auteur , il lui » aurait donné de bons mémoires. » Il a laissé un volume de poésies , dont plusieurs morceaux sont des modèles d'une simplicité naïve et quelquefois indécente.

*Mathurin Régnier* , né en 1573. Son talent , comme poète satirique , chose assez remarquable , lui fit beaucoup d'amis puissans , qui lui procurèrent plusieurs bénéfices et une pension de 2,000 livres sur une abbaye ; il acquit en même temps un canonicat de l'église de Chartres , et employa les revenus de ces biens sacrés à satisfaire son goût effréné pour le plaisir. Il fit lui-même cette épitaphe connue , qui peint bien son caractère :

J'ai vécu sans nul pensement ,  
Me laissant aller doucement

A la bonne loi naturelle ;  
Et je m'étonne fort pourquoi  
La mort daigna songer à moi,  
Qui ne songeai jamais à elle.

**Mathurin Régnier** mourut à quarante ans.

*Étienne d'Aligre*, né le 13 mars 1592, fut conseiller au grand-conseil, en 1615, à l'âge de vingt-trois ans. Il eut les sceaux en 1624, et le titre de chancelier la même année.

Son fils fut aussi garde-des-sceaux en 1672, et chancelier deux ans après. Il mourut avec la réputation d'un magistrat intègre et éclairé.

*Pierre Nicole*, né en 1625, s'attacha à Port-Royal, et travailla avec Arnauld à plusieurs écrits pour la défense de Jansénius et de sa doctrine. A la mort de la duchesse de Longueville, protectrice ardente du jansénisme, il fut obligé de sortir de France; plus tard il obtint la liberté de rentrer dans sa patrie. Il figura dans deux querelles célèbres : celle des *études monastiques* et celle du *quiétisme*; il défendit les sentimens de Mabillon dans la première; ceux de Bossuet dans la seconde.

*André Félibien*, né en 1619, montra beaucoup de goût pour la peinture, la sculpture et l'architecture, fut historiographe des bâti-



mens du roi , et membre de l'Académie royale des inscriptions. Il laissa plusieurs ouvrages sur les arts et les artistes , et quelques autres écrits peu estimés aujourd'hui. Ses deux fils , Jean-François et Michel Félibien , ont aussi écrit ; le dernier a travaillé avec dom Lobineau à la composition d'une histoire de Paris, en cinq volumes in-folio.

*D'Allinval* (Léonor-Jean-Christine-Soulas), auteur comique assez médiocre , et d'un caractère très-bizarre.

*Jean Dussaulx*, né en 1728 , fut d'abord avocat , puis commissaire de la gendarmerie , homme de lettres , membre de l'Académie des inscriptions , électeur de Paris , enfin député à la Convention ; ses principaux ouvrages sont sa traduction de *Juvénal* et son *Voyage à Barèges*.

*Jean-Pierre Brissot de Warville*, connu par plusieurs ouvrages sur la politique , et député à l'Assemblée législative et à la Convention. Ses talens, son républicanisme, sa modération, le conduisirent à l'échafaud.

*Jérôme Pétion de Villeneuve*, né en janvier 1756 , fut d'abord avocat à Chartres , puis député du tiers-état aux États-géné-

raux , où il se fit remarquer par son amour pour la liberté. Après la session de l'Assemblée constituante , on le nomma maire de Paris ; il lutta contre le parti anarchiste de la Commune , de la Convention , notamment contre Robespierre et contre le parti occulte qui les dirigeait ; il succomba. Proscrit avec les Girondins au 31 mai , il fut décrété d'accusation le 2 juin , et mis hors la loi le 28 juillet 1793. Alors il se réfugia avec ses amis dans le Calvados ; bientôt il se vit forcé , ainsi qu'eux , d'abandonner cet asile : errans , fugitifs , les uns échappèrent à la mort ; d'autres se la donnèrent , ou périrent de faim. Pétion se tua dans le département de la Gironde , près de Saint-Émilion ; son corps fut trouvé à demi détruit. Voici la lettre qu'il écrivait à sa femme un moment avant sa mort : « Ma chère amie ,  
» j'ai vécu pour toi , j'ai vécu pour mon fils et  
» pour ma patrie <sup>1</sup> , pour mes amis lâchement  
» et féroce<sup>ment</sup> assassinés , pour mon honneur.

<sup>1</sup> On lit dans quelques journaux du temps, où cette lettre est rapportée : « J'ai vécu pour mon..... ma patrie ; des infâmes » scélérats qui l'oppriment , pour..... mes amis , etc. » Nous la donnons d'après des documens authentiques.

» J'ai éprouvé bien des peines : je les ai sup-  
» portées avec courage ; mon caractère ne s'est  
» jamais démenti. Je m'inquiète peu de ce que  
» les hommes penseront de moi. J'ai défendu  
» ma patrie avec zèle ; je voulus le bien de mon  
» pays ; et ma conscience ne me reproche rien.  
» Je me trouve dans la plus cruelle situation  
» qu'il soit possible d'imaginer. Je me jette  
» dans les bras de la Providence ; je n'espère  
» pas qu'elle m'en tire. Adieu mille fois , chère  
» femme ! je t'embrasse , j'embrasse mon fils ;  
» mes derniers soupirs sont pour vous ; qu'il  
» se souvienne de son père ! »

Pétion était un homme probe dans toute l'étendue de cette expression ; on peut dire que sa bonté était empreinte sur sa figure.

Nous avons déjà parlé du général Marceau <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Dans ce volume, page 449.



---



---

# TABLE

## DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

---

### LIVRE PREMIER.

#### ROUTE DE CHARTRES.

		Pages.
CHAPITRE I.	Coup-d'œil général. . . . .	1
CHAPITRE II.	Chaillot, Passy, La Muette, Auteuil, Boulogne, Longchamps, Madrid, Bagatelle. . . . .	11
§. I.	Chaillot. . . . .	ib.
§. II.	Passy. . . . .	22
	La Muette. . . . .	27
§. III.	Auteuil. . . . .	31
§. IV.	Boulogne ( parc et village ). . . . .	37
	Longchamps. . . . .	41
	Madrid. . . . .	48
	Bagatelle. . . . .	54
CHAPITRE III.	Vaugirard, Issy, Vanvres, Clamart, Meudon, Fleury, Bellevue, Sè- vres. . . . .	56
§. I.	Vaugirard. . . . .	ib.
§. II.	Issy. . . . .	66

\* Ce chapitre est dans le texte coté *par erreur* chapitre VI.

	Pages.
§. III.	Vanvres. . . . . 70
§. IV.	Clamart (sous Meudon). . . . . 76
§. V.	Meudon. . . . . 78
	Château de Meudon. . . . . 80
	Fleury. . . . . 90
§. VI.	Bellevue. . . . . 91
§. VII.	Sèvres. . . . . 96
CHAPITRE IV.	Saint-Cloud (village et château). . 105

## LIVRE DEUXIÈME.

## VERSAILLES ET SES ENVIRONS.

CHAPITRE I.	Coup-d'œil général. . . . . 146
CHAPITRE II.	Ville-d'Avray, Marnes, Le Chenay, Rocquencourt, Vaucresson, Châ- ville, Viroflé, Vélisy, Ursines, Villacoublay. . . . . 152
§. I.	Ville-d'Avray. . . . . <i>ib.</i>
§. II.	Marnes. . . . . 154
§. III.	Le Chenay. . . . . 156
§. IV.	Rocquencourt. . . . . 160
§. V.	Vaucresson. . . . . 162
§. VI.	Châville. . . . . 167
§. VII.	Viroflé. . . . . 169
	Le petit Viroflé. . . . . 170
§. VIII.	Vélisy et Ursines. . . . . <i>ib.</i>
	Villacoublay. . . . . 172
CHAPITRE III.	Versailles. . . . . 174
§. I.	Histoire de Versailles, depuis son origine jusqu'à Louis XIII. . . . . <i>ib.</i>
§. II.	Louis XIII. . . . . 180
§. III.	Règne de Louis XIV. . . . . 191
§. IV.	Règne de Louis XV. . . . . 226

DES CHAPITRES ET PARAGRAPHES. 465

	Pages.
§. v.	Règne de Louis XVI. . . . . 246
§. VI.	Description de la ville. . . . . 266
	Monumens. . . . . 269
§. VII.	Château de Versailles. . . . . 273
	Parc de Versailles. . . . . 280
	Biographie des personnages célèbres. 284
CHAPITRE IV.	Trianon (grand et petit), Montreuil, Saint-Cyr, Villepreux, Bois-d'Ar- cy, Buc, Les Loges, Jouy, Guyen- court, Châteaufort. . . . . 290
§. I.	Trianon (grand et petit). . . . . <i>ib.</i>
§. II.	Montreuil (près Versailles). . . . . 298
§. III.	Saint-Cyr. . . . . 301
§. IV.	Villepreux. . . . . 313
§. V.	Bois-d'Arcy. . . . . 317
§. VI.	Jouy. . . . . 318
§. VII.	Buc. . . . . 322
§. VIII.	Les Loges. . . . . 324
§. IX.	Guyencourt. . . . . 326
§. X.	Châteaufort. . . . . 327

LIVRE TROISIÈME.

BEAUCE, ET DIOCÈSE DE CHARTRES.

CHAPITRE I.	Coup-d'œil général. . . . . 333
CHAPITRE II.	Chevreuse, Le Péray et Saint-Hu- bert, Rambouillet, Épernon, No- gent-le-Roi, Maintenon, Roche- fort, Dourdan, Auneau, Gallar- don. . . . . 344
§. I.	Chevreuse. . . . . <i>ib.</i>
	Mérillon. . . . . 349
	Saint-Remy-le-Chevreuse. . . . . <i>ib.</i>

	Pages.
	Dampierre. . . . . 349
	Port-Royal-des-Champs. . . . . 350
§. II.	Le Péray et Saint-Hubert. . . . . 352
§. III.	Rambouillet. . . . . 353
§. IV.	Épernon. . . . . 359
§. V.	Nogent-le-Roi. . . . . 362
§. VI.	Maintenon. . . . . 365
§. VII.	Rochefort. . . . . 373
	La Celle-les-Bordes. . . . . 377
§. VIII.	Dourdan. . . . . <i>ib.</i>
§. IX.	Auneau. . . . . 383
§. X.	Gallardon. . . . . 387
CHAPITRE III.	Chartres (avant et pendant la domi- nation romaine). . . . . 390
§. I.	
§. II.	Chartres sous les rois francs. . . . . 397
	Comtes de Chartres. . . . . 399
	Chartres réuni à la couronne. . . . . 412
	Ducs de Chartres. . . . . 417
	Description. . . . . 425
§. III.	Histoire de Chartres depuis la révo- lution. . . . . 444
§. IV.	Description de la ville. . . . . 447
	Biographie des personnages célèbres. 456

FIN DE LA TABLE.

## AVIS AU RELIEUR

POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES DU *tome premier* DE L'HISTOIRE DES ENVIRONS DE PARIS.

---

Maison de Boileau à Auteuil.	Pages	33
Château de Madrid au bois de Boulogne.		49
Ancien château de Meudon.		82
Château de Saint-Cloud.		137
Château de Versailles du côté de la ville.		274
Château de Versailles du côté du jardin.		276
Bains d'Apollon dans le parc de Versailles.		282
Manufacture de Jouy.		320
Aqueduc de Buc.		323
Château de Rambouillet.		356
Château de Maintenon.		372
Porte Saint-Guillaume, à Chartres.		426
Cathédrale de Chartres.		430

NOTA. Le *carton* de quatre pages, placé à la fin de ce volume, est destiné à remplacer les pages 31, 32, 33 et 34 dudit volume, qui sont fautives, et qu'il faut par conséquent supprimer.

L'Introduction, qui doit être placée en tête du tome premier, ne paraîtra qu'avec la dernière livraison.

La gravure de la *Cathédrale de Chartres* n'étant point terminée, nous la livrerons avec la troisième livraison pour ne point retarder la mise au jour de cette seconde livraison.



